QUARANTIÈME ANNÉE – N° 11878

– JEUDI 7 AVRIL 1983



Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : André Laurens

3,60 F

Algérie, 3 DA ; Maroc, 3,50 dir. ; Tunisie, 300 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 15 sch. ; Belgique, 26 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte d'Ivoire, 340 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 100 pes. ; E.-U., 95 c. ; G.-B., 50 p. ; Grèce, 65 dr. ; Irlande, 80 p. ; Italie, 1 200 L. ; Liban, 350 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 60 esc. ; Sénégal, 325 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; Yougoslavie, 65 d.

Tarif des abonnements page 2

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

AU BRÉSIL

Nouveaux troubles à Sao-Paulo

LIRE PAGE 8

L'expulsion de quarante-sept diplomates soviétiques

D'une pierre deux coups

Au-delà de ses conséquences sur les relations franco-soviétiques, l'expulsion des quarante-sept ressortissants d'U.R.S.S. accusés d'espionnage a une autre portée politique, tant à l'étranger qu'en France.

Le changement de pouvoir qui est intervenu en 1981 dans ce pays avait été diversement interprété. Dès le 8 avril 1976, M. Henry Kissinger, alors secrétaire d'État, n'avait-il pas prévenu les alliés des États-Unis que l'arrivée de ministres communistes au gouvernement dans un des pays de l'alliance atlantique entraînerait une modification des structures de l'OTAN ? Il pensait à l'Italie, mais c'est en France que cette éventualité s'est réalisée. Cela n'a pas provoqué de bouleversements, et, pour la première fois depuis plus de quinze ans, la prochaine session de printemps de l'OTAN va même se tenir à Paris.

Cependant, les dirigeants américains ont exprimé leurs craintes sous d'autres formes. Depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir, ils ont multiplié les avertissements et les mises en garde à propos des risques d'extension des « fuites » de toute nature en direction de l'U.R.S.S. Avertissements qui illustraient le principal risque créé, selon les Américains, par la nouvelle situation française : la présence de ministres communistes au gouvernement. Les mises en garde concernaient aussi les exportations technologiques. L'affaire du gazoduc avait été l'exemple le plus notable de cette défiance « politico-scientifique ».

En réponse, M. Mitterrand a affirmé, chaque fois qu'il en a eu l'occasion, qu'à tous égards, et notamment dans le domaine économique, la France comptait suivre son chemin sans s'aligner sur le plus puissant de ses alliés. En cela, le président socialiste n'a pas innové : la volonté d'indépendance est hautement proclamée depuis que de Gaulle a fondé la Ve République. En même temps, le chef de l'État entend prouver que son pays reste un allié d'une fidélité et d'une solidité à toute épreuve.

Si elle est, d'abord, l'effet d'une volonté de protection des intérêts nationaux, la décision – tout de même spectaculaire – qui vient d'être prise tend à démontrer, s'il en était besoin, que le changement politique à Paris ne porte pas atteinte à d'autres intérêts, ceux de l'alliance atlantique notamment. Les alliés de la France, et au premier chef les États-Unis, en prendront acte.

Comment faire d'une pierre deux coups ? L'affaire n'est pas non plus sans effets sur le plan intérieur et sur l'appréciation de l'attitude de la France face aux grands de ce monde. Le pouvoir de gauche semble faire preuve à l'égard de l'U.R.S.S. d'une plus grande fermeté que ses prédécesseurs. M. Raymond Marcellin (U.D.F.-P.R.), qui approuve la décision française, a suggéré que la majorité d'hier, opposition d'aujourd'hui, n'avait pas su réagir avec la même vigueur, tant la prudence et la prévenance dominaient sa conception des rapports avec l'Union soviétique.

Plus circonspect, M. Claude Labbé, président du groupe R.P.R. de l'Assemblée nationale, exige des explications après cette mesure « spectaculaire ».

Les gaullistes peuvent craindre – à l'instar des communistes – la remise en cause durable des relations franco-soviétiques, dont l'amélioration devait beaucoup au général de Gaulle.

Il n'en reste pas moins que l'expulsion des diplomates soviétiques a une incidence de politique intérieure positive : elle lave M. Mitterrand, si c'était nécessaire, du soupçon suivant lequel sa liberté d'action serait limitée par son alliance avec le P.C.F.

• Paris estime avoir désorganisé l'appareil de renseignements de l'U.R.S.S. en France
• Moscou continue d'observer le silence

Les activités d'espionnage reprochées aux agents soviétiques sont nombreuses, précises et graves. Le K.G.B. et le G.R.U., services secrets d'Union soviétique, s'intéressaient tout spécialement aux bases navales françaises. C'est ainsi que Paris explique sa décision de déclarer personna non grata *quarante-sept fonctionnaires soviétiques. Les autorités françaises estiment avoir de la sorte désorganisé l'« appareil de renseignement » soviétique en France et mis un frein à « un pillage important » des recherches scientifiques françaises.*

A Londres, le Foreign Office se félicite « de la détermination commune des gouvernements occidentaux ». *A Moscou, l'événement est jusqu'à présent traité avec la plus grande discrétion.*

Sur le ton de la confidence, un ancien patron de la Direction de la surveillance du territoire (D.S.T.) nous disait récemment : « *Il y a dix ans ou quinze ans, les Soviétiques enseignaient à leurs jeunes agents secrets que la France ne posait pas de problèmes. Tout cela a bien changé. Ils nous envoient maintenant leurs meilleures recrues, qui redoutent d'être nommées à Paris.* » Ce haut fonctionnaire a raison. Au moins partiellement. Il ne fait plus bon du tout, lorsqu'on est diplomates soviétique et espion présumé, être en poste en France.

Les agents soviétiques l'auront compris ou du moins ressenti. Mardi 5 avril, les autorités françaises ont frappé un grand coup en déclarant *persona non grata* plus d'un tiers de la mission diplomatique soviétique à Paris. Sur les quarante-sept fonctionnaires priés de quitter le territoire français, entre trente et quarante (selon les sources) sont en effet diplomates. Au total, ce sont quelque cent trente personnes – diplomates, journalistes, agents commerciaux, femmes et enfants – qui ont dû embarquer, mardi, à bord d'un Ilyouchine-86, à Roissy, pour un vol à tous égards exceptionnel.

Par cette opération chirurgicale, on espère en haut lieu avoir décapité ce qu'on appelle tour à tour l'appareil de renseignements soviétique ou son réseau de recherche systématique de l'information. Les autorités françaises estiment ainsi avoir désorganisé les antennes du K.G.B. (service secret civil) et du G.R.U. (service secret militaire) en France pour deux à trois ans.

Différentes sources font valoir que les agents soviétiques se livraient à un « *pillage important* » touchant les recherches scientifiques, techniques et technologiques françaises les plus en pointe. « *Particulièrement dans le domaine militaire* », indique le communiqué du ministère de l'intérieur.

(Lire la suite page 3.)

La bienséance et ses limites

par MAURICE DELARUE

A la fin de janvier 1971, M. Jean Rochet, alors à la tête de la Direction de la surveillance du territoire, lança à la télévision, au cours des « Dossiers de l'écran », une accusation qui scandalisa le Quai d'Orsay, à commencer par le ministre de l'époque, M. Maurice Schumann. Le chef du contre-espionnage français, qui – avait-il souligné – répondait pour la première fois aux questions du public, accusait les diplomates français de se conduire en enfants de chœur (l'un d'eux, qui poursuit une brillante carrière, était nommément mis au pilori), et de « *couvrir* » par imprudence et « *par esprit de clan* » les activités d'espionnage des diplomates de l'Est. Ceux-ci, poursuivait-il, « *dans certains cas, dépassent maintenant les limites de la bienséance ; je pourrais donner des chiffres assez effroyables : plus de 50 % sont des agents des services spéciaux* ». Cette dernière précision provoqua un vrai fou rire au Quai d'Orsay. C'est à qui renchérirait : « *Le patron de la D.S.T. est un grand naïf : nous autres diplomates nous savons que tous nos collègues de l'Est sont des espions. Il faut en tenir compte et non le crier sur les toits.* »

Diplomatie et espionnage, les deux carrières ont un objectif commun qu'elles partagent avec le journalisme : le renseignement ; connaître et faire connaître ce qui est caché. Cependant, le journaliste exerce son activité au profit de ses seuls lecteurs ; le diplomate et l'espion – c'est leur second point commun – s'adressent à leur seul gouvernement. Ce qui les distingue les uns des autres, ce sont uniquement les moyens qu'ils emploient ; le premier est censé n'employer que les moyens reconnus comme licites dans le pays où il est accrédité ; le second ne recule pas devant les moyens illicites. A lui de se débrouiller avec sa conscience pour savoir « jusqu'où il peut aller trop loin ». Il est prévenu : s'il est pris la main dans le sac, son gouvernement ne le couvrira pas officiellement ; pourtant, il agira en sous-main – et là le diplomate retrouvera ses droits – pour lui sauver la mise. Donnant, donnant : on l'échangera contre un agent adverse... s'il en vaut la peine !

A la limite se situe l'attaché militaire et, encore plus près de la limite, l'attaché militaire adjoint. Tous deux sont des espions officiels, tacitement reconnus comme tels, galonnés, étiquetés, intégrés dans le corps diplomatique des « honnêtes gens ». Leur fonction est une facilité, que les gouvernements se concèdent réciproquement. Il y a huit attachés militaires à l'ambassade soviétique à Paris, et le même nombre à l'ambassade de France à Moscou. Il y en avait sept de chaque côté en 1981.

L'attaché militaire français, qui regarde à la jumelle et photographie l'armement soviétique, lors des défilés militaires sur la place Rouge à Moscou, ne fait que son métier d'observateur diplomatique. Nul ne le lui reprochera. Mais, qu'il ne se fasse pas prendre en train de se faire livrer, moyennant finances, un document secret.

Privilégiés et hors-la-loi

Il existe, depuis un certain temps, une catégorie de diplomates plus équivoques : les agents de renseignements qui ne s'annoncent pas comme tels, et qui exercent, pour la forme, leur talent dans une autre spécialité diplomatique (le commerce, par exemple), mais qui relèvent effectivement de leur centrale de renseignements nationale. Les ambassadeurs ne les apprécient guère. Ils sont source de risques et d'ennuis et, en outre, ils « court-circuitent » les dépêches diplomatiques auprès de leur propre gouvernement.

Moyennant l'engagement d'exercer leur activité de renseignements, qui d'ailleurs n'est pas la seule, à découvert et sous réserve de réciprocité, les diplomates bénéficient de privilèges, tandis que les espions sont, par définition, hors la loi. Ainsi, les diplomates sont déclarés *personae gratae* par le gouvernement qui les accueille ; ils sont intouchables, même lorsqu'ils déchargent leur revolver sur des policiers, comme le firent des Irakiens à Paris, après une prise d'otage ; leur domicile est inviolable ; leurs communications le sont aussi – théoriquement, – grâce à « la valise diplomatique », plombée et toujours accompagnée, et aux télégrammes chiffrés.

En contrepartie, les diplomates sont tenus d'observer un protocole très strict, codifié, notamment, dans les conventions diplomatique et consulaire de Vienne de 1961 et 1963.

(Lire la suite page 4.)

Le débat parlementaire sur l'austérité

• Le gouvernement envisage de recourir aux ordonnances
• Des mesures de lutte contre les inégalités seraient mises en œuvre à la fin de l'année

M. Pierre Mauroy devait engager la responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée nationale, mercredi après-midi 6 avril, au terme d'une déclaration de politique générale justifiant le « plan de rigueur » adopté le 25 mars. Le premier ministre se proposait notamment d'affirmer la volonté du gouvernement de mener de pair une politique marquée par un surcroît de discipline et la lutte contre les inégalités sociales.

A défaut de modifier sensiblement son nouveau dispositif, M. Mauroy invitera vraisemblablement les partenaires sociaux à dresser un bilan de ce plan à la fin de l'année afin de prendre, le cas échéant, certaines mesures « de compensation » dans le domaine social.

Pour accélérer la mise en œuvre de ce dispositif, le gouvernement envisage de recourir de nouveau à la procédure constitutionnelle des ordonnances. Le conseil des ministres devait préciser, mercredi matin, un calendrier qui permette de prendre les premières ordonnances au début du mois de mai ou même avant.

L'exercice auquel M. Pierre Mauroy était astreint, mercredi après-midi 6 avril, devant les parlementaires, présentait une double difficulté.

A trop vouloir prouver la continuité de sa politique économique et sociale, le premier ministre courait le risque d'être accusé par l'opposition de se livrer à une opération de dissimulation. M. Mauroy s'était déjà trouvé en pareille position lors du débat sur le blocage des prix et des revenus, en juin 1982. Son handicap était aujourd'hui encore plus lourd dans la mesure où les orateurs du R.P.R. et de l'U.D.F. avaient beau jeu de nourrir leurs critiques en rappelant simplement les assurances optimistes prodiguées par le chef du gouvernement avant les élections municipales et démenties aussitôt après.

A trop vouloir orner d'une faveur rose le programme d'austérité décidé le 25 mars, M. Mauroy risquait d'accroître l'agacement de ses détracteurs au sein même de son parti sans pour autant convaincre ses alliés communistes ni, surtout, les syndicats ouvriers, déjà échaudés, l'année dernière, par la première phase de rigueur et mécontents de n'avoir pas été préalablement consultés.

Le cabinet du premier ministre avait donné le ton en diffusant, mardi après-midi, une déclaration inédite de M. Mauroy présentant le dispositif gouvernemental dans le numéro 55 de *la Lettre de Matignon*, publication hebdomadaire du SID (service d'information et de diffusion du premier ministre).

M. Mauroy y énonce trois postulats : 1) la politique conduite par la majorité depuis le printemps 1981 est « *bonne* », comme le déclarait avec force M. François Mitterrand, le 23 mars, « *elle doit donc être maintenue en dépit des orages et des tempêtes* » ; 2) cette phase de « *rigueur accrue* » n'est que provisoire : « *Les mesures décidées par le gouvernement, si elles sont rudes, ne sont toutefois que transitoires.* » La rigueur n'est qu'« *un moyen indispensable* », souligne M. Mauroy, un « *moment de notre politique.* » En somme, un mauvais moment qui ne durera pas ; 3) la politique du gouvernement ne se réduit pas à ce rigorisme, et c'est justement ce qui la différencie des politiques d'austérité conduites, notamment dans les autres pays européens, par la droite : « *La politique du gouvernement ne se limite pas à ces mesures. Notre politique demeure fondée sur une volonté de justice sociale et de lutte contre les inégalités.* »

C'est sur ce troisième point que le pouvoir entend surtout insister, devant les parlementaires et auprès de l'opinion publique, pour essayer de dissiper le désenchantement ambiant.

ALAIN ROLLAT.

(Lire la suite page 10.)

Des veaux ou des mules ?

par PIERRE DROUIN

« *Sans vous, que pouvons-nous faire ?* » demande M. Mitterrand aux Français, le 23 mars dernier. Sa voix avait une résonance pathétique. Cet appel, relayé par celui-ci de M. Mauroy le 6 avril devant l'Assemblée nationale, sera-t-il entendu ? Nul ne peut le dire aujourd'hui, mais une chose est sûre : si les égoïsmes triomphent, si les sceptiques se déchaînent une fois de plus, le plan de rigueur ne réussira pas à redresser la situation de la France. Est-ce l'échec que veulent vraiment nos concitoyens ? Sans doute ont-ils mal pris, et il y avait quelque raison, la restauration du contrôle des changes. Depuis la dernière mesure du genre datant de 1968, et plus précisément depuis mai 1968, la mentalité collective s'est profondément modifiée à l'égard des entraves aux déplacements à l'étranger, on l'a suffisamment dit. Les désirs se sont transformés en besoins. Mais le coup de colère passé, il serait dramatique que les Français jouent les enfants rageurs et mettent des bâtons dans les roues d'une opération de redressement national.

Il est très difficile d'obtenir un effort collectif. « *Les Français sont des veaux* », aurait dit le général de Gaulle. Des veaux ou bien des mules ? Il existe en effet une belle persévérance dans le refus d'accepter de payer le prix d'une situation qui se détériore, dans la recherche d'une parade individuelle aux décisions d'austérité. Mort du civisme ? On a étranglé tellement de valeurs qu'il ne serait pas étonnant que celle-ci ait subi elle aussi un rude choc. Mais il est assez insupportable de concentrer sur notre époque des maux qui ont fleuri de tout temps. Les fraudeurs, les spéculateurs, les accapareurs, les agioteurs, les débrouillards, etc., n'ont pas attendu 1983 ou l'arrivée de la gauche au pouvoir pour se manifester. M. Jacques Delors était plus dans la note lorsqu'il parlait des « *Gaulois nombrilistes* ».

(Lire la suite page 2.)

AU JOUR LE JOUR

Prescription

Une majorité de Français, nous apprend un sondage, estiment que le plan de rigueur – ou d'austérité, peu importe, c'est le même – ne sera pas efficace.

Encore un peuple souffrant qui part battu et ne croit pas au traitement qu'on lui prescrit.

Tous les médecins l'observent : les patients qui défilent dans leurs cabinets doutent de leurs chances de guérison. Ils consultent quand même et empochent distraitement leur ordonnance, bien décidés à ne rien changer à leur style de vie.

Et les pilules amères du docteur Mauroy ne sont même pas remboursables !

BRUNO FRAPPAT.

CONTROLE DES CHANGES

Les négociations ont repris entre les agents de voyage et le gouvernement

LIRE PAGE 29

ENTREPRISES PUBLIQUES

Le déficit de la S.N.C.F. ne cesse de s'accroître

LIRE PAGE 29

Le Monde

idées

Le plan de rigueur

M. Pierre Mauroy présente ce mercredi son plan de rigueur devant l'Assemblée nationale. Comment réagissent les Français devant l'austérité ? se demande Pierre Drouin. Généralement plutôt mal depuis la libération, sauf quand un homme au charisme puissant sait ranimer l'esprit civique. Olivier Klein retrouve, dans les mesures présentées, un « barrisme dur » qui n'aurait une couleur socialiste que si le nouveau gouvernement, outre la gestion serrée du quotidien, faisait surgir un projet culturel socialiste crédible, porteur de plus de responsabilité et de liberté. Pourquoi ne pas avoir ponctionné nos revenus sans toucher aux prix ? interroge Lionel Stoléru, qui estime que le gouvernement est pris dans un jeu dont il a maladroitement déterminé les règles. Sur la même longueur d'onde, Eric Boissonnas pense que le plan ne réussira que si les salaires ne suivent pas le rythme de l'inflation.

Un « barrisme dur » ?

par OLIVIER KLEIN (*)

LES nouvelles mesures économiques ne sont-elles qu'un dernier avatar du barrisme ? On parle aujourd'hui de politique économique classique en l'opposant à celle qu'aurait faite ou qu'aurait pu faire la gauche. Après le barrisme rose annoncé il y a un an, assiste-t-on à une poussée du « barrisme » pur et dur ? Répondre à ces interrogations exige de se demander si une autre politique était viable et de préciser à quelles conditions cette nouvelle orientation du pouvoir peut-elle être considérée « de gauche ».

Il faut donc en premier lieu et rapidement affirmer la nécessité d'une politique économique restrictive. Il est clair, et chacun le sait, que la voie suivie à partir de juin 1982, pour sage qu'elle ait été — naviguant au plus serré entre le chômage et l'inflation, — n'était plus tenable. Elle était insuffisante pour réduire l'inflation et le déficit extérieur. Or ce dernier, né d'une consommation supérieure à notre production de richesses et gourmande en produits étrangers, ne pouvait que s'aggraver face à des économies voisines en stagnation ou en récession.

Le problème que pose un déficit extérieur est celui de son financement. S'endetter à l'étranger trouve des limites dans la confiance que les étrangers accordent à l'économie à financer. Et la confiance dépend de la politique intérieure suivie et du niveau d'endettement déjà atteint. Si la politique poursuivie ne semble pas apporter un redressement suffisant et si le moment est proche où pour rembourser les emprunts il faudra s'endetter encore, la confiance disparaît, et il faut recourir alors à des organismes internationaux (tel le F.M.I.) qui conditionnent l'octroi de prêts supplémentaires à la mise en place d'une politique par eux dictée. Il n'y a pas si longtemps la Grande-Bretagne s'est vue ainsi contrainte de dénationaliser une partie de son industrie.

Mais à quoi bon rester maître du jeu, dira-t-on, si les règles elles-mêmes en sont imposées par un système international dont on ne peut sortir ? Et il est vrai que la contrainte extérieure est la seule contrainte que l'on ne puisse contourner. Elle nous impose en particulier de ne pas relancer alors que les autres économies entrent en récession. Mais ce n'est pas une sortie du S.M.E. qui atténuerait la contrainte. Sans doute la renforcerait-elle même, accusant les effets pervers d'une monnaie faible et conduisant rapidement la France à une politique bien plus drastique ou à un décrochage vers un autre bloc politique...

Cependant, si la contrainte extérieure est incontournable et nous impose certaines règles de gestion, elle permet une marge de manœuvre qui n'impose pas uniformément une même « loi capitaliste » à tous les pays. Et c'est l'utilisation de cette marge qui, à mon sens, peut définir une politique de gauche soucieuse des réalités et désireuse de gérer le temps long.

Si aujourd'hui, conjoncturellement, il est absolument nécessaire de réduire le déficit extérieur par une politique sévère de l'épargne et de la consommation, la différence entre le plan Barre et un plan d'action socialiste peut et doit, s'il tient à réussir, se différencier en trois points au moins.

Organiser le redéploiement

Le premier est d'ordre social. Les efforts doivent être équitablement répartis sur l'ensemble du corps social. L'ajustement ne doit pas se produire au détriment des plus défavorisés et des moins protégés (les démunis face au plus aisés, les salariés face aux non-salariés, mais aussi les chômeurs face à ceux qui ont un emploi, les employés sans statut face à ceux qui en ont un, etc.). A cette fin, il faut moduler la pression en fonction des situations, mais il faut aussi savoir dépasser les corporatismes sociaux crispés sur des privilèges payés par d'autres. En d'autres termes, il faut promouvoir un projet de solidarité qui puisse rassembler les individus au-delà du cadre des conflits traditionnels.

Le second est d'ordre économique. La contrainte extérieure est incontournable par nature, mais elle est aménageable. Il est possible de la desserrer, non par une fermeture des frontières — le contre-feu n'aurait la durée que d'un feu de paille, — mais par une industrie compétitive et présente sur les marchés porteurs. Une telle industrie permet à la fois de réduire ses importations et d'accroître ses exportations. La politique Barre consiste à rétablir les lois de la concurrence et à laisser jouer le marché, dont le rôle serait de conduire naturellement les entreprises vers les bons créneaux. Au passage, on laisserait tomber les « branches mortes », abandonnant ainsi les entreprises devenues trop concurrencées et non rentables.

La politique socialiste doit organiser le redéploiement. Elle doit orienter les entreprises vers les marchés porteurs grâce à une action vigoureuse de développement de la recherche et à une politique industrielle bien comprise. Lorsque la crise raccourcit considérablement l'horizon économique des agents, le marché est aveugle et incapable d'orienter les investissements. D'où la nécessité du plan, des aides financières, de l'incitation, de la restructuration des industries, etc.

Mais les entreprises sont des réalités organisationnelles complexes, et il s'agit de trouver la voie médiane entre le laisser-faire gros d'aucun avenir et le volontarisme destructeur. De plus, il est sans doute vrai qu'aucune branche n'est dépassée et que seules les techniques peuvent l'être. A ce titre, une politique industrielle plus fine est nécessaire et la reconstruction de certaines filières indispensable. Cependant, l'abandon de ces techniques ne se produira pas sans perte, locales d'emplois. Moderniser notre appareil productif et le rendre compétitif est à ce prix. Il est impossible de ne pas toucher aux ateliers, aux usines, sous prétexte que l'on va aggraver le chômage. Cette politique est celle de l'autruche. Elle est contradictoire à toute notion de progrès (les employés des diligences n'auraient jamais vu se développer le chemin de fer...) et, à terme, est bien davantage réductrice d'emploi.

Mais c'est sur ce terrain socio-économique que l'on découvre le dernier point qui peut conférer un caractère socialiste à la politique suivie. Une politique de droite (à la Thatcher ou à la Reagan) provoque le redéploiement en étranglant les entreprises les moins solides financièrement par une politique monétaire brutale et indifférenciée suivant les secteurs. Cette brutalité frappe alors de plein fouet les travailleurs de ces entreprises. Des secteurs et des zones géographiques sont sinistrés avec leurs cortèges de nouveaux pauvres et d'injustices accrues. Un plan socialiste doit pouvoir aménager les restructurations à un moindre coût humain, prévoyant les emplois de remplacement et la formation professionnelle indispensable à tout dynamisme. Cette politique ne peut être qu'une politique de concertation avec les syndicats qui en comprennent l'enjeu et l'absolue nécessité.

Enfin, dans le but de faciliter la concertation et de mobiliser l'ensemble des travailleurs, il faut permettre par des nouveaux droits d'introduire une démocratie réelle dans l'entreprise. L'effort de tous est conditionné à une remise en cause de la structure de pouvoir interne à la firme, à une responsabilité plus grande de chacun.

Il me semble que non seulement ces conditions déterminent une politique de gauche en regard d'un barrisme, d'une politique de purge par trop classique, mais aussi qu'elles sont les seules garantes d'un succès économique en France. Mais cela impose de respecter certaines contraintes et de pouvoir dépasser quelques obstacles propres à la société française, qui est hiérarchisée jusqu'au découragement de ses membres et qui développe les conservatismes et les corporatismes sociaux. C'est ici que s'arrête le discours socio-économique et que doit se forger la cohérence d'un projet culturel capable de rassembler et de faire comprendre le sens de l'effort exigé aujourd'hui.

Le nouveau gouvernement Mauroy semble développer le premier point. Sera-t-il conscient de la nécessité de ne pas se contenter de gérer le quotidien et de construire l'avenir (économique) par un approfondissement de la concertation et de la démocratie ? Sera-t-il capable de faire surgir un projet culturel socialiste crédible, porteur de plus de responsabilité, de liberté, en un mot d'autogestion ?

(*) Economiste de banque.

Mémorandum

par ERIC BOISSONNAS (*)

CE n'est pas le résultat d'une ténébreuse machination ni le produit de la dureté des cœurs des gouvernants si l'assainissement d'une situation inflationniste passe par la réduction du pouvoir d'achat des plus démunis, mais c'est la force des choses qui l'exige et cela quel que soit le régime sous lequel vivent les hommes.

M. Andropov vient de le confirmer. Il estime *« que la progression des salaires engendre une augmentation de la demande qui ne peut être entièrement satisfaite »* (le *Monde* du 25 février 1983). C'est d'ailleurs pour cela qu'en U.R.S.S. la régulation de l'économie s'est faite longtemps à coups d'emprunts forcés, idée reprise par Pierre Mendès France, qui propose, entre autres, (*Pour préparer l'avenir*, page 98), l'introduction d'un pécule obligatoire pour éponger un excédent de ce que Jacques Rueff appelait des « faux droits. »

Si cette analyse est correcte, on ne peut espérer réduire la demande et empêcher la hausse des prix en surtaxant seulement les revenus élevés. Les différentes tranches de revenus ne sont pas dépensées de la même façon ; la première va à la consommation, la dernière a des chances d'être investie.

Dans cette optique, que faut-il penser du plan d'austérité du nouveau gouvernement Mauroy ? Celui-ci poursuit le rétablissement de deux équilibres : celui du commerce extérieur et celui du budget au sens large. Le premier exige que la demande, et par suite la consommation, soit réduite. Or, les revenus les plus modestes sont touchés surtout par la hausse des prix décrétée par le gouvernement (gaz, électricité, alcools, etc.). Le plan échouera si toute la hausse de l'indice des prix est répercutée sur les salaires et peut réussir si une certaine fraction de cette hausse est neutralisée. C'est une mesure sévère et le pécule obligatoire de quelques points de pourcentage pour les salaires du bas de l'échelle serait peut-être mieux accepté.

En ce qui concerne l'équilibre du budget, que l'argent vienne des smicards ou des millionnaires, cela n'a pas d'importance, et il est tout à fait normal que les revenus modestes soient épargnés. Les mesures prises devraient réduire l'inflation.

On peut aussi, malheureusement, s'attendre à une baisse de l'investissement, car l'emprunt forcé de 10 % sera largement prélevé sur l'épargne en cours de formation ou même déjà investie.

(*) Administrateur de sociétés.

La seringue

par LIONEL STOLERU (*)

LA lecture du plan d'austérité appelle une question immédiate : pourquoi le gouvernement a-t-il choisi de ponctionner notre pouvoir d'achat, pour partie en diminuant nos revenus, ce qui est normal, et pour partie en augmentant le prix de nos achats (essence, tabac, alcool, gaz, téléphone, etc.), ce qui l'est moins ? Pourquoi attiser ainsi l'inflation, alors qu'elle est la source de tous nos maux : + 9,2 % par an en février, contre + 3,7 % en Allemagne et aux États-Unis et + 2 % au Japon ? Pourquoi ne pas avoir ponctionné nos revenus sans toucher aux prix ?

La réponse il faut la chercher en juin 1982 : en visant, il y a un an, + 8 % d'inflation en 1983 (et 10 % en 1982), Jacques Delors s'est mis dans une seringue qui l'empêche d'avoir moins d'inflation en 1983. En effet, fort de ses certitudes, il a obligé les entreprises à signer l'hiver dernier des accords de salaires à 18 % pour 1982-1983. Aujourd'hui, ces accords sont *déjà* signés et garantissent 8 % aux salariés pour 1983. De sorte que le dilemme gouvernemental est le suivant.

Ou bien il vise 4 % d'inflation, comme les autres pays, et il se trouve alors distribuer 4 % de pouvoir d'achat aux salariés qui ont leurs 8 % garantis, ce qui crée une consommation ruineuse en importations. Ou bien, solution retenue, il économise des importations en pesant sur le pouvoir d'achat, ce qui l'oblige à avoir au moins autant d'inflation que les 8 % de salaires déjà accordés pour 1983.

Les deux solutions sont également mauvaises, et ce choix entre la peste et le choléra résulte directement de l'erreur fondamentale de l'an dernier : avoir retenu 8 % d'inflation pour 1983 alors que tous nos concurrents sont à 3 %. Une fois les accords de salaires signés à 8 %, le gouvernement est dans la seringue, avec ce résultat paradoxal que le voici obligé de faire au moins 8 % d'inflation en 1983, alors que la France pourrait en faire moitié moins dans le contexte mondial actuel.

(*) Ancien secrétaire d'État.

Des veaux ou des mules ?

(Suite de la première page.)

Le Français est l'homme des grands sacrifices et des petites dérobades. Il est tout de même significatif que dans un récent sondage sur les quinze-vingt ans (1), à la question : *« Estimez-vous que vous accepteriez de risquer votre vie pour défendre des idées auxquelles vous croyez ? »*, 56 % des personnes interrogées aient répondu par l'affirmative. Il est réconfortant de constater que, malgré des risques de plus en plus lourds, de jeunes médecins partent pour soigner les peuples lointains jusque dans les zones de combat, de compter le nombre impressionnant d'organisations non-gouvernementales de notre pays qui s'occupent d'aider le tiers-monde, d'associations venant au secours des prisonniers, des vieillards, etc.

L'appel à la générosité est mieux entendu que celui qui encourage à lutter contre l'inflation ou le déficit du commerce extérieur. La « vache sacrée » du niveau de vie l'emporte en France pour presque tous les syndicats. M. Bergeron ou M. Le Pors défendent le pouvoir d'achat comme s'il était quasiment apocalyptique de vivre en 1983 comme en 1980 ! Quand auront-ils le courage d'expliquer, l'un à ses militants, l'autre aux fonctionnaires (ce sont souvent les mêmes, qui au reste ne risquent pas de devenir chômeurs), qu'il y a des moments dans l'existence d'une nation comme dans celle d'un individu où une purge est nécessaire, permettant ensuite de repartir avec de meilleures chances. Laisser croire que nous sommes en situation de survie insulte les pays pauvres.

M. Mauroy a enfin reconnu qu'on ne pourrait, comme disent les Anglais, *« avoir le beurre et l'argent du beurre »*, en déclarant dans son interview à *l'Express* (2) : *« Notre objectif est donc de diminuer le moins possible le pouvoir d'achat »*, ajoutant, ce qui est parfaitement légitime, qu'il fallait le préserver voire l'améliorer pour les plus démunis.

Cela dit, il n'y a pas obligatoirement un lien entre la baisse du pouvoir d'achat et celle de la consommation. Or c'est la seconde qui importe, pour redresser notre balance commerciale. La plupart des Français peuvent en effet très bien tirer sur leur épargne pour continuer contre vents et marées à vivre comme avant. Ils n'auraient une attitude différente que s'ils étaient profondément motivés psychologiquement pour le faire. Or rien n'indique qu'ils le soient. On a même toutes les raisons de penser le contraire.

La mollesse des partis et des syndicats

Les partis politiques ne battent pas le tambour, c'est le moins qu'on puisse dire, pour la réussite du plan. A droite, sauf M. Raymond Barre, qui n'est pas tombé dans un manichéisme primaire, on continue de penser que ce gouvernement étant marqué du sceau de l'irresponsabilité, son péché originel du socialisme, rien de bien ne peut sortir des cartons de l'Élysée, de Matignon ou de la Rue de Rivoli (3). A gauche, l'envie de mobiliser les troupes est faiblarde puisque des mesures prises ne vont vraiment pas dans le sens du programme socialiste, et qu'il y aura plus de chômeurs à la fin de l'année. On ne veut pas voir qu'il y en aurait encore beaucoup plus si notre économie s'effondrait sous les coups de boutoir de nos créditeurs internationaux et des importations massives, en attendant que la France devienne une « colonie » du Fonds monétaire international.

Les syndicats ne pousseront sans doute pas à la bagarre, mais la plupart se crisperont comme d'habitude sur les droits acquis en se défendant de regarder au-delà de leur « corporation ». Soutenir les mesures de rigueur, ce serait rompre avec leurs habitudes de revendications. Mais sont-ils bien certains que leur base n'attend pas une attitude plus constructive.

Et combien de Français qui croient à l'État gaspilleur pensent aussi, comme certains experts du P.C., qu'il y a un « trésor caché », alors que, comme le disait récemment M. Pierre Massé (4), *« c'est l'inverse. Il y a un passif négligé. Nous sommes plus pauvres que nous le croyons »*.

Cela, jamais le gouvernement n'a osé le dire vraiment. Au contraire, M. Mauroy s'est voulu exagérément rassurant lors de son intervention à Antenne 2. Sans doute, si les vrais problèmes, à son avis, étaient derrière nous, les municipales, elles, étaient devant. Mais pourquoi M. Mitterrand, le 23 mars, s'est-il encore complu à vanter la politique suivie depuis le 10 mai 1981 et son maintien alors qu'elle virait lof pour lof ? Pourquoi tant de contraintes, d'austérité, de plans de rétablissement, de dévaluations, si cette politique était la bonne ? Quelle force aurait un gouvernement qui, au lieu de faire croire qu'il continue sur la lancée du début, expliquerait tranquillement aux citoyens pourquoi ce qu'il avait cru possible au départ ne l'était pas, en fait.

Des hommes aussi différents que M. Pinay, Mendès France et de Gaulle avaient su parler au pays un langage de vérité, et donc susciter un regain de confiance dans une large fraction de la population. Pourquoi, après avoir entraîné une majorité de Français derrière lui et manifesté autrement qu'en paroles sa volonté de changement, le gouvernement de gauche est-il si empêtré dans sa démarche, si compliqué dans sa manière de présenter les vérités désagréables au pays ? Toujours cette peur de l'opinion, qui faisait déjà reculer Pompidou devant la perspective de faire payer aux consommateurs le premier choc pétrolier, ou M. Mitterrand devant la nécessité de décompter du salaire des travailleurs la réduction d'une heure sur la semaine de travail.

« Les faits sont têtus. » Ce sont eux les vraies mules. Tant qu'on essaiera de les habiller de rose, alors que ce n'est pas leur vraie couleur, les Français ne sentiront pas renaître en eux l'esprit civique. C'est pourtant grâce à lui seulement, M. Mitterrand le sait bien, que le gouvernement pourra triompher des obstacles semés sur sa route.

PIERRE DROUIN.

(1) *Le Nouvel Observateur* du 25 au 31 mars.
(2) Numéro du 1er au 7 avril 1983.
(3) Lire l'article de J.-M. Colombani dans *le Monde* du 5 avril.
(4) Interview dans le prochain numéro de *l'Expansion* (8-21 avril 1983).

Le Monde

étranger

L'EXPULSION DE FRANCE DE QUARANTE-SEPT FONCTIONNAIRES SOVIÉTIQUES

Paris « n'entend pas que ses mesures prises affectent le développement » des relations avec Moscou

Pendant toute la journée de mercredi 5 avril, le porte-parole du Quai d'Orsay a prétendu, contre toute évidence, *« ne rien savoir »* de l'expulsion de quarante-sept diplomates et résidents soviétiques – pourtant confirmée, y compris par les intéressés et leur ambassade. Le ministre, M. Cheysson, interrogé dans la matinée, a lui-même déclaré qu'*« il n'y a pas de raison »* que son ministère ait à connaître d'une telle opération. Autement dit : *« Je ne veux pas le savoir »*, langage jusqu'à présent réservé aux échelons subalternes de la « grande muette ». Ce n'est qu'en fin d'après-midi, après la publication du communiqué du ministère de l'intérieur, qui s'était lui-même fait attendre d'heure en heure durant toute la journée, que le porte-parole du Quai d'Orsay fut autorisé à faire la déclaration suivante : *« Le gouvernement français n'entend pas que les mesures prises affectent le développement ultérieur des relations entre la France et l'U.R.S.S. Les effets négatifs ne seraient donc pas du fait de la France. »* Il répondait ainsi au porte-parole de l'ambassade de l'U.R.S.S., qui, dès mardi, avait lu un communiqué déclarant : *« Toute la responsabilité des conséquences négatives de cette action arbitraire sur les relations de la France et de l'Union soviétique incombe (...) à la partie française. »*

A première lecture, le langage du Quai d'Orsay fait sourire. Comment imaginer que les relations franco-soviétiques ne seront pas affectées par une mesure sans précédent dans leurs annales, même au temps le plus glacial de la guerre froide, et qui s'inscrit dans un contexte Est-Ouest de plus en plus tendu depuis deux ans ? Le vœu exprimé par le ministère des relations extérieures n'a que deux explications : ou le Quai d'Orsay prend ses désirs pour des réalités ou il en sait plus qu'il ne dit.

La première question que pose cette expulsion et à laquelle le communiqué de l'intérieur ne répond que très imparfaitement, c'est : *« Pourquoi ? Pourquoi une mesure aussi massive et aussi brutale ? »* Un événement qui n'a pas été rendu public a dû se produire, ce que confirment les responsables du ministère de l'intérieur en déclarant : *« Les Soviétiques savent très bien à quoi s'en tenir »* (voir l'article de Laurent Greilsamer).

Les mêmes sources écartent des événements connus récents, comme l'assassinat du lieutenant-colonel Nut et toute relation avec la « filière bulgare ». Le ministère de l'intérieur reproche uniquement aux expulsés *« la recherche systématique sur le territoire national, par plusieurs agents des services secrets de l'U.R.S.S., de renseignements scientifiques, techniques et technologiques, particulièrement dans le domaine militaire »*. Cette version officielle est confirmée par un article du *New York Times*, paru au moment où l'affaire éclatait au grand jour à Paris. Le chroniqueur William Safire, qui passe pour être bien introduit auprès des services de renseignements américains, et qui manifestement bénédiciait d'une fuite, écrivait : *« Les milieux du renseignement occidentaux bourdonnent d'informations selon lesquelles le gouvernement de M. Mitterrand est sur le point de chasser de Paris un grand nombre de diplomates soviétiques, y compris le numéro un du K.G.B. à l'ambassade soviétique et ses deux principaux adjoints (...). Les espions du monde entier disent que la plupart des membres suspects de la mission soviétique font partie du personnel scientifique et technique, ce qui laisse à penser que Moscou a été pris en train d'essayer de voler les secrets les mieux gardés de la défense française. »*

Ces précisions laissent cependant inexpliqué le caractère soudain de la décision française, d'autant qu'elle visait des personnages – des diplomates – avec lesquels il est d'usage et même de règle, de « prendre des gants ».

Une opération concertée ?

L'hypothèse qui paraît la plus vraisemblable, c'est qu'un agent soviétique passé à l'Ouest a dévoilé tout un réseau. La « fuite américaine » et le fait que d'autres pays de l'alliance atlantique – la Grande-Bretagne, l'Espagne – aient pris simultanément des mesures d'expulsion, il est vrai beaucoup plus restreintes, semblent l'étayer. A Londres, le Foreign Office se félicite *« d'une détermination commune des pays occidentaux de ne pas tolérer de telles activités de la part de l'Union soviétique »*. A Bruxelles, notre correspondant auprès de l'OTAN, Jean Wetz, nous indique que *« même au niveau le plus élevé »* de l'organisation alliée, on exprime une totale surprise. Cela n'exclut pas une opération concertée. *« En fin de compte,* écrit Jean Wetz *les explications fournies, non sans réticences, suggèrent que lorsqu'il s'agit d'espionnage les gouvernements intéressés préfèrent des contacts plus discrets et plus « intimes » que ceux qui pourraient avoir lieu dans le cadre de l'OTAN. Comment imaginer que dertains renseignements très « explosifs » soient fournis de cette manière à tous les membres d'une alliance dont certains ne seraient pas à l'abri de quelques infiltrations très dangereuses ? »*

Il reste que, même placé devant les preuves les plus accablantes, de manquements aux règles diplomatiques, le gouvernement français aurait pu, s'il avait voulu, ménager l'Union soviétique, régler l'affaire plus discrètement avec le Kremlin, lui faire connaître son mécontentement et obtenir le départ des agents démasqués en quelques jours sans faire venir un avion spécial de Moscou. Il a préféré crever l'abcès et risquer la crise.

Est-ce à dire que celle-ci est inévitable et que le langage feutré du Quai d'Orsay relève de l'illusion ? Pas nécessairement. Il n'est rien que le Kremlin comprenne mieux que l'exigence du respect. Le général de Gaulle le savait bien qui s'était montré intraitable dans toutes les crises Est-Ouest (Berlin, sommet manqué des Quatre à Paris, Cuba) avant d'offrir *« la détente »*. Celle-ci est aujourd'hui bien loin, mais si on veut qu'elle redevienne un jour une réalité, ne fallait-il pas taper sur la table ? En *« n'insultant pas l'avenir »*, c'est sans doute ce qu'a voulu signifier le porte-parole des affaires extérieures.

M. D.

LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR : des interventions multiples et graves

Le ministère de l'intérieur a publié mardi 5 avril, à 16 h 30, c'est-à-dire après le départ des quarante-sept résidents soviétiques, le communiqué suivant :

« Des opérations de contre-espionnage conduites depuis quelque temps par la D.S.T. (Direction de la surveillance du territoire), sous l'autorité du ministre de l'intérieur, ont mis à l'évidence la recherche systématique sur le territoire national, par plusieurs agents des services secrets de l'U.R.S.S., de renseignements scientifiques, techniques et technologiques, particulièrement dans le domaine militaire.

» La multiplicité et la gravité des interventions conduites au profit de cette puissance étrangère par le moyen d'agents bénéficiant le plus souvent du statut de fonctionnaire diplomatique justifient le départ des personnes concernées.

» Tel est l'objet de la mesure signifiée aux autorités soviétiques concernant une quarantaine de leurs ressortissants, qui est devenue effective ce jour dans les délais convenus. »

La désorganisation des services secrets de l'U.R.S.S. en France

(Suite de la première page.)

De fait, les milieux proches du ministère de la défense avaient noté ces derniers temps une recrudescence des tentatives d'approche d'*« objectifs sensibles »* importants. Les activités portuaires – notamment dans le sud de la France – et les bases navales intéressent particulièrement les Soviétiques.

Toulon

Toulon, spécialement, en accueillant les deux porte-avions français, et depuis la mise en place des installations d'accueil du sous-marin nucléaire d'attaque *Rubis*, est devenu un objectif décisif pour les Soviétiques. En effet, l'accès au détroit des Dardanelles serait désormais problématique pour l'Union soviétique en cas de crise. Les forces navales françaises basées à Toulon ont de fait pour mission de surveiller les mouvements des bâtiments navals dans cette région stratégique.

Preuve parmi d'autres de cet intérêt des Soviétiques pour Toulon : ils avaient réitéré, il y a environ trois semaines, une demande instante afin de pouvoir faire procéder à des réparations de bateaux à l'arsenal de cette ville. Ces demandes leur ont été refusées devant la « menace » évidente qu'aurait pu constituer la présence cachée de systèmes d'écoutes et de mesures perfectionnées à bord de certains de ces navires. Enfin, des ateliers où l'on met au point des « matériels sophistiqués » étaient également devenus l'objet de l'attention des services secrets soviétiques. Les « ceintures de sécurité » dressées par le contre-espionnage français l'avaient enregistré.

Au cours des derniers mois, M. Pierre Mauroy et le ministre de la défense, M. Charles Hernu, avaient publiquement évoqué leur volonté de juguler les activités multiples et précises des services d'espionnage. En substance, M. Hernu a notamment indiqué qu'il n'accepterait aucune forme de *« contournement »* de la défense nationale.

Le « pillage » – militaire ou non – opéré par les agents soviétiques n'en est pas moins un phénomène constant depuis plus de dix ans. A tel point que des études réalisées par les services français établissent que l'Union soviétique a progressivement comblé, par ce biais, son retard scientifique et technologique par rapport aux principaux pays occidentaux. De quinze ans, ce retard aurait été ramené à deux ou trois ans.

Si la décision française de frapper un coup de poing sur la table revêt naturellement une dimension politique et diplomatique, elle a d'abord, selon des sources françaises concordantes, une origine policière. Le ministère de l'intérieur indique notamment que *« la multiplicité et la gravité des interventions conduites au profit de* [l'Union Soviétique], *par le moyen d'agents bénéficiant le plus souvent du statut de fonctionnaire diplomatique, justifient le départ des personnes concernées »*. C'est ainsi que les autorités françaises reprochent à l'Union soviétique un ensemble de dossiers d'espionnage et non pas une seule et unique affaire. *« Les Soviétiques savent très bien à quoi s'en tenir »*, nous a déclaré un haut fonctionnaire. Des arrestations relativement fortuites ces dernières années, et plus récemment encore ces derniers mois, auraient démontré à nouveau aux agents du contre-espionnage de la D.S.T. l'ampleur du réseau soviétique, sa compétence, l'étendue de ses intérêts et sa soif de connaissances scientifiques... De très bonne source, on indique que les agents soviétiques mis en cause travaillaient, de manière méthodique, à partir de commandes précises passées par les ministères « techniques » de Moscou. Ces derniers mois, leur nombre aurait fortement augmenté.

« Cela suffit ! »

Au ministère de l'intérieur, on dément que l'arrestation, la semaine passée, à Meaux, d'un jeune homme, documentaliste aux Charbonnages de France, soit à l'origine de la décision française. M. Patrick Guerrier, vingt-cinq ans, accusé d' « intelligence » avec l'Union soviétique, est impliqué dans une affaire mineure, dit-on. De bonne source, on rejette de même l'idée qu'un lien quelconque existe entre le départ des quarante-sept résidents soviétiques et l'assassinat, le 15 février, du lieutenant-colonel Bernard Nut, agent de la Direction générale de la sécurité extérieure (D.G.S.E., ex-SDECE).

Le sens de la démarche spectaculaire des autorités françaises – d'une rare ampleur au plan national – est très clair, fait-on savoir en haut lieu. En opérant de la sorte, massivement, il s'agit de faire comprendre à l'Union soviétique que c'en est assez et que l'importance de son appareil de renseignements en France n'est plus de saison. En bref, Paris signifie à Moscou : *« Cela suffit ! »*

Averti dans les délais d'usage, l'ambassadeur de l'Union soviétique à Paris a pu faire connaître son sentiment, à deux reprises, au premier ministre et développer ses arguments. Paris n'a pas accepté ses explications et a maintenu, on l'a vu, sa position.

A L'AÉROPORT DE ROISSY

Les passagers de l'Ilyouchine-86

Ils n'offraient pas vraiment des têtes de circonstance, ces diplomates indésirables qui se préparaient à embarquer, mardi 5 avril vers 14 heures, dans le hall de l'aéroport Charles-de-Gaulle. Rien à voir, en tout cas, avec ce qu'on peut supposer être la mine d'un espion démasqué.

On guettait, en vain, à suivre les petits groupes de Soviétiques, quelques hommes, des femmes et des enfants, bouquet de fleurs à la main, un signe d'émotion ou de préoccupation. Les familles expulsées et les amis venus les accompagner se séparaient comme après un séjour réussi. Embrassades appuyées, répétées à loisir devant les nombreuses caméras de télévision. Photos de groupe. Des journalistes soviétiques se mêlaient à la presse française pour immortaliser une expulsion qui ne semblait pas les viser particulièrement. Certains de ces confrères avaient même le cœur à plaisanter : *« Vous allez bientôt revoir à paris vos amis de l'A.F.P. en poste à Moscou »*, pariait un journaliste – *« épargné »*, précisait-il, – de l'agence Tass. Pourquoi ces sourires, ces airs franchement goguenards, comme si une bonne blague se préparait ?

A ces scènes trop légères, à cette étrange atmosphère, une explication. L'ambassade d'U.R.S.S. avait, semble-t-il, organisé l'embarquement officiel d'une vingtaine de personnes, pour tromper la presse française. Alors qu'on s'embrassait dans l'aérogare, un convoi, composé de deux cars et de plusieurs minibus, pénétrait sur les pistes de l'aéroport par la zone de fret et gagnait directement l'Ilyouchine-86, spécialement affrété par Moscou, qui attendait les diplomates depuis la fin de la matinée. Pris en chasse par des voitures de la presse, ce cortège avait distancé ses poursuivants sur l'autoroute au prix d'embouteillages bien orchestrés et de quelques queues de poisson réussies par les véhicules de l'ambassade.

Dans le hall de l'aéroport, les Soviétiques n'avaient donc voulu montrer que quelques familles. Ces « lièvres » avaient-ils été choisis à dessein ? Les caméras de télévision ont enregistré des images d'enfants blonds, de jeunes femmes élégantes. Comme si on avait voulu prendre l'opinion française à témoin de l'absurdité de cette mesure d'expulsion et lui suggérer que ces voyageurs obligés n'avaient pas des mines d'espions. – Ph. B.

BOULEVARD LANNES A PARIS

« L'ambassade proteste »

L'ambassadeur de l'Union soviétique à Paris a eu une attention, mardi matin 5 avril, à l'égard des journalistes entassés à la porte de sa résidence. Des agents de sécurité, très civils dans leurs costumes de flanelle grise, ont offert un verre de vodka et quelques cacahuètes grillées aux représentants de la presse occidentale. Un apéritif pour patienter. Le temps de se pénétrer de l'architecture lourde et sobre de l'ambassade, plantée à la lisière du bois de Boulogne, et fort bien protégée par des gendarmes mobiles « bleu-blanc-rouge », fusil à la bretelle.

Le personnel, par ses silences, ses airs pénétrés, confirmait la décision des autorités françaises. Paris avait bien déclaré *persona non grata* plusieurs dizaines de résidents soviétiques... Une déclaration allait être lue à la presse. Pas une conférence de presse, expliquait-on dans le hall de l'ambassade, *« un communiqué »*. Cette attente autorisait les curieux à parcourir les ouvrages aimablement présentés sur un tourniquet : *la Vérité sur l'Afghanistan, le Grand Mensonge de Washington, les Juifs en U.R.S.S., la Naissance des soviets,* etc. Au-delà des baies vitrées du hall, le buste de Lénine, sculpté dans un marbre blanc immaculé, veillait au bon déroulement de cette matinée pas comme les autres.

Dans son bureau, entouré de ses collaborateurs, M. Alexandre Avdeev, premier secrétaire de l'ambassade, répétait sa prestation imminente devant les caméras de télévision, les photographes et autres reporters : *« L'ambassade proteste vigoureusement... conséquences négatives... »* A midi, la presse était admise à se grouper devant un canapé de cuir et une tapisserie en provenance directe de Lettonie. Un préposé indiquait obligeamment que la personne habilitée à parler se placerait ici. Ce qui fut fait. M. Avdeev parla comme il avait été prévu. A la fin, les journalistes anglo-saxons exigèrent une lecture du communiqué *in english*. M. Avdeev refusa. *« Je n'ai rien a ajouter »*, fut la seule chose qu'il ajouta...

Dans la cour de l'ambassade, les observateurs remarquèrent la présence d'un minibus pourvu de plaques minéralogiques « corps diplomatique ». La mention « transport d'enfants » sur les fenêtres du véhicule ne trompa personne. Ce minibus, c'était sûr, participerait à l'évacuation des résidents soviétiques vers l'aéroport. Et, de là, à Moscou.

L. G.

A Moscou, aucun journal n'avait mentionné l'événement mercredi

De notre envoyé spécial

Moscou. – L'agence Tass a annoncé dans l'après-midi du mardi 5 avril les mesures d'expulsion prises à l'encontre du personnel soviétique à Paris, mais seulement en reproduisant, dans une brève dépêche, le communiqué de l'ambassade d'U.R.S.S. en France. C'est donc par ce biais que l'on a appris qu'il s'agit d'une *« expulsion sans précédent »* motivée par une *« activité illégale »*, – sans aucune autre précision sur le nombre des expulsés et les chefs d'accusation.

Encore s'agit-il là d'une information « réservée » dont le grand public est tenu à l'écart : aucun journal paru ce mercredi matin ne reproduit cette dépêche, aucun des médias soviétiques n'a annoncé l'arrivée à Moscou mercredi soir des diplomates expulsés et de leurs familles.

Il est probable que ce silence ne sera pas maintenu très longtemps et qu'un commentaire sera publié sous peu, rejetant les accusations de Paris et dénonçant le geste « inamical » du gouvernement français. Des mesures de rétorsion sont également prévisibles à l'encontre du personnel de l'ambassade de France, peut-être aussi du corps journalistique français à Moscou – lequel est déjà extrêmement réduit. On note à ce propos que le chef du bureau de l'A.F.P., M. Grandjean, qui pourrait faire figure d'homologue de son collègue de l'agence Tass, expulsé de Paris, doit quitter Moscou de toute façon pour prendre sa retraite à la fin de ce mois.

Lors de l'expulsion d'une centaine de diplomates soviétiques de Londres en 1971, des mesures réciproques avaient frappé des diplomates britanniques en poste à Moscou, mais en nombre nettement plus réduit et sans rappel des ambassadeurs. Les relations politiques avaient été gelées pendant plusieurs mois entre les deux pays avant de reprendre un cours normal. Les autorités soviétiques sont soucieuses dans des cas de ce genre de ne pas pratiquer des représailles inconsidérées, conscientes de la prépondérance numérique de leur personnel dans la plupart des capitales occidentales par rapport aux effectifs que celles-ci délèguent à Moscou.

Dans le cas de la France, la présence de communistes dans le gouvernement de Paris rend la réaction encore plus plus délicate : c'est bien la première fois qu'un gouvernement occidental à participation communiste se livre à une action de ce genre et sur une telle échelle. Or tout ce que l'on entend ici confirme que l'expérience de coalition socialo-communiste en France continue d'être encouragée. Néanmoins, il faut s'attendre à un nouveau refroidissement des relations franco-soviétiques et à un retour au point de départ malgré l'éclaircie qu'avait apportée la visite de M. Cheysson en février. Cette visite continuait jusqu'à une date récente a être jugée ici en termes positifs – de manière plus favorable, semble-t-il, que du côté français, – et l'on espèrait, sans trop y croire il est vrai, qu'elle serait suivie d'une rencontre au sommet d'ici quelques mois. Aujourd'hui cette perspective est, à l'évidence, reportée à un avenir lointain.

MICHEL TATU.



L'EXPULSION DES FONCTIONNAIRES SOVIÉTIQUES

La bienséance et ses limites

(Suite de la première page.)

Leur mission consistant à procéder à des observations et des analyses et à porter des jugements de fond sur le comportement et la politique de l'Etat qui les accueille, leur intérêt les conduit à être irréprochables pour tout ce qui touche *à la forme*. Ainsi, n'hésitent-ils pas à « en remettre ». Le diplomate se pliera avec le sourire à toutes les règles de la politesse, du cérémonial des usages les plus surannés, des bienséances et des mondanités, quitte à paraître ridicule aux yeux du public, qui ne retient que les apparences. S'il contrevient aux règles, tout ce que risque le diplomate est d'être déclaré *persona non grata* et expulsé. C'est ce qui est arrivé aux tueurs de l'ambassade d'Irak, et mardi aux diplomates trop illicitement curieux de l'ambassade de l'U.R.S.S.

L'espion n'a pas ces soucis, mais il en a d'autres qui font la joie des amateurs de films et de romans d'aventures.

La technique le sexe et l'argent

La limite entre le licite et l'illicite étant souvent difficile à observer — particulièrement dans des pays comme ceux de l'Est où, dans une certaine mesure, tout ce qui n'est pas obligatoire est interdit, — les interférences entre la diplomatie et l'espionnage sont constantes. Les pièges les plus connus, tendus par l'espionnage à la diplomatie, sont ceux de la technique, du sexe et de l'argent.

La technique progresse tous les jours. M. Rochet fit sensation en 1971, en exhibant sur le petit écran toutes sortes d'instruments : mini-micros, tournevis émetteurs, etc., qu'on trouve aujourd'hui dans le commerce. L'écoute des postes diplomatiques et le décryptage du « chiffre » sont parmi les sports favoris des centrales de renseignements. Anthony Cave-Brown a raconté (dans *la Guerre secrète*) comment les services de renseignements anglais déchiffrèrent les codes secrets allemands du début à la fin de la dernière guerre mondiale. Toutes les ambassades dans les pays de l'Est, et parfois ailleurs, sont équipées d'une « cloche », une chambre entièrement vitrifiée, qui interdit toute écoute... du moins l'espère-t-on.

La femme fatale est un piège à diplomates, entrée de longue date dans le folklore de l'espionnage. Mais, avec la féminisation du corps diplomatique l'« homme fatal » a une belle carrière devant lui. M. Rochet racontait déjà en 1971 : « *Les ébats amoureux de la fille d'un de nos fonctionnaires à l'étranger* (il donna des précisions) *ont été filmés, avant qu'on lui dise : ces documents seront publiés, si vous ne donnez pas la clé du coffre de votre père.* » Un ambassadeur connu, qui avait succombé aux charmes d'une danseuse, fut pris, dans une capitale de l'Est, dans une vraie scène de vaudeville avec le retour d'un pseudo-mari trompé, le tout étant observé et enregistré d'une chambre voisine. Cependant, l'ambassadeur n'étant pas promis chez lui aux hautes destinées que le gouvernement du pays d'accueil avait prévues, les possibilités de chantage firent long feu, et l'affaire ne fut révélée que beaucoup plus tard par un agent de l'Est passé à l'Ouest. Un piège analogue aurait, dit-on, été tendu à sa femme, qui ne s'y laissa pas prendre. Le coup est classique.

Romain Gary, qui fut diplomate en même temps que romancier, racontait que, en poste dans un pays de l'Est, un de ses « contacts » habituels lui mis sous les yeux toute une série de photos qui se voulaient compromettantes. Romain Gary prit un air sincèrement consterné : « *Je vous en prie,* supplia-t-il, *n'exhibez jamais ça, ce serait affreux... Regarde, j'étais vraiment lamentable ce jour-là... Ma réputation auprès des femmes serait définitivement compromise.* » L'autre n'insista pas.

La guerre des services

Mais, tous les diplomates n'ont pas ce sang-froid. L'écrivain Gilles Perrault et le cinéaste Michel Deville ont à peine romancé, dans leur *Dossier 51*, le drame authentique d'un diplomate circonvenu par les services secrets de l'Est, qui lui révélèrent pour le compromettre une homosexualité refoulée. Il se suicida. Tout le Quai d'Orsay a connu cette affaire.

L'argent requiert moins de subtilité. Un diplomate italien, qui occupe aujourd'hui de hautes fonctions à l'OTAN, nous raconta que, en début de carrière, il fréquentait un diplomate soviétique, qui l'invitait souvent à déjeuner. Un jour, la conversation s'orienta vers la triste condition financière de la « carrière ». « *Combien gagnent donc les diplomates italiens ?* », demanda son hôte. « *Pas possible, si peu que ça... Comment vivez-vous donc ?* » Bref, il allait faire une offre, quand l'Italien trancha : « *Vous savez, cher ami, je suis très riche.* » D'ailleurs, c'était vrai. Le Soviétique changea de conversation et ne l'invita plus.

Ce qui est plus surprenant, mais qui n'est nullement exceptionnel, c'est que les services diplomatique., et ceux de renseignements d'un même pays se contrarient. C'est même fréquent, lorsque des intérêts puissants sont engagés dans une politique qui ne fait pas l'unanimité.

Dans le dernier numéro de la *Revue d'histoire diplomatique*, l'ancien ambassadeur Albert Chambon, qui, plus tard, démasqua les activités de Barbie en Amérique latine, ce qui lui valut des menaces de mort, raconte comment il fut victime d'un épisode peu connu de cette guerre des services. En 1959, il était conseiller diplomatique à Dakar, quelque peu imposé au dernier haut commissaire en A.O.F., M. Messmer, avec la quasipromesse de devenir ambassadeur au Sénégal après l'indépendance. Il fut informé par un agent du SDECE qu'une opération de « déstabilisation » se préparait contre un Etat voisin. M. Chambon ne le cite pas, mais ce ne peut être que la Guinée. Il informa le haut commissaire, « *qui le prit de haut* ». Puis, les préparatifs s'étant ébruités dans Dakar, et le haut commissaire s'étant absenté, il prévint le Quai d'Orsay. L'opération fut abandonnée. Mais M. Chambon, qui n'avait pourtant informé que son gouvernement, fut convoqué d'urgence à Paris, et sa promotion fut bloquée pendans dix ans.

Il n'est pas toujours diplomatique de connaître et de faire connaître ce qu'un diplomate ne doit pas savoir.

MAURICE DELARUE.

En dix ans, le nombre des fonctionnaires soviétiques en France a plus que triplé

Passant d'un millier de personnes en 1971 à deux mille quatre cent six au 31 décembre 1981, le nombre de citoyens soviétiques résidant en France a considérablement grossi au cours de la dernière décennie. Si l'on exclut de ces listes les conjoints et les enfants, qui ne font que vivre dans notre pays sans y travailler pour le leur, ainsi que les personnels techniques subalternes, l'accroissement est encore plus spectaculaire. De deux cents à sept cents, le nombre des seuls fonctionnaires soviétiques exerçant en France des fonctions de représentation officielle aurait plus que triplé dans la même période.

Ces fonctionnaires bénéficient d'une immunité soit complète pour les diplomates accrédités auprès du Quai d'Orsay (quatre-vingt-trois personnes à Paris) (1), soit partielle s'ils sont titulaires d'un passeport dit « de service », dont bénéficient les cadres des sociétés commerciales soviétiques installées en France.

Totale ou partielle, cette immunité offre évidemment une protection idéale à des agents se livrant à l'espionnage ou à toute autre activité contrevenant aux lois. Cela ne signifie pas pour autant que tous les titulaires soviétiques de passeports diplomatiques ou « de service » soient des professionnels du renseignement. Cela signifie simplement — surtout quand les « affaires » se multiplient — qu'un service de contre-espionnage ne peut rester indifférent lorsqu'il voit grossir inexplicablement et jusqu'à pléthore le nombre des représentants d'une puissance étrangère que protège leur statut.

L'Union soviétique n'a certes pas le monopole de l'abus des « couvertures » diplomatiques. Ces représentations, partout de par le monde, ont tendance à entretenir un très nombreux personnel. La D.S.T. estime, en l'occurrence, qu'un tiers des sept cents personnes concernées dépendent des services de renseignements civils (K.G.B.) et militaires (G.R.U.).

(1) Ils disposent de quatre locaux diplomatiques officiels : l'ambassade et la mission militaire installées dans un bâtiment imposant boulevard Lannes, la résidence de l'ambassadeur, rue de Grenelle (l'ancienne ambassade), la mission commerciale, rue de la Faisanderie, et le consulat, rue de Prony.

Une liste de la D.S.T.

Libération publie dans ses éditions du 6 avril un document présenté comme une « *note interne de la D.S.T.* » dressant la « *liste non exhaustive des agents soviétiques attachés pour la plupart à l'ambassade de l'Union soviétique* ». Ce texte, établi fin 1980, identifie, sur les 521 Soviétiques en poste en France au 1er décembre 1980, 181 membres des services de renseignement (133 pour le K.G.B., service secret civil, 36 pour le G.R.U., service secret militaire, et 12 « indéterminés »). Il souligne, de 1978 à 1980, un « *accroissement sensible* » du personnel de renseignement, manifestation de « *la volonté sensible des Soviétiques de disposer en France d'une importante résidence du K.G.B.* ».

Le texte se poursuit par une énumération des « *principaux cadres de la représentation officielle soviétique* », liste qui ne comprend pas que des membres de services spéciaux. Premier conseiller expulsé mardi, Nikolaï Techtverikov serait le « résident » du K.G.B. en France ; Vassili Golitsyne, attaché naval, celui du G.R.U.

[Dans l'entourage de la D.S.T., on précise que le document publié par *Libération* n'est pas une « *note interne* », mais un « *extrait d'un document de travail destiné à un recyclage de fonctionnaires sur le plan interne* ». Des indiscrétions d'un fonctionnaire, qui n'appartient plus à la D.S.T. depuis un an et demi, auraient été à l'origine d'une première divulgation de son contenu, en 1981, dans *Spécial dernière* et, en 1982, dans une feuille confidentielle de droite, *la Coulisse*, de M. Roland Gaucher. « *La plus grande partie* » des renseignements contenus dans ce texte sont « *périmés* », ajoute-t-on. Enfin, l'on dément qu'il y ait, ainsi que l'indique *Libération*, un bilan écrit régulier, mis à jour chaque fin d'année, de l'état des « espions » soviétiques en France.]

AFRIQUE

Angola

Première visite à Washington d'un ministre du gouvernement de Luanda

Washington *(A.F.P.)*. — Pour la première fois depuis l'indépendance de l'Angola en 1975, un membre du gouvernement angolais, en la personne de M. Pedro Van Dunem, ministre du pétrole et de l'énergie, a été reçu au département d'État.

Selon des hauts fonctionnaires ayant demandé à conserver l'anonymat, M. Van Dunem, qui était accompagné de M. Hermino Escorcio, directeur de la société des pétroles angolais, a eu des entretiens avec M. Chester Crocker, secrétaire d'état adjoint pour l'Afrique.

Même si les contacts sont relativement fréquents entre les deux pays, notamment sur la question namibienne, les États-Unis n'entretiennent toujours pas de relations diplomatiques avec l'Angola, qu'ils ont déclaré ne pouvoir reconnaître aussi longtemps que les troupes cubaines demeureraient sur le territoire angolais.

D'autre part, le département d'État a déploré, mardi 6 avril, la mort de M. Saul Mkhize, l'un des leaders de la communauté noire d'Afrique du Sud, tué la semaine dernière par la police sud-africaine alors qu'il se trouvait à la tête d'une manifestation protestant contre la politique raciale de Pretoria (*le Monde* du 6 avril). Le gouvernement américain espère bien que les autorités sud-africaines vont mener une « *enquête complète* » pour déterminer les circonstances de la mort de M. Mkhize, a déclaré mardi M. John Hughes, porte-parole du département d'État.

LES RÉACTIONS POLITIQUES

« L'Humanité » souligne que la décision française risque de nuire « à la cause de la paix et du désarmement »

En première page sur deux colonnes, en haut à droite, *l'Humanité* du mercredi 6 avril annonce, en caractères gras : « Quarante-sept Soviétiques expulsés de France », puis, en maigre : « L'U.R.S.S. proteste contre une décision qu'elle juge « totalement infondée et arbitraire. » En page intérieure, après avoir reproduit le communiqué du ministère de l'intérieur et la déclaration de l'ambassade soviétique, le quotidien du P.C.F. écrit : « *Les observateurs soulignent qu'une expulsion aussi massive n'a pas de précédent dans les relations franco-soviétiques, et qu'elle est extrêmement rare dans l'histoire de la diplomatie. Il paraît évident que la décision prise par les autorités françaises, au-delà des mesures de rétorsion qu'elle entraînera du côté soviétique, risque malheureusement de détériorer de manière grave le climat des relations entre les deux pays, dans tous les domaines, nuirait aux intérêts économiques de chacun d'eux, en même temps qu'à la cause de la paix et du désarmement.* »

Mardi 5 avril, dans les couloirs de l'Assemblée nationale, aucun député communiste n'était disponible pour un commentaire sur cette affaire, après la réunion hebdomadaire du groupe. Du côté socialiste, M. Claude Estier, interrogé, en tant que président du groupe parlementaire d'amitié France-U.R.S.S., avant la publication du communiqué du ministère de l'intérieur, indiquait son intention de s'informer des motifs de la décision française.

Le même souci habitait M. Claude Labbé, président du groupe R.P.R., qui jugeait la mesure « *spectaculaire* ». « *Dans le cas où nous n'aurions pas d'explication satisfaisante de la part du gouvernement,* déclarait M. Labbé, *nous en demanderions, par la voie de questions ou de rappels au règlement.* » M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe U.D.F., était peut-être un peu plus confiant. « *Si le gouvernement l'a fait,* disait-il, *il se peut qu'il y ait quelque raison à cela.* » Il se refusait, toutefois, faute d' « *explications* », à « *porter un jugement de valeur* » sur cette décision.

M. Stirn : « Un acte courageux. »

M. Olivier Stirn (U.D.F.), candidat à la présidence du parti radical, estimait qu'il s'agissait d'« *un acte courageux, qui montre que M. François Mitterrand n'est pas prisonnier des communistes* ». Précisément, au Sénat, M. André Fosset (Union centriste) déposait une question écrite demandant au premier ministre de « *bien vouloir lui confirmer que la décision prise par le pouvoir exécutif de procéder, le 4 avril, à l'expulsion de quarante-sept diplomates soviétiques, rencontre l'accord sans réserve de tous les membres de son gouvernement* ».

Quarante-sept, c'est peu, estime de son côté, le Front national (extrême droite), tout en se félicitant de la « *décision courageuse* » du gouvernement. Selon l'organisation de M. Jean-Marie Le Pen, il y avait en France, en 1980, cent quatre-vingt-cinq membres des services secrets soviétiques. « *Le gouvernement français n'a donc expulsé, pour le moment, qu'un espion sur quatre* », souligne le Front national.

Le calcul de M. Raymond Marcellin (U.D.F.-P.R.), ancien ministre de l'intérieur, est moins précis, mais il va dans le même sens. « *Quarante-sept, ce n'est pas beaucoup, car il y en a des centaines* », a déclaré M. Marcellin sur R.T.L.

Les précédents

EN FRANCE

En France, la dernière expulsion de Soviétiques remonte à trois ans. Le 9 février 1980, M. Guennadi Travkov, en poste au consulat général d'U.R.S.S., avait été expulsé pour avoir été trouvé en possession de plans de l'avion de combat français Mirage 2000. Deux semaines plus tard, un deuxième consul soviétique en poste à Marseille, M. Viatcheslav Frolov, avait été amené à quitter le territoire français.

Une quinzaine de Soviétiques ont été expulsés de France pour espionnage depuis vingt ans, notamment :

● En février 1965, M. Serge Pavlov, directeur de l'Aeroflot à Paris ;

● En 1970, cinq diplomates en poste à Paris ;

● En 1973, le lieutenant-colonel Eugène Mironkine, attaché de l'air adjoint à l'ambassade soviétique, surpris alors qu'il dérobait des appareils de guidage électronique au Salon de l'aéronautique du Bourget ;

● Le 11 février 1977, un fonctionnaire de l'UNESCO à Paris, M. Vladimir Ivanovitch Ribatchenko, expulsé pour espionnage industriel.

● En 1978, M. Victor Penkov, attaché militaire adjoint de l'ambassade soviétique à Paris.

A L'ETRANGER

Voici un rappel d'affaires d'expulsion de ressortissants soviétiques qui ont défrayé la chronique ces dernières années dans divers pays étrangers.

● EN GRANDE-BRETAGNE, il y a eu l'expulsion de cent cinq diplomates, et fonctionnaires, sur cinq cent cinquante résidents soviétiques, en septembre 1971. Depuis, plusieurs diplomates soviétiques ont été priés de quitter le pays.

● EN ESPAGNE, quatre fonctionnaires soviétiques ont été expulsés le mois dernier. En outre, dix Soviétiques accusés d'espionnage ont été expulsés depuis que Madrid et Moscou ont renoué leurs relations diplomatiques en février 1977.

● EN ITALIE, en décembre 1982, le colonel Cheliag, attaché militaire adjoint de l'ambassade soviétique, est déclaré *persona non grata*. En 1969, le premier secrétaire de l'ambassade soviétique, M. Constantin Monachov, avait été expulsé. Les Italiens avaient acquis la certitude qu'il usait de cette couverture officielle pour diriger un important réseau d'espionnage portant particulièrement sur les bases de l'OTAN en Italie.

● EN SUISSE, trois Soviétiques ont été expulsés depuis le début de 1983 pour espionnage.

● AU DANEMARK, la dernière expulsion date de février 1983.

● AUX PAYS-BAS, le correspondant de Tass a été expulsé en avril 1981.

● AUX ÉTATS-UNIS, en février 1977, expulsion du correspondant de Tass à Washington, en réponse au renvoi du correspondant d'A.P. à Moscou. En 1978, chassé-croisé de trois diplomates américains et soviétiques.

● AU CANADA, en 1978, treize « diplomates-espions » soviétiques sont priés de quitter le pays. Plusieurs espions soviétiques ont été expulsés du Canada, le dernier étant l'attaché commercial de l'ambassade, M. Abramov, le 1er avril 1982.

● EN BOLIVIE, une expulsion massive de quarante-neuf membres de l'ambassade soviétique à La Paz a eu lieu en avril 1972, deux ans après l'établissement de relations diplomatiques entre les deux pays.

● EN COLOMBIE, huit espions ont été renvoyés en août 1972. Le Costa-Rica, l'Équateur et le Mexique, en particulier, ont eu recours à de semblables mesures.

● EN CHINE, l'un des seuls cas connus est l'expulsion de cinq « espions soviétiques » en janvier 1974, trois diplomates et les femmes de deux d'entre eux.

● AU GHANA, les vingt membres de l'ambassade d'U.R.S.S. ont été expulsés peu après le coup d'État militaire du 25 février 1966.

● AU ZAIRE, en novembre 1963, tout le personnel diplomatique (quinze personnes) est renvoyé, ainsi que le correspondant de l'agence Novosti. Les années suivantes, plusieurs autres diplomates et journalistes soviétiques connaissent le même sort.

● EN ÉGYPTE, le 15 septembre 1981, l'ambassadeur soviétique, M. Vladimir Poliakov, est jugé *persona non grata* avec six autres membres de la mission diplomatique. D'autres mesures d'expulsion frappent deux cent quarante-trois diplomates, militaires, journalistes, et experts civils dans les jours qui suivent.

Neuf ans auparavant, le président Sadate avait annoncé la fin de la mission des experts soviétiques, dont le nombre était évalué à environ dix-sept mille. Ils avaient dû quitter le pays.

La presse occidentale évoque la détérioration des relations franco-soviétiques

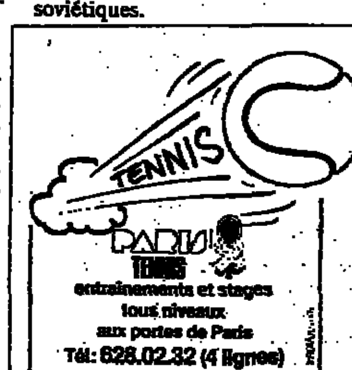
La presse occidentale accorde généralement une place de choix aux comptes rendus concernant l'expulsion des fonctionnaires soviétiques de Paris. En Grande-Bretagne, où les autorités ont fait savoir que cette affaire n'avait aucun rapport avec l'expulsion la semaine dernière de deux diplomates et d'un journaliste soviétiques en poste à Londres, les quotidiens soulignent généralement qu'une dégradation des relations entre Paris et Moscou devrait suivre cette mesure.

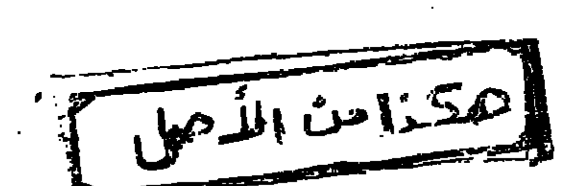
Pour le *FINANCIAL TIMES*, cette décision, « *prise par le seul pays occidental à compter des ministres communistes dans son gouvernement, confirme la fermeté de la ligne française en ce qui concerne les rapports Est-Ouest, et en particulier les questions d'armement* ». *THE GUARDIAN* estime pour sa part que cette mesure « *pourrait aussi être une cause de tension à l'intérieur de la coalition socialo-communiste* ». « *Jusqu'à présent,* poursuit Paul Webster, correspondant de ce quotidien à Paris, *les communistes ont accepté la politique étrangère du gouvernement au nom de la solidarité gouvernementale, en dépit de la tradition prosoviétique du parti. Mais si ces expulsions sont considérées comme une contestation de la politique de Moscou ou si elles sont à l'origine de pressions en faveur du retrait des communistes du gouvernement, elles provoqueront un sérieux malaise au sein de la coalition.* » Le *TIMES* de Londres comme l'édition européenne du *WALL STREET JOURNAL* insistent sur la détérioration des relations franco-soviétiques depuis deux ans par rapport à ce qu'elles étaient sous les précédents gouvernements. Le *TIMES* estime que cet incident « *peut creuser le fossé le plus profond entre les deux pays depuis le temps de la guerre froide* ».

LE SOIR de Bruxelles note qu'« *il y a quelque chose d'insolite dans la série noire qui a, au cours des derniers mois, frappé le réseau soviétique. (...) Il est possible que la densité de ce réseau en France comme naguère en Angleterre ait dépassé le seuil de tolérance. Mais on peut aussi attribuer ses défaillances aux révélations d'espions importants passés à l'Ouest. (...) Ces personnages étaient au service d'une institution unique au monde dont l'ancien chef préside aujourd'hui aux destinées de l'U.R.S.S. La crise du K.G.B. pourrait dès lors refléter une crise de l'U.R.S.S. Mais y a-t-il une crise du K.G.B. ?* »

En République fédérale, la *FRANKFURTER ALLGEMEINE ZEITUNG* insiste également sur les tensions que risque d'engendrer cet incident au sein du parti communiste, « *dont la patrie spirituelle est à Moscou* », tensions qui, selon le quotidien, pourraient s'exprimer dès le conseil des ministres de ce mercredi, à propos de la politique économique de M. Mauroy. Pour *DIE WELT*, « *le plus bas niveau* » a été atteint dans les relations franco-soviétiques.

● *Condamnations a Leningrad.* — MM. Rostislav Evdokimov et Viatcheslav Dolinine ont été respectivement condamnés à cinq ans de camp à régime strict et quatre ans de camp ordinaire pour avoir « *diffusé des écrits antisoviétiques* ». — *(A.F.P.)*





ASIE

Inde

LA TENSION AU PENDJAB

« Nous continuerons notre lutte jusqu'à ce que toutes nos revendications soient acceptées »

déclare au « Monde » le principal dirigeant sikh

De notre envoyé spécial

Amritsar. – L'atmosphère demeure tendue à Amristar, où plusieurs personnes ont été blessées, mardi 5 avril au soir, par l'explosion d'une bombe au cœur de la vieille ville. Reprochant à la police d'avoir laissé s'enfuir les auteurs de l'attentat, la foule a violemment pris à partie les forces de l'ordre contraintes de tirer en l'air pour se dégager.

Commentant mardi au Parlement le blocus routier organisé la veille par le parti sikh local, l'Akali Dal, le ministre de l'intérieur, M. Sethi, a rendu les « agitateurs » responsables des affrontements au cours desquels une vingtaine de personnes ont trouvé la mort (*le Monde* du 6 avril). Il a invité les dirigeants sikhs à renoncer à une politique de confrontation porteuse de violences et qui ne fait que compliquer la solution du problème.

Il a laissé entendre que le gouvernement était favorable à la négociation, sans préciser cependant si une nouvelle invitation avait été adressée à l'Akali Dal.

De son côté, Sant Harchand Singh Longowal, président de ce parti, a exigé une enquête judiciaire (le bilan s'établirait selon lui à quarante morts) et le retrait des forces paramilitaires du Pendjab. Il a estimé l'atmosphère *« explosive »* et demandé l'intervention immédiate du premier ministre et du président de l'Union, comme il l'a expliqué dans une entrevue accordée au *Monde*.

« Quel est le bilan de la manifestation que vous avez organisée lundi ?

– Nous sommes totalement satisfaits du succès remporté par notre manifestation. Nous sommes parvenus à interrompre le trafic sur toutes les routes de l'Etat. Tout se serait déroulé paisiblement si le gouvernement et la police n'avaient décidé de nous provoquer et d'agresser ceux qui étaient assis paisiblement sur les routes. Je condamne vigoureusement l'agression dont nous avons été victimes. Contrairement à ce qui a été rapporté, aucun Sikh n'a ouvert le feu à Patiala de l'intérieur du temple local. En revanche, la police, elle, y a lancé des grenades lacrymogènes. Nous en avons la preuve.

– Votre campagne d'agitation dure depuis des mois. Qu'avez-vous obtenu ?

– Certaines de nos revendications ont d'ores et déjà été acceptées. Par exemple, la liberté de nous rendre en pèlerinage dans les lieux saints qui se trouvent au Pakistan, le statut international conféré à l'aéroport d'Amritsar, l'acceptation de principe de la plupart de nos demandes à caractère religieux. (*le Monde* du 1er mars.)

» Restent nos exigences politiques : revendications territoriales, révision des accords relatifs au partage des eaux des rivières locales, et surtout, davantage de pouvoirs pour les Etats. Le gouvernement vient d'ailleurs de nommer une commission qui sera chargée d'étudier les rapports entre le « Centre » et les Etats. (*Le Monde* daté 27-28 mars.) Nous entendons poursuivre notre lutte jusqu'à ce que toutes nos revendications soient acceptées.

– Sous quelle forme ?

– Le gouvernement a le devoir de protéger la vie, les biens et l'honneur des citoyens. Lundi, au contraire, il s'est livré sur nous à des violences et à des agressions. D'où nos interrogations et notre scepticisme. Quelles mesures devons-nous prendre pour protéger nous-mêmes nos vies, nos biens et notre honneur ? Tel sera, entre autres, l'objet de notre prochaine réunion. Nous ferons le bilan et déterminerons notre future ligne d'action. Mais nous nous efforcerons de demeurer dans la voie pacifique. En fait, cela dépendra du gouvernement.

L'idéologie de Gandhi ne nous impressionne pas

– Excluez-vous toute rencontre avec le gouvernement ?

– Il n'en est pas question pour le moment. Désormais la balle est dans le camp adverse. Ils savent ce que nous voulons.

– Vous avez également émis de sérieuses réserves à l'égard du gouvernement local.

– Son attitude a prouvé qu'il ne se préoccupait pas de la défense de nos intérêts. Nous attendions sa protection. Il nous a attaqués. Nous sommes, par conséquent, enclins à nous demander s'il nous représente encore. La question est sérieuse et mérite réflexion.

– Votre action ne s'inspire-t-elle pas de la stratégie de Gandhi ?

– Nous n'avons jamais été impressionnés par l'idéologie de Gandhi. En fait, nous suivons les enseignements de nos gourous [guides spirituels], qui, bien avant lui, ont prêché la non-violence. Les Sikhs ont souffert bien davantage que Gandhi. Aujourd'hui, si on fait autant de bruit autour de lui, c'est parce que la majorité de la population est hindoue. En fait, Gandhi n'était qu'un instrument *(stooge)* des Anglais.

– Mais certaines personnes affirment que vous êtes l'instrument des Pakistanais.

– Nous n'avons jamais reçu aucune aide d'aucune nation étrangère, et nous n'en attendons de personne. Nous avons lancé notre lutte seuls et nous la poursuivrons seuls.

– Vous évoquez souvent la nécessité, pour les Sikhs, de rompre « les chaînes de l'esclavage ». *De quel esclavage s'agit-il, dans la mesure où vous êtes l'une des communautés les plus prospères de l'Inde ?*

– Si nous réussissons mieux que les autres, c'est que notre religion nous invite à travailler dur, à gagner notre vie, à aider les nécessiteux. Vous ne trouverez aucun mendiant dans nos rangs. Pourquoi, malgré tout, les autres communautés obtiennent-elles ce qu'elles demandent, alors que nous sommes obligés de lutter pour arriver à nos fins ? Voilà qui nous fait penser que, dans ce pays, nous sommes des citoyens de seconde classe. De plus, nous n'avons pas le pouvoir de décider de notre propre sort. Nous étions majoritaires à l'assemblée locale, mais Mme Gandhi a décidé de nous détrôner.

– Mais l'actuel chef du gouvernement local élu, démocratiquement, est un Sikh ?

– Plutôt un *« collaborateur »*, un instrument des Hindous et du parti de Mme Gandhi, le Congrès (I). Il ne représente pas les aspirations des Sikhs, pas plus que le président de l'Union (lui aussi un Sikh), qui n'est que le prête-nom de Mme Gandhi : il dit ce qu'elle lui dit de dire.

– Mais pourquoi n'avez-vous pas agi dans le sens de vos revendications lorsque vous étiez au pouvoir au Pendjab ?

– Parce que le gouvernement central était dans les mains du Janata, c'est-à-dire des Hindous, dont les plus extrémistes. Que le premier ministre, soit M. Desai ou Mme Gandhi ne change rien : ils sont anti-sikhs. Voilà pourquoi ils n'acceptent pas nos exigences.

– Pourquoi, alors, ne pas demander un Etat indépendant ?

– Nous voulons rester aux côtés des hindous, des musulmans. Des chrétiens, des harijans [intouchables]. Nous voulons que chacun soit traité sur un pied d'égalité. Nous demandons davantage de pouvoirs pour les Etats, non un Etat indépendant.

– Pourquoi y a-t-il autant d'hommes armés dans l'enceinte du temple d'Or, à Amritsar ?

– Nous aimons les armes. Elles symbolisent pour nous le respect de soi et l'autodéfense. Elles font partie de notre religion. De plus, quand on a besoin de nous, lors des conflits extérieurs par exemple, on ne nous critique pas.

– Quelle sera la position de votre parti lors des prochaines élections générales ?

– Nous verrons. Nous avons des amis dans toutes les formations politiques. Mais l'expérience montre que nous devons éviter toute entente avec le Congrès. »

Propos recueillis par
PATRICK FRANCÈS.

L'OFFENSIVE VIETNAMIENNE A LA FRONTIÈRE THAILANDAISE

Bangkok dénonce la violation « délibérée » de sa souveraineté et met en cause l'U.R.S.S.

L'aviation thaïlandaise a-t-elle bombardé au napalm une unité vietnamienne qui s'était installée sur son territoire au cours de l'offensive que mènent les troupes de Hanoï contre la résistance cambodgienne le long de la frontière khméro-thaïlandaise ? C'est ce qu'ont affirmé des officiels de Bangkok, précisant que huit bombes incendiaires de ce type avaient été lancées sur cent cinquante *bodoïs* (soldats vietnamiens) retranchés à plus de 1 kilomètre à l'intérieur du territoire thaïlandais, les forçant à se retirer. L'emploi de cette arme – pour la première fois depuis 1975 – aurait été décidé en dernier recours, les bombardements d'artillerie ayant été inefficaces. Toutefois, de source militaire à Bangkok, on a déclaré ne pas avoir reçu d'informations à ce sujet.

Toujours est-il que ce nouveau développement témoigne de l'âpreté des combats et de la détermination des Vietnamiens dans une offensive qui a mobilisé plus de dix mille hommes, qui a été longuement préparée par l'artillerie et qui menace, après les Khmers rouges et les sihanoukistes, les camps du F.N.L.P.K. (Front national de libération du peuple khmer) de M. Son Sann. Six mille réfugiés khmers ont été évacués mardi 5 avril par les Thaïlandais ; une dizaine de milliers l'avaient été avant l'intervention de l'aviation, portant à au moins cinquante mille le nombre de civils khmers déplacés par les combats.

Parallèlement à son offensive militaire, Hanoï s'en est pris au gouvernement thaïlandais, accusé de « *calomnies* » pour avoir fait état d'intrusions de soldats vietnamiens sur son territoire. « *Il n'y aura plus d'hostilités*, a affirmé l'agence de presse officielle, *quand la Thaïlande aura mis fin à son appui* » à la guérilla khmère. Le ministère vietnamien des affaires étrangères a qualifié mardi de « *punition bien méritée* » les attaques contre la guérilla et en a rejeté la responsabilité sur Bangkok, accusée de « *collusion* » avec Pékin. Mais, en même temps, joignant la carotte au bâton, Hanoï a « *appelé Bangkok à donner suite aux propositions sensées et raisonnables* » des pays indochinois « *pour instaurer la paix et la stabilité à la frontière thaïlando-cambodgienne* ».

Pour sa part, le gouvernement thaïlandais a lancé une offensive diplomatique, convoquant, mardi également, dix-huit ambassadeurs, dont ceux du Vietnam et de l'U.R.S.S., pour déplorer la reprise des combats à la frontière. M. Arsa Sarasin, secrétaire permanent du ministère des affaires étrangères, a, dans une conférence de presse, dénoncé l'action « *inhumaine et aveugle* » du Vietnam contre les Cambodgiens et la violation « *délibérée* » de la souveraineté thaïlandaise. « *Le Vietnam a clairement l'intention de chercher une confrontation directe avec la Thaïlande*, a-t-il dit. *Les forces vietnamiennes sont entrées en Thaïlande et ont tenu des portions de notre territoire, ce qui a conduit aux violents engagements entre les deux parties.* »

Bangkok na « *pas encore* » l'intentiion de « *demander aux Etats-Unis d'honorer leurs engagements, aux termes du pacte de Manille de 1954*, a ajouté M. Sarasin. « *L'armée thaïlandaise est pleinement en mesure de faire face à la situation* », a-t-il précisé, avant de mettre en cause l'U.R.S.S., qui a fourni au Vietnam les armes lui permettant de mener de telles actions.

M. Paul Wolfowitz, sous-secrétaire d'Etat américain, est arrivé mardi à Bangkok et s'est rendu ce mercredi à la frontière khméro-thaïlandaise pour se rendre compte de la situation.

L'opération vietnamienne a été condamnée par la Chine et par le Pakistan, et le secrétaire général des Nations unies, M. Pérez de Cuellar, a exprimé sa « *profonde préoccupation devant l'escalade des combats* » et « *espéré sincèrement que la population civile qui vit dans cette zone dans des conditions précaires n'aura pas à subir de nouveaux malheurs et souffrances* ». – *(A.F.P., U.P.I., Reuter, A.P.)*

UNE DÉCLARATION DU QUAI D'ORSAY

Le porte-parole du Quai d'Orsay a évoqué, le mardi 5 avril, la situation en Asie du Sud-Est, déclarant : « *La France n'a cessé de condamner la présence des forces vietnamiennes au Cambodge, comme elle condamne toute occupation étrangère d'autres pays. Elle dénonce les violences qu'entraîne inévitablement cette action et dont sont d'abord victimes les populations civiles. Elle s'inquiète du risque d'extension du conflit dans la région. La France exprime une fois de plus sa conviction qu'il faut arriver au plus tôt pour le Cambodge à une solution politique fondée sur les résolutions pertinentes des Nations unies* ».

REPRISE DES CONTACTS ENTRE PÉKIN ET TIRANA

(De notre correspondant.)

Pékin. – Un groupe d'experts économiques chinois s'est rendu dernièrement en Albanie, vient-on d'apprendre à Pékin. La délégation aurait quitté la capitale chinoise le 23 mars pour un séjour à l'étranger dont la durée n'est pas connue. La mission de ces experts, qui jusqu'à présent n'a pas été mentionnée dans la presse, serait d'explorer les voies d'une amélioration des échanges économiques entre les deux pays, indique-t-on ici. Cette visite en Albanie est la première depuis la rupture de la coopération économique et militaire entre les deux pays en juillet 1978. A la suite de cette décision prise par Pékin, tous les experts chinois (environ cinq cents personnes) travaillant à la réalisation de divers projets de développement avaient regagné leur pays.

Cette discrète reprise de contacts paraît conforme avec la position de principe de la Chine, ratifiée par le XIIe Congrès du P.C.C. en septembre dernier, d'entretenir des relations normales avec tous les Etats, quel que soit leur système social, sur la base des cinq principes de la coexistence pacifique. Lors de la désignation de M. Carcani à la tête du gouvernement albanais, en janvier 1982, le premier ministre chinois, M. Zhao Ziyang, lui avait adressé ses « *salutations cordiales* ».

M. L.

PROCHE-ORIENT

LA VAGUE « D'EMPOISONNEMENTS » EN CISJORDANIE

Plusieurs dizaines de Palestiniens soupçonnés d'avoir « organisé » les hospitalisations ont été appréhendés

Jérusalem. — Persuadés qu'il n'y a pas eu d'« *intoxication collective* », et que dans la grande majorité des cas les personnes récemment hospitalisées en Cisjordanie — des jeunes filles pour la plupart — ont été victimes de troubles « *psychosomatiques* » ou d'un phénomène d'« *hystérie collective* » exploité par des « *agitateurs* », les responsables de l'administration israélienne ont donné l'ordre de procéder à une série d'arrestations ou d'interpellations.

Plusieurs dizaines de Palestiniens soupçonnés d'avoir véritablement « *organisé* » en plusieurs endroits cette vague d'hospitalisations viennent d'être appréhendés. Parmi eux, notamment, des chauffeurs de voitures qui ont conduit les patients dans les hôpitaux, et des jeunes gens qui auraient incité de différentes façons des écolières ou lycéennes à se faire porter malades. Quelques-uns de ces suspects auraient déjà eu dans le passé maille à partir avec les autorités militaires.

Ces indications ont été révélées officieusement : aucun chiffre officiel n'a été fourni. A Jenine, la police a cependant indiqué que six personnes avaient été arrêtées mardi 5 avril dans la ville ou dans ses environs. Le général Shlomo Ilya a confirmé ces mesures, mais sans donner de précisions. « *Depuis lundi*, a-t-il seulement déclaré, *des suspects ont été interrogés et le sont encore.* » D'autre part, des médecins arabes à Hébron ont signalé que les

De notre correspondant

autorités militaires avaient ordonné mardi soir que quarante des soixante-seize jeunes filles encore en observation dans les établissements de la ville soient transférées dans des hôpitaux israéliens.

« *Un groupe politique est derrière toute cette affaire*, a affirmé mardi le général Ilya. *Des provocateurs ont circulé dans les hôpitaux* (de Cisjordanie) *exerçant des pressions sur les médecins, afin qu'ils admettent de nombreux « malades » ou qu'ils gardent le plus longtemps possible ceux qui était déjà hospitalisés ; par ailleurs, nous connaissons un exemple où la même personne s'est fait admettre à cinq reprises alors qu'à chaque fois il lui a été signifié qu'elle n'avait rien...* » Il est à remarquer que jusqu'à présent les autorités israéliennes n'ont désigné comme responsables de cette campagne d'« *agitation* » aucune personnalité ou aucun groupe politique déjà connus dans les territoires occupés.

Alors qu'on lui demandait dans une interview télévisée s'il n'y avait tout de même pas des cas « *sérieux* » parmi le nombre de personnes s'estimant victimes d'« *empoisonnement* », le général Ilya a répondu : « *Sur les centaines d'hospitalisations recensées durant ces dernières semaines, il n'y a peut-être eu que six cas qui ont mérité un examen approfondi.* »

Cependant, le docteur Schehadeh, directeur des hôpitaux de Cisjordanie, a émis le 5 avril un avis sensiblement différent au cours d'une interview à la radio israélienne. Selon lui, si 80 % des personnes hospitalisées ces dernières semaines ont cédé à la « *panique* » ou à la « *crainte* », 20 % d'entre elles ont réellement présenté des symptômes inquiétants sinon graves. Il faisait allusion principalement aux tout premiers cas — une soixantaine — apparus le 21 mars, dans un village proche de Jenine. « *Il a été noté*, a-t-il précisé, *que les écolières ont inhalé une substance gazeuse dont on ne connaît pas encore l'origine. Rien ne dit que celle-ci soit vraiment toxique. Mais on a constaté des irritations de la gorge, des suffocations parfois, ainsi que des anomalies dans la composition sanguine, et des analyses d'urine ont révélé un taux d'albumine excessif. Les troubles étaient bien réels : maux de tête, vertiges, nausées.* » Le docteur Schehadeh a ajouté que, dans le cas de ce village, on avait envisagé que des vapeurs toxiques puissent venir des égouts proches de l'établissement scolaire où les malaises s'étaient déclarés. Mais il a précisé que cette hypothèse avait été rapidement écartée.

Les indications fournies par le docteur Schehadeh retiennent particulièrement l'attention, car ce médecin, qui conteste partiellement et indirectement les affirmations de l'administration israélienne, ne semble guère pouvoir être soupçonné de complaisance à l'égard des adversaires les plus farouches de l'« *occupant* ». En effet le docteur Schehadeh a souvent été critiqué en Cisjordanie, dans les milieux politiques et par certains de ses confrères, pour avoir accepté des fonctions officielles sous l'autorité israélienne.

De leur côté, les dirigeants du parti travailliste ont estimé que les différents rapports de l'administration et les conclusions de la commission médicale d'enquête du ministère de la santé (selon laquelle il n'y a pas eu d'« *intoxication* ») n'étaient pas assez satisfaisantes. Le parti travailliste a décidé de créer sa propre commission d'enquête avec la participation de médecins arabes israéliens.

FRANCIS CORNU.

DES CENTAINES DE MILITAIRES ISRAELIENS REFUSENT LA MEDAILLE DE LA GUERRE DU LIBAN

Tel-Aviv (A.F.P.). — Plusieurs centaines de militaires israéliens, soldats et officiers du cadre de réserve ayant participé à la guerre du Liban, ont signé un manifeste demandant au gouvernement de « *les exempter de l'obligation de recevoir la médaille décernée à tous les hommes ayant activement pris part à cette campagne* ».

Le quotidien *Haaretz* (indépendant) écrit que les signataires appartiennent à un groupe intitulé Non à la médaille, qui rassemble les adversaires d'une décoration décernée pour avoir participé à une guerre « *non indispensable* ». « *On nous a inculqué qu'il faut défendre la patrie en danger et ne prendre les armes que faute d'autre choix. La guerre du Liban ne répondait pas à ces critères* », affirment les signataires du manifeste, selon *Haaretz*.

Le mouvement d'opposition à cette médaille, déclenché par un groupe de gauche lié au parti travailliste et s'intitulant La jeune garde, avait été vivement désavoué par la direction du parti selon laquelle « *cette distinction récompenses la valeur au combat et non une option politique* ».

Le roi Hussein et M. Yasser Arafat proposeraient un compromis entre le plan Reagan et celui de Fès

Le comité central du Fath — la plus haute instance de l'organisation de M. Yasser Arafat — poursuivait ce mercredi matin 6 avril ses délibérations au Koweït au sujet d'un accord de principe qui aurait été conclu entre le président de l'O.L.P. et le roi Hussein, concernant la relance du processus de paix au Proche-Orient M. Arafat, selon M. Nabil Shaath, l'un de ses proches conseillers, se serait engagé à soutenir la mise en œuvre du plan Reagan si celui-ci devait être « *amendé* ».

Il s'agirait, selon notre correspondant à Amman, d'un compromis entre le projet de paix américain et celui des pays arabes, adopté en septembre dernier à Fès. Si M. Arafat devait obtenir l'aval du comité central du Fath, ainsi que celui du comité exécutif de l'O.L.P., la nouvelle formule serait soumise à l'approbation d'un sommet arabe.

Amman. — A défaut d'un communiqué commun faisant le bilan des derniers entretiens Hussein-Arafat, les autorités jordaniennes ont fait savoir, mardi 5 avril, que les pourparlers jordano-palestiniens reprendraient dès le retour à Amman du chef de l'O.L.P., parti le matin même à destination du Koweït. Une pause mise à profit pour de nouveaux contacts diplomatiques ainsi, qu'en témoigne la visite pour la troi-

Correspondance

sième fois en dix jours, du ministre saoudien des affaires étrangères, le prince Saoud El Fayçal.

De Koweït, où il a réuni le comité central du Fath, M. Yasser Arafat pourrait aller en Syrie et en Arabie Saoudite, affirmait-on mardi à Amman. Selon le bureau de l'O.L.P. dans la capitale jordanienne, cette mini-tournée de M. Arafat ne serait pas étrangère à la préparation du prochain sommet arabe. On ignore encore si celui-ci réunira tous les chefs d'Etat arabes ou seulement les membres du « comité des sept », et s'il pourra se tenir le 16 avril comme cela a été dit. Proposée par le roi Hassan II du Maroc, l'idée de ce sommet, à laquelle l'Arabie Saoudite aurait apporté un soutien discret mais décisif auprès de M. Yasser Arafat et du roi Hussein, a pris en tout cas ces derniers jours de la consistance.

Pour le chef de l'O.L.P. et le souverain jordanien, qui, affirme-t-on à Amman, cherchent à mettre au point une « *position commune* » en vue de ce sommet, celui-ci répond à des considérations à la fois politiques et tactiques. Politiques, parce qu'il pourrait permettre de donner aux résolutions de Fès un prolongement susceptible de pallier les insuffisances du plan arabe, qui reste, somme toute, assez vague faute de mécanismes pour le mettre en œuvre. Il s'agit de « *pousser la balle un peu plus loin dans le camp américain* », selon la formule d'un diplomate occidental, en montrant de façon plus explicite la volonté de négocier des pays arabes, sans pour autant entrer dans le jeu du plan Reagan.

M. Arafat n'a pas totalement fermé la porte à l'initiative américaine, et il ne le fera sans doute pas, en dépit des déclarations très négatives de certains dirigeants de la centrale palestinienne ces jours-ci à l'égard du plan Reagan. Mais celui-ci n'en demeure pas moins, pour le chef de l'O.L.P., une base inacceptable pour des négociations de paix puisqu'il rejette l'idée d'un Etat palestinien indépendant, et qu'il ne mentionne ni l'Organisation de libération de la Palestine ni le droit à l'autodétermination du peuple palestinien. Palestiniens et Jordaniens attendent également que les Etats-Unis fassent preuve de leur détermination à faire pression sur Israël, et une garantie qu'ils obtiendront bien au bout du compte la restitution des territoires occupés. Une preuve d'autant plus nécessaire à leurs yeux que l'Etat hébreu a d'emblée rejeté l'initiative américaine.

D'un point de vue tactique, le roi Hussein et M. Arafat souhaitent, d'autre part, que toute démarche de leur part en vue de négociations de paix fasse l'objet d'un consensus arabe, qui leur donnerait les coudées plus franches. Une telle démarche, si elle était acceptée par tous les pays arabes, ne pourrait plus ainsi être remise en cause par les pays « frères » les plus radicaux, comme l'a fait la Syrie à propos du rapprochement entre l'O.L.P. et la Jordanie. Du même coup, les fractions pro-syrienne et pro-libyennes au sein de l'O.L.P. seraient plus ou moins neutralisées, ce qui rendrait la tâche plus facile à M. Yasser Arafat. En outre, le roi Hussein conserve sans doute l'espoir d'un compromis acceptable tant par Washington que par les Arabes entre l'initiative américaine et les résolutions de Fès.

EMMANUEL JARRY.

RÉUNIS A KOWEIT

Les huit Etats du Golfe étudient des mesures pour faire face à la pollution pétrolière

Les ministres de la santé et de l'environnement des huit pays du Golfe arabo-persique membres de l'Organisation régionale pour la protection de l'environnement marin (ROPME) devaient se réunir à Koweït, ce mercredi 6 avril, pour tenter de trouver une parade aux graves menaces de pollution que fait peser sur tous les États riverains la nappe de pétrole géante échappée d'un puits iranien endommagé depuis le 8 février. La réunion préparatoire des experts des pays du Golfe, qui s'est tenue lundi 4 avril à Manama, n'a pas permis de dégager un consensus, l'Iran ayant rejeté l'offre irakienne d'un cessez-le-feu partiel afin de procéder aux réparations du puits (*le Monde* du 6 avril).

« *Les huit pays riverains du Golfe, dont l'Irak, ont accepté que commencent immédiatement les opérations de lutte contre la nappe d'huile dans le Golfe* », a néanmoins déclaré mardi 5 avril à Koweït, M. Reza Hossein Mirza Taheri, vice-premier ministre iranien et directeur de l'environnement, qui doit assister à la réunion ministérielle. Il a toutefois indiqué que l'accord de l'Irak était « *implicite et indirect* ».

M. Taheri a affirmé que son pays avait entrepris, dès le début, des opérations de réparation des puits offshore de Nowrouz, d'où le pétrole commençait à s'échapper. Mais, a-t-il ajouté, l'Irak a bombardé la région, causant la mort de plusieurs techniciens et entravant ainsi les opérations de colmatage des puits. Il a précisé que son pays, poussé par les principes islamiques et humains, est prêt a commencer immédiatement les opérations anti-pollution conformément aux décisions qui seront adoptées par la ROPME.

A l'ONU, un porte-parole a assuré que l'Iran, après l'Irak, avait fait savoir au secrétaire général de l'organisation qu'il était prêt à coopérer avec l'ONU pour mettre fin à la pollution pétrolière dans le Golfe. Cependant, les deux pays ont posé un certain nombre de conditions à leur coopération, a-t-il précisé. M. Diego Cordovez, le sous-secrétaire général de l'ONU pour les questions politiques spéciales, examinera avec leurs représentants à Koweït les moyens d'obtenir, sur le plan technique, la coopération nécessaire à des opérations de nettoyage.

Par ailleurs, le sous-secrétaire du ministère koweïtien des affaires étrangères, M. Rashid Al-Rasdhid, est parti mardi 5 avril pour Moscou, dans le but d'y soumettre une nouvelle initiative de son pays visant à dénouer la guerre du Golfe, déclare-t-on de sources autorisées. Il doit ensuite se rendre à Washington, il est porteur de messages du cheikh Jaber Al-Ahmed Al-Sabah à M. Youri Andropov et au président Ronald Reagan.

Les estimations divergent sur l'importance de la nappe de pétrole qui dérive actuellement vers le détroit d'Hormuz. Selon le ministre iranien sa superficie n'atteindrait que 300 kilomètres carrés environ, mais des experts pétroliers, au sein des compagnies européennes, estiment qu'elle représente en réalité cent fois cette surface, soit l'équivalent de la Belgique. La densité du pétrole et les conditions climatiques rendent son colmatage particulièrement difficile, du fait que ce pétrole s'est accumulé en masse compacte au-dessous de la surface de la mer.

● *L'agence irakienne d'information INA* a annoncé qu'un attentat avait été commis, mardi matin 5 avril, contre la maison d'édition d'État Al Hurriya (la Liberté), provoquant de légers dégâts. L'agence a attribué cet attentat « *aux alliés du régime iranien et à ses agents arabes* ». A Téhéran, un responsable du mouvement islamique irakien AMAL, qui a des bureaux dans la capitale iranienne, a indiqué à l'A.F.P. que son mouvement revendiquait l'attentat et qu'« *une trentaine de kilos d'explosif avaient été utilisés par le groupe martyr Saad Mehdi El Adeh* », du nom d'un opposant irakien tué il y a trois ans à Beyrouth. Le même mouvement avait revendiqué à Téhéran, le 29 mars dernier, un attentat commis à Bagdad contre le siège de la compagnie aérienne Iraqi Airways. Il avait encore revendiqué des attentats commis en février dernier contre des entreprises françaises au Pakistan, en décembre 1982 contre l'agence de presse irakienne à Bagdad, et en août de la même année contre le ministère irakien du Plan. — (*A.F.P.*)

● *Le directeur du département du Proche-Orient du ministère soviétique des affaires étrangères, M. Safrantchouk*, a été reçu mardi 5 avril par le directeur des affaires politiques du ministère iranien des affaires étrangères pour « *un échange de vues sur les problèmes intéressant les deux parties* », a annoncé, le même jour, Radio-Téhéran. Cette visite intervient après les protestations du parti communiste soviétique faisant suite à l'arrestation, le 5 février dernier, des principaux dirigeants du Toudeh (P.C. iranien), accusés « *d'espionnage et de subversion* ». — (*A.F.P.*)

– Publicité –

Lettre ouverte aux hommes d'affaires



La nouvelle réglementation relative aux dépenses des Français à l'étranger vous concerne en priorité. Le Diners Club, par la multiplicité des services qu'il met à votre disposition est en mesure de répondre, cas par cas, à vos besoins. Voici comment:

– 1 – En France et dans l'ensemble des pays de la zone Franc*

Toute carte Diners Club actuelle ("Personnelle" ou "Société") peut être utilisée pour vos voyages d'affaires comme pour vos déplacements personnels. Vous pouvez continuer à régler, sans limitation de dépenses, l'ensemble des prestations auxquelles vous êtes habitués : hôtels, restaurants, magasins, location de voitures, essence, aviation, etc.

– 2 – Hors la zone Franc

Seule est admise la carte Diners émise dans le cadre de votre entreprise. Avec elle, vous pouvez alors acquitter toutes vos dépenses professionnelles dans le monde entier, sans restriction y compris bien entendu dans la zone Franc.

Cette carte Diners "Société" est un service Diners Club utilisé depuis longtemps par de nombreuses sociétés pour tous leurs frais professionnels. Elle est émise à la demande de l'entreprise. Les relevés des dépenses lui sont directement facturés et doivent être réglés par celle-ci.

– 3 – Diners a mis en place une procédure d'urgence pour la délivrance de cartes "Société" à facturation société:

- Si votre entreprise dispose déjà de cartes Diners "Société", toute demande additionnelle sera concrétisée dans les 48 heures.
- Si vous possédez une carte à facturation individuelle, Diners vous délivrera votre carte Diners "Société" à facturation société, dans les 48 heures à réception de votre demande.
- Si vous n'êtes pas encore détenteur de carte, le Diners Club de France s'engage à satisfaire votre demande d'une carte Diners "Société" dans les plus brefs délais.

– 4 – Comment obtenir une carte Diners "Société" dans les délais les plus brefs?

Vous nous indiquez : • le nombre de demandes à envoyer • le nom et l'adresse de la personne à qui les envoyer,

soit par télex n^os : 630 225 - 630 665 - 630 666 - 660 952,

– soit par téléphone: (1) 723 78 05, nous répondrons à toutes vos demandes 24 heures sur 24,

– soit par courrier:
Diners Club International
18, rue François Ier -
75380 Paris.

Carte DINERS "Société": votre second passeport pour tous vos voyages d'affaires.

*Zone Franc: France, Monaco, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion, Saint-Pierre et Miquelon, Polynésie Française, Nouvelle-Calédonie, Wallis & Futuna, Bénin, Cameroun, Congo, Côte-d'Ivoire, République Centrafricaine, Gabon, Haute-Volta, Mali, Niger, Sénégal, Tchad, Togo, Comores.

PROCHE-ORIENT

LA COOPÉRATION FRANCO-ÉGYPTIENNE

M. Mitterrand reçoit M. Boutros Ghali

Le ministre d'État égyptien aux affaires étrangères, M. Boutros Ghali, qui est arrivé le mardi 5 avril en fin d'après-midi à Paris, devait être reçu ce mercredi par M. François Mitterrand. Le ministre, qui part jeudi pour les États-Unis, devait remettre au chef de l'État français un message du président égyptien, M. Hosni Moubarak.

Peu après son arrivée, M. Boutros Ghali s'est entretenu avec M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures. Il a déclaré, après la rencontre, que l'Égypte et la France sont convenues de multiplier leurs efforts en vue d'obtenir le retrait des troupes étrangères du Liban.

Pour sa part, M. Cheysson quitte Paris ce mercredi soir pour Beyrouth, où il doit présider le lendemain une réunion des ambassadeurs français en poste au Proche-Orient. Il s'entretiendra avec le président Amine Gemayel, ainsi qu'avec le premier ministre et le président du Parlement libanais, avant de rentrer vendredi à Paris.

La France est l'un des principaux participants à la Force multinationale chargée d'aider le nouveau président libanais à rétablir son autorité sur l'ensemble du territoire national. Elle a, par ailleurs, accordé une ligne de crédit de 600 millions de francs au Liban pour le rééquipement de son armée. Selon des informations publiées par la presse arabe, la France pourrait être chargée d'équiper la marine et l'aviation libanaises, alors que les États-Unis ont été chargés de la mission d'équiper et de reconstituer l'armée de terre, appelée à jouer un rôle de premier plan dans le Liban de l'après-guerre.

En choisissant Beyrouth comme lieu de réunion pour les ambassadeurs français, le gouvernement, souligne-t-on, a voulu montrer qu'il considère que la capitale libanaise est redevenue le centre politique de la région et que la sécurité y est rétablie. M. Cheysson s'était déjà rendu à Beyrouth en août 1981, puis en septembre 1982 après la mort du président élu Bechir Gemayel. Avant de quitter Beyrouth, il rencontrera les ambassadeurs de la C.E.E. ainsi que les membres de la communauté française du Liban.

AMÉRIQUES

Pérou

LES GUÉRILLEROS AURAIENT MASSACRÉ QUARANTE-CINQ PAYSANS

Ayacucho *(A.F.P., A.P.)*. — Le commandement de l'armée péruvienne a annoncé qu'environ deux cents guérilleros du Sentier lumineux avaient attaqué, le dimanche 3 avril, deux villages isolés des Andes, de la région d'Ayacucho, et tué quarante-cinq paysans. Les guérilleros auraient d'abord incendié ou mis à sac certaines maisons de Lucanamarca et de Huancasancos avant de réunir les paysans et de les fusiller à l'issue d'un jugement sommaire.

Toujours selon l'armée, les insurgés du Sentier lumineux reprochaient à ces deux villages d'avoir recherché la protection de la police contre les exactions de la guérilla, qui levait l'impôt et confisquait les récoltes. Parmi les personnes tuées, il y aurait des femmes et des enfants.

Brésil

NOUVELLES SCÈNES DE VIOLENCE A SAO-PAULO

Des dizaines de blessés

Sao-Paulo *(A.F.P.)*. — De nouvelles scènes de violence ont éclaté, le mardi 5 avril à Sao-Paulo. Après les incidents de la veille, qui ont provoqué la mort d'un des manifestants blessés, plusieurs milliers de personnes se sont réunies le matin dans un quartier populaire de Santo-Amaro pour protester contre le chômage, et ont défilé dans les rues en direction du palais du gouverneur. La manifestation se déroulait pacifiquement, quand plusieurs personnes ont quitté le cortège pour saccager des magasins et attaquer des autobus à coups de pierres.

Les heurts avec la police se sont produits en début d'après-midi devant le palais du gouverneur. La foule a tenté de pénétrer dans le bâtiment en arrachant des grilles et en criblant de pierres et de morceaux de bois les policiers. Ceux-ci ont dispersé les manifestants à coups de matraques avec des grenades lacrymogènes. Bien que leur intervention ait été moins violente que la veille, il y a eu plusieurs dizaines de blessés.

Le gouverneur, M. Franco Montoro — l'un des dix gouverneurs d'opposition entrés en fonction le 15 mars dernier, — a reçu une délégation de manifestants appartenant à un mouvement contre le chômage et la vie chère. Les troubles se sont poursuivis tout l'après-midi. La police a dû intervenir à plusieurs reprises contre les pillards, qui s'en sont pris à des bijouteries.

Dans la soirée de mardi, M. Montoro a publié un communiqué commun avec les gouverneurs de Rio-de-Janeiro et du Minas-Gerais, MM. Lionel Brizola et Tancredo Neves, également de l'opposition, pour affirmer que de tels troubles *« ne servaient que les ennemis de la démocratie »*, pour demander à la population de conserver son calme et pour solliciter sa *« collaboration »* et sa *« solidarité »*, *« pour que le pays puisse résoudre ses difficultés »*.

EUROPE

Italie

Deux organes de la gauche italienne « Il Manifesto » et Radio-Radicale sont menacés par des décisions des pouvoirs publics

De notre correspondant

Rome. — S'agit-il d'un « excès de zèle » de l'administration ou bien d'une manœuvre politique délibérée tendant à limiter la liberté d'expression ? Un quotidien, *Il Manifesto* (extrême gauche), et Radio-Radicale, expression du parti radical, sont l'objet depuis le 2 avril de mesures qui peuvent conduire à la mort du quotidien et privent la radio de tout impact politique.

Victime d'un Etat mauvais payeur, *Il Manifesto* avait fini par obtenir du tribunal de Rome, le 14 février dernier, que celui-ci respecte les termes de la loi de 1981 sur l'édition et lui paie avant le 31 mars ce qui lui était dû au titre de la subvention pour le papier. L'Etat avait introduit un recours et vient d'obtenir le renvoi à un nouveau jugement fin mai.

Le quotidien qui, depuis samedi 2 avril, ne paraît plus que sur quatre pages risque de devoir fermer à la fin de ce mois, car il ne peut faire face à ses échéances. Il a lancé un appel aux partis de gauche pour obtenir des prêts : les radicaux et le parti d'unité prolétarienne (P.D.U.P.) ont répondu favorablement. Les socialistes et les communistes n'ont pas encore réagi.

La direction d'*Il Manifesto* met directement en cause le gouvernement Fanfani, et l'accuse de chercher à tuer le quotidien qui demeure la seule grande voix de l'extrême gauche. Les messages de sympathie — à commencer par celui du président Pertini — témoignent de l'estime portée à ce quotidien. Si le recours de l'Etat peut s'inscrire dans une logique administrative aveugle, en revanche la rapidité de la procédure invalidant la décision initiale est surprenante : afin de priver *Il Manifesto* de son dû, la justice a fait preuve d'une rare efficacité.

Radio-Radicale, pour sa part, s'est vu intimer l'ordre de suspendre ses transmissions d'ici à cinq jours. Elle est accusée d'émettre sur une grande partie du territoire et non pas seulement localement comme le prévoit la loi de 1975 autorisant dans son principe les télétransmissions privées. En fait, dans l'attente d'une loi réglementant les émissions de radios privées — qui n'a jamais vu le jour, — il n'existe pas de normes définissant les « transmissions locales ». Radio-Radicale est née en 1979 et jamais depuis le ministère des postes n'avait soulevé le moindre problème.

L'irritation que provoquent chez certains parlementaires, démocrates-chrétiens notamment, les retransmissions en direct par Radio-Radicale des débats à la Chambre des députés est apparemment à l'origine du zèle du ministère. Les radicaux qui, effectivement, ont une action pour le moins tapageuse au Parlement sont accusés de faire des interventions intempestives pour bloquer les débats et *« se faire de la publicité »*.

Ces deux affaires s'ajoutent à la crise que traverse un autre organe de la gauche italienne, le quotidien *Paese Sera*, en autogestion après que la société éditrice eut décidé la fermeture du titre pour des raisons qui sont loin d'être claires (*le Monde* du 2 avril).

PHILIPPE PONS.

A TRAVERS LE MONDE

Bolivie

• LE FRANÇAIS JACQUES-NAPOLÉON LECLERC, arrêté la semaine dernière à Santa-Cruz, sous l'accusation d'avoir dirigé des groupes paramilitaires et d'être impliqué dans le trafic de drogue, sera traduit en justice, a annoncé le mardi 5 avril le ministère de l'intérieur. M. Leclerc a déclaré avoir travaillé sous les ordres de plusieurs responsables militaires durant la dictature du général Garcia Meza (1980-1981). — *(A.F.P.)*

El Salvador

• UN BATAILLON D'ÉLITE entraîné aux États-Unis à la lutte anti guérilla a perdu trente-six hommes, le 30 mars, dans des combats avec des insurgés, dans le département de Morazan, au nord-est du pays, a reconnu le mardi 5 avril un porte-parole de l'armée salvadorienne, qui a ajouté que les affrontements se poursuivaient. — *(A.F.P.)*

Haïti

• LES CENDRES DU GÉNÉRAL TOUSSAINT LOUVERTURE, précurseur de l'indépendance de Haïti, mort en captivité en avril 1803 au fort de Joux, dans le Jura français, sont arrivées en grand pompe le mardi 5 avril à Port-au-Prince à bord d'un avion spécial affrété par le gouvernement haïtien (*le Monde* du 22 mars). Elles avaient été remises le 25 mars dernier par le gouvernement français au représentant de M. Jean-Claude Duvalier à Paris, après près d'un siècle de démarches infructueuses de la part de plusieurs chefs d'Etat haïtiens. — *(A.F.P.)*

Tchad

• REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU. — Le Conseil de sécurité des Nations unies devait reprendre mercredi 6 avril ses délibérations sur la plainte tchadienne contre la Libye au sujet de l'occupation de la bande d'Aouzou. Ces débats avaient été suspendus jeudi après que l'Union Soviétique, reflétant la position libyenne, se fut opposée à l'adoption d'un texte préparé par les pays non alignés membres du Conseil demandant aux parties de résoudre leur différend par des voies pacifiques et d'avoir recours en priorité aux procédures établies par l'O.U.A., puis, en cas d'échec, au Conseil de sécurité. — *(A.F.P.)*

Le Monde

politique

Le code pénal et le code de procédure pénale rendus applicables aux territoires d'outre-mer

Pour sa première séance de travail de la session de printemps, l'Assemblée nationale débat, mardi 5 avril, de cinq projets de loi. Le plus important est celui qui rend applicables aux territoires d'outre-mer (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie et dépendances, Wallis-et-Futuna) et aux îles françaises de *l'océan Indien* (*Europa*, *Tromelin*, Bassas-da-India, Juan-de-Nova et Glorieuses), ainsi qu'à Clipperton, le code pénal et le code de procédure pénale.

En effet, pour qu'une loi soit applicable dans les TOM il faut qu'elle contienne une disposition prévoyant expressément son extension aux territoires d'outre-mer. Or, volontairement ou involontairement, ce n'est pas toujours le cas. C'est ainsi que le code pénal de 1810 est applicable dans les TOM mais que les modifications législatives qui lui ont été apportées depuis plusieurs années ne le sont pas jusqu'à présent, pas plus que le code de procédure pénale en vigueur en métropole depuis le 2 mars 1959. L'instruction pénale demeure donc régie, dans les TOM, par l'ancien code d'instruction criminelle adapté aux spécificités locales.

Ainsi, par exemple, les condamnations aux travaux forcés ou à la relégation ont-elles toujours cours, théoriquement, dans ces territoires d'outre-mer.

Depuis plusieurs années les gouvernements avaient été saisis de ce dossier. En 1973, un premier projet de loi avait été déposé, mais il n'est jamais venu en discussion. En 1980, un autre texte avait été voté par l'Assemblée nationale et le Sénat, mais le Conseil constitutionnel l'avait jugé non conforme à la Constitution car les assemblées territoriales n'avaient pas été consultées, comme le prévoit l'article 74 de la loi fondamentale.

M. Robert Badinter, ministre de la justice, tout en regrettant le retard ainsi apporté à l'abrogation d'une législation « *archaïque et obsolète* », s'est félicité que cela ait permis « *une extension large et généreuse* » des règles valables en métropole sans certaines restrictions souhaitées par les gouvernements précédents. En effet, comme l'a souligné M. Renault (P.S., Indre), dans son rapport fait au nom de la commission des lois, les adaptations retenues sont celles « *rendues nécessaires par la situation géographique, l'éloignement, les statuts locaux et l'organisation administrative et judiciaire de ces territoires, sans pour autant déroger aux règles applicables en métropole* ».

C'est ainsi qu'un inculpé pourra se faire assister, en l'absence d'un avocat, par un citoyen au casier judiciaire vierge. De même, les atteintes à l'intégrité du territoire ne seront punissables dans les TOM que si elles sont faites « *par quelque moyen de violence que ce soit* », pour éviter que l'article 88 du code pénal ne puisse être utilisé contre les partisans de l'indépendance de ces territoires.

De même, l'avortement thérapeutique sera possible dans les TOM, alors que l'interruption volontaire de grossesse ne l'est pas. Pour tenir compte des spécificités géographiques, les conditions de garde à vue et les possibilités d'appel ont aussi, entre autres, été aménagées.

Ce texte étend aussi aux TOM, aux îles de l'océan Indien et à Clipperton la loi du 10 mars 1927 relative aux extraditions des étrangers, la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse (elle ne l'était qu'en partie), la loi du 1er juillet 1972 relative à la lutte contre le racisme, les modifications que celle-ci a subies, et l'ordonnance du 2 février 1945 sur l'enfance délinquante.

Le gouvernement s'étant rallié à tous les amendements proposés par la commission des lois — qui allaient tous dans le sens d'une plus grande libéralisation, — ce texte a été voté en première lecture à l'unanimité des députés présents, M. Salmon (R.P.R. Polynésie française) ayant résumé son approbation par un « *Enfin !...* »

● OBLIGATIONS COMPTABLES DES COMMERÇANTS

L'Assemblée adopte aussi deux projets de loi adaptant la législation française à des directives du Conseil des communautés européennes. La première date du 25 juillet 1978 et concerne les obligations comptables des commerçants. Le projet de loi correspondant avait été voté en première lecture par l'Assemblée le 7 octobre 1982, mais le Sénat l'avait sensiblement modifié sans toutefois le bouleverser le 20 décembre suivant. Les députés ayant adopté un certain nombre d'amendements de forme au texte sénatorial, il devra retourner au Sénat.

● L'EUROPE DES ASSURANCES

La seconde directive européenne est du 9 mars 1979 a pour but de à permettre aux entreprises d'assurance sur la vie des Etats membres de la Communauté de s'établir librement sur le territoire d'un autre Etat membre, comme ce fut déjà fait pour celles proposant des assurances dommages.

La directive européenne étant assez proche de la législation française, ce nouveau marché commun de l'assurance ne devrait pas, selon le rapporteur de la commission des lois, M. Douyère (P.S. Sarthe), « *affecter de manière sensible le marché français de l'assurance* ». D'autant que n'est étendue, par ce texte, que la liberté d'installation des compagnies d'assurance sur la vie. Le projet de loi a été adopté en première lecture, M. Mauger (R.P.R., Vendée) votant contre.

● Garantie du titre des matières précieuses

L'Assemblée adopte en première lecture un projet de loi modifiant certaines dispositions du code général des impôts relatives à la garantie du titre des matières d'or, d'argent et de platine. Il s'agit, pour reprendre l'expression du rapporteur de la commission des finances, M. Frelaut (P.C., Hauts-de-Seine), d'« *adapter la réglementation aux nouvelles conditions économiques de fabrication et de distribution tout en maintenant les conditions de garantie de la valeur du produit* ». Le principe du poinçon garantissant une certaine qualité de métal précieux est donc maintenu, la quantité minimale requise d'or, d'argent ou de platine n'étant pas modifiée.

● Aides-préparateurs en pharmacie

Enfin l'Assemblée adopte, dans la formulation votée par le Sénat — le texte devenant donc définitif, — un projet de loi autorisant les aides-préparateurs en pharmacie à délivrer des médicaments jusqu'au 31 décembre 1985 (théoriquement cette possibilité avait disparu depuis le 31 décembre 1981). Deux mille sept cent seize aides-préparateurs sont concernés par ce report.

THIERRY BREHIER.

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE, L'OUVERTURE

La formation, clé du développement industriel

Le premier ministre devait présenter ce mercredi 6 avril, devant l'Assemblée nationale, le double volet social et industriel complétant le plan de rigueur adopté le 25 mars dernier.

Au-delà des affirmations de principe sur la nécessaire « solidarité » et l'impératif industriel, il est un domaine sur lequel M. Pierre Mauroy se devait d'insister : celui de la formation des hommes aux nouvelles technologies. Comment espérer résoudre les problèmes d'emploi si on n'adapte pas très rapidement les structures de l'éducation et de la formation à ces techniques qui bouleversent nos sociétés ? Comment espérer redresser l'industrie française si elle ne dispose pas des personnels compétents, aptes à utiliser ces nouveaux outils que sont la robotique, l'informatique, etc. ?

Un goulot d'étranglement

La France vit un paradoxe. Elle compte des centaines de milliers de chômeurs, l'éducation nationale met chaque année sur le marché du travail des dizaines de milliers de jeunes dont les formations sont inadaptées, alors que bien des entreprises ne trouvent pas les ingénieurs et les techniciens qu'elles recherchent.

Il y a quelques jours, les industriels de la construction électrique et de l'électronique ont lancé un cri d'alarme. Il manque chaque année, dans leur seul secteur, près de cinq cents ingénieurs diplômés et de mille à mille cinq cents techniciens supérieurs. Un déficit qui s'ajoute à celui des années précédentes, chiffré à mille ingénieurs et trois mille techniciens supérieurs.

Cette situation alarmante avait déjà été mise en lumière ces dernières années à travers divers rapports, notamment celui de M. Tebeka, en mai 1980 (1). En avril 1982, le rapport de M. Fauroux sur la filière électronique attirait l'attention des pouvoirs publics sur l'insuffisante formation des hommes, véritable goulet d'étranglement qui risquait d'entraver le développement de l'industrie électronique française. — Ces problèmes dépassent au demeurant le seul secteur de l'électronique puisque l'automatisation, la robotique, qui sont de plus en plus la condition de la compétitivité des entreprises, concernent toutes les branches industrielles.

A deux reprises, le 2 janvier lors de son entretien avec la rédaction d'Antenne 2, et le 23 mars lors de sa dernière allocution télévisée, le président de la République avait insisté sur « *l'effort colossal* (...), *le formidable effort de formation des hommes auquel le pays* [devait] *s'atteler* ». La tâche est immense et tout ou presque reste à faire.

Certes des initiatives isolées ont été prises ici ou là. Telle grande entreprise lance de nouveaux programmes de formation pour ses employés. L'éducation nationale introduit au compte-gouttes l'ordinateur à l'école. Les nouveaux contrats « emploi-adaptation » prennent en compte les nouvelles technologies. L'Agence pour le développement de l'informatique fait son possible. Mais on est loin jusqu'à présent d'un vaste mouvement sur le terrain et à l'échelle nationale.

Aussi, M. Jean-Jacques Servan-Schreiber tente-t-il de mobiliser les énergies à travers le Centre mondial pour l'informatique et les ressources humaines, dont l'activité a été quelque peu recentrée autour des problèmes de formation, de sensibilisation aux nouvelles technologies (tout en conservant un secteur de recherche scientifique). Plusieurs initiatives ont été prises : mise à la disposition de la population d'un quartier de Marseille de 2000 micro-ordinateurs ; création d'une vingtaine de centres de formation à l'informatique de jeunes chômeurs, animés par des jeunes diplômés des grandes écoles.

L'initiation à l'informatique et à la robotique

D'autres actions sont envisagées. L'une consisterait à installer pendant l'été, en liaison avec les collectivités locales et les régions, des ateliers d'informatique sur les lieux de vacances afin que les jeunes s'initient aux ordinateurs individuels. Des expériences similaires ont déjà eu lieu, à Val-d'Isère et au Club Méditerranée, et ont recueilli un vif succès.

Une autre idée vise à développer dans diverses régions, en liaison avec les I.U.T., les universités et les entreprises locales, des formations spécifiques à la robotique, le Centre mondial apportant un soutien logistique. Il s'agirait de reproduire à l'échelle française et dans quelques régions, la synergie entre le tissu industriel, la recherche et la formation aux nouvelles technologies que l'université de Carnegie Mellon a réussi à mettre en place à Pittsburg aux Etats-Unis. Le Centre a signé en février un contrat d'association avec cette université. C'est dans ce cadre, que le professeur Raj Reddy, qui a fondé à Carnegie Mellon le premier institut de robotique des États-Unis, assure désormais la responsabilité de directeur scientifique des équipes du Centre.

Question de matériel

Sensibiliser les utilisateurs, multiplier les centres de formation, les expériences, nécessite du matériel. Là se pose une première question. Qui va payer ? Certes, le Centre mondial est prêt à participer, mais son budget (100 millions de francs) est insuffisant. Il faut donc que divers ministères, les régions, les collectivités locales, prennent en charge le financement de telles opérations. Les lourdeurs et lenteurs administratives, liées à la rigueur des temps, ne risquent-elles pas de geler une bonne partie de ces idées ?

A supposer les difficultés de financement résolues, un dilemme se posera, se pose déjà, aux pouvoirs publics et à la collectivité : celui de la provenance des micro et autres mini-ordinateurs. L'industrie française n'est pas capable aujourd'hui de faire face à l'essentiel de la demande. Que ce soit pour les mini-ordinateurs d'une certaine taille ou les ordinateurs personnels. Thomson, qui vient de lancer, avec retard, son T.O. 7 ne peut en produire actuellement que 150 par jour (3 500 par mois), cadence qui doit doubler en septembre. La société est dans l'incapacité de livrer quelques dizaines de milliers d'exemplaires dans les mois qui viennent, et ne pourrait donc assurer l'équipement des éventuels centres de vacances.

Faut-il privilégier la formation des hommes quitte à grever un peu plus la balance commerciale ? Attendre que l'industrie nationale soit capable de couvrir la demande potentielle et retarder d'autant la pénétration des nouvelles technologies ? En fait, l'accélération du progrès, de la demande sociale pour ces nouveaux matériels, l'ampleur de la crise, font qu'aujourd'hui il n'y a plus le choix. La formation des hommes est la priorité des priorités. Sans elle il est vain d'espérer reconquérir des positions dans les nouvelles technologies, car elle est la clé du développement industriel.

J.-M. QUATREPOINT.

(1) *La Formation des spécialistes informaticiens.* Documentation française.

LA CHAMBRE SYNDICALE DES INSTITUTS DE SONDAGE CRITIQUE A SON TOUR LES TRAVAUX D'IPSOS.

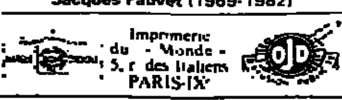
La section Etudes de marché de Syntec (1) rappelle dans une déclaration ses positions, après les critiques formulées à l'encontre de certains sondages d'intentions de vote publiés lors de la préparation des élections municipales :

« *Elle constate que ces critiques, et notamment les communiqués de la commission des sondages, concernent pour l'essentiel des travaux de sociétés qui ne sont pas membres de Syntec. Elle regrette qu'une partie du débat politique ait été alimentée par une série d'enquêtes sujettes à caution réalisées par l'institut Ipsos. Il apparaît en effet que, sur les vingt-deux sondages publiés par cette société non membre de Syntec, une dizaine présentent des écarts très élevés avec les résultats effectifs des scrutins, allant parfois jusqu'à 20 points...* »

Enfin, « *Syntec-Etudes de marché rappelle son attachement aux règles déontologiques de la profession. Elle veille au respect de ces règles par ses sociétés adhérentes et prévoit des procédures disciplinaires en cas de manquement à cette déontologie* ».

(1) Syntec : Chambre syndicale des sociétés d'études et de conseils qui regroupe trente et un instituts d'études et de sondages, 3, rue Léon-Bonnat, 75016-Paris.

Édité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)



Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437.
ISSN : 0395 - 2037.

Le débat sur l'austérité

(Suite de la première page.)

M. Mauroy désire atténuer l'impression selon laquelle la nécessité où se trouve désormais la gauche de « *gérer les réformes amorcées* » depuis vingt-deux mois — ainsi qu'il le soulignait lui-même dans son interview à *l'Express* du 1er avril (*le Monde* du 1er avril) — signifierait, *ipso facto*, que le gouvernement observera une pause dans son action réformatrice.

Il tient ainsi à souligner que le Parlement débattra non seulement, au cours de cette session, de textes fondamentaux pour les projets futurs — en particulier du IXe Plan et du budget social de la nation, cette discussion devant, d'ailleurs, constituer une importante innovation, — mais aussi de plusieurs projets de loi tendant à concrétiser certaines orientations déjà fixées, en matière de logement social notamment.

Un bilan à la fin de l'année

De même, M. Mauroy entend-il réaffirmer la volonté du gouvernement de veiller à la mise en œuvre des lois Auroux étendant les droits des travailleurs dans l'entreprise.

En réponse à la demande de réforme globale de la fiscalité formulée par les parlementaires socialistes et communistes, ainsi que par la *C.G.T. et la C.F.D.T.*, le premier ministre se propose aussi de rappeler, inventaire à l'appui, les diverses mesures prises en ce domaine depuis vingt-deux mois.

Outre ses préoccupations sociales, M. Mauroy veut réaffirmer la détermination du gouvernement d'engager une politique de « *renouveau industriel* » dont l'objectif sera de « *construire des groupes industriels dynamiques dans une France prospère et non des groupes prospères sur les décombres d'un pays désindustrialisé* ». Ainsi formulée, dans *la Lettre de Matignon* diffusée mardi, cette déclaration d'intention apparaissait comme une pierre jetée dans le jardin de l'ancien ministre d'État, ministre de la recherche et de l'industrie, M. Jean-Pierre Chevènement, auquel il est reproché d'avoir voulu privilégier excessivement le développement des entreprises nationalisées au détriment du secteur privé. A la veille de son discours à l'Assemblée nationale, M. Mauroy ne paraissait pas en mesure, toutefois, d'apporter beaucoup de précisions sur les intentions du gouvernement.

En revanche, le premier ministre envisage de compenser son refus de négocier le nouveau plan de rigueur (à l'exception, peut-être, de quelques modulations dans la mise en œuvre de l'emprunt obligatoire et du prélèvement de 1 % sur les revenus imposables de 1982 pour tenir compte des propositions syndicales) par des engagements pour la fin de l'année.

On indiquait, mercredi matin, à l'hôtel Matignon, que le premier ministre prendra date avec les syndicats pour examiner avec eux les conséquences sociales du plan gouvernemental, mais quand il sera possible d'en mesurer les effets, afin de prendre éventuellement les palliatifs nécessaires. Quitte à prévoir des opérations de « rattrapage » en matière de pouvoir d'achat, comme cela avait été le cas l'année dernière, pour le niveau du SMIC, lorsque le « coup de pouce » promis fin 1982 avait été reporté au début de 1983.

En prenant cet engagement d'intervenir le cas échéant, au moment de ce premier bilan, M. Mauroy espère également faire accepter par la majorité et les syndicats le recours à la procédure contraignante des ordonnances, qu'il devait proposer, mercredi matin, au président de la République et au conseil des ministres, de préférence à la formule plus classique mais plus longue d'une loi de finances rectificative ou d'un projet de loi portant diverses mesures d'ordre financier.

A en juger par ses premières réactions, la majorité ne s'émeut pas outre-mesure devant une telle perspective. (Lire l'encadré ci-dessous.)

L'éditorialiste de *l'Humanité*, Jacques Coubard, regrettait, mercredi, que cette procédure « *ne permette pas de conclure le débat par des amendements qui auraient corrigé le plan gouvernemental dans le sens attendu par les travailleurs* », mais il le faisait en des termes mesurés.

M. Mauroy doit s'en entretenir jeudi 7 avril, à 17 heures, avec le président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, M. André Lajoinie.

Deux faits confirmaient, au moment de l'ouverture du débat, à quel point la tâche du premier ministre s'apparentait à une gageure : un sondage de Louis-Harris, publié par *le Matin de Paris*, traduisant le scepticisme de bon nombre de Français (1), et l'appel, lancé par l'Union départementale C.G.T. de Paris qui avait demandé à ses militants d'envoyer des délégations au Palais-Bourbon pour faire pression sur la majorité, illustrant la détermination des états majors syndicaux à agir sur le terrain.

L'entreprise du premier ministre apparaît donc pour le moins incertaine.

ALAIN ROLLAT.

(1) Selon cette enquête, réalisée du 31 mars au 2 avril, par téléphone, auprès de mille personnes de dix-huit ans et plus, représentatives de la population française, 50 % des personnes interrogées estiment que le nouveau plan de rigueur n'est pas « *en mesure de remédier aux difficultés du pays* ». 33 % sont d'un avis contraire. 38 % des personnes interrogées feraient « *plutôt confiance* », pour « *faire face aux problèmes économiques* », à l'ancienne majorité, contre 30 % au gouvernement actuel.

● *Le Mouvement de défense des exploitations familiales* (MODEF) estime que le plan de rigueur du gouvernement ne doit « *pas se faire aux dépens des petits et moyens agriculteurs* ». Une délégation de cette organisation paysanne a été reçue mardi 5 avril par les groupes parlementaires communiste et socialiste de l'Assemblée nationale. Elle s'est déclarée néanmoins « *bien d'avis qu'il faut combattre le chômage, le déficit du commerce extérieur et l'inflation* ».

Les ordonnances et les droits du Parlement

« *Il s'agit de répondre à l'impatience légitime des Français et à l'urgence de la situation* », déclarait, le 18 novembre 1981, M. Pierre Mauroy pour justifier le recours par le gouvernement à la procédure des ordonnances, prévue par l'article 38 de la Constitution. Le premier ministre devait invoquer la même urgence, mercredi 6 avril, à l'Assemblée nationale, en engageant la responsabilité de son gouvernement.

En revanche, l'« *impatience légitime des Français* » n'est plus de mise à l'égard de mesures d'austérité. En novembre 1981, il s'agissait d'une loi d'orientation sociale (adoptée le 11 décembre), concernant notamment la durée du travail (39 heures au lieu de 40 heures hebdomadaires), le cumul emploi-retraite, les contrats de solidarité et l'âge de la retraite.

A l'époque, l'opposition avait protesté contre l'utilisation d'une procédure exceptionnelle qui, dans les faits, prive le Parlement de son droit d'amendement. M. Jean Foyer (R.P.R., Maine-et-Loire) expliquait : « *Mitterrand se défie des surenchères de sa majorité, qui pourraient s'exprimer dans un débat parlementaire.* »

Mardi 5 avril, MM. Gaudin et Labbé, respectivement présidents des groupes U.D.F. et R.P.R., n'ont pas dit autre chose. Comme ce fut le cas en 1981, les porte-parole de l'opposition devaient rappeler, mercredi après-midi, les déclarations, en 1967, de M. Mitterrand contre les ordonnances du général de Gaulle.

Avec le précédent de novembre 1981, ce sera donc la dix-septième fois sous la Ve République qu'un gouvernement recourt à l'article 38 de la Constitution qui, dans son premier paragraphe, dispose : « *Le gouvernement peut, pour l'exécution de son programme, demander au Parlement l'autorisation de prendre par ordonnances, pendant un délai limité, des mesures qui sont normalement du domaine de la loi.* »

La procédure des ordonnances est une innovation de la Constitution de la Ve République, mais elle ne fait que prolonger la possibilité offerte à l'exécutif d'empiéter sur le législatif qui existait sous les Républiques précédentes avec les lois d'habilitation et les décrets-lois.

Le secours à l'article 38 peut répondre à un double souci de la part du gouvernement : d'une part, aller vite, c'est-à-dire plus vite que la procédure législative, qui est souvent lourde ; d'autre part, faire en sorte que les mesures que le gouvernement souhaite voir adoptées ne soient pas dénaturées par les amendements parlementaires, que ce soit dans un sens maximaliste ou minimaliste.

Compte tenu de la position des députés socialistes et communistes, c'est, cette fois encore, ce double souci du premier ministre qui permet d'expliquer le recours à une procédure forcément impopulaire pour des parlementaires.

L. Z.

DE LA SESSION PARLEMENTAIRE

Le R.P.R. : l'aveu d'un échec

A l'issue de la réunion du groupe R.P.R. de l'Assemblée nationale, mardi 5 avril, son président M. Claude Labbé a déclaré que c'est *« en concertation »* avec M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe U.D.F., que l'opposition avait décidé de ne pas déposer de motion de censure contre le gouvernement.

Il a expliqué : *« C'est là le meilleur moyen pour mettre la majorité en face de ses responsabilités et obliger ses membres à voter les mesures d'austérité. Si l'opposition déposait une motion de censure, elle offrirait à la majorité la possibilité de se défausser, ce qui serait un élément de confusion. »*

M. Labbé a indiqué aussi que la tendance des élus R.P.R. était de ne pas déposer d'amendements aux textes gouvernementaux, disant : *« Ce sont des mesures disparates que nous désapprouvons. Elles sont l'aveu d'un échec du gouvernement dans sa politique économique, et elles ne sont pas amendables. »*

UNE LETTRE DE M. RAPHAËL-LEYGUES

En vertu du droit de réponse, M. Jacques Raphaël-Leygues, nouveau maire de Villeneuve-sur-Lot (Lot-et Garonne), exclu du R.P.R. (*le Monde* des 26 et 30 mars), nous a adressé la lettre suivante :

Vous avez reproduit ce qui s'est dit contre moi au R.P.R. et que rapporte la Lettre de la nation.

Je n'ai pas compté sur le R.P.R. pour me faire élire sénateur ou pour briguer tout autre mandat électoral. J'ai été élu membre du Conseil supérieur des Français de l'étranger comme non-inscrit, malgré le R.P.R. J'ai été élu aussi comme maire de Villeneuve-sur-Lot, également comme non-inscrit et contre celui qui avait l'investiture R.P.R.

Il m'est indifférent d'être exclu du R.P.R. dès lors que celui-ci ne m'avait pas accordé son investiture, ayant préféré au vieux gaulliste que je suis quelqu'un dont le passé n'est pas particulièrement rayonnant.

M. Gaudin (U.D.F.) : MM. Mauroy et Delors s'apprêtent à chausser les bottes de Laval

Au cours de la « journée d'études » qui les a réunis mardi 5 avril au Palais-Bourbon, les députés du groupe U.D.F. de l'Assemblée nationale ont essentiellement discuté du plan de rigueur.

M. Edmond Alphandéry, député (U.D.F.-C.D.S.) du Maine-et-Loire, a notamment expliqué : *« Le sentiment que prévaut, au sein du groupe, c'est que MM. Mauroy et Delors s'apprêtent à chausser les bottes de Laval. Aujourd'hui nous nous trouvons devant un plan déflationniste qui dans sa présentation est, et sera, extrêmement douloureux pour les Français. Le problème est de savoir si ce plan sera appliqué. On peut en douter »*, a jugé M. Alphandéry, qui s'est demandé *« si une politique du type de celle de Laval (1) peut avoir la bénédiction du parti communiste, et si elle sera acceptée par l'électorat de M. Mitterrand »*.

M. Jean-Claude Gaudin, réélu à l'unanimité président du groupe U.D.F., a rappelé les raisons pour lesquelles l'opposition ne dépose pas de motion de censure à l'occasion de l'engagement de la responsabilité du gouvernement, mercredi 6 avril devant l'Assemblée nationale. *« Pouquoi le ferions-nous ?* s'est-il exclamé. *Nous nous priverions du plaisir de voir défiler à l'appel de leur nom les députés socialistes et communistes pour déposer dans l'urne un bulletin marqué « super-austérité »*.

A propos du recours aux ordonnances, M. Gaudin a déclaré : *« Cela nous fait sourire... quand on pense à tout ce que M. Mitterrand a écrit dans le passé sur une telle procédure. Que redoute le président de la République ? En réalité, il craint davantage les réactions et les surenchères de ses propres amis dans un débat législatif que les propositions de l'opposition... »*

M. Gaudin a précisé en outre que le groupe U.D.F. souhaite *« influencer davantage la vie de l'Union pour la démocratie française »*, afin notamment que les décisions puissent être prises *« plus vite et mieux »*. *« La collégialité,* a-t-il souligné, *nous enrichit ; elle ne doit pas nous anesthésier »*.

Au cours de la prochaine réunion du bureau politique de l'U.D.F. jeudi 7 avril, il devrait proposer, à cet effet, la constitution de groupes de travail animés par des députés et réunissant des responsables de l'U.D.F., des experts et des personnalités extérieures.

(1) N.D.R.L. — De la désinflation à la déflation, il n'y a souvent qu'un pas, mais celui qu'a franchi le gouvernement de M. Mauroy n'a rien à voir avec la politique de Pierre Laval qui, dans ses ordonnances de 1935, prévoyait la baisse des rémunérations des fonctionnaires et des pensionnés, et la baisse des prix de certaines matières premières et énergétiques, alors qu'au contraire M. Delors a décidé la hausse des prix des tarifs publics (E.D.F., gaz, S.N.C.F., téléphone).

Au Sénat

La date du 27 avril est retenue pour la commémoration en métropole de l'abolition de l'esclavage

Le Sénat a examiné et adopté, le mardi après-midi 5 avril, quatre projets de loi.

Présenté par M. Badinter, garde des Sceaux, ministre de la justice, le premier de ces projets qui permettra aux attachés d'administration centrale, admis à *suivre une formation* spécifique au caractère probatoire avant leur nomination en qualité de magistrat, de participer à l'activité des parquets et juridictions de l'ordre judiciaire (cette possibilité avait été accordée aux greffiers en chef par la loi du 8 juillet 1977), est adopté, sans modification. Son rapporteur, M. Thailhades (P.S., Gard) souligne qu'il s'insère dans les mesures destinées à porter remède à la crise des effectifs dans la magistrature.

Le nouveau secrétaire d'Etat chargé de la mer, M. Lengagne, analyse le projet de loi sur la sauvegarde de la vie humaine en mer, l'habitabilité à bord des navires et la prévention de la pollution. Plusieurs amendements proposés par le rapporteur, M. Arzel (Un. cent., Finistère), qui tendent à apporter des précisions, sont adoptés avec l'accord du gouvernement.

L'un, notamment, prévoit que la responsabilité du capitaine peut être mise en cause dans le cas d'infraction à certaines conventions internationales. Un autre stipule que les mêmes peines peuvent être infligées aussi bien au propriétaire ou à l'armateur qu'au capitaine qui fait naviguer un navire sans titre de sécurité ou certificat valide de prévention de la pollution. Les sénateurs précisent que les capitaines qui auraient reçu un ordre de l'armateur ou du propriétaire, alors, encourent une amende dont le montant maximum est de 15 000 F et une peine d'emprisonnement dont le maximum est fixé à trois mois.

Examiné en deuxième lecture par la Haute Assemblée, le projet relatif à la *commémoration* de l'abolition de l'esclavage suscite encore des litiges entre le gouvernement et les sénateurs. *D'abord sur le choix de* la date : le gouvernement souhaite que cette commémoration donne lieu à un jour férié alors que les sénateurs se proposaient de la fixer au dimanche.

Le gouvernement reste également *hostile à ce que, à cette commémo*ration, soit associée celle de la départementalisation, de même qu'il y ait similitude des cérémonies dans les DOM, à Mayotte et en métropole. Finalement, un accord intervient entre la commission sénatoriale *des lois, et notamment* son rapporteur, M. Virapoullé (Un. cent., la Réunion) et M. Lemoine, nouveau secrétaire d'État chargé des DOM-TOM. Cette commémoration et celle de la fin de tous les contrats d'engagement souscrits à la *suite de cette* abolition feront l'objet d'une journée fériée en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à la Réunion et à Mayotte.

La *date de cette commémoration* sera fixée par décret pour chacune de ces collectivités territoriales, qui précisera en outre les conditions dans lesquelles elle sera célébrée en métropole. M. Lemoine indique qu'à partir de 1984 tous les 27 avril en *métropole une heure de réflexion sur* ce thème sera prévue dans chaque établissement scolaire.

Les sénateurs adoptent après *l'avoir modifié en votant des amen*dements proposés par M. Millaud (Un. cent., Polynésie française), le projet de loi rendant applicables, dans les TOM, les dispositions de la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle. Ce texte était rendu nécessaire par la décision du 27 juillet 1982 du Conseil constitutionnel qui, considérant que bien que la consultation des assemblées *territoriales ait été assurée, l'infor*mation du Parlement n'avait pas eu lieu avant la première lecture, avait déclaré non conformeS les dispositions qui figuraient à l'origine dans le projet de loi. Les sénateurs, avec l'accord de M. Pasqua (R.P.R., Hauts-de-Seine) et de M. Lemoine, ont notamment décidé que la redevance télévision ne serait pas perçue dans les TOM.

ANNE CHAUSSEBOURG.

Dans le Bas-Rhin

REMOUS AU SEIN DE LA FÉDÉRATION R.P.R.

(De notre correspondant.)

Strasbourg. — Vacante depuis un an la présidence du comité *départemental* du R.P.R. du Bas-Rhin, est à nouveau pourvue. Une assemblée comprenant les délégués ainsi que les élus nationaux et départementaux du mouvement a désigné M. Robert Grossmann, conseiller général. Cette élection est contestée par M. André Bord, membre de l'Assemblée des Communautés européennes et ancien ministre, qui ne dirigeait plus la fédération *départementale* depuis les *cantonales* de 1982.

L'élection de M. Grossmann, ancien président fondateur de l'U.J.P., consacre son rôle *de chef de file du* R.P.R. bas-rhinois qui s'est profilé au cours de la campagne municipale de Strasbourg où il a mené, avec *M. Marcel Rudlof, nouveau maire* de la ville, la liste d'entente U.D.F.-R.P.R.

M. André Bord, qui avait constitué une liste concurrente, s'est mis, *selon M. Grossmann et ses amis, « en marge du mouvement »*.

Avec le nouveau comité départemental, M. Grossmann veut, surtout en profitant de la dynamique des *municipales*, développer l'impact du R.P.R. dans la région en ignorant les querelles de personnes. Celles-ci doivent être tranchées par Paris, a déclaré M. Bord, qui reste toujours membre du comité central et du conseil politique du R.P.R. — *J.-C. H.*

POLITIQUE

Des cadres et des anciens cadres du P.C.F. estiment que l'action de la gauche comporte de nombreux aspects négatifs

Des communistes, se présentant comme des « *militants ayant ou ayant eu d'importantes responsabilités dans le parti et dans le mouvement syndical* », font circuler au sein du P.C.F., depuis une dizaine de jours, un texte qui se veut une contribution à la discussion ouverte par le bureau politique en vue de la réunion du comité central, les 19 et 20 avril.

Les auteurs de ce texte, daté du 20 mars, estiment que la situation actuelle du parti justifierait l'application de l'article des statuts qui, depuis 1979, permet l'ouverture de tribunes de discussion, dans la presse communiste, en dehors des périodes de congrès.

La direction du parti en ayant décidé autrement, ces militants ont choisi de faire connaître leurs positions par leurs propres moyens. « *On comprendra aisément*, écrivent-ils, *qu'ayant consacré notre vie à la lutte révolutionnaire, nous soyons attachés au parti et résolus à y rester. C'est pourquoi, à notre regret, nous avons décidé de conserver l'anonymat, ne voulant pas nous faire « mettre de nous-mêmes hors du parti », suivant la formule originale et antistatutaire en honneur aujourd'hui.* » (1).

Les auteurs de ce texte estiment que le gouvernement de la gauche a « *quelques réalisations (...) à son actif* », mais que « *les insuffisances ou les aspects purement négatifs sont nombreux* ». Ils ajoutent : « *C'est vrai qu'en deux ans on ne peut tout faire, mais on pouvait faire plus et mieux, et, surtout, on pouvait faire autrement, c'est-à-dire gouverner vraiment à gauche. Les travailleurs auraient admis un échelonnement dans le temps des décisions qu'ils attendaient, dans la mesure où ils auraient pu constater que l'on s'orientait vraiment dans le sens souhaité, et non vers une politique chèvre et choux, si familière au parti socialiste.* »

Définissant le P.S., les auteurs du texte écrivent qu' « *il reste fondamentalement un parti réformiste, avec ce que cela suppose de regards et d'inclinations vers la droite* », et qu' « *il reste profondément antisoviétique (...) et anticommuniste* ». Ils concluent : « *Tel est notre allié. Il faut donc faire avec, mais sans faiblesse. Compromis, oui, mais pas de compromission.* »

Ils estiment qu' « *il faut rester* [au gouvernement], *mais pas à n'importe quel prix* », et ils préconisent une « *action de grande ampleur* » du P.C.F. pour la défense du pouvoir d'achat, la création d'emplois, la réforme de la fiscalité, l'utilisation des nationalisations « *au service du progrès économique et social* », la démocratisation de l'Etat et une « *campagne énergique de masse pour le désarmement et contre l'implantation des fusées Pershing et la fabrication de la bombe à neutrons* ».

Après avoir souligné que « *l'unité dans l'action, pour l'application des décisions prises, suppose que chacun ait pu réellement — et non formellement — participer à l'élaboration de ces décisions, par un débat libre et ouvert* », les auteurs du texte citent des propos de Waldeck Rochet, récusant l'idée d'une « *transformation insensible du capitalisme par l'accumulation de réformes partielles* ».

(1) Les membres du collectif national de Rencontres communistes, que préside M. Henri Fiszbin, avaient, ainsi, été déclarés « hors du parti », sans procédure d'exclusion, à l'automne de 1981.

La gauche à l'épreuve

III. — *L'ATTELAGE EN SURSIS*

par JEAN-MARIE COLOMBANI

Dans la mise en œuvre du nouveau plan de rigueur, la gauche se heurte à un obstacle majeur, quelle est seule à devoir vaincre : un état d'esprit tel, que de larges fractions de l'opinion lui refusent, *a priori*, toute confiance (*le Monde* des 5 et 6 avril). La gauche n'est pas néanmoins exempte de reproches ; elle n'a plus de projet. Une troisième difficulté tient à une certaine fragilité de l'attelage exécutif.

Un premier ministre est toujours en sursis. Fonction oblige : taillable et corvéable à merci, il sera remercié à l'heure voulue par le président de la République. L'harmonie de l'attelage qui gouverne la France est à ce prix. C'est, sous ce régime, une affaire entendue.

Il y a aujourd'hui, dans cet attelage, des éléments de fragilité — M. Mauroy et son troisième gouvernement se heurtent au scepticisme ambiant, — qui vont au-delà de cette incertitude naturelle, dont le chef de l'Etat nourrit, en partie, son autorité. La gauche n'en avait nul besoin, alors qu'elle est engagée dans une phase de son action présentée, jusque dans les rangs de la majorité, comme celle de la dernière chance.

Pourtant, si M. Mauroy a été confirmé à son poste, c'est sans doute que sa présence conforte l'équilibre de l'attelage, et que cet argument l'emporte sur les risques de la fragilité. M. Mauroy, c'est l'homme qui a su, sans trop de dégâts électoraux, assurer la transition entre l'état de grâce et l'état de rigueur. Il est vital pour le pouvoir de conserver la confiance de l'électorat de gauche. Rien n'indique que M. Mauroy ait beaucoup perdu de cette confiance.

D'autres que lui, plus populaires — leur cote est plus élevée dans les sondages : c'est le cas de M. Delors, — suscitent une certaine méfiance,dans les rangs de la gauche, communiste ou non, sans être pour autant assurés de rallier une droite qui récuse, par avance, la politique gouvernementale.

Dès lors, M. Mauroy bénéficie plus que certains d'une marge de manœuvre convenable auprès de ses alliés et des confédérations syndicales. Il est, par rapport aux autres, en position de force, puisqu'il revient aux partis de gauche et aux syndicats ouvriers d'assumer le plus dur. Du P.C.F. au P.S.U., toutes les composantes de la gauche politique sont mises à l'épreuve et contraintes d'apporter leur soutien à un gouvernement et à un premier ministre chargés d'éponger l'impopularité de l'austérité. *Tout bien pesé, M. Mauroy* est encore, comme on dit, « en situation ». Il l'est parce qu'il incarne lui-même une tradition populaire et peut se prévaloir de relations de confiance avec les centrales syndicales.

Toutes ne sont pas concernées. Comment la C.G.C., par exemple, le serait-elle ? M. Marchelli n'a-t-il pas lui-même âprement négocié avec M. Chirac la représentation de la C.G.C. dans la majorité municipale de la capitale. Elle a obtenu deux représentants au Conseil de Paris. On ne saurait donner de meilleurs gages à l'opposition (1).

Reste l'essentiel : la C.F.D.T. et la C.G.T. L'une et l'autre ménagent leur base respective et défendent leurs propres idées sur la rigueur. Mais, elles sont, l'une et l'autre, à ce point imbriquées dans les rouages du pouvoir qu'elles sont contraintes à la résignation. M. Mauroy les y encourage, lorsqu'il donne tort à M. Delors et raison à M. Le Pors : les clauses de sauvegarde salariales doivent être respectées.

L'actuel premier ministre dispose enfin d'un autre atout : la qualité de sa relation avec le chef de l'Etat. « *Il y a entre lui et moi un lien que rien n'effacera : nous avons reconstruit ensemble le socialisme français, et ce dans un climat exceptionnel de confiance mutuelle* », écrivait M. François Mitterrand, en octobre 1980. En mars 1983, M. Mauroy s'est sacrifié sur l'autel de l'austérité. Aux yeux de M. Mitterrand, M. Mauroy a sans doute effacé ainsi les séquelles du congrès socialiste de Metz en 1979. A cette époque, le maire de Lille avait « trahi » le chef de file des socialistes au profit de son « challenger », M. Rocard.

La ligne bleue des indices

Pourtant, c'est peut-être dans cette relation qu'il faut chercher un premier élément de fragilité. Entre le 14 mars, lendemain du second tour des élections municipales, et le 22 mars, jour de la constitution du troisième gouvernement Mauroy, le premier ministre a dû affronter, au sein du gouvernement et avec l'aide de M. Delors, les adversaires de l'austérité, partisans d'une autre politique de croissance. Il suggère dans son entretien avec *l'Express*, que, lui au moins, savait où il n'irait pas, c'est-à-dire *hors du système* monétaire européen. « *Chacun connaît mes convictions : mon adhésion socialiste est également une adhésion à l'Europe et, en particulier, au dialogue franco-allemand* », a-t-il rappelé à cette occasion, avant d'ajouter : « *Deux voies étaient possibles. (...) Ce n'est pas à moi d'expliquer les raisons pour lesquelles le président de la République s'est donné une semaine de réflexion.* » (2).

En tenant de tels propos, M. Mauroy a pris, à l'égard de M. Mitterrand,un risque calculé. Il l'a fait en sachant que la chance de M. Delors est sans doute passée (le ministre de l'économie a paru se hausser un peu trop du col) et que celle de M. Rocard est toujours hypothétique (*M. Mitterrand préfère le* « rocardisme » sans Rocard et persiste à ne confier au ministre de l'agriculture que des rôles techniques). Surtout le premier ministre a vraisemblablement pris ce risque, parce qu'il a mal vécu ces quelques jours pendant lesquels le président s'est presque exclusivement entouré des conseils de ceux qui lui sont le plus proches, (tels MM. Pierre Bérégovoy et Laurent Fabius) et d'hommes extérieurs au « cercle » socialiste (tels MM. Jean-Jacques Servan-Schreiber et Jean Riboud, P.-D.G. de Schlumberger).

M. Mauroy n'a donc pas voulu passer plus longtemps pour ce qu'il n'est pas : un homme qui vaut — ou qui valait — pour son image, et non pour ses idées. C'est décisif pour son propre avenir politique. Or, M. Mauroy sait qu'il est, plus que jamais, un premier ministre en sursis. Et ce pour une simple raison de logique et de calendrier présidentiel. Flanqué de deux « vice-*premiers ministres* », MM. Delors et Bérégovoy, M. Mauroy mène une politique dont il avait lui-même fixé le terme : la fin de 1983. En outre, le compte à rebours, qui le sépare des élections législatives de 1986 et le rapproche de la constitution d'un gouvernement chargé de préparer cette échéance, a commencé. Enfin — et c'est peut-être ce qui pèse le plus, — M. Mauroy est en sursis aux yeux de l'opinion. L'idée la plus répendue est que, en effet, tout se joue dans les six mois qui viennent. Et tout se joue sans le concours des principaux intéressés, c'est-à-dire, *ceux qui subissent la rigueur.* Ceux-là sont, au mieux, sceptiques.

S'agit-il du « peuple de gauche » ? Quatorze des vingt-deux millions de foyers fiscaux ne seront pas touchés par l'emprunt obligatoire. Sept millions d'entre eux ne paieront pas le prélèvement de 1 % sur le revenu imposable, répond M. Mauroy, pour mieux souligner que l'austérité qu'il pratique reste une « rigueur de gauche ». Mais, les gros bataillons électoraux du P.S., ces fameuses couches moyennes, seront cette fois touchées par la baisse prévisible du pouvoir d'achat. Il n'en faut pas plus à certains pour décrier un gouvernement auquel ils participent.

S'agit-il du « peuple de droite » ? Voilà que ressurgissent — nourries par l'exaspération contre une gauche qui est toujours là, et avec les mêmes hommes, de surcroît — les plus sombres prévisions, la catastrophe redoutée et espérée, l'idée que le pays, *ébranlé dans ses profondeurs,* manifestera, c'est promis, son mécontentement.

Et pourtant, le gouvernement gouverne, arc-bouté sur son « plan *de redressement* », le *regard plus* que jamais fixé sur la ligne bleue des indices du mois de décembre prochain : 8 % pour les prix (M. Barre avait terminé à 14 %) ; un budget 1984 en préparation avec pour objectif la « pente » des 5 % d'inflation ; un chômage — les plans de formation aidant — contenu autour de deux millions de personnes ; un déficit extérieur ramené à 40 milliards de francs (M. Barre avait terminé à près de 70 milliards).

Une révolution, en quelque sorte.

FIN

(1) La C.G.P.M.E. de M. Bernasconi a fait de même : elle a obtenu de M. Chirac un représentant dans chaque conseil d'arrondissement.

(2) La décision de ne pas sortir du S.M.E. a été prise, en fait, dès le 15 mars au vu des réserves de la Banque de France.

CORRESPONDANCE

Marseille et le fantasme

Après la « rumeur de Marseille » qui a fait croire, pendant plusieurs heures, que M. Gaston Defferre était décédé, le docteur Henri Giraud, nous écrit :

Une folle rumeur a envahi Marseille. Pourquoi cette rumeur ? Bien sûr parce que notre attachement pour notre vieux parrain, pour notre vieux bourreau, est terriblement ambivalent. Que ferions-nous sans lui et comment nous en débarrasser ? Nous haïssons ses qualités et nous aimons ses défauts.

Nous haïssons son efficacité, son courage. Nous haïssons ce travailleur acharné qu'on ne peut jamais rouler, celui qui connaît à fond sa ville, les immigrés, les Algériens, les Arméniens, les israélites, tous les coins et les reçoins. Celui qu'on peut arrêter au coin d'une rue et à qui on peut téléphoner et qui accorde tout de suite — dans les quarante-huit heures — ce qu'on lui demande de raisonnable et d'utile.

Toutes ses qualités nous exaspèrent. Elles le rendraient inhumain si, heureusement, il n'était bourré de défauts que nous apprécions. Nous aimons sa tyrannie, ses magouilles, ses chantages, sa façon de contrôler les journaux, d'évincer ses dauphins, de mettre son grain de sel même au sein de l'opposition.

Mais là, maintenant, il exagère. Nous voulons un maire, et il nous fait traîner. Il entretient le suspense.

Bon, il nous a possédés. Il a réussi à troquer Jacques Rastoin contre Guy Hermier, mais qu'on en finisse. Qu'il se fasse élire et qu'on n'en parle plus ! Nous en avons assez, nous vivons dangereusement à Marseille, et Gaston nous laisse dans l'angoisse. Alors, on a joué à se faire peur, à franchir le tabou, à rêver de la mort du père.

Voilà tout.

Voilà rien.

Ce n'est qu'une rumeur.

DÉFENSE

LE GÉNÉRAL DE BRIGADE AÉRIENNE JACQUES BOICHOT SE TUE AUX COMMANDES D'UN JAGUAR

Le général de brigade aérienne Jacques Boichot, qui commandait le premier commandement aérien tactique de Metz, est mort, le mardi 5 avril, aux commandes de l'avion Jaguar de la base de Toul qui s'est écrasé à proximité de l'échangeur routier de Bapaume (Pas-de-Calais) (nos dernière éditions).

[Agé de quarante-neuf ans, général de brigade aérienne depuis décembre 1980, Jacques Boichot avait pris la tête du premier commandement aérien tactique le 7 mai 1981. Auparavant il avait notamment commandé la 4e escadre de chasse stationnée à Luxeuil (Haute-Saône). Après avoir été en poste à l'état-major de l'armée de l'air, il avait commandé la base aérienne de Toul-Rosière (1976). Chef du 3e bureau à *l'état-major de l'armée de l'air en 1978* il fut nommé en septembre 1980 adjoint territorial au général commandant la force aérienne tactique et la Ire région aérienne, à Metz.]

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

LES ANNÉES 50

LE CINÉMA SE SOUVIENT

«Coup de foudre», de Diane Kurys

Une amitié singulière

LES enfants des années 50 attrapaient la polio. Leur mère mettait du rouge à lèvres et achetaient des patrons pour se faire des robes. *Dans la rue*, il y avait des 4 CV *et des Simca noires*, et à la maison, pas de réfrigérateur, jusqu'au jour où il arrivait. Ils ne manquaient de rien. C'était leur enfance d'après la guerre, et leur enfance, la voilà, au cinéma.

Diane Kurys a trente-quatre ans. Son premier film, *Diabolo menthe*, avait touché juste. Elle recommence, maintenant elle a du métier. *Ceux de sa génération* mettront dans *Coup de foudre* plus de souvenirs qu'il ne *s'en trouve* ? Elle *le mérite, pour les mots choisis, et* aussi le décorateur Jacques Bufnoir, pour les objets qu'il a rassemblés, du seau à charbon au jardin japonais.

L'idée n'était pas de raconter une époque, mais une histoire qui s'est passée à ce moment-là, une histoire qui, à cause de l'époque, ne pouvait que se passer comme ça. C'est le récit d'une amitié, que la réalisatrice qualifie elle-même de *« dévorante »*, entre deux femmes (1).

Le coup de foudre en question met du temps à s'avouer comme tel. Elles se voient pour la première fois à une fête d'école, jeunes mères pourvues respectivement de deux bonnes petites filles, et d'un petit garçon *considéré* comme un peu *empoté*, un *peu ballot*. *Les enfants* font les présentations. La sympathie est immédiate (l'entrée en matière est charmante), on pourrait se revoir.

Lorsque la rencontre a *lieu*, *le spectateur* connaît *déjà comment* Léna (Isabelle Huppert) et Madeleine (Miou-Miou) en sont arrivées là. Le film s'enracine pendant les années noires, ce dont on n'a pas vraiment besoin. Il s'agit là – comme par la suite – d'un découpage banal, mais on n'a pas envie de le reprocher à Diane Kurys, tant sa science des situations et des comportements suscite une singulière amitié.

Léna est une petite bourgeoise oisive et réaliste, Madeleine une artiste inachevée. Elles sont mal mariées, ce sont là les fatalités de la *guerre*. Elles se *retrouvent* à trente ans, l'une avec un brave garagiste qui n'aime que sa famille, l'autre avec un saltimbanque égoïste qui se lance dans des entreprises foireuses (on aurait pu d'ailleurs tailler dans les scènes conjugales, pour gagner dix minutes). Alors, elles vont s'aider à vivre.

La complicité se construit, avec des riens, des rires, des mines, des confidences. Elles mettent en pratique – dans une ville de province et dans un autre milieu – ce que Geneviève Dormann décrit ainsi dans un de ses livres : *« Elles se virent très souvent. Elles nagèrent ensemble. Elles échangèrent des livres. Elles partagèrent des huîtres et des vins, mais elles ne se tutoyèrent jamais. Ainsi font les augures exilés parmi les Romains abrutis. »*

Les Romains abrutis sont interprétés par *Jean-Pierre Bacri et Guy Marchand, une fois de plus* impressionnant de subtilité dans un rôle de balourd. Sa femme, il l'adore, il la comprend de moins en moins, elle vole dans la caisse soi-disant pour installer du marbre au-dessus de sa défunte mère, en fait pour dépanner Madeleine. Ce qu'il découvre lui est insupportable. Par lui le mot est dit, c'est sur *lui* que pleuvent les vérités du film : *Léna aime Madeleine*, et elles ne peuvent *respirer* l'une sans l'autre. Pourtant, dernier espoir, il offrira à Léna ce qui était leur rêve à elles deux : une petite boutique de mode.

Car elles sont modestes, nos deux aventurières. Leur paradis n'est pas compliqué à inventer, et leurs revendications, pas encore féministes. Elles débutent dans la reconstruction de la France, dans la *libération des mœurs*.

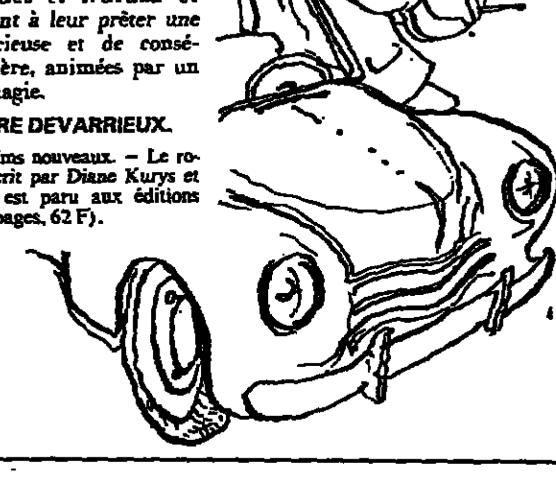
Un jour, à son grand étonnement, *Léna s'aperçoit qu'elle a envie* d'embrasser Madeleine. Puis, tandis qu'autour d'elles on prétend qu'elles se font du mal, elles ne se posent pas de questions sur l'évidence de leur entente, de ce lien qui semble très chaste.

Isabelle Huppert et Miou-Miou unissent leurs talents malins, comme si elles avaient découpé deux modèles dans un vieux numéro de *Modes et travaux* et qu'elles *jouaient à leur prêter une existence* gracieuse et de conséquence éphémère, animées par un bref coup de magie.

CLAIRE DEVARRIEUX.

★ Voir les films nouveaux. – Le *roman du film, écrit par Diane Kurys et* Olivier Cohen, est paru aux éditions Mazarine (231 pages, 62 F).

(1) En exergue du générique final, Diane *Kurys révèle qu'il s'agit de personnages* vrais, suggérant, avec le dernier plan, qu'elle est elle-même une des deux *filles de Léna. Mais* cela n'a aucun effet rétroactif sur la structure du film.



«Reviens Jimmy Dean, reviens», de Robert Altman

Ravages d'une célébration

ON ne voit pas James Dean, qui mourut en pleine gloire, le 30 septembre 1955, dans un accident d'automobile. On voit juste beaucoup de photos de lui, épinglées au mur d'un bazar miteux de la plaine texane, à quelques kilomètres de l'endroit où fut tourné *Géant*, son dernier film. Ce film n'est pas *l'histoire de* James *Dean – même si* Robert *Altman réalisa sur lui*, en 1956, un *documentaire*, avec George W. George. C'est l'histoire des ravages que l'acteur a causés, involontairement, dans un groupe de femmes, ses admiratrices, les prêtresses de son culte.

En 1982, Robert Altman avait monté, à New-York, une pièce d'Ed. Graczyk, *Come back to the 5 and dime, Jimmy Dean, Jimmy Dean*. Après les représentations, il en tira un film en super-16, dans un décor unique, habilement ménagé pour permettre des mouvements de caméra, une confrontation entre *le présent et le passé*. Au dernier Festival de Deauville, Altman avait déclaré qu'il s'agissait d'une expérience en réaction contre la décadence, contre les tendances actuelles du cinéma américain : films d'épouvante, films de violence, plus infantiles, selon lui, que le public d'enfants auxquels ils s'adressent.

Expérience ou pas, l'œuvre d'Altman – qui a toujours été un franc-tireur – vous saute à la gorge. Dans le bazar vieillot, poussiéreux, de Juanita (Sudie Bond), une cérémonie du souvenir va avoir *lieu*, vingt *ans* après *la* mort de James *Dean*. Sissy (*Cher*), la *serveuse* du bar, Mona (Sandy Dennis), Stella Mae (Kathy Bates), Edna Louise (Marta Heflin), avaient fondé avec un jeune homme, Joe (Mark Patton), un club de « fans », portaient des blousons rouges au nom de leur idole. Le tournage de *Géant* dans ce coin perdu, la présence de James Dean, furent, pour les « groupies », un événement.

Le miroir derrière le bar

Mais cela, on ne le sait pas tout de suite. Altman prend son temps pour ménager les surprises, révéler peu à peu des incidents enfouis dans un passé lui-même arrangé en légende par Mona qui prétend avoir passé une nuit d'amour avec l'acteur, avoir eu de lui un fils, ce « Jimmy Dean » qui rôde au dehors, qu'on appelle fréquemment par la porte ouverte sur un pan de paysage brûlé de soleil, et qui ne se montre jamais.

Voilà donc le champ clos, l'arène de cette célébration qui va devenir une sorte de corrida. Par des changements d'éclairage, des différences de détails vestimentaires, des évocations dans un miroir derrière le bar (là est l'aménagement spécial du décor), Altman *introduit dans son récit* des retours en arrière où les *actrices ne sont pas rajeunies* mais physiquement les *mêmes qu'en 1975*, beautés apprêtées ou flétries, visages défaits, attitudes provocantes ou caricaturales.

Si James Dean *fut*, de son *vivant*, le symbole d'une génération, toutes ces femmes *portent sur elles* et en elles le ravage du temps et de leurs illusions, et, pour certaines, Mona et Sissy, de douloureux secrets. L'atmosphère moite et morbide rappelle parfois les pièces de Tennessee Williams, avec leurs personnages féminins frustrés, détraqués, abîmés par des passions sans espoir. Mais Altman ne se comporte pas en misogyne. *Il laisse pressentir la fatalité qui, vingt ans plus tôt, a causé des traumatismes* affectifs et psychiques irréparables.

Manque au rendez-vous Joe, le garçon blond, en salopette bleue, qui aimait Mona. Il lui est arrivé quelque chose de terrible. Et puis, soudain, dans le bazar décoré de guirlandes de papier pour la cérémonie, entre une cliente imprévue. C'est Karen Black, plus séduisante que jamais avec son léger strabisme, blonde et toute vêtue de blanc, image de la féminité radieuse au milieu de ce groupe décati. Karen Black ou « *Joanna* », en laquelle les autres vont, bientôt, *identifier avec stupeur le jeune Joe* d'autrefois. Un travesti ? Non, *un transsexuel*. Par force, sous la pression des préjugés sociaux qui condamnèrent en lui un manque de virilité, qui le punirent, comme homosexuel latent, par une sodomisation publique.

Le film prend alors son tournant. La mise en scène, impitoyable, suit les souvenirs et les révélations de Joanna, dans un jeu constant ou presque entre l'autrefois du miroir, devenu la scène des années 50, et le présent auquel la caméra revient pour saisir les réactions des personnages, *comme un instrument de démystification*. Ce pourrait être, avec un autre qu'Altman, odieux ou grotesque. C'est, au contraire, tragique et bouleversant. Altman n'a jamais été tendre envers la société américaine. Ici, il se surpasse par une condamnation des rêves hollywoodiens qui causèrent la perte d'êtres faibles ou vulnérables.

James Dean n'est qu'une image, un prétexte. L'intrusion de l'acteur et de son mythe dans cette petite société a mutilé au moins trois êtres, dans leur âme et dans leur chair. *Karen Black évolue comme une panthère blessée. Elle n'est pas venue pour se venger mais pour faire éclater* la vérité, les faux-semblants. Si Joe était vraiment un homosexuel, la société de cette lointaine province, relayée par le mythe cinématographique, l'a privé de sa liberté, de son identité, sexuelles, obligé à devenir une femme.

Géniale et fascinante, Karen Black se comporte vraiment comme un homme dont le corps a été transformé, remodelé. Et, face à cette Joanna qui fut Joe, les mensonges de Mona s'effondrent, la douleur et les larmes libèrent les secrets, détruisent la mythomanie. A l'heure de comédies sur l'ambivalence sexuelle ou les travestis telles que *Victor, Victoria, Partners* ou *Tootsie*, le film d'Altman dérange par son cri de révolte contre l'aliénation sexuelle, la *morale* hypocrite, les impostures et les « modes ». *Mais c'est un très grand film qui se termine par une scène sublime auprès d'un juke-box et dans un décor*, vide, *de fin du monde*.

JACQUES SICLIER.

★ Voir les films nouveaux.

Un livre de Jean-Loup Bourget

La cause d'un rebelle

AUTEUR, aux éditions Edilig, en 1981, d'un livre *sur Robert Altman, Jean-Loup Bourget publie,* chez *Henri Veyrier, une étude sur James Dean* qui, avec son recul historique sur les années 50 et *son* introspection contemporaine, vient singulièrement bousculer la tonne d'écrits qui suivirent de près sa brève carrière.

Sans mésestimer la légende du « rebelle sans cause » et son importance, l'auteur cherche une vérité « *raisonnable* » dans un amas de contradictions, *d'hypothèses, d'exagérations lyriques, de délire* d'interprétation, d'exploitation *du mythe de l'adolescence* en révolte, dont les stratifications ont recouvert la personnalité de l'acteur.

La *biographie* de James Dean est relativement simple, et il n'a tenu à l'écran que trois grands rôles, sous la direction d'Elia Kazan, Nicholas Ray et George Stevens. Jean-Loup Bourget n'en a que plus de mérite à *démêler l'écheveau, embrouillé par la ferveur de toute une génération, en Amérique et en Europe. Il restitue* l'acteur à sa place dans le temps (une contestation adolescente bien éloignée du mouvement de la fin des années 60) et dans l'histoire du cinéma américain de l'époque.

Cela déblaie déjà un bon bout de terrain, mais, en analysant la vie de James Dean et les films qui l'ont, *en quelque sorte, déifié*, Jean-loup Bourget éclaire un *panorama sociologique aux aspects troublants, dans* lequel James Dean, *par son physique, son jeu, s'est* intégré comme un modèle, justement parce qu'il n'a pas vécu assez longtemps pour que se modifie son image idéale, après la composition déjà insolite de *Géant*.

Un désir ambivalent

Ce n'est *un secret pour personne* que *James Dean*, ainsi que Marlon Brando et, dans une moindre mesure, Montgomery Clift, plaisait autant aux hommes qu'aux femmes, et, de cette fascination érotisée (qui ne pouvait pas s'avouer franchement comme elle le ferait *aujourd'hui), Jean-Loup Bourget arrive à une comparaison avec le personnage de Louise Brooks, à la fin du* cinéma muet. Sans trop insister sur la sexualité, l'auteur aborde franchement le phénomène de l'ambivalence et du désir qu'elle provoquait, ce qui n'est pas une des moindres structures du mythe de James Dean. On la retrouve, d'ailleurs, dans l'illustration du livre.

Encore qu'il ne se prononce pas sur *Reviens Jimmy Dean, reviens*, se contentant de citer des jugements très opposés des premiers articles de presse, Jean-Loup Bourget rejoint, *par certaines constatations, le film d'Altman. On ne le lira pas pour cette seule raison,* mais parce *qu'il s'agit d'un ouvrage de premier plan* renouvelant totalement un sujet qu'on aurait pu croire épuisé.

J. S.

★ *James Dean*, éditions Henri Veyrier, collection « Cinéma » dirigée par Claude Gauteur, 152 p. ill. 78 F.

PATRIMOINE

UNE ÉTUDE SUR LA STRUCTURE DE VENISE

Comprendre pour sauver la ville

De toutes les villes, Venise est sans doute celle qui, par son extravagante originalité, stimule le plus l'imagination, au point qu'on a tendance parfois, dans la fascination du jeu de *l'eau et de la pierre*, à oublier la *rationalité* dont elle est aussi l'expression. Sa croissance s'est opérée selon des règles, qui, tout en tenant compte de ses particularités intrinsèques, sont analogues à celles qui présidèrent à l'édification d'autres villes. Le centre de Venise révèle un ordonnancement architectonique et urbaniste rigoureux, parfaitement adapté à la vie qui l'a habité au cours des siècles.

De la variation des loyers aux mutations de l'affectation des édifices avec les modifications du tissu social dont elles témoignent, en passant par le recensement des constructions nouvelles et des dégradations, ce sont les « histoires » que recèlent les murs de Venise qu'a cherché à reconstruire une étude particulièrement bien documentée, entreprise sous l'égide de la municipalité de Venise et l'UNESCO et avec le concours de Save Venice Inc. : *Structure urbaine et fonction des bâtiments du seizième au dix-neuvième siècle, une recherche à Venise.* Cette étude a été réalisée sous la direction d'Ennio Concina et a été publiée en français (1).

Ce travail d'archiviste s'inscrit dans le dessein plus vaste de procéder à un « *inventaire du patrimoine immobilier existant* » et apparaît comme le prélude à toute action de restauration « *afin d'échapper au risque de détruire de précieux témoignages historiques et d'élaborer un cadre objectif et scientifique pour les opérations de restauration* ».

L'étude part du seizième siècle, époque où la ville était encore en grande partie en bois. Elle a permis l'établissement de vingt-cinq mille fiches enregistrant les transformations du contexte historico-urbaniste de Venise à partir de 1537, c'est-à-dire celles que va connaître une cité encore essentiellement gothique, pénétrée progressivement par l'art de la Renaissance.

En fait, entre la fin du quinzième siècle et le début du seizième, Venise se dota d'une struture administrative complexe permettant de connaître et de contrôler l'aménagement de la ville. Plusieurs problèmes se posaient : notamment le contrôle hydrographique de la lagune et des fleuves qui s'y jettent, et le maintien *du rapport entre espace public et espace privé.* Se posait également la question du décorum urbain. C'est en se fondant sur la documentation des administrations vénitiennes – à celles d'origine médiévale s'étaient ajoutés, au seizième siècle, le bureau hydrographique « Savi ed esecutori alle acque » et une commission Ornements et commodités – que l'étude a été menée. En fait, dès la fin du quinzième siècle, avait été établi un cadastre afin de vérifier les déclarations des particuliers en matière fiscale.

L'entretien des rues, des puits, des petits canaux et des ponts était confié aux « Provveditori di commun » qui veillaient aussi sur les bâtiments en ruine, tandis que les « Savi ed esecutori alle acque » s'occupaient de la limite périphérique de la lagune et des grands canaux.

Un réseau de relations communautaires

Cette masse d'archives a permis de dresser une sorte de cadastre de Venise à partir du seizième siècle en faisant apparaître les différentes fonctions (résidentielle, d'assistance ou économique) des quartiers et, au sein de ceux-ci, de certaines zones. La localisation des boutiques ou des débits de vin au détail, des *bastioni* (sorte de tavernes où l'on pratiquait le prêt sur gage) apparaissent comme autant de points de repère d'un réseau de relations communautaires : cela met en lumière d'« *anciens micro-systèmes de parcours urbains actuellement atrophiés* », c'est-à-dire fait apparaître la micro-dynamique urbaine en fonction de laquelle s'est développée la ville.

L'ouvrage offre quelques exemples des résultats obtenus. Ainsi est analysé le quartier de la paroisse de San Giovanni Crisostomo, une aire d'urbanisation très ancienne (neuvième et dixième siècle), située non loin du pont du Rialto, qui s'est organisée au seizième en un ensemble d'architectures destinées aux notables et aux marchands le long du Grand Canal. C'est une zone centrale de Venise, caractérisée par une population patricienne, mais qui, au dix-huitième siècle, aura tendance à être dominée par des non-notables, confirmant la formation à l'époque d'une propriété bourgeoise.

Un autre quartier, celui des *Chiovere* de Cannaregio et de San Giobbe San Geremica, présente, lui, la dynamique d'une périphérie manufacturière à l'ouest de Venise. Dans cette partie de la ville, les toponymes de *paludo* (marais) et de *marina* (plage) correspondaient à la réalité physique de l'époque. Les surfaces exemptes de cultures étaient destinées à la construction des bateaux, au travail de la cire, au tannage du cuir, etc.

Les *Fondamente nuove*, qui font face au cimetière de Venise, en direction de Murano, sont en revanche *un cas d'urbanisation tardive*. C'est une aire encore parsemée de chaumières à la fin du seizième siècle et qui ne commencera à être construite qu'avec l'édification, en 1589, des *Fondamente*, un parcours d'un kilomètre marquant la périphérie septentrionale de la ville. Cette zone témoigne du fait que « *l'expansion verticale des édifices de Venise, aux dix-septième et dix-huitième siècles est parallèle à une extension des aires qui seront bâties dans la première moitié du dix-neuvième siècle* ».

Abondamment illustrée de cartes et de gravures, cette somme apparaît aussi comme l'expérimentation d'une méthode – qui sera probablement utilisée dans le cas de Paris. Elle vise à « *définir les traits essentiels d'une dimension culturelle – au sens dynamique – de chaque secteur d'une ville en constituant ainsi des références de base aux problèmes posés soit par la conservation soit par l'aménagement urbain* ». En d'autres termes, est mise en évidence ce qui semble une vérité première : sauver une ville, c'est d'abord comprendre les règles implicites qui ont présidé à sa croissance.

PHILIPPE PONS.

(1) UNESCO et Save Venice Inc., disponible notamment au bureau de Venise de l'UNESCO, piazza San Marco 63, Venise 30124.

UN RELEVÉ DES FRESQUES MÉDIÉVALES COPTES

Jules Leroy est exaucé

Le bout du monde existe. En Égypte. A quelques encâblures, quelquefois, des cohortes touristiques gavées de pharaons et de minarets. Ce sont les monastères de l'Église copte-orthodoxe. Rien n'y a changé, gestes, rites ou ombres, depuis la fondation du monachisme chrétien dans ces mêmes *déserts, ces mêmes pierres couleur d'aurore*, au début de notre ère. L'enfermement par Sadate en 1981, confirmé par son successeur, Moubarak, du pontife copte, Chenouda III, dans l'un de ces couvents, n'a fait qu'accentuer encore le caractère retranché d'un univers où l'on peut remonter le cours du temps, où le temps vous oblige à vous enfoncer avec lui dans l'Histoire.

Cela ne rebutait pas, au contraire, Jules Leroy. Cet abbé, né en 1903, n'était-il point un ecclésiastique d'un autre siècle, épicurien et pieux, rubicond et tenace à la tâche ? Il se consolait en Orient et en Éthiopie de la « *protestantisation* » de l'Église romaine. Unis ou non à Rome, les chrétiens orientaux ont en effet su conserver saveur, couleur et mystère à leurs rites.

Son vœu le plus cher, l'abbé nous le confia *mezza voce* en 1978 en nous faisant découvrir les peintures oubliées du monastère de Saint-Antoine l'Égyptien, agrafé avec sa source et sa mini-oasis dans un redent du désert Arabique, entre Nil et mer Rouge : « *J'aimerais pouvoir achever les relevés des fresques médiévales coptes dans les monastères égyptiens.* » Le ciel n'entendit pas cette ardente prière. Jules Leroy eut bien la joie de voir sortir des presses de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire (IFAO) le tome consacré aux ermitages abandonnés de la région d'Esna, en Haute-Égypte (*le Monde* du 19 août 1978 et du 3 mai 1979) ; mais il fut ensuite comme on dit « *rappelé à Dieu* », à qui il aura pu reprocher, avec le langage direct à l'égard de la divinité, qui est celui des âmes blanches, de ne pas l'avoir laissé encore un peu sur terre pour terminer son corpus sur les derniers feux de l'art chrétien nilotique (Xe-XIIIe siècles).

Mais Dieu pourvoit à tout, et pas moins de cinq spécialistes, clercs ou laïcs, (B. Lentheric, P-H Laferrière, H. Studer, E. Revault, B. Psiroukis et J-F. Gout) se sont retrouvés pour poursuivre la chère entreprise de l'abbé. Ses relevés et son texte relatifs aux monastères du Ouadi-Natroun viennent donc d'être publiés au Caire par l'Institut français.

C'est un enchantement, un coup de beauté morale et physique, texte et images en pleine harmonie, capables de vous inciter, selon le conseil de l'Évangile, à tout abandonner pour aller vous faire moine dans un lieu où se rencontrent tant de foi, d'art, d'histoire et de passion...

L'âme bleutée de la Vierge

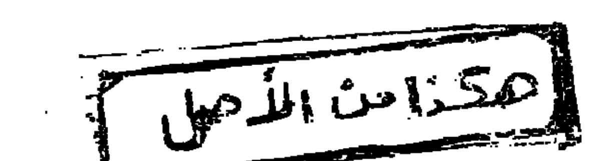
Au couvent d'Abou-Magar, (Saint-Macaire) probablement créé en l'an 384 et qui, dès 407-408, était assez fameux pour s'attirer un sac en règle par de mystérieux nomades surgis des sables de l'Ouest, on voit se rencontrer sur le mur à fresque deux grands vieillards à barbe blanche : Abraham et Melchisedech, roi de Salem, sur le fond de firmament gris mais étoilé ; on s'extasie devant le décor aniconique, où les cônes « déformés » créent un effet d'optique « moderne » mille ans avant Vasarély. Au monastère d'El-Souriani (Les Syriens), fiché dans les dunes depuis 535 et où aimaient venir cénobites ou frigoumènes chrétiens d'Asie et jusque de Perse, l'œil est capté par les audacieux verts et roses des ailes d'anges transportant au ciel l'âme de la Vierge, disque géant bleuté ; ou par les tuniques d'aussi peu convenables tons que *les ailes des anges*, portées par les apôtres le jour de l'Ascension. Tout cela est expliqué, photographié, reconstitué avec une patience naturellement angélique.

Et l'École du Caire nous promet maintenant un troisième tome, à partir des travaux de Jules Leroy et de son équipe à Saint-Antoine et à Saint-Paul, dans les déserts de l'Est ! N'en *demandons* pas trop, mais à coup sûr l'œuvre commencée par l'abbé, avec les vifs encouragements de l'égyptologue Serge Sauneron, alors directeur de l'IFAO et qui devait être tué à la fleur de l'âge dans un accident de la route non loin, d'ailleurs, du Ouadi-Natroun, ne sera complète, et les mânes de ces deux grands archéologues pleinement satisfaites, que lorsque les œuvres d'art en péril des monastères Blanc et Rouge, en Haute-Égypte, auront formé un quatrième tome. Ensuite on pourra peut-être parler de restauration, si l'Église copte et le gouvernement égyptien donnent leur accord...

Dans l'immédiat, l'amateur devra affronter le Service d'édition et de vente des publications officielles, chargé à Paris de diffuser, si l'on peut dire, les ouvrages de l'Institut du Caire. Celui qui aime être bien traité s'adressera de préférence, malgré les fantaisies de la poste égyptienne, à l'Institut lui-même, au palais de Mounira, au Caire...

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

★ Jules Leroy – *Les Peintres des couvents du Ouadi-Natroun.* IFAO. 141 pages de texte et 146 planches *en noir et blanc ou en couleurs.* 740 F. SEVPO (Imprimerie nationale) 2, rue Paul-Hervieu, 75732 Paris, Cedex 15, Tél. : 575-62-66 poste 419.



PHOTO

PIONNIERS SOVIÉTIQUES AU MUSÉE DES ARTS DÉCORATIFS

L'obligation descriptive

L'EXPOSITION actuellement présentée au Musée des arts décoratifs sur la photographie russe est abondante et captivante, instructive comme un livre d'histoire, émouvante comme un grand film. La période couverte va de 1917 à 1940, et il n'est pas sorcier de détecter le rôle des photographes à cette époque : témoigner de la mise en place d'un pouvoir nouveau, et le conforter par son affirmation imagée, assurer la foi en un renouveau économique, presque un nouveau monde, presque une nouvelle race.

Les portraits pris par Rodtchenko sont sous-tendus par une dynamique architecturale, photographiés par-dessous comme des colonnes qui s'érigent, des bourgeons de chair, des masses de vigueur (*« J'ai rêvé que j'étais devenu de fonte et que mon piédestal m'empêchait de bouger »*, écrit le poète Iaroslav Smeliakov). Les photographes doivent ranger leurs marottes, leurs manies, et il n'y a plus de place, non seulement pour les filtres et les flous du pictorialisme bourgeois — qui disparaissent au même moment à l'Ouest, — mais pour le bourdon, pour l'état d'âme et la contemplation, pour l'objet personnel, qui ne soit par frais moulu par la technologie. Les photographes doivent rendre compte du bien commun.

Les figures du militantisme

Dans l'exposition, les artistes, par exemple, sont coincés entre les « preuves » de l'expansion économique et les figures du militantisme. On trouve dans la correspondance de Babel — un des écrivains photographiés ici, sagement appliqué sur son cahier — des explications générales : les écrivains sont enrégimentés par des comités de rédaction pour se déplacer dans les usines, très loin dans les provinces, sur les nouvelles communautés agricoles, pour vivre avec des ingénieurs. Babel résiste, mais, quand il apporte un nouveau manuscrit à un de ces comités, on lui reproche de ne pas être assez « descriptif ». Il a un sens très alerte de l'observation, de la nature, mais il l'exerce en Suisse, seul dans la neige avec ses bottes de feutre, sous des clairs de lune aveuglants, et on exige de son art qu'il se mette au service du projet national. Les photographes sont requis par la même obligation descriptive.

Rodtchenko représente un cas plus roublard, et c'est aussi pour cela qu'il est un des seuls à passer, à l'aise et royalement, dans l'histoire de la photographie mondiale. Si ce fils de blanchisseuse et d'accessoiriste de théâtre, rapidement assimilé à toutes les institutions, assène des déclarations très catégoriques (*« Il ne faut pas... faire des photos-tableaux, mais des photos-moments qui aient une valeur non pas artistique mais documentaire. » « Une usine nouvelle prise en photo n'est pas un simple fait, mais un fait de fierté et de joie pour l'industrialisation du pays des soviets. » « L'objectif d'un appareil photo est la prunelle de l'homme de culture dans une société socialiste. »*), il se permet aussi toutes les distorsions de réalité et, sous prétexte d'aligner sa vision au constructivisme, il est le plus tatillon des graphistes.

Ses gros plans de boulons ou de plaques d'imprimerie ne sont pas très différents des détails de cactus ou de courbes féminines pris à la même période, en Amérique, par Weston. Seulement ses corps sont en acier blindé, inérotiques. *« Ma main m'est malcommode et sombre, et mon cœur est de fonte aussi. Dans mon cerveau, comme dans une vasse, des métaphores de métal reposent. Et je suis la ronde des jours, par-dessous mes sourcils de fonte froncés »*, continue le camarade poète Smeliakov.

HERVÉ GUIBERT.

★ Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli, Paris-1er. Jusqu'au 30 avril. Livre-catalogue édité par Philippe Sers, 175 F.

Paysage après la bataille

Le monde de la photographie se remet à peine, quatre mois plus tard, de l'hystérie, de la razzia, de l'aspirateur géant, qu'a été le Mois de la photo. Jean-Philippe Charbonnier, au Musée d'art moderne (*le Monde* du 31 mars), est le premier à renaître de ses cendres : dans les années 50, alors que Cartier-Bresson va au



Portrait par Alexandre Rodtchenko (1930).

bout du monde témoigner de ses états d'injustice et que Doisneau s'enracine dans le Paris populaire, Charbonnier, pour le magazine *Réalités*, creuse la France profonde, suit un médecin de campagne ou un notaire dans ses tournées, et fait le portrait d'une nation avec la science d'un Sander et la chaleur romanesque d'un Weegee.

Le Musée des arts décoratifs propose une grande exposition sur la photographie russe soviétique. Robert Delpire, qui vient d'installer aux Gobelins la Fondation nationale de la photographie et annonce pour la fin du mois sa première exposition parisienne, « Les moins de trente ans », lance, en format de poche, une nouvelle collection. La série des *Cahiers du cinéma* « Ecrit sur l'image » promulgue le travail biscornu d'une jeune photographe qui a déjà fait des siennes : Sophie Calle. — H. G.

DE LARTIGUE A CHARLES-HENRI FAVROD

Vertus du petit format

PRESQUE simultanément, par les hasards de la distribution postale, nous sont arrivés, de Suisse, deux petits volumes dû à Charles-Henri Favrod intitulés *la Mémoire de l'œil*, et de France, publiés par Robert Delpire sous l'égide de la Fondation nationale de la photographie, les quatre premiers volumes d'une nouvelle collection, « Photopoche ». Sortes de mises en fiches de l'image, qui vont dans le sens de la miniaturisation généralisée — microfilms, minicassettes, disques-compacts — mais qui sont là si joliment fabriquées, si respectueusement imprimées, et si bon marché, qu'elles font un pied de nez sérieux aux gros et chers livres de photo habituels, et qu'elles semblent correspondre à un besoin, à une adéquation vue-format, plus profonds.

Il a régné, tous ces derniers temps, qui ont correspondu à une expansion de l'image et à la mode photographique — aujourd'hui un peu en régression, — une sorte de lieu commun, proportionnel, des bienfaits du grand format : qu'une image doit être montrée grande pour être bien montrée. Et les tirages, sur les murs des musées et des galeries, se sont toujours plus dilatés, comme pour plier la photo aux marges du marché de la peinture.

Comme un roman

Or on s'aperçoit qu'une petite photo est une photo très regardable, et qu'on a avec elle un rapport plus intense : non seulement on revient à la sentimentalité de la photo-portefeuille ou encadrée du soldat-fiancé décédé, mais un ensemble de photos regroupées dans un petit volume se regarde maintenant du début à la fin, comme un roman. Une petite photo est d'autant plus pleine de choses qu'il faut les distinguer, qu'il faut les lire, alors que les choses de la grande photo se donnent d'emblée, frappantes.

La collection particulière de Charles-Henri Favrod, assemblée dans un de ces délicats volumes, *la Puissance du regard*, convient merveilleusement au format, puisqu'elle se regarde en catimini, dans le frais des tiroirs. On suit la constitution d'un goût, sur une dizaine d'années, et à l'intérieur duquel l'affinité érotique ne trahit pas le propos d'historien poursuivi par Favrod sur la violence des colonisations. On tient ces inclinations subtiles dans la paume, et l'on prend garde de ne pas les offenser, comme de ne pas casser la tranche du livre. Le second volume consacré à l'œuvre presque inconnue de Paul Senn, photographe helvétique mort en 1953, est aussi séduisant.

Robert Delpire, l'instigateur de la nouvelle collection, « Photopoche », a le mérite de mettre Cartier-Bresson à la portée de toutes les bourses (il passe de plus de 300 F à 28 F !), sans le vulgariser ni l'affaiblir. Le petit livre n'est pas la version tronquée ou pauvre du gros livre, mais un livre entièrement nouveau, qui recompose l'œuvre dans une autre continuité. Le Lartigue, avec beaucoup d'inédits, est particulièrement réussi, il est même certainement le meilleur livre actuellement disponible sur ce grand génie enfantin.

Le livre sur la *Farm Security Administration* est, on le devine, moins pimpant puisqu'il se fait l'écho des années noires de l'Amérique. Une seule ombre à la réussite : les photos horizontales, qui sont reproduites à la même taille que les photos verticales, et compliquent la manipulation.

H. G.

★ *La Mémoire de l'œil : Paul Senn* et *la Puissance du regard*, deux livres composés par Charles-Henri Favrod pour le musée des arts décoratifs de la ville de Lausanne.

★ « Photo-poche » : *Félix Nadar, Henri Cartier-Bresson, Jacques-Henri Lartigue et la Farm Security Administration*, quatre livres édités par Robert Delpire pour la Fondation nationale de la photographie.

« SUITE VENITIENNE »

Le chichi de Sophie

DANS son livre, *Suite vénitienne*, Sophie Calle hisse la louche activité de la filature (amoureuse, vénale ou meurtrière) à une branche de l'art photographique. Elle remet le photographe à une de ses positions essentielles : le voyeurisme, le traquage. Mais elle met son propre corps dans le jeu : elle se transforme en héroïne d'Hitchcock — Marnie ou Rebecca, — travestie, perruquée, un système de miroirs déviants collé sur son objectif, pour suivre un inconnu, qu'elle a croisé le matin dans une rue parisienne, mais qui lui a été présenté le soir, et qui part le lendemain pour Venise. On ne peut plus douteux : on ne peut plus romanesque.

Qui est cette femme ? Est-elle au moins amoureuse ? Est-elle une dingue ? N'est-elle pas en train de nous mentir ? A-t-elle même une existence ? Sophie Calle existe-t-elle ou n'est-elle qu'une créature de la personne qu'elle feint de suivre, ce fameux Henri B. dont on ne découvrira pas le visage ?

Le texte, qui est le journal de la quête photographique, ne se soumet pas aux images et les contredit à peine. Ce n'est qu'un morne jeu de réflexions qui confronte des photos plates à un texte banal, et pourtant l'alliage des deux fiascos est fascinant, haletant, que se passe-t-il donc ?

Déjouer le plan des séductions

C'est que, et d'un, Sophie Calle a le chic pour les notations apparemment fortuites — visuelles ou écrites : l'assomante liste de tous les hôtels de Venise devient palpitante dans le tissu des vacuités, on jubile lorsque surgissent d'inutiles personnages dénommés Pino et Cioccolata, lorsqu'un dragueur la traite de belle blonde avec sa perruque, ou lorsqu'elle avoue son désir de voir tuer un pigeon de la place Saint-Marc par un petit garçon déguisé en Indien. Et de deux, elle déjoue le plan des séductions pour en inventer d'un autre type. Le suspense ne tient que dans l'attente d'une chose faramineuse, dont on est à peu près sûr qu'elle n'adviendra pas.

Sinon le livre serait un vulgaire roman-photo, on découvrirait à la fin que le personnage a un cancer, ou qu'il est le père de la photographe, qui ne le savait pas, ou qu'il était l'amant de sa mère, morte à Auschwitz ou à Valparaiso. Cela devrait finir dans le sang : mais on est plus proche ici des *Malheurs de Sophie* que de *la Mort à Venise*. Jean Baudrillard, à qui l'on a demandé d'étayer la blague, a écrit en fin de parcours un texte miroitant.

H. G.

★ *Suite vénitienne*, de Sophie Calle, suivi de *Please follow me*, de Jean Baudrillard, aux Editions de l'Etoile, dans la collection « Ecrit sur l'image », 65 F.

GALERIES

« Les femmes de Kienholz »

On avait découvert Kienholz lors de son exposition au CNAC en 1971. Au *Pop'art* succédait l'assomption du réalisme, à travers une sculpture américaine qui moulait des personnages et utilisait des objets trouvés ou choisis pour évoquer la vie, dure, violente, aliénante.

Edward Kienholz apportait, après George Segal son prédécesseur, un degré de plus dans le réalisme misérabiliste. Ayant pratiqué tous les métiers avant de s'orienter vers l'art, à la fin des années 50, Kienholz a fait de son expérience la matière même de la sculpture : la guerre, son travail dans un hôpital psychiatrique, sa vie de pilier de bar et de bordel. Montrer la vie sans détour est le thème de son œuvre des années 60, alors que la sculpture fraternisait dans un accès de super-réalisme, avec le happening théâtral et les environnements. Il en fait des « tableaux » dont chacun est une *histoire comme le Roxy's*, bordel des G.I. *l'Hôpital d'État*, la *Banquette arrière de la Dodge 1938*...

On pouvait voir depuis ces dernières années, à Amsterdam, Copenhague, Stockholm, Berlin, ces sculptures-environnement qui sont des tranches de réalité, sinon de vie, c'est-à-dire de symbolisme fétichiste évoqué par des objets et des personnages mis en situation. C'est à cette série qu'appartiennent ces œuvres exposées galerie Maeght et intitulées « Les femmes de Kienholz. » Parler de femmes pour ce massif Américain qui avoue être venu à l'art « *avec une sensibilité rurale, une certaine habileté manuelle et une modeste connaissance de la marche du monde* », c'est parler d'objets de sexualité, de viol, de brutalité... Chaque œuvre – le *Diner au She-She Café*, le *Peep Show*, la *Chambre de Patty Peccavi*, le *Miroir dans la maison de verre*... – relate, sinon une histoire vue, du moins un fantasme vite déterrées sur les terrains freudiens et présentées comme des énigmes qu'il nous aide à déchiffrer par de lourdes allusions. Il ne pose pas de questions, et n'attend pas de réponses. Il tente seulement, sur la frontière du sérieux et de l'ironie, de provoquer le trouble et d'engendrer l'amusement.

★ « *Les femmes de Kienholz* », sculptures réalisées en collaboration par Edward Kienholz et Nancy Reddin-Kienholz. Jusqu'au 29 avril.

La respiration de Liga Pang

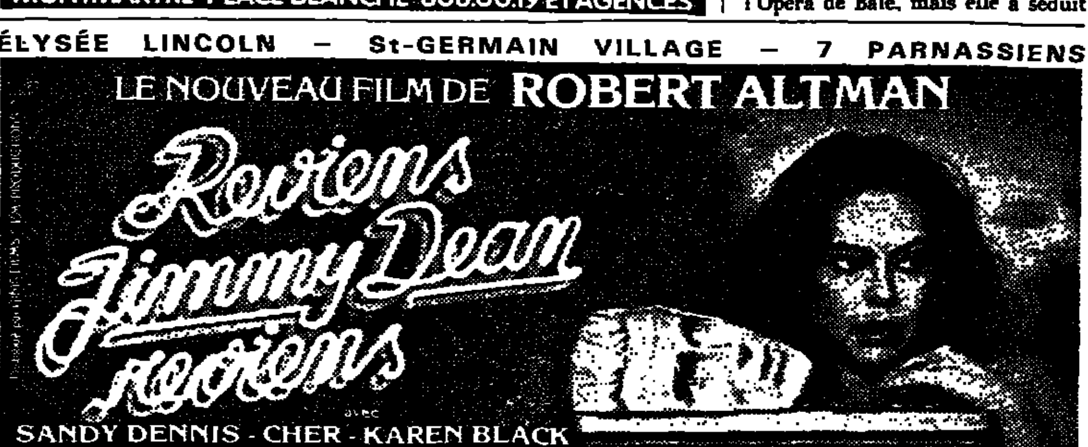
La régie Renault, qui a aménagé dans l'abbaye de Sénanque, à Gordes, une galerie d'exposition dédiée à la création artistique contemporaine, montre les tableaux récents de Liga Pang. Née au Japon, de parents chinois, vivant aux États-Unis, à *Los Angeles, ville ouverte à tous* les vents de l'art contemporain, il n'est pas indifférent que ce peintre inconnu en France soit également un maître de kung-fu.

Aucune de ces grandes toiles accrochées dans trois salles de l'abbaye ne porte de titre. Liga Pang ne parvient pas à nommer ce qu'elle peint. D'abord parce que chaque œuvre s'invente au cours d'un processus d'action dont elle ignore, et veut ignorer, le sens. Sa peinture est une *respiration. Elle en accorde les pulsions* aux grands coups de brosse qui traversent le tableau. La claire et légère couleur de Liga Pang est toute infusée d'émotions neuves, qui tentent à la fois de se dire dans la peinture et d'exprimer une certaine conception de l'espace pictural où, contrairement à la tradition occidentale, la perspective est plurifocale.

Son discours élude les mots et ne veut s'expliquer que par la peinture même, par l'espace impliqué et une symbolique secrète de gestes devenus couleur, accessible à la seule perception intuitive. Chez Liga Pang, l'abstraction lyrique se teinte parfois d'un soupçon de réalité, lorsqu'un visage ou un corps allusivement noyé dans la peinture émerge du grand magma qui finalement s'ordonne. Car toujours l'énergie libérée est maîtrisée.

JACQUES MICHEL.

★ Peintures récentes de Liga Pang, abbaye de Sénanque, à Gordes (Vaucluse). Jusqu'au 2 mai.



SÉLECTION

CINÉMA

« Merry Go Round » de Jacques Rivette

Laissons l'auteur parler : « *J'aime qu'un film soit une aventure, pour ceux qui le tournent et, plus tard, pour ceux qui le voient. Ici, l'aventure du tournage fut, on peut l'avouer, passablement agitée : le cap établi au départ fut, en cours de route, corrigé à maintes reprises, au gré des vents contraires, bonaces ou douces brises. Il ne reste qu'à espérer que le film achevé garde, en ses détours, quelque chose des périls de la traversée, de ses incertitudes, de ses éclaircies – quitte à s'apercevoir, au terme du voyage, que l'on a peut-être tourné en rond :* « Merry Go Round »...

ET AUSSI : *Le Choix de Sophie*, d'Alan Pakula (les exploits de Meryl Streep). *Pauline à la plage*, d'Éric Rohmer (grandes vacances). *Les Sacrifiés*, d'Okacha Touita (l'Algérie en France, vue par des Algériens). *La Ultima Cena*, de Tomas Gutierrez Alea (Pâques sanglantes). *Dark Crystal*, de Jim Henson et Frank Oz (la chute des aigles). *Mortelle randonnée*, de Claude Miller (enquête sur une drôle de citoyenne). *Fanny et Alexandre*, d'Ingmar Bergman (indispensable).

THÉÂTRE

Le théâtre d'ombres à la Huchette

D'un best-seller du dix-huitième siècle (« *le Pont cassé* ») à un feuilleton de Robert Desnos dont la femme fatale est la tour Eiffel, une ronde d'histoires gaies projetées en ombres « chinoises » (qui ont toujours été françaises) : le spectateur retrouve ses joies d'enfance, lorsque la nuit, avec une bougie et les doigts de ses deux mains, il projetait sur le mur les têtes du loup et du lapin. Spectacle d'un charme tout frais, animé avec passion, avec humour, par Nicolas Bataille.

« Victor ou les Enfants au pouvoir » à l'Odéon

Les acteurs du Théâtre Français en pleine forme, dont la benjamine Nathalie Bécue au vigoureux caractère, emmènent les jambes à leur cou cette comédie iconoclaste sur nos folies bourgeoises du début du siècle.

ET AUSSI : *Histoires de famille* d'après les nouvelles de Tchékhov à la Tempête ; – *L'Ordinaire*, de Michel Vinaver, à Chaillot ; – *La Cerisaie*, mise en scène par Peter Brook, aux Bouffes du Nord.

MUSIQUE

« Rigoletto » au Théâtre des Champs-Élysées

Pourquoi n'imaginerait-on pas de transposer l'action de *Rigoletto* dans les années 30 et la cour du duc de Mantoue à New-York ? L'idée du metteur en scène Jean-Claude Auvray a surpris les abonnés de l'Opéra de Bâle, mais elle a séduit l'ensemble de la presse internationale : c'était à l'automne 1981. En favorisant la venue de ce spectacle au Théâtre des Champs-Élysées, l'Association française d'action artistique invite, en quelque sorte, le public parisien à trancher. Dans les décors et les costumes d'Hubert Monloup, on lui offre pour le même prix (de 35 à 275 F) deux distributions, deux chefs (Armin Jordan et Jost Meier), l'Orchestre symphonique et les chœurs de l'Opéra de Bâle, et le choix entre quatre dates : les 6, 7, 8 et 9 avril à 20 heures. (Renseignement et location : tél. : 723-47-77).

ET AUSSI : un des plus beaux programmes de l'Ensemble intercontemporain réunissant trois œuvres de Varèse, *Modulations* de Grisey et les admirables *Messages de feu demoiselle Troussova* du Hongrois György Kurtag, sous la direction de Pierre Boulez (Théâtre du Rond-Point, le lundi 11 à 20 h 30). Invité à diriger l'Ensemble orchestral de Paris, le pianiste Jean-Claude Pennetier n'a pas hésité à inscrire un octuor et le concerto en *ré* de Haydn, le *Concertino* de Janacek et la *Symphonie de chambre* de Schoenberg (le 12 avril, salle Gaveau). L'Orchestre national de France donnera le *War Requiem* de Benjamin Britten sous la direction de Lorin Maazel le 13 avril à la basilique de Saint-Denis. *Enfin*, à l'Opéra du Rhin, une nouvelle production du *Roméo et Juliette* de Gounod révélera au curieux des pages inédites d'une partition malmenée depuis un siècle. (Les 13, 15, 17, 24, 26 et 30 avril à Strasbourg.)

VARIÉTÉS/ROCK

Le Printemps de Bourges

Cette fête de la chanson et de la musique populaire doit son succès aux jeunes venus à la rencontre d'un moyen d'expression qui court après la vie, qui plonge dans les bouleversements de son temps, qui répond à un romantisme généreux et à une vitalité débordante. La septième édition du Printemps de Bourges se déroule jusqu'au 10 avril. Sont notamment à l'affiche jusqu'à dimanche : Francis Lalanne, Kevin Rowland and Dexy's, Ged Marlon, Midnight Runners, Baden Powell, Maxime Le Forestier, Graeme Allwright, Bernard Lavilliers, Catherine Le Forestier, Gérard Blanchard et Miles Davis.

ET AUSSI : le groupe corse I Muvrini à Bobino (jusqu'au 9 avril à 21 h).

JAZZ

Miles Davis en tournée

Ça y est. Le bruit, plus qu'un frémissement, est reparti. Miles est en Europe ! Comme l'an passé, Paris réagit plus vite et plus fort : ailleurs, il reste des places. Mais la venue de Miles avec le saxophoniste Bill Evans, Mike Stern et John Scoffield à la guitare, Mino Cinelu et Al Foster aux tambours réussit à brancher même ceux qui n'aiment pas le jazz. Miles brasse avec une formidable présence tous les passés de sa propre musique. Au Printemps de Bourges le 10 avril, à Paris (les 12 et 13), à Lyon (le 15), à Bordeaux (le 22) et à Angers (23).

ET AUSSI : le GRIM (Groupe de recherche et d'improvisation musicale), association très active dans le Sud de la France (Marseille) ouverte à tous les courants de la musique d'aujourd'hui est à Dunois du 7 au 11 avril.

DANSE

Ballets contemporains à l'Opéra

Les danseurs de l'Opéra interprètent des œuvres de deux chorégraphes pour le moins non conformistes : Alvin Ailey est un grand technicien de la modern dance (style Graham) qu'il a adaptée avec habileté à des thèmes afro-américains. Il a composé pour Paris un pas de deux pour étoiles et corps de ballet, *Au bord du précipice*. L'imprévisible Andy Degroat, enfant terrible de la post modern dance a créé pour Wilfride Piollet et Jean Guizerix un pas de deux de sa manière, *Nouvelle lune*. En complément de programme, l'inusable *Voluntaries* de Tetley.

« Giselle » au T.M.P.

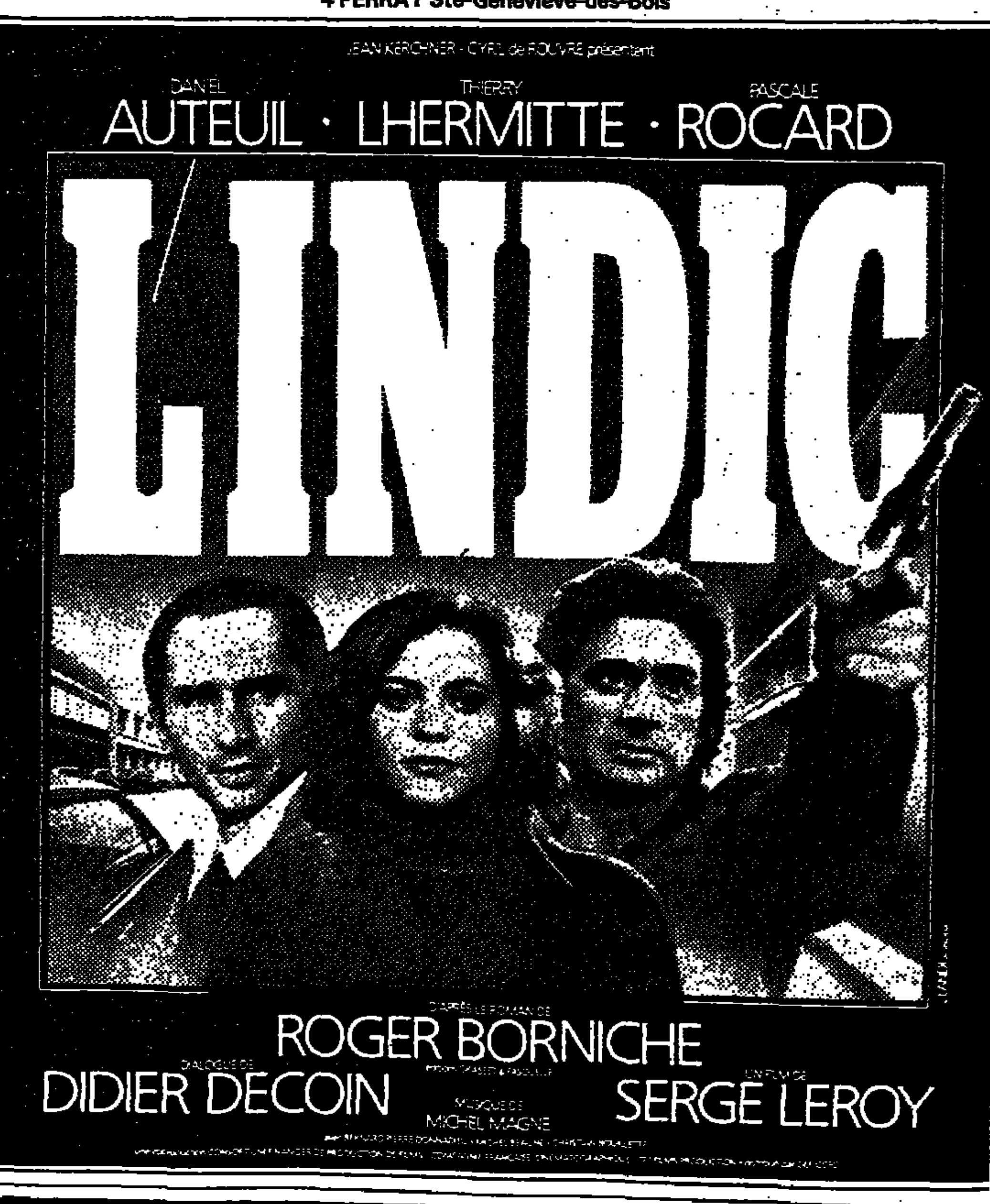
Le London Festival Ballet vient présenter sa propre version de *Giselle* dansée successivement par Terrabust, Evdokimova, Ruane, Hall et Truglia.

ET AUSSI : *Le G.R.C.O.P.* au Théâtre de la Ville (chorégraphies de Karole Armitage et de François Verret). *Rencontres avec le groupe dijonnais « Delta Phi »* à la Forge (7 avril). *Kaléidance CT au Théâtre 18 (« les Quais de la nuit »). Rencontres annuelles aux Prémontrés de Pont-à-Mousson : Ateliers, stages suivis de spectacles à 21 h : Andy Degroat et les stagiaires (le 7), la compagnie Jean Gaudin (le 9), Lolita-danse (le 12), vocalise-danse (le 14), animation finale avec Jean-Claude Ramseyer (le 16).*

EXPOSITIONS

André Masson chez Louise Leiris

A son retour des États-Unis après la guerre, André Masson redécouvre le paysage du Midi. Sa peinture s'attendrit soudain. Il va à la recherche de Cézanne du côté de la montagne Sainte-Victoire, regarde des nus au soleil avec la papillotante picturalité de Renoir, et Venise à travers les nuages de Turner. Tout devient de la lumière, de l'air et de l'eau. C'est un Masson peu connu et rarement présenté dans les expositions. La galerie Louise Leiris a réuni quarante-sept peintures et vingt gouaches, pastels et dessins de cette période.





L'ART POPULAIRE AUX ETATS-UNIS

Pavillon des Arts
101 rue Rambuteau 75001 Paris 28 avril-29 mai 1983



avec le concours de United Technologies Corporation

EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Entrée principale rue Saint-Martin (277-12-33). Informations téléphoniques : 277-11-12.

Sauf mardi, de 12 h à 20 h : sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche et le mercredi.

Animation gratuite, sauf mardi et dimanche, à 16 h et 19 h ; le samedi, à 11 h, entrée du musée (troisième étage) : lundi et jeudi, 17 h, galeries contemporaines.

GIORGIO DE CHIRICO. Jusqu'au 25 avril. Visites-animations le lundi, jeudi, samedi à 20 h, le mercredi et le vendredi à 16 h.

YVES KLEIN. Rétrospective. Jusqu'au 25 mai.

TRICOLOR VIDEO DE NAM JUNE PAIK. Forum. — Jusqu'au 11 avril.

DE LA ROSIÈRE A LA MISS. La jeune fille dans les fêtes populaires. Salle d'actualité. Entrée libre. Jusqu'au 6 juin.

BARRY FLANAGAN, sculpteur anglais : **ULRICH RUCKRIEM**, sculpteur allemand. Galeries contemporaines. Entrée libre. Jusqu'au 9 mai.

TABU-DADA : Jean Crotti-Suzanne Duchamp. Du 9 avril au 30 mai.

UNE MAISON, DES LIVRES ET DES MOTS. Carrefour des régions. Jusqu'au 9 mai.

LE CINÉMA INDIEN, des origines à nos jours. Salle animation. Jusqu'au 2 mai.

CONSTANTIN CAVAFY (1863-1933), poète grec d'Alexandrie. Grand foyer. Jusqu'au 25 avril.

PAOLO GIOLI, corps et thorax, photographies. Salon photos. Jusqu'au 8 mai.

JEAN DIEUZAIDE-JEAN-PIERRE SUDRE, photographies. Salle contemporaine. Jusqu'au 20 avril.

LE PREMIER CHANT. Bibliothèque des enfants, piazza. Jusqu'au 2 mai.

C.C.I.

IN COHERENCES. Environnement quotidien et folie. Jusqu'au 30 mai.

B.P.I.

ARBRES-PHOTOGRAPHES ET PAYSAGES. XIXe-XXe SIÈCLES. Jusqu'au 30 mai.

Musées

GRAVURES DE LA COLLECTION DUTHUIT, Petit Palais, avenue Winston-Churchill (265-12-73). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30. Entrée 9 F. Jusqu'au 30 avril.

CLAUDE GELLÉE DIT LE LORRAIN (1600-1682). — Grand Palais. Entrée place Clemenceau, (261-54-10). Sauf mardi, de 10 h à 20 h : mercredi jusqu'à 22 h. Entrée 15 F ; le sam. 12 F. (gratuite le 28 avril). Jusqu'au 16 mai.

JACQUES-HENRI LARTIGUE (Tennis, 1910-1926), photographies. Grand Palais, avenue Winston-Churchill (256-37-11). Sauf lundi et mardi, de 12 h à 19 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 10 avril.

LA LIBERTÉ GUIDANT LE PEUPLE. Jusqu'au 11 avril. — **LES COLLECTIONS DU COMTE D'ORSAY**, dessins du musée du Louvre. Jusqu'au 30 mai. Musée du Louvre, pavillon de Flore, porte Jaujard (260-39-26). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h. Entrée 12 F, gratuite mercredi et dimanche.

COLLECTIONS D'ART KHMER. Musée Guimet, 6, place d'Iéna (723-61-65). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 15.

PRÉSENTATION TEMPORAIRE D'ŒUVRES APPARTENANT AUX COLLECTIONS NATIONALES. Emar : un royaume sur l'Euphrate au temps des Hittites. — Jusqu'à la mi-octobre. — Georges Shaw : paysages photographiques. — Musée d'art et d'essai, palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (723-36-53). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 7 F ; le dimanche, 3,50 F.

SUMMER TIME (1960), de Shirley Goldfarb ; jusqu'à la mi-mai. **JEAN-PHILIPPE CHARBONNIER**, 300 photographies : 1944-1982 ; jusqu'au 26 juin. **WIFREDO LAM (1902-1982)** ; jusqu'au 22 mai. Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (723-61-27). Sauf le lundi, de 10 h à 17 h 30 ; le mercredi, de 10 h à 20 h 30.

MARTINE ABALLEA, « Nouveaux phénomènes naturels ». **BERTHOLIN. PAUL-ARMAND GETTE**, « Perturbation ». **CLAUDE RUTAULT. NIL YALTER.** « C'est un dur métier que l'exil ». ARC-Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 24 avril.

IMAGES POUR LES NUAGES. « Cerfs-volants ». — Musée des enfants au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 12, avenue de New-York (voir ci-dessus). Animations sur rendez-vous au 723-61-27, (poste 365). — Jusqu'au 24 avril.

TAPIO WIRKKALA. — Jusqu'au 11 avril. — **PIONNIERS DE LA PHOTOGRAPHIE RUSSE SOVIÉTIQUE (1917-1940).** — Jusqu'au 30 avril. Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (260-32-14). Sauf mardi, de 13 h à 19 h ; sam. et dim. de 11 h à 18 h. Entrée : 15 F.

ROUCHON, pionnier de l'affiche illustrée. — Jusqu'au 6 juin : **LE MUSÉE A LE TICKET.** — Jusqu'au 30 avril. Musée de la publicité, 18, rue de Paradis (246-13-09). Sauf mardi, de 12 h à 18 h. Jusqu'au 6 juin.

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE-LE PREMIER EMPIRE. — Dessins. Jusqu'au 22 mai. **ACQUISITIONS DE LA VILLE DE PARIS** pour le musée Carnavalet, 1977-1983. Jusqu'au 17 avril. — Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (272-21-13). Sauf lundi, de 10 h à 17 h (fermé les 1er et 12 mai). Entrée 9 F, gratuite le dimanche.

PIONNIERS DE LA PHOTOGRAPHIE RUSSE SOVIÉTIQUE (1917-1940). — Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (260-32-14). Sauf le mardi, de 13 h à 19 h. Samedi et dim. 11 h à 18 h. Jusqu'au 30 avril.

KIMONOS DE KUBOTA ITCHIKU. — Musée Cernuschi, 7, avenue Velasquez (563-50-75). Sauf le lundi et le 1er mai, de 10 h à 17 h 30. Jusqu'au 7 mai.

MAXIMILIEN LUCE. — Musée Marmottan, 2, rue Louis-Boilly (224-07-02). Sauf lundi de 10 h à 18 h. Jusqu'au 30 avril.

DES BURGONDES A BAYARD, mille ans de Moyen Age. — Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard (354-95-00). Sauf le lundi, de 11 h à 18 h, le jeudi jusqu'à 22 h. Entrée 11 F, 8 F le samedi. Jusqu'au 24 avril.

DE CARPEAUX A MATISSE. La sculpture française de 1850 à 1914 dans les musées et collections publiques du nord de la France. — Musée Rodin, 77, rue de Varenne (705-01-34). Sauf le mardi, de 10 h à 11 h 30 et de 14 h 30 à 18 h. Jusqu'au 30 mai.

VERS L'ORIENT... — Bibliothèque nationale, 58, rue Richelieu (261-82-83). Tous les jours, de 12 h à 18 h. Jusqu'au 30 avril.

UNIFORMES CIVILS, CÉRÉMONIAL, CIRCONSTANCES. — Palais Galliera, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (720-85-46). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 9 F. Jusqu'au 17 avril.

ERIK SATIE A MONTMARTRE. — Musée de Montmartre, 12, rue Cortot (606-61-11), de 14 h 30 à 17 h 30 ; dim., de 11 h à 17 h 30. Entrée : 8 F. Jusqu'à fin avril.

CHINE : LES FRESQUES DU DESERT DE GOBI. La route de la soie. Muséum d'histoire naturelle, 36, rue Geoffroy-Saint-Hilaire (336-14-41, de 14 h à 17 h). Sauf mardi, de 10 h à 17 h 30. Entrée : 11 F. Jusqu'au 17 août.

MONGOLIE-MONGOLIE. Traditions de la steppe. Musée de l'homme, place du Trocadéro (553-70-60). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Jusqu'au 23 mai.

LES MÉMOIRES DE L'ARC DE TRIOMPHE. - Musée national des monuments français, palais de Chaillot (727-35-74). Sauf mardi (sam. et dim. matin), de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Entrée 5 F. Jusqu'à fin mai.

LE FAIT DIVERS. — Musée des arts et traditions populaires, 6, avenue du Mahatma-Gandhi (Bois de Boulogne) (747-69-80). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30 : dim., de 14 h à 17 h 30. Entrée : 10 F. Jusqu'au 18 avril.

DEWASNE. Musée de la poste, 34, boulevard de Vaugirard (320-15-30). Sauf le dimanche, de 10 h à 17 h. Jusqu'au 23 avril.

L'ŒUF ET LA PLUME. Musée en herbe, Jardin d'acclimatation, boulevard des Sablons (747-47-66). Jusqu'au 31 décembre.

Centres culturels

IVAN AGUELI (1869-1917), peintures. Centre culturel suédois, 11, rue Payenne (271-82-20). De 12 h à 18 h ; sam. et dim., de 14 h à 18 h. Jusqu'au 1er mai.

CLAUDE MONET AU TEMPS DE GIVERNY. — Centre culturel du Marais, 20, rue des Francs-Bourgeois (272-73-52). Sauf mardi, de 11 h à 19 h. Entrée : 19 F. Jusqu'au 17 juillet.

JEAN PROUVÉ. L'imagination constructive — **ADOLF LOOS, 1870-1933.** Exposition du cinquantenaire. Institut français d'architecture, 6, rue de Tournon (633-90-36). Sauf dim. et lundi, de 12 h 30 à 19 h. Jusqu'au 16 avril.

A LA DÉCOUVERTE DE MARSEILLE ANTIQUE. — Hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine. De 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 30 avril.

« A PIERRE ET MARIE ». Conception de D. Buren, M. Chaura, J.-H. Martin, Sarkis, S. Selvi. Institut Curie, 36, rue d'Ulm (329-68-61). Ven., sam. et dim., de 11 h à 19 h.

VOLKER TANNERT, dessins, gouaches. Gœthe Institut, 31, rue de Condé. Sauf sam. et dim. de 13 h à 19 h. Jusqu'au 22 avril (l'Institut sera fermé du 1er au 10 avril).

CHILDERIC-CLOVIS, rois des Francs. De Tournai à Paris, naissance d'une nation.— Centre culturel Wallonie-Bruxelles, 127, rue Saint-Martin. Sauf lundi, de 11 heures à 18 heures. Entrée 10 F. Jusqu'au 15 mai.

GENÈSE. Sculptures de Naxos et d'Alice Michell. — Théâtre national de Chaillot, hall du Grand Théâtre (505-14-50). Jusqu'au 30 avril.

RUBALCAVA, Centre culturel du Mexique, 47 bis, avenue Bosquet (555-79-15). Jusqu'au 23 avril.

REFLETS DU SIÈCLE D'OR. Institut néerlandais, 121, rue de Lille. Sauf le lundi, de 13 h à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 30 avril.

CHAINE : Cueco, Segui, Pignon-E, Nunez, Frantz, etc. — ANDRÉE GIRARD : Photoportraits 1980-1982. Espace latino-américain, 44, rue du Roi-de-Sicile (278-25-49). Sauf dim. et lundi, de 14 h à 19 h. Jusqu'au 16 avril.

MEHES, NAKASHIMA, GERMAIN, AMOOGHLI SARRAF. Jusqu'au 11 avril. — **PAUL COLLINS.** Peintures. Du 8 au 16 avril. Cité internationale des arts, 18, rue de l'Hôtel-de-Ville.

DOUZE PEINTRES ÉQUATORIENS. — Ambassade du Venezuela, 11, rue Copernic. Sauf sam. et dim., de 9 h 30 à 14 h. Jusqu'au 20 avril.

JEAN TARDIEU. Maison de la poésie, terrasse du Forum des Halles, 101, rue Rambuteau (236-27-53). Jusqu'au 23 avril.

PARIS : Histoire d'une ville. Tour Montparnasse (56e étage). De 9 h 30 à 23 h 30. Entrée : 18 F. Jusqu'au 15 juin.

FENÊTRE SUR LA CHINE. Photographies de Vanessa. Centre culturel du Marais, 28, rue des Francs-Bourgeois (272-73-52). Sauf mardi, de 12 h à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 24 avril.

CHOPIN. Trianon de Bagatelle, bois de Boulogne. Sauf lundi, de 11 h 30 à 17 h 30. Jusqu'au 12 mai.

LA RUSSIE ET L'EUROPE, dessins et encres de Chine de Pavel Bunin. Librairie l'Age d'homme, 5, rue Férou (634-18-51). Sauf dimanche, de 10 h à 12 h et de 14 h 30 à 18 h 30. Jusqu'au 15 avril.

Galeries

LES SCULPTEURS POLYCHROMES : Bacy, Cehes, Macedo, etc. Galerie G. Laubie, 2, rue Brisemiche (887-45-81). Avril.

SEPT PEINTRES TRAVAILLANT DANS LA RÉGION « RONALPINE ». Galerie Krief-Raymond, 50, rue Mazarine (329-32-37). Jusqu'au 24 avril.

DON LIGHT, NUSIMOVICI, SUDRE, VAN OS. Photographies. Studio 666, 6, rue Maître-Albert (354-59-29). Jusqu'au 7 mai.

EVENTAILS. Galerie Marigny, 2, rue de Miromesnil (265-36-53). Jusquà fin mai.

BRIANT, GAUTHIER, MARQUIS, FAVET, HERBELIN, SAMSOVICI. Sculptures. Galerie Breteau, 70, rue Bonaparte (326-40-96). Jusqu'au 30 avril.

LE MARKER D'ARGENT 83. Grand Prix de l'illustration. Mecanorma Graphic Center, 49, rue des Mathurins. Jusqu'au 15 avril.

JEUNE PEINTURE, JEUNE SCULPTURE. Hall d'exposition Mercedes-Benz France, 118, Champs-Elysées. Jusqu'au 16 avril.

LES LETTRES SONT DES CHOSES : Œuvres d'Adami, Aeschbacher, Ljuba, Lublin, Twombly, etc. Espace Créatis, 50, rue du Temple (887-28-56). Jusqu'au 30 avril.

FLUXUS. Galerie Donguy, 57, rue de la Roquette (700-10-94). Jusqu'au 30 avril.

CARL ANDRE. Œuvres récentes. Galerie Daniel-Templon, 30, rue Beaubourg (272-14-10). Jusqu'au 14 avril.

GUSTAVO ARIAS-MURUETA. Paris Art Center, 36, rue Falguière (322-39-47). Jusqu'au 3 mai.

MICHAEL BASTOW. Pastels. Galerie Jean Briance, 23-25, rue Guénégaud (326-85-51). Jusqu'au 23 avril.

BEN. Les portraits 1982-1983. Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (271-20-50). Jusqu'au 30 avril. — Les Bananes 1958/1982. Galerie Lucien-Durand, 19, rue Mazarine. — Art et théorie. Galerie Ghislain Mollet-Viéville, 26, rue Beaubourg (278-72-31). Jusqu'au 16 avril. Vitrines ou le degré zéro de la peinture. Galerie C. Crousel, 80, rue Quincampoix (887-60-81). Jusqu'au 12 avril.

ANTOINE BOOTZ. Peintures. Galerie Baudoin Lebon, 36, rue des Archives (272-09-10). Jusqu'au 23 avril.

GEORGE BRECHT. Pages from the Book of the Tumbler on Fire. Galerie Bama, 40, rue Quincampoix (277-38-37). Jusqu'au 23 avril.

ROLAND CAT. Galerie Isy Brachot, 35, rue Guénégaud (354-22-40). Jusqu'au 16 avril.

PAUL CHABAS (1869-1937). Peintures. Galerie Les reflets du temps, 4, rue Duphot (260-01-53). Jusqu'au 7 mai.

DE CHIRICO : Le retour de l'enfant prodigue. Œuvres 1960-1978. Artcurial, 9, avenue Matignon (256-32-90). Jusqu'au 30 avril.

RICHARD CONTE. Peintures. Galerie Pierre-Lescot, 28, rue Pierre-Lescot (233-85-39). Jusqu'au 23 avril.

FRED DEUX. Dessins et gravures. Galerie La Hune, 14, rue de l'Abbaye (325-54-06). Jusqu'au 19 avril.

KLAUS DIETRICH. Peintures. Galerie Râ, 7, rue de Turbigo (236-45-74). Jusqu'au 30 avril.

JACQUES DOUCET. Peintures récentes. Galerie Ariel, 140, boulevard Haussmann (562-13-09). Jusqu'au 22 avril.

BERNARD GERMOND. Peintures. Galerie Le Haut-Pavé, 3, quai de Montebello (354-58-79). *Jusqu'au 23 avril.*

GRUTZKE. Galerie E. de Causans, 25, rue de Seine (326-54-48). Jusqu'au 23 avril.

JOSE DE GUIMARAES. Peintures. Papiers modelés. L'Oeil de bœuf, 58, rue Quincampoix (278-36-66). Jusqu'au 29 avril.

MARCEL JEAN. Peintures. Galerie Marion-Meyer, 15, rue Guénégaud. Jusqu'au 20 avril.

THE KIENHOLZ WOMEN. Galerie Maeght, 13, rue de Téhéran (563-13-19). Jusqu'au 29 avril.

ELIZABETH LENNARD. Photographies peintes. Galerie des Femmes, 74, rue de Seine (329-50-75). Jusqu'au 30 avril.

ANDRÉ MASSON. Rétrospective. Galerie Patrice Trigano, 4 bis, rue des Beaux-Arts (634-15-01). Jusqu'au 30 avril.

ANNETTE MESSAGER. Chimères 1982-1983. Galerie Gillespie-Laage-Salomon, 24, rue Beaubourg (278-11-71). Du 12 avril au 5 mai.

YVES MILLECAMPS. Toiles, tapisseries, reliefs muraux. Centre Vickers Roneo, 37, avenue de Friedland (563-48-76). Jusqu'au 10 mai.

GRAVURES DE MIRO. Regard de 1969 à 1982. Galerie A B C D, 30, rue de Lisbonne (563-36-06). Jusqu'au 15 mai.

FERNAND MOURLOT. Lithographe. Galerie du 7, rue Princesse (326-26-97). Jusqu'au 16 avril.

ANTONIO PAPASSO. Œuvres récentes. Galerie d'art international, 12, rue J.-Ferrandi (548-84-28). Jusqu'au 15 avril.

GUISEPPE PENONE. Galerie Durand-Dessert, 3, rue des Haudriettes (277-63-60). Jusqu'au 7 mai.

PAUL STRAND. Photographies mexicaines. Galerie Zabriskie, 37, rue Quimcampoix (272-35-47). Jusqu'au 23 avril.

SUNAO. Peintures. Galerie Charley Chevalier, 27, rue de la Ferronnerie (508-58-63). Jusqu'au 15 avril.

ZABOROV. Peintures. Galerie Claude Bernard, 5, rue des Beaux-Arts (634-54-71). Jusqu'au 30 avril.

En région parisienne

ARGENTEUIL. Aragon : collages. Hall de la bibliothèque, parc de la Mairie, 12-14, rue Léon-Feix (961-14-74). Jusqu'au 16 avril.

BRETIGNY. Catherine Groussard, André Leocat, Françoise Paressant. Travaux récents. Centre Gérard-Philipe, rue Henri-Douard (084-38-68). *Sauf dim.* et lundi, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 16 avril.

CHAMPIGNY. Regards sur la femme. Centre Gérard-Philipe, 54, boulevard du Château (880-96-28) ; Centre Y.-Gagarine, 6, rue du 11-Novembre (880-96-29) ; Centre Jean Vilar, 52, rue P.-M.-Derrien (885-41-20). Sauf dim. et lundi, à partir de 14 heures.

DÉFENSE. Personnage « Une certaine vision du monde ». La Galerie de la Défense. De 11 h à 19 h ; sam. et dim., de 12 h à 19 h. Jusqu'au 30 avril.

MONTGERON. Sysoev : Portraits, natures mortes et paysages russes contemporains. Château du Moulin de Senlis. Sam. et dim., de 14 h à 18 h. Du 9 avril au 30 mai.

MONTROUGE. Vera Pagava. Peintures, aquarelles et dessins. C.C.A., Bibliothèque, 32, rue Gabriel-Péri. Jusqu'au 11 avril.

PONTOISE. Geneviève Asse. Musée Tavet Delacourt, 4, rue Lemercier (031-93-00). Sauf mardi, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Juqu'au 30 avril. — Charles Gir et le monde du théâtre de son époque. Musée Pissarro, 17, rue du Château (031-06-75). Sauf lundi et mardi, de 14 h à 18 h. Jusqu'au 30 avril.

TORCY. Tania Mouraud. Vitrines, photographies ; Pierre Petit. Peintures récentes 1981-1982. Maison du temps libre, 9, place des Rencontres (006-36-74). Jusqu'au 16 avril.

En province

ANGERS. L'Anjou religieux et les orfèvres du XIXe siècle. Musée des beaux-arts, 10, rue du Musée (88-64-65). Jusqu'au 20 mai.

ANGOULÊME. Piotr Kowalski. Hôtel Saint-Simon, 15, rue de la Cloche-Verte. Jusqu'au 16 avril.

AUBUSSON. Louis-Marie Jullien, peintre cartonnier. Musée départemental de la tapisserie, avenue des Lissiers (66-33-06). Jusqu'au 5 juin.

AUXERRE. *Costumes de théâtre* (Comédie-Française). Dessins de décors et costumes de D. Ogier. CEDAAC, 2, place Saint-Germain (46-98-51). Jusqu'au 25 avril.

BEAUVAIS. Philippe de Beaumanoir (1250-1296). Un homme, son œuvre et son temps. Musée départemental de l'Oise, ancien palais épiscopal (445-13-60). Jusqu'au 25 mai.

BORDEAUX. Georg Baselitz. Sculptures. — Georges Rousse. Photographies. CAPC, entrepôt Lainé, rue Foy (44-16-35). Jusqu'au 23 avril.

CANNES. Renaissance du musée des beaux-arts de Cannes. Palais, 50, Croisette. Jusqu'à fin avril.

CHALON-SUR-SAONE. Cobra, 1948-1951. Maison de la culture, 5, avenue Niepce (48-48-92). Jusqu'au 17 avril.

CHAMBÉRY. Mario Botta. Musée Savoisien (33-44-48). Jusqu'au 24 avril.

CHATEAUROUX. Robert Doisneau. Portraits-Christian Sindon. Peintures récentes. Centre d'art contemporain, place Sainte-Hélène (34-98-25). jusqu'au 7 mai.

CLERMONT-FERRAND. Paul Paulin, sculpteur « impressionniste ». Musée Bargoin, 45, rue Ballainvilliers (91-37-31). Jusqu'au 9 mai.

COMPIÈGNE. Estampe : Gravure, lithographie, sérigraphie. Centre d'animation culturelle, place Briet-Daubigny (420-07-57). *Jusqu'au 23 avril.*

DIJON. Magdeleine Vessereau. Musée des beaux-arts, place de la Sainte-Chapelle (30-31-11). Jusqu'au 2 mai.

FLAINE. Gaston Chaissac : Dessins, peintures, sculptures. Centre d'art contemporain (90-85-84). Jusqu'au 17 avril.

GORDES. Liga Pang. Peintures 1980-1983. Abbaye de Sénanque (72-02-05). Jusqu'au 2 mai.

GRENOBLE. Le roman des Grenoblois, 1840-1980. Musée dauphinois, rue Maurice-Gignoux (87-66-77). Jusqu'à fin 1983.

LA ROCHELLE. « La mer à voir... » Maison de la culture, 4, rue Saint-Jean-du-Pérot (41-37-79). Avril.

LE CREUSOT. Michèle Blondel : Nuit blanche. CRACAP, château de la Verrerie (55-01-11). Jusqu'à fin avril.

LE MANS. Wilfried Hagebölling. Palais des congrès et de la culture. Jusqu'au 30 avril.

LUNÉVILLE. Vêtements liturgiques de Meurthe-et-Moselle des dix-huitième et dix-neuvième siècles. — L'enlèvement d'Europe. Tapisserie. Musée du Château (373-18-27). Jusqu'au 23 mai.

LYON. Baumeister (1889-1955). Musée des beaux-arts, 20, pl. des Terreaux (28-07-66). Insolite en soie : Lyon, millésime textile 1983. Musée historique des tissus, 34, rue de la Charité (837-15-05). Jusqu'au 29 mai.

MARCQ-EN-BARŒUL. Dans la lumière de Corot. Septentrion, fondation Prouvost (46-26-37). Jusqu'au 1er mai.

MARSEILLE. Les revues d'art aujourd'hui en Europe : Pratique, théorie, critique. Musée Cantini, 19, rue Grignan (54-77-75) et autres lieux. Renseignements : 87-28-83. Jusqu'au 30 avril. — Joel Kermarrec. Dessins et peintures. Galerie Athanor, 538, rue Paradis. Jusqu'au 30 avril.

MONTBELIARD. Jean-Pierre Jouffroy, peintures récentes. MALS. Du 9 avril au 15 mai. Lagrange/Fumagalli. Peintures. Caveau du château. Avril et mai. Daniel Humair. Peintures. C.A.C. Maison des arts (91-37-11). Avril et mai.

MORLAIX. François Dilasser. Peintures. Musée des Jacobins, 6, rue des Vignes (88-38-96). Jusqu'au 30 mai.

NANTES. Hommage à Mathurin Meheut, 1882-1958. Château des Ducs de Bretagne (47-18-15). Jusqu'au 30 avril. Roger Eskenazi. Musée des beaux-arts, 10, rue Georges-Clemenceau (74-71-36). Architecture gothique et néogothique. Maison de la culture, 8, rue Scribe (73-07-11).

NICE. Attention peinture fraîche. Galerie d'art contemporain, 59, quai des Etats-Unis (62-37-11). Jusqu'au 15 mai — Peinture haïtienne. Musée d'art naïf, château Sainte-Hélène (71-78-33). Jusqu'au 29 avril. Aujourd'hui le Moyen Age. E.N.A.C. Nice Étoile, av. Jean-Médecin, jusqu'au 24 avril.

LES SABLES-D'OLONNE. Bernard Pagès. Musée de l'abbaye Sainte-Croix (32-01-16).

SAINT-DIÉ. Jean Messagier. Musée municipal, pl. G.-Trimouille (55-21-56). Jusqu'au 24 avril.

SAINT-ETIENNE. « 1960 ». Maison de la culture, Jardin des plantes (25-35-18) et Musée d'art et d'industrie, place Louis-Comte (33-04-85). Jusqu'au 30 avril.

SAINT-PAUL-DE-VENCE. Sam Francis. Monotypes. Fondation Maeght (32-81-63). Jusqu'au 5 mai.

SAINT-QUENTIN. France Adami. Musée Antoine Lecuyer (62-39-71). Jusqu'au 20 juin.

SAINT-RÉMY DE PROVENCE. Serge Plagnol. Peintures. Galerie Noella Gest, 5, rue de la Commune (92-00-73). Jusqu'au 7 mai.

STRASBOURG. Berthold Mahn. Cabinet des estampes, 2, pl. du Château (33-48-95). Jusqu'au 2 mai. Le tabac miroir du temps. Salle d'exposition temporaire (musée historique), 3, rue de la Grande-Boucherie (35-47-27). Jusqu'au 23 mai.

TOULON. Tony Carter. Le dessin : Tendances des années 80. Le dessin suisse contemporain. Musée, 113, bd Général-Leclerc (93-15-54). Jusqu'au 17 avril.

TOULOUSE. Picasso. Aux Jacobins, rue Lakanal. Jusqu'au 30 avril.

VASCŒUIL. Dali. Centre d'art et de culture, château (23-62-35). Jusqu'au 26 juin.

VENCE. Michel Roux. Dessins. Galerie A. Chave, 13, rue Isnard (58-03-45). Jusqu'au 23 avril.

VILLEURBANNE. Markus Raetz. Le Nouveau Musée, 11, rue Dolard (884-55-10). Jusqu'au 15 mai. — Paris Magnum. Galerie Sans-légende, 4, rue Jubin (894-23-80). Jusqu'au 30 avril.

ET DES SPECTACLES

THEATRE

LES SPECTACLES NOUVEAUX

LE PARADIS PERDU – Fondation Deutsch de la Meurthe (258-47-55), 20 h 30 (6).
CHRISTIAN JOLIBOIS – Théâtre d'Edgar (320-85-11), 22 h 30 (6).
LE PARADIS A L'AMIABLE – Lucernaire (544-57-34), 22 h 15 (6).
FALSCH – Chaillot (727-81-15), 20h30 (7).
TONIK BLUES – Lucernaire (544-57-34), 21 h (7).
ENRENDIRA – T.E.P. (797-96-06), 20 h 30 (8).
L'ENTOURLOUPE – Nouveautés (770-52-76), (20 h 30), (8).
SIX HEURES AU PLUS TARD – Saint-Georges (878-63-47), 20 h 45 (8).
LA MÉNAGERIE DE VERRE – Maison d'Asie (Cité universitaire), 21 h (8).
AMPHITRYON – Comédie Française (296-10-20), 20 h 30 (10).
JOURNAL INTIME – ARC (723-61-27), 20 h 30 (11).
LE ROUGE AUX LÈVRES – T.E.P. (décentralisé) (797-96-06), 21 h (11).
LES LIAISONS DANGEREUSES – Conservatoire (246-12-91), 20 h 30 (11 au 14).
ADAMA CHAMPION – Beaubourg (237-12-33), 20 h 30 (11, 13, 14).
LES SABLES MOUVANTS – Petit Odéon (325-70-32), 18 h 30 (12).
LES JOYEUSES COMMÈRES DE WINDSOR – Carré Silvia Montfort (531-28-34), 20 h 30 (12).
OUTRAGE AUX BONNES MŒURS – Arts Hébertot (387-23-23), 21 h (12).
LE GARDIEN – Boulogne, T.B.B. (603-60-44), 20 h 30 (12).
LE CHEMIN VERS LA MORT – Kiron (373-50-25), 20 h 30 (12).
LA DANSE DE MORT – Cergy, centre culturel (032-79-00), 18 h 30 (12).
LA DANSE DE MORT – Malakoff, Théâtre 71 (655-43-45), 21 h (12).
CANTOS PISANS – American Center (321-42-20), 21 h (12).

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

Les salles subventionnées et municipales

OPÉRA (742-57-50), (Mer., D.) : les 7 et 12 à 19 h 30 : Erzsebet/Paillasse ; les 8 et 11 à 19 h 30 ; le 9 à 14 h 30 et 20 h : soirée de Ballets.
SALLE FAVART (296-06-11), le 11 à 19 h 30 : La Traviata.
COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20), le 6 à 14 h 30, l'Avare ; 20 h 30, Intermezzo (dernière) ; le 7 à 20 h 30 ; le 10 à 14 h 30 : la Seconde Surprise de l'amour ; la Colonie.
CHAILLOT (727-81-15), Grand Foyer (Mer., J., V., S., D., Mar.) : le 11 à 20 h 30 : Rendez-vous de poésie avec Liliane Giraudon ; Théâtre Gémier (D. soir, L.) : les 6, 7, 8, 9 et 12 à 20 h 30 ; le 10 à 15 h : l'Ordinaire.
ODÉON (325-70-32) (D. soir, L.) : les 6, 7, 8, 9 et 12 à 20 h 30 ; le 10 à 15 h : Victor ou les enfants du pouvoir.
BEAUBOURG (277-12-33) (Mar.), Débats : le 6 de 14 h à 19 h : carte blanche à l'Office de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, le 7 de 14 h à 19 h : carte blanche aux Editions Ryoanji ; le 8 de 14 h à 19 h : carte blanche à l'Ouvroir de littérature potentielle ; le 9 de 14 h à 19 h : carte blanche à la revue Action poétique ; le 10 de 14 h à 19 h : carte blanche aux Editions Phébus ; le 11 à 18 h 30 : l'édition de littérature arabo-islamique et maghrébine en France, à 14 h : Journée Tadeusz Kantor - Cinéma-Vidéo : les 6, 7, 8, 9, 10 et 11 : Nouveaux films B.P.I., 13 h, Ma femme, Chamada Biche ; 16 h, Les Riches Heures de la Coupe du Monde de football : artistes et virtuoses ; 19 h, Channels/Insert. Locale ; le 6 à 18 h et 21 h : Images de l'Inde ; les 6, 7, 8, 9 et 10 à 15 h, De Chirico : les inquiétudes d'une époque ; 18 h, Mary Menken ; les 9 et 10 à 15 h, Cinéma du Réel : Films primés du 5e Festival international de films ethnographiques et sociologiques – Festival de cinéma indien : le 6 à 14 h 30, L'Inattendu, de V. Shantaram ; à 17 h 30, Un jour comme un autre, de M. Sen ; à 20 h 30, La complainte du sentier, de S. Ray ; le 7 à 14 h 30, Sant Tukaram, de V. Damle et S. Fatehlal ; à 17 h 30, Kaléidoscope, de M. Sen ; à 20 h 30, Aparajito, de S. Ray ; le 8 à 14 h 30, Alexandre le Grand, de S. Modi ; à 17 h 30, Jour de noces, de M. Sen ; à 20 h 30, Le Monde d'Apu, de S. Ray ; le 9 à 14 h 30, Pratidwandi, de S. Ray ; à 17 h 30, L'Etrange destin d'Arvind Desai, de S. Mirza ; à 20 h 30, La déesse, de S. Ray ; le 10 à 14 h 30, Des jours et des nuits dans la forêt, de S. Ray ; à 17 h 30, la Croisée des chemins, de B. Dasqupta ; à 20 h 30, Tonnerre lointain, de S. Ray.



THEATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83) London Festival Ballet : les 6, 7, 8, 9 et 10 à 20 h 30 ; le 10 à 14 h 30 : Giselle ; le 12 à 20 h 30 : La Sylphide ; le 11 à 20 h 30 : M. Horne.
THEATRE DE LA VILLE (274-22-77) (D. soir, L.) : les 6, 7, 8, 9 et 12 à 20 h 45 ; le 10 à 14 h 30 : le Maître et Marguerite ; (D., L.) : les 6, 7, 8, 9 et 12 à 18 h 30 : G.R.C.O.P. + K., Armitage Kagd.

Les autres salles

ALLIANCE (544-41-42) (D. soir, L.), 20 h 30, dim., 17 h : les Jours de Khiyam.
ANTOINE (208-77-71) (D. soir, L.), 20 h 30, dim., 15 h 30 : Coup de soleil.
ARTS-HEBERTOT (387-23-23) le 6 à 21 h : Moi (dernière).
ASTELLE – THÉATRE (238-35-53), jeu., ven., sam., 20 h 30 : le Malentendu ; mar., merc., 20 h 30 : les Bonnes ; Dim. 16 : des Fabliaux à Molière.
ATELIER (606-49-24) les 6, 7, 8, 9 à 21 h : Chant du cygne.
ATHÉNÉE (742-67-27), (D., L.) : mar., mer., 19 h, jeu., ven., sam., 21 h : la Dédicace.
BASTILLE (357-42-14) (D., L.) 21 h : Frankie et Johnnie ; le 9 à 20 h. et 22 h. 30, le 10 à 17 h. : Time.
BOUFFES DU NORD (239-34-50) (D., L.) 20 h 30 : la Cerisaie.
BOUFFES-PARISIENS (296-60-24) (D. soir, L.) : 20 h 30, sam., 19 h et 22 h, dim. 15 h 30 : En sourdine les sardines.
CARTOUCHERIE, Théâtre du Soleil (374-24-08), le 10 à 15 h 30 : la Nuit des rois II : 21 h : Kleber et Marie-Louise (dernière le 9) ; Aquarium (374-99-61), (D. soir, L.) 20 h 30, dim., 16 h. : Histoires de famille. – Epée de bois (808-39-74) (D. soir, L.), 20 h. 30, D. 16 h. : la Mort travestie.
CASINO DE PARIS (874-26-22) (D. soir, L.), 20 h 30, dim., 15 h 30 : Superdupont ze show (dernière le 10).
CINQ DIAMANTS (580-18-62) les 6, 7, 8, 9 à 21 h. : Monsieur Milord.
COMÉDIE CAUMARTIN (742-43-41) (Mer., D. soir), 21 h, dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.
COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : Noblesse et bourgeoisie.
COMÉDIE DE PARIS (281-00-11) (D.) 18 h 30 : Si Guitry m'était chanté.
CONSTANCE (258-97-62) (D. soir, L.), 20 h 45, dim., 17 h : Mohican dance.
ÉDOUARD-VII (742-57-49) (D. soir, L.), 21 h, dim., à 15 h : Joyeuses Pâques.
ELDORADO (208-45-42) (D. soir, L.) 20 h 30, dim., 15 h : Azaïs.
ESPACE-GAITÉ (327-95-94) (D. L.), 20 h 30 : Hôtel Babel ; (L.), 22 h, dim. 20 h 30 : le Faucon mal fait.
ESPACE-MARAIS (271-10-19) (D., L.), 20 h 30 : le Mariage de Figaro ; dim. à 17 h 30, lun. à 20 h 30 : la Mouette.
ESSAION (278-46-42) (D., L.), 20 h 30 : la Manekine.
FONTAINE (874-74-40) (D.), 20 h 15, sam. 18 h : Vive les femmes ; II. (D. soir, L.) 22 h, dim. 15 h : S. Joly.
GALERIE 55 (326-63-51) (D., L.), 20 h 30 : Who's Afraid of Virginia Woolf ?
GYMNASE (246-79-79) (D. soir, L.), 21 h, dim. 16 h 30 : G. Bedos.
HUCHETTE (326-38-99) (D.) 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Théâtre d'ombres ; le 10 à 17 h : B. Bentejac, S. Uge-Royo.
LA BRUYÈRE (874-76-99) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : Mort accidentelle d'un anarchiste.
LUCERNAIRE (544-57-34) I. (L.) 18 h 30 : les Enfants du silence ; 22 h 15 : Archéologie ; II. (L.) 18 h 30 : Yes, peut-être ; 20 h 30 : la Noce – Petite salle (D., L.) 18 h 30 : Om-Saad.
MADELEINE (265-07-09) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h : la Dixième de Beethoven.
MATHURINS (265-90-00) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h : L'avantage d'être constant.
MARIGNY, Salle Gabriel (225-20-74) (D.) 21 h : l'Education de Rita.
MICHEL (265-35-02) (D., L.), 21 h 15, sam., 18 h 15 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : On dînera au lit.
MICHODIÈRE (742-95-22) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h et 18 h 30 : le Vison voyageur.
MONTPARNASSE (320-89-90) (D. soir, L.), 21 h, dim., 15 h : R. Devos ; Petit Montparnasse (D. soir L.), 21 h ; dim. 16 h : Trois fois rien.
ŒUVRE (874-42-52) (D. soir, L.), 20 h 30, mat., dim. 16 h : Sarah ou le Cri de la langouste.
PALAIS DES GLACES (607-49-93), 20 h 30 : O. Percevejo (dernière le 9).
PALAIS-ROYAL (297-59-81) (D. soir, L.) 20 h 45, sam. 18 h 45 et 22 h, dim. 15 h 30 : la Fille sur la banquette arrière.
PLAISANCE (320-00-06) (D. soir, L.), 20 h 30, Dim., 16 h : l'Homme qui rit.
POTINIÈRE (261-44-16) (D.), 20 h 45 : Sol, je m'égalomane à moi-même.
RANELAGH (288-64-44) le 6 à 20 h : l'Autre Don Juan ; les 11, 12 à 20 h 30 : Phèdre.
STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-35-10) (D. soir, L.), 21 h, dim. à 15 h 30 : le Fauteuil à bascule.
STUDIO-THEATRE BERTRAND (783-64-66), jeu., ven., sam. à 20 h 30 : Des souris et des hommes.
TAI THÉATRE D'ESSAI (278-10-79) I. (D., L., Mar.) 20 h 30 : Freud ; lun., mar. 20 h 30, ven., sam. 22 h, dim. 15 h : l'Ecume des jours ; II. (D. soir, L., Mar.) 20 h 30, mat. dim. 15 h : Huis clos ; mer. à 22 h., sam. et dim., à 18 h 30 : Feu et Viols (dernière le 10).
THÉATRE DES DÉCHARGEURS (236-00-02) (D.), 20 h 30 : Lettres de guerre ; 22 h : les Emigrés.
THÉATRE D'EDGAR (322-11-02) (D.), 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h, Nous on fait où on nous dit de faire.
THEATRE DU LYS (327-88-61) (D. soir, L.), 20 h 30, dim., 15 h : l'Antichambre ; 22 h 30 : le Discours de l'Indien.
THEATRE DE PARIS (280-09-30) I. (D. soir, L.), 20 h 30, dim., 15 h : Peines de cœur d'une chatte anglaise. II. (D. soir, L.), 20 h 30, Dim. 15 h : Garde-robe sur la plage (dernière le 10). Le 12 à 20 h 30 : Boris Hybner et gag.
THÉATRE 18 (226-47-47) (D. soir, L.), 22 h, dim., 18 h : le Paradis sur terre.
THÉATRE DE LA PLAINE (250-15-65) (D. soir, L., Mar.), 20 h 30, dim., 17 h : la Ménagerie de verre.
THEATRE 13 (588-16-30) (D. soir, L., Mar.), 21 h, dim., 15 h : l'Emoi d'amour.
THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80). – Grande Salle les 8, 9 à 20 h 30, le 10 à 15 h : l'Amante anglaise. – Petite Salle (D. soir, L.) 20 h 30, dim., 15 h : les Exilés.
THÉATRE DU TOURTOUR (887-82-48) (D.) 18 h 30 : la Crosse en l'air ; 20 h 30 : Merci Appoline.
TRISTAN-BERNARD (522-08-40) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h et 18 h 30 : les Femmes d'un homme.
VARIÉTÉS (233-09-92) (D. soir, L.), 20 h 30, mat. dim., 15 h 30, sam., 18 h 45 et 22 h : l'Etiquette.

Les cafés-théâtres

ATHLETIC (624-03-83) (D, L, Mar.), 21 h 30 : Homo Tap Dance.
AU BEC FIN (296-29-35) (D), 20 h 30 : Vous descendez à la prochaine ? ; 22 h, + sam., 23 h 45 : le Président.
BEAUBOURGEOIS (272-08-51) (D), 19 h 30 : Service non compris.
BLANCS-MANTEAUX (887-15-84) (D), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : les Sacrés Monstres. – II. 21 h 30 : Qui a tué Betty Grandt ? ; 22 h 30 + sam. 24 h : Version originale.
CAFÉ D'EDGAR (322-11-02), (D), I. 18 h 30 : Laissez chanter les clowns ; 20 h 15, + sam 23 h 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : L'amour, c'est comme un bateau blanc. – II. 20 h 15 : Les blaireaux sont fatigués ; 21 h 30 : De la fantaisie dans l'orangeade ; 22 h 30 : Y'a encore une bombe dans le berceau du gamin.
CAFÉ DE LA GARE (278-52-51) (D. soir, L.), 20 h 15 ; mat. D., 17 h : M. Lagueyrie : Rouleur ; 22 h 15 : Tragédie au radar.
LE FANAL (233-91-17) (D.), 20 h : Attendons la fanfare.
LA GAGEURE (367-62-45) (D., L.), 20 h 30 : Ce n'est pas si grave une femme ; 22 h : Paroles d'hommes.
LES LUCIOLES (526-51-64) (L.), 19 h 30 : Si j'aurais su ; 20 h 45 : Mieux vaut star que jamais ; 22 h 15 : A. Gould.
PATACHON (606-90-20) (Mar.), 20 h 30 : Un sifflet dans la tête.
LE PETIT CASINO (278-36-50) (L.), 21 h : Essayez, c'est pas sorcière ; (L.). 22 h 30 : Guide des convenances 1919.
POINT-VIRGULE (278-67-03) (D.), 20 h 15 : Tranches de vie ; 21 h 30 : Elle voit des géants partout.
RESTO SHOW (508-00-81) (D., L., Mar.), 20 h 30 : le Chemin des dames ; (D., L., Mar.), 22 h : Hommage à J. Cocteau.
SENTIER DES HALLES (236-37-27) (D., L.), 20 h 15 : On est pas des pigeons ; 21 h 30 : A poil ; 18 h 30 et 22 h 45 : Autant en emporte le banc.
SPLENDID SAINT-MARTIN (208-21-93) (D., L.), 20 h 30 : Le monde est petit, les Pygmées aussi ; 22 h : Albert (dernière le 9).
LA TANIÈRE (337-74-39), les 6, 7, 8, 9, à 20 h 45 : Claire.
LE TINTAMARRE (887-33-82) (D., L.), 20 h 15 ; sam., 24 h : Phèdre ; 21 h 30 : Apocalypse Na ; sam., 16 h : la Timbale ; 22 h 30 : Triboulet.
THÉATRE DE DIX HEURES (606-07-48), (D.), 18 h 30 : J'ai peur chéri ; 20 h 30 : Si Marilyn... ; 21 h 30 : Soirées bourgeoises ; 22 h 30 : S. Bancara.
VIEILLE GRILLE (707-60-93) (D., L.), 20 h 30 : M. Musseau.

Les chansonniers.

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (278-44-45), 21 h, dim. 15 h 30 : A la Courte-Paye.
THÉATRE DES DEUX ANES (606-10-26). (Merc.) 21 h, dim 15 h 30 : A vos ronds... Fisc.

La danse

CENTRE MANDAPA (589-01-60) le 7 avril à 20 h 45 : Danses derviches ; les 11, 12 avril à 20 h 45 : Bilima, danses rituelles d'Afrique.
CISP (343-19-01) mer., jeu., ven., sam., 20 h 45, dim. 15 h : Ballet Iberia ; le 12 à 20 h 45 : A. Dreyfus.
CITÉ INTERNATIONALE, Grand Théâtre (589-38-69) le 11 à 20 h 30 : Danses de l'Inde.
FOUR SOLAIRE (372-98-81) le 9 à 21 h, le 10 à 17 h : Miroir à trois faces.
PALAIS DES CONGRÈS (758-13-03) (dim. soir) 20 h 30, dim. 16 h : La Belle au bois dormant, dernière le 10.
FORGE (371-71-89) 20 h 30 : International Dance Connection.
GRAND HALL MONTORGUEIL (296-04-06) le 12 à 20 h 30 : Derrière la maison, les ombres.
THÉATRE 18 (226-47-47) 20 h : Groupe Kaléidanse : Les Quais de la nuit.

Le music-hall

A. DEJAZET (887-97-34) (dim., lun.) 20 h 30 : G. Langoureau, à partir du 12.
BOBINO (322-74-84) 20 h 45, les 6, 7, 8, 9 : L Muvrini, le 12 : Lluis Llach.
GYMNASE (246-79-79) voir Théâtres.
MARIGNY (256-04-41) (dim. soir, lun.) 21 h, dim. 15 h : Thierry Le Luron.
MOGADOR (285-45-30) (dim. soir, lun.) 20 h 30, dim., 14 h 30 et 18 h 30 : Tu as les bras trop courts pour boxer avec Dieu.
OLYMPIA (742-25-49) 21 h, dim. 15 h et 21 h : Serge Reggiani (dern. le 10) ; le 12 à 21 h : Bill Deraime.
PALAIS DES CONGRÈS (758-13-03) (dim. soir, lun.) 20 h 30, sam. 15 h, dim. 14 h 30 et 18 h 30 : Dancin' (à partir du 12).
PALAIS DES SPORTS (828-40-90), jeu., ven. mar. 21 h, sam. 14 h 15, 17 h 30 et 21 h, dim. 14 h 15 et 17 h 30, mer. 15 h : Holiday on ice.
THÉATRE DU JARDIN (745-23-72) le 12 à 20 h 45 : J. Douai.
THÉATRE DE PARIS (280-09-30) le 11 à 18 h 30 : Toulai. – Foyer, le 12 à 18 h 30 : J. Farreyrol, P. Dupuis, M. Robinne.
THÉATRE DE LA PORTE SAINT-MARTIN (607-37-53) jeu., ven. mar. 20 h 30, sam. 15 h et 20 h 30, mer., dim. 15 h : Envoyez la musique.
TROTTOIRS DE BUENOS AIRES (260-44-41) les 6, 7, 8, 9 à 21 h 30 : Josefina ; le 12 à 21 h 30 : T. Gubitsch, O. Calo.

Les operettes :

RENAISSANCE (208-21-75) mer. dim. 14 h 30, ven., mar. 20 h 30, sam. 14 h 30, 20 h 30 : le Vagabond tzigane.

MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 6

THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, 20 h : Chœur et orchestre symphonique de Bâle, dir. A. Jordan ; chef de chœur : W. Nitzer (Verdi, Rigoletto).
ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE DU MONT, 20 h 45 : Orchestre de chambre. Bonn (Geminiani, Vivaldi).
ÉGLISE SAINT-MÉDARD, 21 h : G. Fumet, J. Galard (Vivaldi).
CENTRE MANDAPA, 20 h 45 : Musique de l'Inde du Nord.
LUCERNAIRE, 21 h : A. Nemecz (Bach, Mozart, Beethoven...).

JEUDI 7

LUCERNAIRE, 19 h 45 : J.-M. Renault (Bach, Scarlatti, Villa-Lobos...).
ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE DU MONT, 20 h 45 : voir le 6.
ÉGLISE SAINT-MÉDARD, 21 h : voir le 6.
THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, 20 h : voir le 6.

VENDREDI 8

LUCERNAIRE, 19 h 45 : voir le 7 ; 21 h : voir le 6.
THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, 20 h : voir le 6.
RADIO-FRANCE, Grand Auditorium, 20 h 30 : Nouvel Orchestre philharmonique, dir. O. Maga (Ibert, Prokofiev, Strauss).
FIAP, 20 h 45 : M. et E. Ophèle (Poulenc, Ravel, Roussel...).

SAMEDI 9

LUCERNAIRE, 19 h 45 : voir le 7 ; 21 h : voir le 6.
RADIO-FRANCE, Auditorium 106, 18 h 30 : G. Garcin, J. Raynaut, M.-F. Bonin-Antonini (Sicilianos, Esyad, Maderna...).
THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, 20 h : voir le 6.
ÉGLISE SAINT-MERRI, 21 h : K. Van Hove, J. Verhoeven (Sweelinck, Haendel, Couperin...).
ÉGLISE SAINT-GERVAIS, 16 h 30 : O. Trachier (Titelouze, Guilain, Roberday...).
THÉATRE DE PARIS, 18 h : B. Berstel, M. Verschaeve.

DIMANCHE 10

THÉATRE DU ROND-POINT, 11 h : P. Fontanarosa, A. Queffelec (Leclair, Mozart, Fauré).
ÉGLISE SAINT-MERRI, 16 h : J. Caris, V. Ghesquière (Bach, Debussy, Donizetti...).
ÉGLISE SAINT-LOUIS EN L'ILE, 17 h : Ensemble vocal de la chapelle royale, Collegium vocale de Gand (Brahms, Mendelssohn).
ÉGLISE SAINT-LOUIS DES INVALIDES, 17 h : Ch. Gueprattе (Marchand, Bach, Brahms...).
NOTRE-DAME DE PARIS, 17 h 45 : M. Hayashima (Dandrieu, Sweelinck, Bach...).

LUNDI 11

RANELAGH, 18 h 30 : Musique traditionnelle du Sénégal.
RADIO-FRANCE, Grand Auditorium, 20 h 30 : Quatuor Enesco (Beethoven, Nigg, Janacek).
LUCERNAIRE, 20 h 30 : M. Vialatte (Beethoven, Schumann, Ravel).
ESPACE CARDIN, 20 h 30 : J. Rhodes, M. Dibbern (Poulenc).
THÉATRE DU ROND-POINT, 20 h : Ensemble intercontemporain, dir. P. Boulez (Varèse, Grisey, Kurtàg).
ÉGLISE ANGLICANE SAINT-GEORGES, 12 h 45 : R. Gowman.
ATHÉNÉE, 21 h : J. Van Dam, J.-Cl. Van der Eynden (Schumann, Duparc, Fauré).

MARDI 12

LUCERNAIRE, 20 h 30 : A.-M. Alberg, L. Schneider, C. Galy, G. Maret, P. Bianconi, D. Parrain (Brahms, Schumann, Kremer).
THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, 20 h 30 : Orchestre de Paris, I. Perlman, V. Ashkenazy (Brahms).
SALLE PLEYEL, 20 h 30 : A. Brendel (Beethoven).
SALLE GAVEAU, 20 h 30 : Ensemble orchestral de Paris, dir. J.-Cl. Pennetier (Haydn, Janacek, Schoenberg).
PORTE DE LA SUISSE, 20 h 30 : P. Marietan.
ÉGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS, 21 h : Orchestre Ad Artem de Paris, dir. D. Fanal (Bach, Vivaldi, Mozart).
RADIO-FRANCE, Auditorium 106, 18 h 30 : Quatuor à cordes de Paris (Takemitsu, Webern, Huber).
CENTRE CULTUREL SUÉDOIS, 20 h 30 : K. Laretei (Schubert).
CENTRE CULTUREL CANADIEN, 20 h 30 : V. McLelland (Visée, Bach, Sor...).

Jazz, pop, rock, folk

ARC (723-61-27), le 7 à 20 h 30 : Mwendo Dawa, O. Phansson, S. Lindeborg, L. Danielsson, D. Sundby ; Petit auditorium, le 11 à 20 h 30 : M. Solal.
CASINO DE PARIS (285-00-39), le 11 à 21 h : Orchestral Manœuvre.
CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30, les 6, 7, 8, 9 et 10 : F. Guin, B. Vasseur, Memphis Slim ; le 11 : Four Bones, le 12 : F. Guin, B. Vasseur.
CHAPELLE DES LOMBARDS (357-24-24), (D. L.), 22 h 30 : Carnaval Combo.
CLOITRE DES LOMBARDS (233-54-09), le 6 à 20 h : The Stunners ; à 23 h : Armason ; les 7, 8, et 9 à 20 h : Ly Country Blues ; à 23 h : Los Salseros ; le 10 à 23 h : Roots of Exile.
DÉPOT-VENTE (637-31-87), 21 h 30, le 7 : M. Anconina et Big Band Inc ; le 8 : Rockin Rebels ; le 9 : Y. Buck et Segan.
DUNOIS (584-72-00), 20 h 30, le 7 : Oligophone ; le 8 : A. Jaume, G. Siracusa ; le 9 : A. Jaume, J.-M. Montera ; le 10 : J.-M. Montera, Y. Robert, G. Siracusa ; le 11 : R. Boni, J.-M. Montera ; le 12 : Amara, V. Adriensens, Fubu.
ELDORADO (206-45-42), le 11 à 21 h : Blancmange.
ELYSÉE-MONTMARTRE (252-25-15), le 6 à 20 h 30 : Les Malavois.
FORUM (297-53-39), le 6 à 21 h : Dave Van Rowk ; les 7, 8 et 9 à 21 h : Kevin Coyne, Ch. Lancry ; le 11 à 21 h : A. Pinsolle, R. Shannon Jackson ; le 12 à 21 h : O. Johnson, R. Shannon Jackson.
HIPPODROME DE PARIS (205-25-68), le 12 à 20 h 30 : Miles Davis.
MUTUALITÉ (329-12-99), le 12 à 21 h : Culture Club.
NEW MORNING (523-51-41), le 12 à 21 h 30 : Zayeb, Salsa Y Control.
PALACE (246-10-87), le 9 à 19 h 30 : J. Martyn ; le 12, à 20 h 30 : M. Wilson.
PALAIS DES GLACES (607-49-93), le 12 à 20 h 30 ; Tania Maria.
PETIT JOURNAL (326-28-59), 21 h 30 : mer. : D. Huck Quintet ; jeu. : Watergate Seven + One ; ven. : Dixie Francis Blue Note ; sam. : P. J. Q. Preissac Quintet ; lun. : Alligator Jazz Band ; mar. : Royal Tencopators.
PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : A. Villeger, H. Sellin, P.-Y. Sorin, R. Portier (dernière le 10) ; à partir du 11 : M.-A. Martin, L. Gianez, A. Jean-Marie, J. Bardy, J.-Cl. Jouy.
SLOW CLUB (233-84-30), 21 h 30, les 6, 7 et 8 : R. Franc ; le 12 : Cl. Luter.
SUNSET (261-46-60), (L), 23 h : J. M. Jafet, O. Hutman, T. Rabesson (dernière le 10) ; à partir du 12 : D. Locwood.

En région parisienne

CACHAN, C.C.C. (665-66-12), le 12, à 20 h 45 : Diable d'homme.
CHOISY, Th. P.-Eluard (890-89-79), le 12, à 20 h 30 : Lady Macbeth au village.
CLICHY, Th. Rutebeuf (788-82-47), le 8, à 20 h 30 : Djurdjura.
IVRY, Théâtre (670-15-71), le 12, à 20 h 30 : Virage.
LE KREMLIN-BICETRE, Hôpital (rens. : 271-51-00) (D.), 20 h 45 : Climats tempérés.
MONTROUGE, Royal Jazz (253-45-08), les 8 et 9, à 22 h : Ch. Evanns, R. Pittner, G. Kerestazachi, G. Benavides.
NANTERRE, Th. des Amandiers (721-18-81), le 6, à 19 h 30, les 7, 8, 9, 11, 12, à 20 h 30 ; le 10, à 17 h : Combat de nègre et de chiens.
SAINT-DENIS, Halle du marché (243-00-59), les 6, 7, 8 et 9, 20 h 30 : le Saperleau.
LE VÉSINET, CAL (976-32-75), le 12, à 21 h : la Cocktail Party.
VILLEJUIF, Th. R.-Rolland (726-15-02), les 8, 9, à 21 h ; le 10, à 17 h : Lazare Dupron.



CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 6 AVRIL

15 h, Bichon, de F. Rivers ; 19 h, Panorama du cinéma australien 1919/1982 : the Story of the Kelly Gang, de Ch. Tait ; the Romantic Story of Margaret Catchpole ; the Sentimental Bloke, de R. Longford ; 21 h, Animathèque : courts métrages d'animation chinois.

JEUDI 7 AVRIL

15 h, Amok, de F. Ozep ; Panorama du cinéma australien 1919/1982 : Pictures that moved 1896-1920, de A. Anderson ; On our Selection, de Ken G. Hall ; 21 h, les Enfants du placard, de B. Jacquot.

VENDREDI 8 AVRIL

15 h, l'Atlantide, de J. Feyder ; 19 h, Panorama du cinéma australien 1919/1982 : the Breaking of the Drought, de F. Barrett ; 21 h, Neige, de J. Berto et J.-H. Roger.

SAMEDI 9 AVRIL

15 h, la Comédie du bonheur, de M. L'Herbier ; 17 h, Fantômes japonais, de Sh. Toyoda ; 19 h, Panorama du cinéma australien 1919/1982 : Passionate Industry 1920-1930, de J. Long ; the Kid Stakes, de T. Ordell ; 21 h, Extérieur nuit, de J. Bral.

DIMANCHE 10 AVRIL

15 h, le Crime de M. Lange, de J. Renoir ; 17 h, Neuf jours d'une année, de M. Romm ; 19 h, Panorama du cinéma australien 1919/1982 : The Cheaters, de P. McDonagh ; 21 h, la Femme qui pleure, de J. Doillon.

LUNDI 11 AVRIL

18 h, films de l'I.D.H.E.C.

MARDI 12 AVRIL

15 h, le Barbier de Séville, de M. Costa ; 19 h, Panorama du cinéma australien 1919/1982 : His Royal Highness, de F.W. Thring ; 21 h : Atomic Cafe, de P. Rafferty, J. Loader, K. Rafferty (avant-première).

BEAUBOURG (278-35-57)

MERCREDI 6 AVRIL

15 h, L'aventure est au fond de la mer, de H. Hass ; 17 h, l'Aigle noir, de W. Dieterle ; 19 h, Hommage à I. Gyöngyössy et B. Kabay : Portrait d'un homme ; Mon frère ; Das Wunchkind.

JEUDI 7 AVRIL

15 h, Don Juan et Faust, de M. L'Herbier ; 17 h, Amours difficiles (films à sketches) ; 19 h, Hommage à I. Gyöngyössy et B. Kabay : Je suis un médecin.

VENDREDI 8 AVRIL

15 h, Loin vers l'Est, de T. Browing ; 17 h, le Château des amants maudits, de R. Freda ; 19 h, Hommage à I. Gyöngyössy et B. Kabay : l'Attente.

SAMEDI 9 AVRIL

15 h, Palmarès du cinéma du réel : De berg, de G. Verhage ; 17 h, Hommage à I. Gyöngyössy et B. Kabay ; la Tentation de Giordano Bruno ; 19 h, Lièvre au paprika ; 21 h, Fleur pâle, de M. Shinoda.

DIMANCHE 10 AVRIL

15 h, Palmarès du cinéma du réel : Terceiro Milenio, de J. Bodanzky et W. Gauer ; 17 h, Juan Felix Sanchez, de C. Salvo ; First Contact, de B. Connolly et R. Anderson ; 19 h, Hommage à I. Gyöngyössy et B. Kabay, Fragments de vie ; 21 h, Gens de la Puszta.

LUNDI 11 AVRIL

15 h, Hommage à I. Gyöngyössy et B. Kabay : Cellules donnant sur la mer ; 17 h, le Gigolo de la montagne ; 19 h, Courts métrages de I. Sipos.

MARDI 12 AVRIL

Relâche.

Les exclusivités

L'AFRICAIN (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Calypso, 17e (380-30-11).

ALL BY MYSELF (A., v.o.) : Saint-Séverin, (H. spéc.), 5e (354-50-91).

AMÉRIQUE INTERDITE (A., v.f.) (**) : Rio Opéra, 2e (742-82-54)

L'AS DES AS (Fr.) ; Gaumont Ambassade, 6e (359-19-08).

LES AVENTURES DE PANDA (Jap., v.f.) : Templiers, 3e (272-94-56) ; Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).

LA BALANCE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Grand Pavois (H. spéc.), 15e (554-46-85).

BANZAI (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Sud, 14e (828-42-27) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96) ;

LA BARQUE EST PLEINE (Suisse-All., v.o.) : Parnassiens, 14e (329-83-11).

LA BELLE CAPTIVE (Fr.) : Cluny Ecoles, 5e (354-20-12).

BERLIN HARLEM (All.) (**) (v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

BLADE RUNNER (A., v.f.) (*) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LA BOUM No 2 (Fr.) : Ambassade, 8e (359-19-08).

BRISBY ET LE SECRET DE NIMH (A., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARD (A., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (554-46-85).

LE CHOIX DE SOPHIE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : U.G.C. Montparnasse, 8e (544-14-27) ; U.G.C. Boulevards, 9e (246-66-44) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Images, 18e (522-47-94).

CLEMENTINE TANGO (Fr.) : Cinoche, 6e (633-10-82).

DANTON (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).

DE MAO A MOZART (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

LES FILMS NOUVEAUX

BEYROUTH LA RENCONTRE, film libano-tunisien de Borhane Alaouie : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic 14e (542-67-42)

COUP DE FOUDRE, film français de Diane Kurys : Gaumont-Halles 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumond-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Wepler, 18e (522-46-01)

LE DERNIER COMBAT, film français de Luc Besson : Gaumont-Halles, 1e (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

EFFRACTION, film français de Daniel Duval, : U.G.C. Opéra 9e (261-50-32) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Champs-Élysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Opéra, 2e (742-56-31) ; Max Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 14e (580-18-03) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99)

L'INDIC, film français de Serge Leroy : Rex, 2e (236-83-93) ; Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Paramount-Montparnasse, 14e, (329-90-10) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Maillot, 19e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25)

REVIENS JIMMY DEAN, REVIENS, film américain de Robert Altman, v.o. : St-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Élysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11)

DARK CRYSTAL (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) - V.f : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; U.G.C. Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34).

LE DEMON DANS L'ILE (Fr.) (**) : Forum, 1er (297-53-74) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE (Bots. - A., v. ang.) ; Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-30-19) - V.f. : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Images, 18e (522-47-94).

DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04) ; Marbeuf, 8e (225-18-45).

L'ÉCRAN MAGIQUE (It., v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01).

E.T. L'EXTRA-TERRESTRE (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31).

FANNY ET ALEXANDRE (Suéd., v.o.) : Pagode, 7e (705-12-15) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42) ; v.f. : Impérial Pathé, 2e (742-72-52) ; Bretagne, 6e (222-57-97).

LA FEMME DE CAUCHEMAR (All., v.o.) (**) : Marais, 4e (278-47-86).

FUCKING CITY (All., v.o.) (**) : Marais, 4e (278-47-86).

GANDHI (Ang., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) - V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

HYSTERICAL (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23).

IDENTIFICATION D'UNE FEMME (It., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

L'IMPÉRATIF (Angl., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

J'AI ÉPOUSÉ UNE OMBRE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Elysée Lincoln, 8e (359-36-14) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

MAYA L'ABEILLE (Autr., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

LES MISÉRABLES (Fr.) : Trois Haussmann, 9e (770-47-55).

MONSIGNORE (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Arcades, 2e (233-54-58) ; U.G.C. Boulevards, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

MORTELLE RANDONNÉE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; U.G.C. Boulevards, 9e (246-66-44) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

MY DINNER WITH ANDRE (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

OFFICIER ET GENTLEMAN (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23).

L'ŒIL DU TIGRE : ROCKY III (A. v.f.) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

PAULINE A LA PLAGE (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (544-25-02) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

LA PETITE BANDE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).

PROSTITUTE (Ang., v.o.) (**) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

RAMBO (A., v.o.) (*) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

LE RUFFIAN (Fr.) : Paris Loisirs Bowling, 18e (606-64-98).

LES SACRIFIÉS (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Saint-Séverin, 5e (354-50-91) ; Delta, 10e (878-02-18).

SANS RETOUR (*) (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; v.f. : Lumière, 9e (246-49-07).

SANS SOLEIL (Fr.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

SI ELLE DIT OUI... JE NE DIS PAS NON (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

SUPERVIXENS (A., v.f.) (**) : Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41).

THE VERDICT (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Cluny Ecoles, 5e (354-20-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) - V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).

TE SOUVIENS-TU DE DOLLY BELL ? (You., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

TOOTSIE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Gaumont Colisée, 8e (359-29-46) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) - V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Boulevards, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

TRAVAIL AU NOIR (Ang., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

LA TRAVIATA (It., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Vendôme, 2e (742-97-52) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50).

TRON (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

TYGRA, LA GLACE ET LE FEU (A., v.o.) : Forum, 1er (287-53-74) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

LA ULTIMA CENA (Cub.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).

UN DIMANCHE DE FLIC, (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (421-77-99).

LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).

VICTOR, VICTORIA (A., v.o.) : St-Michel, 5e (326-79-17) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

Y A-T-IL ENFIN UN PILOTE DANS L'AVION ? (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Paramount City, 8e (562-45-76) - V.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Les Images, 18e (522-47-94).

YOL (Turc, v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

Les grandes reprises

AGUIRRE LA COLÈRE DE DIEU (All., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

ALLEZ COUCHER AILLEURS ! (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (325-72-07).

ALLEMAGNE MÈRE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46) ; Paris Loisir Bowling, 18e (606-64-98).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (354-47-62).

LE BAISER DU TUEUR (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic Entrepot, 14e (542-67-42).

BAS LES MASQUES (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

CABARET (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34).

CINQ ET LA PEAU (v.o.) : Rialto, 19e (607-87-61).

DEEP END (Ang., vo.) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

LE DERNIER MÉTRO (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

L'EMPIRE CONTRE-ATTAQUE (A., v.o.) : Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; V.F. Arcades, 2e (233-54-58) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

ERASERHEAD (A., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04).

FITZCARRALDO (All., v.o.) : Lucernaire, 6e ((544-57-34).

LE FLEUVE SAUVAGE (A., v.o.) : Studio Contrescarpe, 5e (325-78-37).

HELLZAPOPPIN (A. v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

IMAGES (v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

L'ILE SUR LE TOIT DU MONDE (A., v.f.) Napoléon, 17e (380-41-46).

JÉSUS DE NAZARETH (It., v.f.) : (1re partie), (2e partie), Grand Pavois, 15e (554-46-85).

KEY LARGO (A., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

LE GUÉPARD (It., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

LE LAURÉAT (A., v.o.) : Quartier Latin, 5e (326-84-25).

MACADAM COW BOY (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47).

MA FEMME EST UNE SORCIÈRE (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).

MERRY GO ROUND (Fr.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic Entrepot, 14e (542-67-42).

MOURIR A TRENTE ANS (Fr) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

LE MYSTÈRE PICASSO (Fr.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14-Juillet Racine, 6e (326-19-68).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Escurial, 13e (707-78-04).

PANIQUE A NEEDLE PARK (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).

PINOCCHIO (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Mistral, 14e (539-52-43; Magic, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

PORTIER DE NUIT (It.,vo.) (**) : Olympic-Halles, 4e (278-34-15) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) ; (V.f.) Arcades, 2e (233-54-58).

RUELLES DU MALHEUR (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

LE SHÉRIF EST EN PRISON (A., v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).

LA SOLITUDE DU COUREUR DE FOND (Ang., v.o.) : Logos, 5e (354-26-42).

SUNSET BOULEVARD (Boulevard du crépuscule) (A., v.o.) : Acacias, 17e (764-97-83).

TEX AVERY FOLLIES, Rialto, 19e (607-87-61).

TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE SANS JAMAIS OSER LE DEMANDER (A., v.o.) (**) : Cinoches, 6e (633-10-82).

LE VIOLENT (A.) : Action Lafayette, 9e (878-80-50).

Les festivals

INGMAR BERGMAN (v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11) : 14 h 15 : les Fraises sauvages ; 16 h 15 : la Source ; 18 h 15 : l'Heure du loup ; 20 h 15 : Cris et Chuchotements ; 22 h 15 : Une passion.

MARLON BRANDO (v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04) : 18 h. : la Comtesse de Hongkong ; 16 h : Viva Zapata ; 22 h 20 (v.f.) : Queimada ; 14 h et 20 h 10 : Un tramway nommé désir.

SÉLECTION DU FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE FEMMES (v.o.) : Republic-Cinémas (805-51-33) : mer., 16 h, 22 h : Sans crier gare ; mer., 20 h : Un homme, un vrai ; Journal inachevé ; mar., 20 h et 22 h, jeu., 18 h : Madame, vous n'avez rien ; Elles soulèvent des montagnes ; jeu., 20 h et 22 h : Cela durait nuit et jour, mon enfant ; This woman is not a car ; ven., 18 h, 20 h et 22 h : A Nou Banou ; Bleue Brune ; sam., 14 h, 18 h 15 et 22 h 15 : Born in flames ; Bleue brune ; sam., 16 h, 20 h, dim., 14 h : Freak Orlando ; dim., 16 h 15, 20 h : Born in flames ; This woman is not a car ; dim., 18 h : Les fils meurent avant les pères ; dim., 22 h : débat avec Lizzie Borden, réalisatrice de Born in flames ; lun., 18 h : cinéma d'animation ; lun., 20 h, 22 h : Les fils meurent avant les pères ; Mulhères de Boca.

FRED ASTAIRE (v.o.) : Mac-Mahon, 17e (380-24-81) : mer., lun. : Carioca ; jeu. : Amanda ; ven., mar. : Roberta ; sam. : Gay Divorce ; dim. : Top Hat ; lun. : Demoiselle en détresse.

JEAN-PIERRE LÉAUD, comédien halluciné : Studio 43, 9e (770-63-40) : ven., 20 h, sam., 22 h, dim., 18 h : Masculin-Féminin ; mer., 22 h, jeu., 18 h, dim., 16 h, 20 h : les Quatre Cents Coups ; jeu., 20 h : le Père Noël a les yeux bleus ; ven., 18 h, dim., 22 h : le Départ ; jeu., 22 h, sam., 18 h, lun., 20 h : le Testament d'Orphée ; mer., 20 h, lun. 22 h : les Lolos de Lola ; mer., lun., 18 h, ven., 22 h, sam., 20 h : Baisers volés ; sam., 14 h : Out one spectre ; dim., 14 h : Paul.

RADIO-TÉLÉVISION

Mercredi 6 avril

PREMIÈRE CHAINE : TF1



20 h 35 Le cœur du débat : Et maintenant ?
Émission d'I. Barrère, N. Copin, D. Grandclément.
MM. Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale, et J.-P. Deniau, président des Clubs Perspectives et Réalités, ancien ministre du commerce extérieur, sont réunis autour de deux thèmes : autorité de l'État au sujet de la politique économique et sociale ; et de la sécurité des citoyens.

22 h Festival de Pau 1982 : récital d'Alexis Weissenberg.
« Prélude, fugue, variation », de César Franck ; « Quatrième partita en ré majeur » de Bach ; « Jésus que ma joie demeure », de Bach.

22 h 45 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Téléfilm : Les coulisses du cirque.
De G. Kirgo ; réal. W. Conrad.
Un adolescent de seize ans rêve de faire du cirque. Derrière le mythe, il découvre les rivalités, les jalousies, les peines et les passions.

22 h 10 Magazine : Cinéma cinémas.
De M. Boujut, A. Andreu et C. Ventura. *Lettre du cinéaste Raoul Ruiz ; Yilmas Güney, metteur en scène de « Yol », rencontre Kazan ; Alain Tanner, Bruno Ganz ; interview de Fred Zinneman, réalisateur du « Train sifflera trois fois ».*

23 h 10 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Variétés : Cadence 3.
Émission de Guy Lux, Lela Milcic et Pascal Danel.
Avec M. Mathieu, les Ballets Barry Collins, etc.

21 h 35 Journal.

21 h 55 Téléfilm : les Chevaliers du guet.
De M. Clain, avec H. Genès, Ch. Marin, L. Derieu.
Le fils et la fille d'un brigadier de gendarmerie et son adjoint fuguent et revivent en rêve les exploits policiers de leurs papas. Un divertissement en huit parties.

22 h 48 Une minute pour une image.
d'Agnès Varda.

22 h 50 Prélude à la nuit.
« Concerto pour quatre violons », de Vivaldi, par les solistes de l'Opéra de Paris.

FRANCE-CULTURE

19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, La science en marche.
20 h, Jean Genet, un chant d'amour.
22 h 30, Nuits magnétiques : *futur antérieur :* De Chirico à Beaubourg.

FRANCE-MUSIQUE

18 h 30, France-Musique à Arc-et-Senans : Studio-Concert : œuvres de Mozart. 19 h 35, L'imprévu ; 21 h, Concert (donné le 4 avril à Arc-et-Senans) « *Trio en fa majeur* », de Schumann ; « Sonate pour hautbois », de Holliger ; « Quintette en si mineur », de J. Brahms, avec L. Battle, piano ; S. Gazeau, violon ; C. Henkel, violoncelle ; M. Bourgue, H. Beyerlé...

22 h 30, Fréquence de nuit : Les Salines de Nicolas Ledoux.

Jeudi 7 avril

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 15 Vision plus.
12 h HF 12 (info.).
12 h 30 Atout cœur.
13 h Journal.
13 h 50 Objectif santé.
Transports d'enfants.
16 h 30 Croque-vacances.
18 h C'est à vous.
18 h 25 Le village dans les nuages.
18 h 50 Histoire d'en rire.
19 h 5 Météorologie.
19 h 15 Émissions régionales.
19 h 40 Suspens.
19 h 50 Tirage du Loto.
20 h Journal.

20 h 35 Téléfilm : Les Beaux Quartiers.
D'après le roman de Louis Aragon, adaptation de P. Savatier, réal. Jean Kerchbron, avec B. Brieux.
C'est la guerre des Balkans. Poincaré est élu président de la République. Edmond et Armand ont déjà quitté Serianne pour Paris. Amour, politique... un feuilleton plutôt bien fait.

22 h 10 Documentaire : Le Greco ou les métaphores du divin.
Réalisation Y. Gerault, avec P. Clementi et M. Lecru.
Tolède, vers 1577, l'Espagne déchirée entre la religiosité chrétienne et les influences arabes, trouve en Greco, l'exilé, celui qui réalise la symbiose.

23 h 10 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h Journal (et à 12 h 45).
12 h 10 Jeu : L'Académie des neuf.
13 h 35 Émissions régionales.
13 h 50 Série : La vie des autres.
14 h Aujourd'hui la vie.
15 h Film : la Puce à l'oreille.
Film américain de J. Charon (1968), avec R. Harrison, R. Harris, L. Jourdan, R. Roberts, G. Descrières (Redif.).
Une femme, croyant son mari infidèle, use, avec une amie, d'un subterfuge pour le confondre. C'est ainsi que plusieurs personnes, victimes de quiproquos, vont se retrouver dans un hôtel galant. Le vaudeville de Feydeau revu et massacré selon l'idée que les Américains se font de Paris 1900. Metteur en scène de la pièce au théâtre, Jacques Charon a sauvé ce qu'il a pu.
16 h 30 Magazine : Un temps pour tout
L'hôpital.
17 h 45 Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord, pas d'accord (I.N.C.).
19 h 20 Émissions régionales.
19 h 35 Libre expression.
Le Sénat et l'Assemblée nationale.
20 h Journal.
20 h 35 Planète bleue : En direct du Japon. De L. Broomhead.
Les recherches françaises et japonaises dans trois domaines : la robotique avancée, les nouveaux matériaux, l'énergie solaire.
21 h 40 Magazine : Les enfants du rock.
David Bowie, les Beatles, Marianne Faithfull, David Linley, Neil Young, Garland Jeffreys, Culture Club,
22 h 5 Journal.
22 h 25 La vie en face : Appel au monde libre.
De Ph. Alfonsi et P. Pesnot.
Un nouveau magazine, dont le premier numéro nous fait pénétrer dans la réalité quotidienne d'une prison, celle de la centrale de Poissy, où les détenus purgent de longues peines. Trois approches se superposent : celle de la caméra-vidéo, celle d'un photographe (Jean Gaumy), celle d'un dessinateur (Cabu), pour une sorte de « portrait de groupe » qui va des prisonniers aux éducateurs en passant par les aumôniers, les surveillants, les visiteurs. Un monde immense, très lourd. Un magazine professionnels intelligent, à la limite parfois du froid.
23 h 18 Une minute pour une image. D'Agnès Varda.
23 h 20 Prélude à la nuit.
Œuvres de Duparc, par U. Reinemann et D. Selig.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
18 h 55 Tribune libre.
Fédération anarchiste.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Émissions régionales.
19 h 55 Dessin animé : Tintin.
Objectif Lune.
20 h Les jeux.
20 h 35 Cinéma 16 : Incertain Léo ou l'amour flou.
De S. Steinberg, réalisation M. Favart, avec M. Boujenah, C. Leprince, C. Pascal...
Les hésitations amoureuses d'un jeune homme de trente ans qui se prend pour Solal (le magnifique). Michel Favart jette sur Léo, sur sa vie sentimentale « partagée », uniquement préoccupé par ses envies du moment, sur sa « drague » grandiose et dérisoire, un regard ironique et complice à la fois. Un film tout en atmosphère, dont le ton fait parfois penser à Truffaut.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales François d'aujourd'hui : fragments d'une tapisserie.
8 h, Les chemins de la connaissance : Histoire de verre ; à 8 h 32 : Visages de Nikos Kazantzaki ; à 8 h 50 : Le sillon et la braise.
9 h 7, Matinée de la littérature.
10 h 45, Questions en zigzag : « Monsieur de Richemond », de J.-P. Etcheverry.
11 h 2, Libre parcours variétés (et à 13 h 30 et 17 h 32).
12 h 5, Agora.
12 h 45, Panorama.
14 h, Sons : U.S.A. en vrac.
14 h 5, Un livre, des voix : « La galerie des glaces », de P. Daninos.
14 h 45, Les après-midi de France-Culture : Itinéraires retrouvés ; 15 h 30, Dossier : Les Français sont-ils prêts à de nouveaux choix culturels ; 16 h, Semaine sainte à Séville ; 17 h, French beautiful.
18 h 30, Feuilleton : La certaine France de mon grand-père.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : l'infarctus, *fléau social*, avec le professeur A. Vacheron.
20 h, « Nouveau répertoire dramatique : Mais moi je vous aime Stanislas, de C. Dugowson, suivi d'un entretien avec l'auteur.
22 h 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musiques du matin : œuvres de Rimski-Korsakov, Ward, Stravinsky.
7 h 5, Concert : œuvres de Beethoven, par le Nouvel Orchestre philharmonique.
8 h 10, Concert : *œuvres* de Verdi, par le Nouvel Orchestre philharmonique.
9 h 5, L'oreille en colimaçon.
9 h 20, Le matin des musiciens : *Liszt ; œuvres* de Palestrina, Liszt, Bruckner, Wagner.
12 h, Le royaume de la musique.
12 h 35, Jazz : Le jazz en France.
13 h, Concours international de guitare : œuvres de J.-S. Bach, Ponce, Segovia.
13 h 30, Poissons d'or : œuvres de Jobson, Budd...
14 h 4, D'une oreille à l'autre : œuvres de Schumann, Giordano, Chostakovitch.
17 h 5, Les intégrales : la musique d'Erik Satie.
18 h, Jazz : le bloc-notes.
18 h 30, France-Musique à Arc-et-Senans : Studio-concert, œuvres de Beethoven, Kagel ; 19 h 35, *L'imprévu ;* 20 h 30, Musique pour orgue.
21 h, Concert (donné le 3 avril à Arc-et-Senans) « Quatuor *en sol mineur* » de Mozart ; « Quintette à deux violoncelles » de Schubert ; « Contes de fées » de Schumann ; « Quintette avec saxophone » de Busch ; « Trio » de Villa-Lobos, avec C. Kling, *piano ;* F. Agostini, violon ; H. Beyerlé, alto...
22 h 30, Fréquence de nuit : Architectures, utopies, et révolution.

TRIBUNES ET DÉBATS

MERCREDI 6 AVRIL

– *M. Claude Labbé,* président du groupe R.P.R. à l'Assemblée nationale, participe au « Magazine de l'information », sur Radio-Solidarité, à 19 heures (89,8 MHz, Paris).

– *M. Suchod,* vice-président de l'Assemblée nationale, répond aux questions des auditeurs, à l'émission « R.-M.-C. vous répond », à 18 h 50.

JEUDI 7 AVRIL

– *M. Jacques Barrot,* député C.D.S., est l'invité du « Magazine de l'information » sur Radio-Solidarité, à 19 heures (89,8 MHz, Paris).

COMMUNICATION

VU

Frères dans l'exil

Soyons lucides : on peut très bien – pardon Danton ! – emporter sa patrie à la semelle de ses souliers. On peut même difficilement faire autrement. Difficile, en effet, de se fondre sans heurts, sans accrocs, dans le milieu d'accueil. Tout vous en distingue : l'accent, les coutumes, la nourriture, le vêtement, et, lancinante, obsédante, la nostalgie, le terrible mal du pays qui vous colle au cœur, qui vous trotte dans la tête, qui vous interdit l'oubli. Et qui, curieusement, se transmet de génération en génération : sentiment confus d'une appartenance autre ou double, souvenirs d'emprunts, souvenirs tronqués, truqués, d'un arrachement au paradis perdu de l'enfance.

Ces exils, ces départs, ou forcés ou voulus, on en parlait mardi soir aux « Dossiers de l'écran » à propos des pieds-noirs et de leur droit au retour. Oh ! pas définitif. Ça, il ne saurait en être question aujourd'hui. Non, au retour occasionnel, en voyage, en visite, en pèlerinage, histoire de fleurir une tombe, de revoir la maison, le village natal. Ce droit-là, ils l'ont. Complètement.

Tous ceux qui en ont fait l'expérience l'ont retrouvée intacte dans le petit film en forme de roman-photo, mièvre et gentil, présenté par Cayatte en guise de prologue. Ils ont été reçus à bras ouverts, ils ont été invités à partager le gîte et le couvert, le pain et le sel, par ceux, par celles qui jamais n'avaient mangé à leur table au temps où l'Algérie pourtant était française. Ils ont été accueillis comme des frères par leurs ennemis d'hier, heureux, fiers, dans leur dignité retrouvée, de montrer leur sens de l'hospitalité. De ce côté-là pas de problème.

Le problème, il y en a un, et il se conçoit très bien, c'est souvent la crainte de confronter, de comparer le rêve d'hier à la réalité d'aujourd'hui, la chaleur au froid, le soleil à la pluie. C'est la peur de souffrir. C'est parfois le refus d'aller regarder sur place les choses en face, d'accepter le changement radical, irréversible, intervenu il y a vingt et un ans déjà. C'est enfin, appelons un chat un chat, l'absence réelle de contacts entre ces Français et ces Algériens d'Algérie, qu'ils soient de là-bas ou d'ici.

On ne pouvait s'empêcher d'y penser au cours du débat, ponctué par des appels à S.V.P. qui se faisaient eux aussi l'écho de cette évidence. Il n'existe aucun lien privilégié entre ces deux communautés qui se sont reconstituées dans l'Hexagone. Tout devrait les rapprocher, tout les sépare encore et toujours. Comme nous sépare des travailleurs immigrés, des Maghrébins, nous les « gens du Nord », l'épaisse barrière de la xénophobie et du racisme.

CLAUDE SARRAUTE.

L'INSTITUT NATIONAL DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE :

Priorité à la commercialisation

« *Il faut sortir de l'idée que le service public peut se reposer parce qu'il est assuré de recevoir chaque année le produit de la redevance. De toute évidence, le financement public sera insuffisant pour répondre aux audacieuses perspectives dégagées par le gouvernement en matière audiovisuelle.* » M. Jacques Pomonti, président de l'Institut national de la communication audiovisuelle (INA) depuis le 4 janvier dernier, ne fait plus mystère de ses choix stratégiques : priorité à la commercialisation, collaboration avec le secteur privé, recherche de nouveaux marchés et production plus compétitive.

Il y aura fort à faire. Créé en 1974 pour récupérer les missions dont personne ne voulait, l'INA assure depuis un difficile équilibre entre des secteurs disparates : la conservation des archives de la radiotélévision, leur exploitation commerciale, la recherche en production et en communication, la formation des personnels.

La loi de juillet 1982 a confirmé les missions de l'INA et a même augmenté son pouvoir : désormais propriétaire de toutes les émissions cinq ans après la date de leur diffusion, l'Institut peut pleinement exploiter une patrimoine audiovisuel qui est sa véritable richesse. De plus, en faisant de l'INA le support de la mission interministérielle sur les services de télédistribution et l'axe du G.I.E. sur les nouvelles images, les pouvoirs publics l'ont délibérément orienté vers le futur et l'ouverture aux partenaires extérieurs.

Pour mener à bien ces missions, il faut réformer les structures et les objectifs de l'INA. Le nouveau président s'y emploie. Côté recherche, le mot d'ordre est clair : moins d'hermétisme, l'innovation concerne aussi le grand public. L'Institut est réorganisé en unités (comme dans les chaînes), et un comité de production examinera les projets pour déterminer une politique. Pour que ces émissions s'intègrent mieux dans une programmation, M. Jacques Pomonti a négocié avec Antenne 2 le principe de soirées entièrement consacrées à l'INA. La première sera diffusée le 22 août.

La formation professionnelle est un domaine plus lourd et plus complexe. Le président de l'INA a confié à M. Jean-Michel Villaret une mission d'étude pour rendre plus efficace le dispositif actuel. Mais le secteur le plus délicat, c'est l'archivage. Il suffit de voir les cinquante-deux kilomètres de rayonnage du centre des Essarts (Seine-Maritime) pour mesurer l'immensité du problème. Faute de pouvoir dresser l'inventaire exact de tout ce patrimoine – il faudrait quarante-sept ans avec les moyens actuels – M. Jacques Pomonti a décidé de renforcer le travail d'informatisation des recherches.

Enfin, M. Jacques Pomonti annonce une « *rationalisation drastique* » des services commerciaux de l'INA. C'est là, en effet, que se trouve à court terme le nerf de la guerre, l'argent. Renforcé par la loi de juillet 1982, l'Institut compte bien commercialiser le patrimoine sur les marchés étrangers, en liaison avec la future société de commercialisation. De même la politique d'édition en vidéocassette (*le Monde* du 11 septembre 1982) va être réexaminée et renforcée.

J.-F. L.

LE S.O.S. DES RADIOS LIBRES ALSACIENNES

(De notre correspondant.)

Strasbourg. – Inquiétude pour les radios libres alsaciennes. Le 7 avril, en effet, la commission Galabert doit se prononcer sur l'attribution de douze fréquences (huit pour le Bas-Rhin, dont quatre à Strasbourg et quatre pour le Haut-Rhin), alors que vingt-cinq stations attendent l'agrément. Le problème majeur provient en fait de la situation géographiques de l'Alsace. Une grande partie de la bande de modulation de fréquence étant occupée par les puissantes stations voisines d'Allemagne, de Suisse ainsi que des forces canadiennes et américaines stationnées en R.F.A., la plupart des radios locales se sont réfugiés dans la zone située au-delà de 100 MHz (*le Monde* du 8 mai 1982).

C'est notamment le cas de Radio-Bienvenue-Strasbourg et de Radio-Dreyeckland qui a succédé à Radio-verte-Fessenheim, la pionnière. A leur initiative, une vingtaine de stations se sont regroupées en une Fédération des radios associatives alsaciennes.

Craignant de se voir bientôt interdites d'antenne, elles revendiquent la mise à disposition de la bande de 100 à 104 MHz, un espace dont l'armée souhaite rester maître dans toutes les zones frontalières. C'est donc au nom de l'égalité des chances avec les autres régions françaises que la fédération s'est adressée à la commission Galabert ainsi qu'à la Haute Autorité de la communication audiovisuelle, leur demandant non seulement un soutien dans leurs revendications, mais aussi le respect, à travers leurs choix, de l'esprit initial de la loi.

Une manière de dénoncer les radios commerciales et les radios de presse, et notamment Radio-Nuée bleue, l'antenne des *Dernières Nouvelles d'Alsace*, animé à Strasbourg par des journalistes professionnels et dont les émissions couvrent un bon tiers du département.

J.-C. H.

Lu

« LE FIL ROUGE », d'Edouard Sablier

Terrorisme et compilation

Il ne viendrait à l'idée de personne de comparer Edouard Sablier, journaliste spécialiste de politique étrangère, à un chat. Un beau jour, Edouard Sablier pourtant, a aperçu une grosse pelote rouge. Il l'a regardée sous tous les angles, longuement observée, pour finalement en saisir un fil qu'il n'a eu de cesse, depuis, de tirer. Pour lui, ce « fil rouge » est la clé explicative de ce terrorisme dont les sociétés occidentales font les frais. Un fil qui conduit le lecteur – après un détour par Cuba – dans le monde arabe, avec une prédilection pour le Liban, la Libye, la Syrie, le Yemen du Sud et l'Algérie. Un fil « rouge », parce que tout, dans le propos de Sablier, conduit inexorablement vers les pays de l'Est et plus précisément l'Union soviétique, « patron » véritable, selon lui, du terrorisme.

Ce fil-là n'est-il pas un peu gros ? Sablier lui-même, parfois, s'en effraie ! Un remords lui vient alors sous la plume : « *Sans doute n'est-il pas question ici d'accuser le gouvernement soviétique d'être directement responsable du terrorisme ou de superviser dans le détail ses opérations.* » Remords de courte durée.

Ce livre s'inscrit dans la longue liste des ouvrages censément « encyclopédiques » publiés sur le terrorisme international. Comme eux, il brasse quantité d'affaires obscures, évoque des figures célèbres sinon connues, sombres comme l'acier de leurs armes. Un chapitre sur Carlos, sur le colonel Khadafi, sur Waddie Haddad, encore un sur Abou Nidal pour faire bonne mesure. Synthèse sans surprise.

L'ouvrage serait correctement ficelé, ou peu s'en faut, si son auteur avait pris le soin d'indiquer les sources de ses informations. Or le lecteur, livre refermé, se demande toujours s'il a parcouru, sans s'en douter, une enquête exclusive ou avalé une vulgaire compilation... A tout coup, cette littérature ressemble trop, en de nombreux passages, à d'autres enquêtes sur le terrorisme international : *le Réseau de la terreur*, de Claire Sterling, par exemple. Une chose n'aura en tout cas échappé à personne : la conviction de l'auteur pour qui le terrorisme est résolument « rouge ».

LAURENT GREILSAMER.

★ *Histoire secrète du terrorisme international.* Plon, 308 pages, 65 F.

AUTOMOBILE

CX DIESEL-TURBO CITROËN : CONFORT ET PUISSANCE

Avec des années de retard sur ses concurrents les plus directs, Citroën met sur le marché, le 6 avril, un diesel à turbocompression.

Présentés en deux modèles, CX 25 RD turbo et CX 25 TRD turbo, la seconde version étant plus luxueuse que la première avec une finition « Pallas », ces nouveaux véhicules placent la marque aux chevrons en tête des constructeurs spécialisés dans ce type de voitures pour le confort et la puissance.

Le groupe choisi pour animer ces deux CX est le 2 500 cm3, déjà monté depuis 1976 sur les modèles diesel haut de gamme de la firme, mais l'on y a ajouté une turbine Garett. Les pignons de distribution ont été remplacés par une courroie crantée, ce qui permet silence et gain de poids. Il le fallait, car la turbine et le nécessaire renforcement du moteur alourdissaient l'ensemble.

En prenant son temps pour la mise au point de ces deux nouveaux modèles, Citroën a abouti incontestablement à des résultats remarquables. Ainsi par rapport au 2 500 diesel CX, on constate une amélioration du couple maximal (+ 47 %, soit 22 mKg), un gain de puissance au moteur (95 chevaux), une nervosité accrue (de 0 à 1 000 mètres en 35 secondes) pour des consommations très raisonnables constatées lors de nos essais sans complaisance (de 6 litres à 8 litres et demi de gazole).

Les autres aspects positifs obtenus sur le moteur concernent le régime du groupe, qui a été abaissé au point que le couple maximal est obtenu à 2 000 tours/minute, et la puissance maximale à 3 700 tours, des résultats favorisant largement la longévité de l'ensemble.

A la route, on regrettera qu'en dépit d'une modification de la suspension, inspirée du modèle CX GTI – amortisseurs et barre antiroulis – les CX diesel-turbo souffrent encore d'une tendance trop importante au couchage de caisse dans les courbes.

Il reste que Citroën avec ses deux modèles peut désormais se placer dans le peloton de tête des constructeurs de berlines diesel à turbine, près d'Audi et de Volvo, voire devant ces deux marques au moins dans le chapitre des prix : 93 900 F (CX 25 RD turbo) et 99 900 F (CX 25 TRD turbo). – C. L.

Le Monde

société

ÉDUCATION

Carrières universitaires : les divergences persistent entre les syndicats d'enseignants et le ministère

Des négociations entre les responsables des syndicats d'enseignants et les représentants du ministère de l'éducation nationale au sujet des carrières des universitaires ont commencé au mois de novembre 1982. Grèves et manifestations des syndicats proches de la majorité ont ponctué ces discussions destinées à établir un nouveau statut des personnels universitaires qui permettrait, selon les propos du directeur général des enseignements supérieurs *« de remédier à certaines dysfonctions ou abus, développer l'ouverture de l'enseignement supérieur sur le monde extérieur, d'instituer des procédures garantissant la qualité et l'objectivité des choix »*. Lors des dernières rencontres, à la fin du mois de mars, les syndicats de la FEN et de la C.F.D.T. ont à nouveau manifesté leur refus des propositions ministérielles, *« inacceptables et contraires à l'intérêt de l'université »*. Ces organisations envisagent des *« initiatives publiques »* si le ministère ne présente pas un texte *« totalement différent »*.

La principale divergence entre les organisations représentatives d'enseignants et le ministère porte sur la définition des corps universitaires. Le ministère propose une structure en deux corps : professeurs et maîtres de conférences. Les maîtres-assistants actuellement en fonction seraient intégrés *« sur leur demande »* dans ce second corps. Les assistants titulaires comptant au moins six années d'ancienneté bénéficieraient *« à titre transitoire et dans la limite des emplois créés »* d'un accès réservé à la seconde classe de ce corps.

Ce choix d'une structure en deux corps, au lieu des trois existants actuellemnt (1), relève d'une volonté gouvernementale (2). La proposition est critiquée par les syndicats de la FEN et de la C.F.D.T. Le Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNE.-Sup) souhaite, selon M. Pierre Duharcourt, son secrétaire général, *« un corps unique à deux catégories sans avancement automatique mais sans contingentement entre les deux catégories et sans barrage de classes »*. Pour un responsable du Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.), il faut établir *« l'égalité de tous les personnels pour rendre aujourd'hui courage et dynamisme à tous ceux qui, pendant de longues années, ont subi, jour après jour, le poids de la hiérarchie »*.

Le maintien des anciens concours permettant l'intégration et la promotion des enseignants chercheurs est aussi critiqué par les syndicats de gauche. Troisième partenaire syndical à assister aux négociations, la Fédération nationale des syndicats autonomes de l'enseignement supérieur et de la recherche (F.N.S.A.E.S.) souhaite-t-elle des concours pour promouvoir *« les meilleurs aux divers échelons de la hiérarchie »*.

Les obligations de service

Autre point de désaccord entre les représentants des personnels et ceux du ministre, les obligations de service des enseignants. Sur cette question, au-delà des clivages politiques, une certaine unanimité semble apparaître chez les universitaires. Les professeurs refusent une augmentation de leurs horaires, qui, selon M. Jean-Jacques Payan, directeur général des enseignements supérieurs, pourraient passer de trois heures, hebdomadaires sur vingt-cinq semaines à quatre heures sur trente-deux semaines. Pour les heures de travaux dirigés, M. Payan propose six heures par semaine pendant vingt-cinq semaines. Les horaires correspondants de travaux pratiques, en volume annuel, ne seraient pas inférieurs à trois cents heures. *« Ces normes seraient des moyennes*, précise M. Payan, *autour desquelles les établissements bénéficieraient d'une marge d'appréciation pour arrêter les services individuels. »* Ces horaires seraient ainsi proches de ceux actuellement en vigueur dans les instituts universitaires de technologie (I.U.T.) et les écoles. Il est précisé qu'il n'est pas *« envisageable de les abaisser dans la conjoncture actuelle »*.

La situation paraît bloquée. Même si les négociations ont permis des *« avancées »*, l'expression est d'un responsable du SNE-Sup, pour le règlement de la situation de certaines catégories d'enseignants (personnels de second degré, de l'Ecole nationale supérieure des arts et métiers (ENSAM) et du secteur santé). De nouvelles propositions sont attendues par les syndicats. Le SNE-Sup souhaite des modifications *« des aspects négatifs des projets de carrières »*. Les responsables de cette organisation annoncent une *« initiative nationale »* au cours de la première quinzaine du mois de mai.

Ces débats ne sont pas seulement corporatistes. Au-delà des questions de statuts des enseignants et de leurs obligations de service, leurs résultats conditionnent en partie l'application de la future loi d'orientation de l'enseignement supérieur qui doit être prochainement examinée par le Parlement.

SERGE BOLLOCH.

(1) Professeurs, maîtres-assistants et assistants.

(2) *« Il n'est pas question de remettre en cause cette décision, qui constitue un point fondamental au cœur même de nos discussions interministérielles »*, a écrit M. Payan dans une lettre adressée au secrétaire national du SNE-Sup.

JUSTICE

A L'HOPITAL DES PRISONS DE FRESNES

Un jeune détenu meurt après une intervention chirurgicale

Le 5 avril, à 0 h 45, Daniel Vinoy, vingt-neuf ans, décédait à l'hôpital central des prisons de Fresnes. Daniel Vinoy avait subi, le 1er avril, une intervention chirurgicale abdominale réalisée par le docteur Pierre Pineau, chef de service à temps partiel de chirurgie de l'hôpital de Fresnes.

A la chancellerie, on indique que, à la suite de ce décès, une information judiciaire et une enquête administrative ont été ouvertes. Cette affaire pose, une nouvelle fois, d'importantes questions concernant la qualité des soins délivrés à l'hôpital des prisons de Fresnes et suscite à nouveau une polémique entre les médecins de cet établissement.

Il y a plus d'un mois, Daniel Vinoy, vingt-neuf ans, détenu à Chambéry, condamné à sept ans de réclusion en octobre dernier, avalait trois extrémités de fourchette et deux canifs fermés, un geste fréquent en milieu carcéral. Il était alors transféré à l'hôpital central des prisons de Fresnes. Son état ne posant aucun problème particulier, aucun geste opératoire n'était décidé. Le 1er avril néanmoins — la veille du week-end pascal, — le docteur Pineau décidait d'intervenir. Une intervention sans problème semble-t-il. Le samedi 2 avril pourtant, le patient présentait quelques signes infectieux. Selon un médecin anesthésiste-réanimateur de l'hôpital de Fresnes, en dépit d'un tableau clinique évocateur d'une infection généralisée, le docteur Pineau refusait dans la matinée du 4 avril le transfert du malade-détenu vers un service de réanimation, estimant qu' *« il allait très bien »*. Daniel Vinoy décédait le 5 avril à 0 h 45. Une information judiciaire et une enquête administrative étaient ouvertes le même jour.

Cette affaire n'est pas la première à l'hôpital de Fresnes. Ainsi, en août 1979, André Vigneron décédait d'une péritonite aiguë cinq jours après une intervention réalisée par le docteur Pineau sur une fistule intestinale. Le 1er octobre 1982, mourait Roland Giraudon, âgé de vingt-cinq ans, alors en détention provisoire. Il avait subi auparavant une intervention — réalisée aussi par le docteur Pineau, — afin de rétablir la continuité de son tube digestif. Roland Giraudon avait été blessé par balle en 1981 et était depuis porteur d'un anus artificiel. Douze jours après l'intervention chirurgicale, il était transféré dans le service de réanimation de l'hôpital Henri-Mondor à Créteil, que dirige le professeur Pierre Huguenard. Il y décédait au terme d'un mois et demi d'agonie. Un décès qui était alors qualifié de *« scandaleux »* par le professeur Huguenard (*le Monde* du 7 octobre 1982). Ce dossier n'est pas encore clos : une réunion d'experts est prévue pour le 22 avril.

Des précédents

Selon différents témoignages médicaux, plusieurs décès de jeunes détenus se sont produits depuis 1979 à Fresnes dans des conditions similaires. D'autres malades ne devraient leur salut qu'à leur transfert dans des services spécialisés de l'Assistance publique de Paris. C'est cependant la première fois qu'une information judiciaire est ouverte après un décès survenu à l'hôpital de Fresnes.

Insuffisance en matériel et en personnel — souvent évoquée — de l'établissement ou problème — parfois abordé — de compétence chirurgicale ? Selon un rapport établi en 1980, cet hôpital, d'une capacité de trois cent cinquante-deux lits, reçoit environ deux mille malades chaque année, avec un encadrement notablement inférieur à celui d'un hôpital de deuxième catégorie, et ce pour une pathologie carcérale à la fois lourde et spécifique. Le docteur Pineau a été nommé chef du service de chirurgie en 1979 par M. Christian Dablanc, ancien directeur de l'administration pénitentiaire, et par le professeur Solange Troisier, alors médecin-inspecteur de l'administration pénitenciaire, aujourd'hui inculpée dans l'affaire dite des *« grâces »* médicales.

Cette nomination, selon le professeur Huguenard, ne correspondait alors qu'au *« fait du prince »*. *« Avant la récente réforme faisant disparaître le poste de médecin, inspecteur de l'administration pénitentiaire* (1), estime le professeur Huguenard, *le corps médical exerçant à l'hôpital des prisons de Fresnes était soustrait à tout contrôle professionnel. L'activité médicale n'était contrôlée que par l'administration pénitentiaire. Un système éminemment critiquable. » « Certaines interventions chirurgicales effectuées dans cet établissement n'auraient jamais pu être réalisées à l'extérieur »*, estime-t-il.

Une telle affaire met aussi en lumière le climat détestable régnant entre les médecins de cet établissement. *« Depuis deux ans*, explique un médecin anesthésiste, *le docteur Pineau et moi-même ne nous parlons plus. »*

JEAN-YVES NAU.

(1) A l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), on indiquait le 5 avril que depuis janvier, date à laquelle la responsabilité de l'inspection de la médecine pénitenciaire est passée du ministère de la justice à celui de la santé, aucune mission n'avait été réalisée à l'hôpital des prisons de Fresnes. D'autre part, M. Patrick Labays, transféré en service de réanimation après une intervention réalisée à Fresnes, a décidé de porter plainte pour *« coups et blessures involontaires et non-assistance à personne en danger »*.

Faits et jugements

Un bijoutier parisien tue un malfaiteur

Un malfaiteur, âgé de trente-deux ans, Max Taillefert, a été mortellement blessé, mardi 5 avril dans l'après-midi, par le bijoutier parisien qu'il tentait de dévaliser. M. Benoît Brauns, un diamantaire de la rue de Châteaudun (neuvième arrondissement), s'est emparé de son pistolet caché sous son comptoir et a tiré plusieurs coups de feu sur les deux hommes qui venaient de pénétrer dans sa boutique, le menaçant avec une arme — en fait, un pistolet d'alarme trafiqué — et s'emparant de plusieurs bijoux sur les présentoirs.

Les enquêteurs de la brigade de répression du banditisme (B.R.B.) ont identifié le second malfaiteur qui, sérieusement blessé, a dû être hospitalisé, mais son identité n'avait pas été rendue publique ce mercredi matin. Le bijoutier a été longuement entendu dans les locaux de la B.R.B. et laissé en liberté. Deux malfaiteurs avaient déjà été tués, le 25 mars, par le fils d'un bijoutier de Levallois-Perret (Hauts-de-Seine) qui gardait lui aussi une arme sous son comptoir (*le Monde* daté 27-28 mars).

Des handicapés à l'abandon : un médecin-chef est écroué dans le Doubs

Besançon. — Mme Gisèle Ravaud, soixante et un ans, docteur en médecine, chef du service infantile au centre psychothérapique départemental de Novillars (Doubs), a été inculpée de privation de soins et d'aliments à enfants de moins de quinze ans et de non-assistance à personnes en péril et écrouée à la maison d'arrêt de Dijon le 3 avril. C'est, semble-t-il, à la suite d'une dénonciation anonyme que le substitut du procureur de la République de Besançon décidait le 2 avril de faire une visite impromptue dans le service dirigé par le docteur Ravaud.

Les constatations du magistrat devaient entraîner l'arrestation immédiate du chef de service qui occupe ce poste depuis 1973. Les neuf pensionnaires du pavillon Savoie et les vingt-sept malades du pavillon Basque, ces deux bâtiments *« qu'on ne fait jamais visiter »* et où sont relégués des mineurs débiles profonds, paraissent avoir été laissés dans un état d'abandon sanitaire tel que certains membres du personnel soignant ont pu s'en émouvoir. Refusant tout vêtement, ne se tenant pratiquement pas debout, incapables de parler et recevant souvent pour tout traitement des calmants à haute dose, ces jeunes débiles étaient quasiment assimilés à des animaux. Le docteur Ravaud ne leur rendait visite que très rarement. — *(Corresp.)*

● *Hold-up record à Londres.* — Le hold-up commis lundi 4 avril dans la matinée à la « Security Express », une société de gardiennage et de sécurité de Finsbury, dans le nord-est de Londres, est le plus important dans l'histoire criminelle britannique, estime Scotland Yard. Les malfaiteurs, au nombre de *« quatre ou six »*, auraient emporté une somme *« d'au moins six millions de livres* (65 millions de francs) *en liquide, et peut-être sept*, a déclaré la police. L'opération, a-t-elle ajouté, a été *« organisée avec un sang-froid extraordinaire, et bien menée »*.

APRÈS LES INCIDENTS DE RENNES

L'insoumission, cheval de bataille des indépendantistes bretons

De notre envoyée spéciale

Brest. — Les manifestants du parti républicain breton (S.P.V.) (1), arrêtés à Rennes le 29 mars à la suite des incidents survenus à l'occasion du procès de deux insoumis, seront jugés le 6 avril.

Ces militants du S.P.V. s'étaient interposés devant le fourgon cellulaire qui ramenait les deux insoumis, MM. Youna Chaillou et Yannig Le Bechennec, à la maison d'arrêt. Deux gendarmes avaient été blessés au cours d'une vive échauffourée (*le Monde* du 31 mars).

Après la libération à mi-peine, en novembre et décembre, de deux insoumis jugés par les tribunaux militaires, et les actions ponctuelles de quelques jeunes Bretons il y a plusieurs années, il y a gros à parier qu'on n'a pas fini de parler de l'*« insoumission bretonne »*.

Outre MM. Chaillou et Le Bechennec, deux autres insoumis sont actuellement en prison. Il s'agit de M. Bernez Boulch, arrêté alors qu'il posait des affiches antimilitaristes la veille du procès de ces derniers, et de M. Jean-Yves Bideault, interpellé lors des incidents devant la maison d'arrêt qui ont suivi l'audience. M. Jean-Pierre Le Mat, quant à lui, président du S.P.V., parti indépendantiste (sans étiquette politique), a également été incarcéré après ces incidents devant la prison. Il était sous contrôle judiciaire depuis plusieurs mois : des armes avaient été découvertes dans son ancien appartement lors d'une perquisition.

Ces événements confirment que l'insoumission est devenue le cheval de bataille des indépendantistes, particulièrement du S.P.V. C'est ce parti qui a organisé l'arrestation « forcée » de MM. Chaillou et Le Bechennec fin novembre 1982 (ils s'étaient enchaînés à M. Maurice Briand, député socialiste des Côtes-du-Nord. C'est aussi le S.P.V. qui a organisé la manifestation qui a suivi le procès. Après quelques actions individuelles, l'insoumission est devenue un mode d'action politique. Le mouvement d'insoumission bretonne (MIB) avait dressé une liste de dix jeunes gens « volontaires » pour cette action. Quatre d'entre eux sont désormais en prison.

Des divergences

Lors du procès du 29 mars, d'anciens et de futurs insoumis ont développé largement les thèmes de cette forme d'opposition politique : refus de porter l'uniforme d'une armée déclarée *« étrangère »* ; affirmation d'un nationalisme breton. *« Qu'on ne nous dise pas que c'est là un combat d'arrière-garde*, déclaraient lors d'un procès, les avocats des insoumis. *L'Irlande s'est libérée de l'Angleterre après des siècles de domination. Le traité du rattachement de la Bretagne à la France date de 1532. »*

Mais, là encore, la solidarité bretonne aura été fugace, et c'est aujourd'hui l'éclatement entre partisans d'une « révolution bretonne » de gauche et nationalistes sans étiquette politique. Alors qu'une « coordination » de mouvements et de partis avait soutenu l'action de MM. Chaillou et Le Bechennec, le mouvement Emgan (2) (qui regroupe plusieurs anciens militants F.L.B.) s'est retiré de ce front : socialistes autogestionnaires, ils n'auraient continué à soutenir les deux insoumis que si ceux-ci avaient affirmé des convictions de gauche.

Emgan, qui fête son premier anniversaire, a du reste annoncé que le refus de porter l'uniforme n'était pas la seule forme d'insoumission. *« Nous proposons plutôt que les jeunes Bretons insoumis soient mis au service de la Bretagne*, indique M. Michaël Salomon, porte-parole du mouvement. *Ils pourraient ainsi travailler dans des associations, des mairies, etc. »*

En tout état de cause, l'insoumission va devenir la forme officielle d'action politique des indépendantistes qui ont décidé, depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir, de militer *« à visage découvert »*. Reste à savoir si cette forme de protestation remplacera l'action clandestine.

MARIE-CHRISTINE ROBERT.

(1) Strollad Pobl. Vreizh (Parti républicain breton).

(2) « Le combat ».

CORRESPONDANCE

Les arrestations en Corse et le rôle de l'U.P.C.

Usant de son droit de réponse, M. Xavier Belgodère, secrétaire général de l'Union du peuple corse (U.P.C.), nous a adressé la lettre suivante :

Dans le numéro du *Monde* du samedi 26 mars, en page 34 et sous le titre « En Corse : les succès à répétition du commissaire Broussard », votre envoyé spécial Philippe Boggio écrit ceci, à propos des personnes arrêtées à Bastia récemment : « ... *Ces personnes, soupçonnées d'appartenir à l'ex-F.L.N.C., militaient, le premier à l'Union pour le peuple Corse (U.P.C.), le mouvement autonomiste du docteur Simeoni, le second (...) appartenait à la liste d'Action municipale animée par l'U.P.C.* », etc.

Ces propos ne sont pas conformes à la vérité.

1) Il n'y a aucun adhérent de l'U.P.C. parmi les personnes arrêtées et inculpées dans le cadre de l'affaire de Sorbo-Ocognano ou de toute autre affaire.

2) La liste « Réhabiliter Bastia », à laquelle se réfère votre envoyé spécial, n'était pas « animée » par l'U.P.C., qui y participait au même titre que d'autres mouvements.

[Il est exact que M. Joseph Moracchini, arrêté et écroué, le 25 mars, dans le cadre de l'enquête sur le meurtre d'un légionnaire en 1982, n'est pas adhérent de l'U.P.C., mais il est connu à Bastia pour être un sympathisant actif de ce mouvement. Il avait d'ailleurs participé aux événements de Bastelica, en 1980, qui avaient opposé des « barbouzes » anti-F.L.N.C. de Francia aux autonomistes de l'U.P.C.

En revanche, la liste « Réhabiliter Bastia » était bien animée par l'U.P.C. Si y figuraient des personnalités à titre personnel ainsi que deux mouvements groupusculaires, cette liste a été considérée par les Corses, durant toute la campagne électorale, comme l'émanation de l'U.P.C. Nous avons d'ailleurs longuement évoqué, durant cette période, l'action du docteur Edmond Simeoni contre les fraudes électorales, thème central de la campagne de « Réhabiliter Bastia », dans un article du journal daté 27-28 février 1983. L'animateur de l'U.P.C., à cette occasion, s'était bien gardé de mettre en avant un autre mouvement que celui qu'il dirige. — Ph. Bg.]

INFORMATIONS « SERVICES »

LA MAISON

Piscines en kit

Avoir une piscine dans son jardin est encore considéré, sinon comme un luxe, du moins comme un équipement de loisir onéreux.

Avec une évaluation de cent mille piscines individuelles, la France est loin derrière l'Allemagne fédérale qui en compte deux cent cinquante mille. Mais les professionnels français se *montrent optimistes* sur les chances de développement, notamment avec les nouvelles piscines « *prêtes à monter* ». A condition de réaliser soi-même certains travaux (dont nous verrons plus loin le détail), on peut désormais avoir une piscine de 8 m × 4 m à partir de 20 000 F environ. Outre cet investissement, il faut prévoir l'entretien et le chauffage. Le traitement de l'eau s'opère par filtration et stérilisation ; quand au chauffage, il peut être jumelé à celui de la maison ou être indépendant et recourir aux diverses énergies, y compris solaire.

Les piscines en kit (qui représentent actuellement 15 % des ventes) sont de type « liner ». Cette technique d'origine américaine est utilisée en France depuis une quinzaine d'années. Les bassins, à *enterrer*, se composent d'une ossature en panneaux préfabriqués et d'une poche d'eau – *le* « liner » – en tissu plastique épais. Pour une telle piscine vendue en kit, les fournitures comprennent les panneaux préfabriqués, *un feutre de protection*, la poche en plastique ainsi qu'un groupe de filtration et un « skimmer » ou écrémeur de surface.

Avant de monter ces éléments, il faut faire une fouille et un radier au fond de cette excavation. Les panneaux d'ossature sont ensuite assemblés et le « liner » déployé et fixé. A ces travaux s'ajoutent ceux de plomberie et de raccords entre la piscine et le groupe de filtration. *Il s'agit certes d'un mini-chantier*, mais il faut être sûr de ses capacités avant de l'entreprendre. La plupart des constructeurs proposent une assistance technique ; elle est très variable (du conseil à l'aide sur place) et il faut s'en faire préciser la nature avant de recevoir sa piscine en pièces détachées.

Plusieurs modèles « prêts à *monter* » *étaient* présentés, en février, au Salon de la piscine (1). L'ossature de la Kit piscine, de Promatel, est en murets de parpaings à construire soi-même ; pour un bassin de 8,80 m × 4 m avec fosse de *plongée*, le « *liner* », ses profilés de fixation et le traitement de l'eau valent 20 800 F. Le GIP, groupement de vingt installateurs-constructeurs répartis dans toute la France, propose une piscine dont la structure est en panneaux d'acier galvanisé. La fourniture de tous les éléments, pour un bassin de 8 m × 4 m, *revient à 22 500 F.* Le GIP assure une assistance modulée allant d'une intervention ponctuelle à 700 F à une aide complète pour 5 000 F.

C'est le bois (un épicéa traité sous vide) qui est utilisé pour l'ossature et les margelles des Piscines idéales ; en kit, un bassin de 8 m × 4 m à fond plat coûte 51 000 F environ, assistance *technique comprise*. De mêmes dimensions, le bassin de la Pop kit Cominda a son entourage en panneaux de résine de synthèse. Son prix de 50 000 F comprend deux locaux techniques préfabriqués regroupant les *accessoires hydrauliques* et électriques, le capot du premier formant plongeoir.

JANY AUJAME.

(1). Les piscines en kit existent en diverses dimensions, de 7 m × 3,50 m à 20 m × 10 m.

★ **Promatel, 91, rue de Fenouillet, 31200 Toulouse. Tél. (61) 47-35-57.**

★ **G.I.P., route de Marseille, 26200 Montélimar. Tél. (75) 01-27-09.**

★ **Piscines idéales, 17, route Nationale 19, 94440 Villecresnes. Tél. 599-06-90.**

★ **Cominda, 126, avenue Pavlov, 30004 Nîmes Cedex. Tél. (66) 64-04-44.**

PARIS EN VISITES

VENDREDI 8 AVRIL

« La Conciergerie présentée aux jeunes », 14 h 30, quai de l'Horloge, Mme Hulot.

« Icônes de l'église des Trois-Docteurs », 15 heures, mairie du XVe, Mme Pennec (Caisse nationale des monuments historiques).

« Montmartre », 15 heures, métro Lamarck-Caulaincourt (Approche de l'art).

« Musée de la préfecture de police », 14 h 30, 1 bis, rue des Carmes (Art et Promenades).

« Le Lorrain », 14 h 30, Grand Palais (Connaissances d'ici et d'ailleurs).

« Salons de l'Hôtel de Ville », 14 h 30, devant l'Hôtel de Ville (Paris *et son histoire*).

« Le Marais, place des Vosges », 14 h 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Hôtel de la Monnaie », 14 h 45, 11, quai Conti (Tourisme culturel).

« Hôtels, église de l'île Saint-Louis », *14 h 30, 6, boulevard Henri-IV* (Le Vieux Paris).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* des lundi 4, mardi 5 et mercredi 6 avril :

UN DÉCRET

● Portant publication de la convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, faite à Genève le 13 novembre 1979.

DES ARRÊTÉS

● Fixant le taux des indemnités allouées aux enquêteurs de prix ;

● Fixant le taux de l'indemnité spéciale allouée aux conservateurs d'archives ;

● Fixant le taux de l'indemnité journalière pour services aériens techniques allouée aux personnels civils appelés pour le service à effectuer des vols à caractère technique ;

● Fixant les taux et conditions d'attribution des indemnités allouées aux fonctionnaires participant aux essais à la *mer* des sous-marins.

DES LISTES

● Des candidats admis aux épreuves d'accès au cycle préparatoire au second concours d'entrée à l'École nationale de la magistrature.

BREF

CONCOURS

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE. – Un concours sur titres pour le recrutement de médecins à temps complet du service départemental de la protection maternelle et infantile a lieu :

– dans les Hauts-de-Seine (deux postes). Les candidatures sont à adresser avant le 15 avril, à la direction départementale des affaires sanitaires et sociales (service du personnel), 130, rue du 8-Mai-1945, 92021 Nanterre ;

– dans les Yvelines (trois postes). Les candidatures sont à adresser avant le 15 avril, à la direction départementale des affaires sanitaires et sociales des Yvelines (service du personnel), 1, rue Jean-Houdon, 78000 Versailles.

DÉCENTRALISATION

LA FORMATION DES ÉLUS LOCAUX. – Le Centre de formation des élus locaux organise cinquante journées de formation, du 23 avril au 9 juillet, destinées aux élus locaux, animées par des universitaires, des élus locaux et des membres des administrations.

Les thèmes abordés sont : finances locales, urbanisme-équipement, politique scolaire et sportive, action culturelle, statuts des personnels communaux et des élus, et vie associative.

★ Centre de formation des élus locaux, 36, rue de Laborde, 75008 Paris ; tél. : 522-14-73.

EXPOSITIONS

CINQUANTENAIRE DE L'HORLOGE PARLANTE. – A l'occasion du cinquantenaire de l'horloge parlante, une exposition sera ouverte au public les 16 et 17 avril 1983, de 10 heures à 18 heures, dans le bâtiment historique de l'Observatoire de Paris, 61, avenue de l'Observatoire, Paris-14e (*métro Port-Royal*). Droit d'entrée : adultes, 5 F ; scolaires, 3 F.

Cette exposition présentera : la *première horloge parlante de* 1933 ; les trois horloges parlantes actuellement en service ; ainsi que divers appareils destinés à conserver le temps (chronographes, émetteurs de signaux horaires, transmetteurs de signaux, etc.).

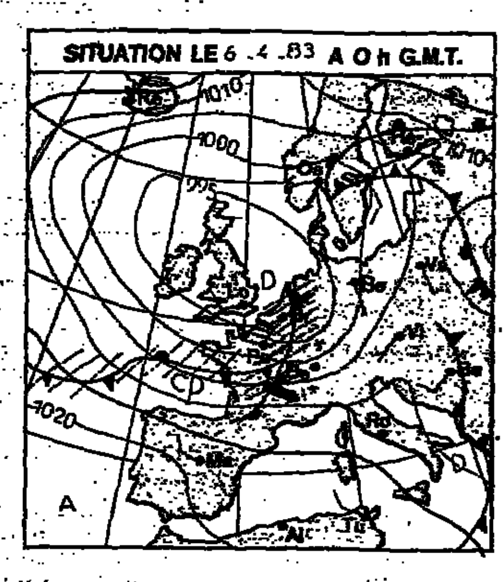
STAGES

APPRENDRE LA MISE EN SCÈNE VIDÉO. – Le Centre culturel de Charentonneau, 107, avenue Gambetta à Maisons-Alfort (Val-de-Marne), organise un stage de mise en scène vidéo, les 23, 24, 30 avril et 1er mai.

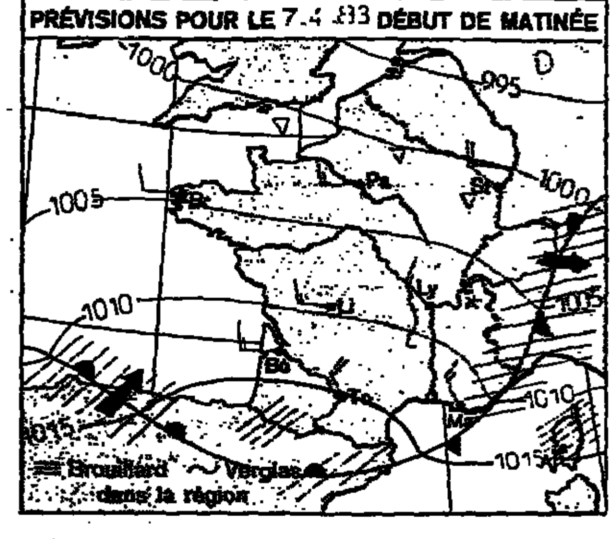
★ Renseignements et inscriptions au 376-25-77 et 378-10-84.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 6.4.83 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 7.4.83 DÉBUT DE MATINÉE



Évolution probable du temps en France entre le mercredi 6 avril à 0 heure et *le jeudi 7 avril à minuit.*

La vaste zone dépressionnaire centrée sur le nord de l'Angleterre dirige un flux d'ouest fortement perturbé sur notre pays ; la perturbation qui a traversé, mercredi après-midi, la moitié sud-est de la France *s'éloigne* vers l'est, mais une nouvelle perturbation océanique active abordera dès jeudi midi les côtes de l'Atlantique.

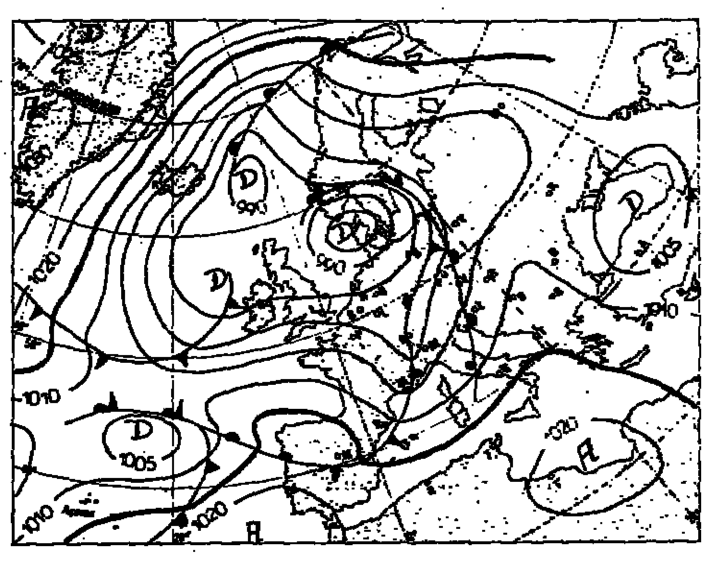
Jeudi, des résidus instables avec quelques averses seront encore observés le matin des Alpes au Jura, ainsi que sur les régions situées au nord de la Seine. Sur les autres régions, une accalmie temporaire se produira avec un temps peu nuageux prédominant le matin, excepté sur la Corse, où le mauvais temps couvert et pluvieux persistera encore dans la matinée. Les températures minimales avoisineront de 3 à 5 degrés dans l'intérieur, de 6 à 10 degrés près des côtes. Dès la fin de la *matinée*, les *nuages* accompagnés de pluie aborderont les régions situées de la Bretagne au Bordelais, et cette zone pluvieuse active *s'étendra* rapidement à tout le pays, n'épargnant en soirée que les régions méditerranéennes. Les vents de sud-ouest se renforceront près des côtes atlantiques ; les températures maximales, en hausse, atteindront de 12 à 17 degrés du Nord-Ouest au Sud-Est.

La pression atmosphérique, réduite au niveau de la mer, était à Paris, le 5 avril, à 8 heures, de 998 millibars, soit 749,1 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 5 avril ; le second le *minimum de la nuit du 5 au 6 avril*) : Ajaccio, 14 et 8 degrés ; Biarritz, 14 et 11 ; Bordeaux, 13 et 11 ; Bourges, 11 et 6 ; Brest, 11 et 5 ; Caen, 11 et 5 ; Cherbourg, 10 et 4 ; Clermont-Ferrand, *10 et 9* ; *Dijon, 10 et 6* ; *Grenoble*, 12 et 8 ; Lille, 9 et 3 ; Lyon, 12 et 7 ; Marseille-Marignane, 15 et 10 ; Nancy, *10 et 5* ; *Nantes, 11 et 6* ; *Nice-Côte* d'Azur, 20 et 11 ; Paris-Le Bourget, 10 et 5 ; Pau, 14 et 7 ; Perpignan, 18 et 6 ; Rennes, 11 et 4 ; Strasbourg, 10 et 6 ; Tours, 11 et 5 ; Toulouse, 14 et 6 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 20 et 5 degrés ; Amsterdam, 8 et 3 ; Athènes, 20 et 12 ; Berlin, 10 et 2 ; Bonn, 10 et 5 ; Bruxelles, 9 et 4 ; Le Caire, 30 et 18 ; îles Canaries, 21 et 17 ; *Copenhague, 8 et 2* ; *Dakar*, 24 et 20 ; Djerba, 21 et 13 ; Genève, 9 et 5 ; Jérusalem, 21 et 15 ; Lisbonne, 17 et 11 ; *Londres, 10 et 1* ; Luxembourg, 8 et 3 ; Madrid, 19 et 3 ; Moscou, 18 et 7 ; Nairobi, 28 et 17 ; New-York, 14 et 9 ; Palma-de-Majorque, 18 et 4 ; Rome, 17 et 4 ; Stockholm, 3 et 1 ; Tozeur, 22 et 15 ; Tunis, 20 et 7.

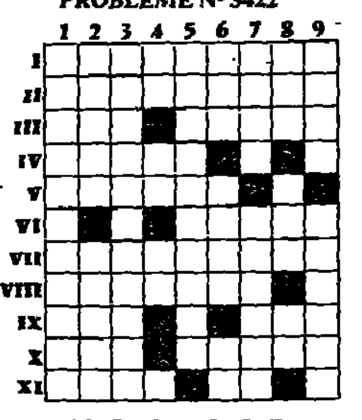
PRÉVISIONS POUR LE 7 AVRIL A 0 HEURE (G.M.T.)



(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME No 3422



HORIZONTALEMENT

I. N'est pas en manque d'affection. – II. A donc déjà manifesté sa dernière volonté. – III. Appréciés sous un certain angle. Se voit dans la glace. – IV. S'expose à certaines observations en sortant la nuit. – V. Ténors du barreau. – VI. Ne sont pas obligatoirement prises parce qu'on les aime. – VII. Interprète des refrains connus mais pas toujours populaires. – VIII. Restitue le souffle en air. – IX. Tête de pimbêche. Mot du père. – X. Tiré de l'embarras. Il nettoie mais n'a pas les mains propres. – XI. Dans une bouche écossaise. Adverbe.

VERTICALEMENT

1. On a les cheveux dressés lorsqu'elle est frisée. – 2. Fait des plis en prenant la pâtée. Bleu considéré comme un dur. – 3. C'était un homme prévoyant. – 4. Est naturellement adopté par la famille. Participe passé. Peut faire rire jaune. – 5. Peut s'employer pour le bien ou le mal. – 6. Espèce d'eau apportée par un grain. Se dit pour son bien. Adverbe. – 7. Suffixe. Bon à mettre au feu. – 8. Se dit avec autorité ou à une autorité. On peut les trouver en cornet. Abréviation des postes. – 9. Sans l'ombre d'une hésitation. Comme un état où règne la paix.

Solution du problème no 3421

Horizontalement

I. Majuscule. – II. Amorçage. – III. Sou. Ilote. – IV. Curée. – V. Arno. Pieu. – VI. Accent. – VII. Orle. Râ. – VIII. No ! Narval. – IX. Usée. Ino. (Hinault) – X. Ana. Ronge. – XI. Idole. Ses.

Verticalement

1. Mascaron. Ai. – 2. Amour. Round. – 3. Journal. Sao. – 4. Ur. Eocène. – 5. Scie. Aère. – 6. Cal. Peur. – 7. Ugolin. Vins. – 8. Let. Etrange. – 9. Élu. Aloès.

GUY BROUTY.

SPORTS

OMNISPORTS

Mme Edwige Avice présente le projet de loi sur les activités physiques et sportives

« Le devoir de l'Etat est de permettre que toutes et tous puissent bénéficier [de la pratique des activités physiques et sportives], *et particulièrement les plus défavorisés, pour donner ainsi, par un effort d'éducation et d'organisation, la vraie dimension culturelle du sport »*, indique l'exposé des motifs du projet de loi relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, qui devait être présenté, mercredi 6 avril, au conseil des ministres par Mme Edwige Avice, ministre du temps libre, de la jeunesse et des sports, et M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale.

Ce texte, qui doit abroger les lois du 26 mai 1941, du 6 août 1963 et *du 29 octobre 1975 (dite loi Mazeaud)*, comporte cinq points essentiels :

– **le sport scolaire et universitaire** : il est réaffirmé que l'éducation *physique sportive est une discipline* à part entière de l'enseignement, de la maternelle à l'Université. *Une* confédération du sport scolaire et universitaire réunifiera les activités de l'Union nationale du sport scolaire et de la *Fédération* nationale du sport universitaire, créées par la loi de 1975 ;

– **le sport professionnel** : les clubs gérant des activités professionnelles devront prendre la forme de sociétés qui seront soit des sociétés d'économie *mixte sportives locales*, comme il en existe déjà en football, soit des sociétés d'intérêt sportif dont les statuts permettront un contrôle de leur gestion par les fédérations sportives et l'administration ;

– **le sport de haut niveau** : la politique d'insertion sociale des sportifs de haut niveau, dont les listes *sont établies chaque année* par les autorités sportives et administratives compétentes, est institutionnalisé pour permettre l'épanouissement des champions concernés sur le terrain et dans leur profession ;

– **le sport dans l'entreprise** : les associations sportives d'entreprise sont chargées du développement du sport dans le cadre de la *gestion* des œuvres sociales ;

– **la formation des cadres** : il s'agit de doter le sport national de cadres de haut niveau en *harmonisant* les formations et en assurant le contrôle des niveaux de compétences.

Élaboré grâce à une longue concertation avec le mouvement sportif, ce texte constitue un cadre d'action qui devra être précisé par de nombreux décrets. – A.G.

MOTOCYCLISME

Georges Monneret est décédé

La nouvelle attristera tous les amoureux de la compétition motocycliste et de la motocyclette en général : Georges Monneret, l'homme aux cent quatre-vingts records, le champion de Montlhéry et des Bols d'or d'après la guerre, vient de s'éteindre à soixante-quatorze ans.

Ainsi ce cœur de lion qui avait tant de *fois* risqué sa vie en chevauchant des monstres surpuissants, qui avait été victime tout au long de sa carrière de tant de chutes qu'il comptait ses cicatrices sur tout le corps comme le torero ses cornades, ce trompe-la-mort, cet indestructible, a fini par *« descendre en marche »*.

Avec *son visage rose, aux traits* un peu bouillis, ses yeux bleus à la fente étroite des grands viseurs, ses *cheveux blonds* plaqués et ses dents toutes à lui, Georges Monneret, dit « Jojo », était mieux qu'une figure, c'était une bonne gueule, universelle*ment populaire* dans le *« royal cambouis »*. Doué d'un courage inouï, il pilotait tous les engins dans toutes *les catégories. Nous le vîmes long*temps courir sur l'anneau de Montlhéry lorsque, au lendemain de la guerre, *les as du guidon* français s'appelaient Roger Loyer et Jean Behra. Mais aux grands prix de vitesse, où il fut l'un des premiers à *s'aligner sur des 500 cm3* britanniques, Monneret préférait les records d'endurance. C'est à Montlhéry qu'il *resta en selle un nombre incalculable* de jours et de nuits à tourner inlassablement pour courir au total *40 000 kilomètres. Plus tard, il tra*versera le Sahara sur une Vespa.

Pour tous, pendant plus de vingt ans, le nom de Monneret fut synonyme de motocyclette. Jojo avait bien tâté de la compétition automobile : il courut même pour Gordini les Vingt-quatre heures du Mans, mais *ce fut sans succès*. A part Nuvolari dans le passé et Surtees récemment, rares sont les deux-roues qui réussis*sent sur quatre*. L'Anglais Geo Duke, qui domina le sport motocycliste à l'époque de Monneret n'eut aucune *chance au volant. Champion à la lon*gévité exceptionnelle, il participe à soixante-cinq ans, au Tour de France *moto, qu'il* ne put cependant terminer en raison d'une chute.

C'est une impression de philosophie souriante, une absence absolue de pose, que nous gardons comme *souvenir de notre ultime visite dans* son appartement, en plein ciel des Hauts de Suresnes. Il venait de battre un record peu banal pour un père *qui avait l'âge d'être grand-père* : 1 000 kilomètres en vingt-quatre heures sur un cyclomoteur, en équipe avec son fils Philippe, alors âgé de douze ans.

OLIVIER MERLIN.

FOOTBALL

HUITIÈMES DE FINALE ALLER DE LA COUPE DE FRANCE

La bonne opération du P.S.G.

Tenant de la Coupe de France, le Paris-Saint-Germain a réussi, le 5 avril, la *plus belle opération* des matches aller des huitièmes de finale de l'édition 1983 en allant gagner (2-0) à Strasbourg. Là où les hommes de Georges Peyroche avaient seulement obtenu le match nul, la semaine dernière, en championnat, ils se sont imposés par Rocheteau et par *Dalheb*.

Les Parisiens ont ainsi volé la vedette de cette soirée aux Brestois *survoltés* face à Monaco (4-1), à Tours net vainqueur de Lyon (2-0) et aux Nantais qui ont assuré le *match nul (0-0) en terre bordelaise*. A cette occasion, le gardien Bertrand-Demanes, qui s'était si*gnalé lors de la dernière journée de* championnat par ses interventions « musclées », a réalisé des intercep*tions de grande qualité. Le résultat* n'a cependant pas été du goût du public girondin qui conspua l'arbitre, M. Wurtz : il *n'avait pas accordé* à Lacombe un penalty sur une faute du gardien nantais, qui est, malgré tout, *un spécialiste de la manière* forte. Après ce résultat, les « canaris » semblent en bonne position pour réussir le doublé championnat-Coupe.

Pour le reste, Guingamp, solide formation de deuxième division, a *fait plaisir à son capitaine, Keru*zoré, en obtenant le nul (0-0) à Laval, où celui-ci a joué plusieurs saisons. Rouen et Martigues ont fait le minimum en s'imposant par un but d'écart (2-1) respectivement devant *Toulouse et Lille*, ce qui *ne les met* pas complètement à l'abri pour les matches retour du vendredi 15 avril.

Ce jour-là, l'odyssée du « Petit Poucet » de la Coupe, le Gazelec d'Ajaccio, devrait se terminer. Sur *la pelouse du stade de Colombes dé*trempée, les Corses, qui sont parvenus à ce stade de la compétition *en éliminant successivement* Feysin, Aubenas, le Club franciscain martiniquais et surtout l'équipe de *deuxième division Toulon, n'ont pas* pesé lourd face à la formation d'Alain de Martigny. Le Racing Paris-1, qui n'a pas connu la réussite espérée en championnat de deuxième division, n'a pas laissé passer sa chance de briller en Coupe : il s'est imposé 3-0 grâce à Ben Mabrouck, Wiss et Renaut.

RÉSULTATS

Division I entre eux

*Bordeaux et Nantes	0-0
Paris-St-Germain b. *Strasbourg	2-0
*Brest b. Monaco	4-1
*Tours b. *Lyon*	2-0
*Rouen b. Toulouse	2-1

Division I contre division II

*Laval (I) et Guingamp (II)	0-0
*Martigues (II) b. Lille (I)	2-1

Division II contre division III

*Racing P.-1 (II) b. Ajaccio (III)	3-0

Les matches retour auront lieu le vendredi 15 avril, à 20 heures.

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	77,00	91,32
DEMANDES D'EMPLOI	22,80	27,04
IMMOBILIER	52,00	61,67
AUTOMOBILES	52,00	61,67
AGENDA	52,00	61,67
PROP. COMM. CAPITAUX	151,80	180,03

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	La ligne col.*	La ligne col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,40	51,47
DEMANDES D'EMPLOI	13,00	15,42
IMMOBILIER	33,60	39,85
AUTOMOBILES	33,60	39,85
AGENDA	33,60	39,85

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.



DIRECTIONS
Nationales et Internationales

NIGERIA

Direction Biscuiterie

Filiale d'un groupe important, une Biscuiterie située à LAGOS recherche

DIRECTEUR

capable d'assurer son développement.

Il devra avoir une bonne expérience en : • Fabrication agro-alimentaire • Organisation production • Logistique achats et approvisionnements.

Il devra être capable de maîtriser également : • L'organisation administrative et financière • L'organisation commerciale.

Bonne connaissance de l'anglais indispensable.

La rémunération motivante sera en rapport avec l'expérience.

Les qualités professionnelles et humaines exigées + tous avantages liés au statut d'expatrié.

Discrétion totale assurée.

Les candidatures manuscrites avec C.V., Photo et appointements actuels sont à envoyer s/s réf. 66632 à Contesse Publicité 20, avenue de l'Opéra 75040 Paris Cedex 01 qui transm.

Centre Hospitalier Franco-Britannique

Hertford British Hospital

RECHERCHE SON DIRECTEUR

Profil : Un homme ou une femme avec une expérience de gestion hospitalière pour un hôpital de 90 lits. Entièrement reconstruit et doté d'équipements ultra-modernes.

Connaissances en procédure budgétaires, contrôle financier, législation et réglementation hospitalières et sociales, économie et informatique (de préférence).

Bonnes connaissances d'anglais très souhaitables, ainsi que des milieux internationaux et plus particulièrement anglo-saxon.

Conditions : Avantages F.E.H.A.P.

Salaire à négocier selon expérience.

Candidatures et C.V. A adresser à : Monsieur le Président

Centre Hospitalier Franco-Britannique 1, rue Barbès 92300 LEVALLOIS



emplois régionaux emplois régionaux

Environ 950 personnes, un CA de 400 MF, filiale d'un des plus grands groupes français, la S.A.E. Notre secteur d'activité

ADDUCTION D'EAU et ASSAINISSEMENT - FEEDERS -

TRAVAUX SOUTERRAINS - CHATEAUX D'EAU - RESERVOIRS.

Connus pour notre sérieux et notre compétitivité, nous choisissons les hommes qui, grâce à leurs qualités personnelles, pourront faire progresser notre entreprise. Nous recherchons pour la région Ouest un

chef de secteur

Véritable chef d'entreprise, vous aurez la responsabilité de "votre affaire" que vous suivrez de bout en bout : de la prospection de la clientèle et la signature des marchés jusqu'à la fin des travaux. Ingénieur de formation, vous possedez une expérience analogue dans des domaines type canalisation, V.R.D., ou route... Meneur d'hommes vous savez utiliser au plus juste le potentiel de vos collaborateurs ; excellent vendeur, vous êtes armé pour négocier à tous les niveaux... *Accepter à terme un poste à l'étranger constituerait un atout supplémentaire.*

Nous demandons beaucoup, mais en échange, nous sommes prêts à vous offrir des perspectives d'évolution à la mesure de vos talents.

Nous attendons votre candidature (lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions) adressée à Monsieur GRELET DEVIN LEMARCHAND - 78, rue de la Garde - B.P. 653 44018 NANTES CEDEX

dL devin o lemarchand

Organisation et Publicité

CONSULTANT
en
INNOVATION INDUSTRIELLE

- un métier vivant -
pour un homme complet,

ingénieur grande école

(X,CENTRALE,MINES,SUPELEC,ETC...)

avec quelques années d'expérience industrielle.

Aider les entreprises importantes à concevoir, leurs produits, à en améliorer le rapport performance/coût, par la mise en oeuvre d'idées créatrices: exercez ce métier passionnant, dans le cadre d'un Cabinet solide (PARIS-LYON). Salaire intéressant.

Prenez contact par lettre sous référence 2283 adressée à AXIAL, 27, rue Taitbout 75009 Paris. Réponse rapide. Discrétion assurée.

AUCHAN HYPERMARCHE
LE HAVRE

vous propose de devenir

SON CHEF COMPTABLE ou SON RESPONSABLE FOURNISSEURS

- Vous avez une solide formation comptable (Niveau DECS)
- Vous avez l'ambition d'animer une équipe large autour d'objectifs précis
- Vous recherchez une certaine autonomie de décisions, dans une entreprise dynamique.

Ecrivez à **Jean-Patrick PAUFICHET** - CONTROLEUR DE GESTION. Lettre manuscrite + CV à AUCHAN - Centre Commercial Mont Gaillard, Avenue du Bois au Coq Prolongée 76620 LE HAVRE.

ASSOCIATION 1901
cherche pour région bordelaise
UN COORDONATEUR/ FORMATEUR
en alphabétisation et actions culturelles. Bonne connaissance de l'immigration et de la vie associative
C.V. à C.L.A.P. Centre social 129, cours Edouard-Vaillant, 33300 BORDEAUX.

MONTPELLIER-L'INRA
recherche

RESPONSABLE

SERVICE DOCUMENTATION BIBLIOTHÈQUE

en économie rurale, maît. éco. ou socio + dipl. documentation, 1re expér. profess. souh.

Ecrire sous le nº 260.139 M
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.



emplois internationaux
(et départements d'Outre-Mer)

LE BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL
AGENCE SPÉCIALISÉE DES NATIONS UNIES
recherche pour un projet de formation en entreprise (coopération technique) en Algérie

UN CONSEILLER TECHNIQUE PRINCIPAL (CHEF DE PROJET)

ainsi qu'un

EXPERT EN FORMATION DE FORMATEURS
pour l'apprentissage.

Qualifications : Diplôme d'ingénieur, formation et expérience pédagogique, vaste expérience pratique dans l'industrie et dans la formation professionnelle industrielle, la formation de formateurs et la formation pour l'apprentissage.

C.V. complet au Bureau de Correspondance du B.I.T., 205, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.

OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS



Ingénieurs d'affaires... Pourquoi pas la chimie ?

D'autant plus que nous sommes l'une des plus grandes sociétés chimiques mondiales. En Europe nous employons 12 000 personnes et nous y avons réalisé en 1982 un C.A. de 3,3 milliards de dollars dans la chimie, *la pharmacie et le phytosanitaire.*

Diplômés d'une Grande Ecole d'Ingénieurs, de Commerce ou titulaires d'un DEA Scientifique, vous avez, de préférence, une expérience de 2 à 3 ans des relations commerciales à haut niveau au cours de laquelle vous avez développé votre aptitude à communiquer et à convaincre.

Volontaires et ambitieux, vous voulez maintenant prendre de véritables responsabilités commerciales. *Ces responsabilités nous allons vous les confier comme nous les avons confiées hier à nos* ***ACTUELS MANAGERS.*** Ils ont fait preuve de leurs capacités sur le terrain avant d'accéder à des fonctions de Direction Régionale, de Marketing, de Relations Humaines, de Logistique d'Achats ou de Production.

Bien sûr, vous devrez, comme eux, accepter la compétition et la mobilité.

La parfaite connaissance de l'anglais, compte tenu, entre autres, de notre gestion internationale, est *indispensable.*

Nous vous remercions d'adresser votre candidature (lettre manuscrite et C.V.) sous réf. IA/EX
DOW CHEMICAL FRANCE
Département des Relations Humaines -
Route des Crêtes - Parc de Sophia Antipolis - 06561 VALBONNE Cédex.



COMPAGNIE DES METAUX PRECIEUX

(filiale d'un groupe international)
particulièrement active dans la chimie
et la métallurgie fine

recherche pour son développement sur LYON et SUD EST des ventes toutes industries

responsable commercial

Formation ESC ou équivalent (LYON de préférence)

Débutant motivé ou qqs années de vente en secteur industriel.
La Société fabrique, transforme et commercialise les produits en métaux précieux destinés aux industries traditionnelles et de pointe.
Ce poste, nouvellement créé entre dans le cadre de notre décentralisation et développement commercial. L adaptation technique à nos produits sera assurée à notre siège parisien.
Anglais courant nécessaire.
Prévoir une grande disponibilité et des déplacements fréquents.

Cabinet Leconte — Envoyer lettre manuscrite avec C.V., 4, rue Amiral Courbet, 75116 PARIS, sous référence 66195

MATRA INFORMATIQUE

LE LEADER MONDIAL DU RÉSEAU LOCAL RECRUTE

3 INGÉNIEURS TECHNICO-COMMERCIAUX CONFIRMÉS chargés : – de l'assistance avant-vente auprès de la force commerciale et particulièrement expérimentés dans la constitution de propositions techniques,
– du suivi clientèle ou du suivi de projets applicatifs,
– de la formation de nos clients.
Les candidats devront avoir une formation supérieure (Maîtrise d'informatique ou Ecole d'Ingénieurs) et auront un minimum de 2 à 3 années d'expérience dans un poste similaire de préférence chez un constructeur de mini-informatique.
Pour ces postes, l'anglais écrit et parlé est indispensable - (Référence DTC 03/83).

1 INGÉNIEUR INFORMATICIEN destiné à travailler dans le cadre d'un service d'information et d'assistance logicielle à nos clients.
Ce poste s'adresse à des candidats de niveau MIAGE ou Ecole d'Ingénieurs, débutants ou ayant une première expérience, et une pratique courante de l'anglais.
Le candidat retenu pourra évoluer par la suite vers des fonctions d'ingénieur Technico-commercial *chargé de l'assistance avant-vente et de la formation clients - (Référence DSL 1 03/83).*

1 PROGRAMMEUR SYSTÈME ayant une expérience confirmée dans le domaine des systèmes temps réel.
Sa mission consistera à maintenir les logiciels de base de nos produits de saisie de données et à développer et mettre au point des applicatifs spécifiques écrits en assembleur. Anglais indispensable (Réf. DSL 2 03/83).

Adresser CV + lettre manuscrite à *Mme O. BOUCHERY, Service du Personnel* **MATRA INFORMATIQUE** 1, rue du Jura - Silic 521 94633 RUNGIS CEDEX



RECHERCHE POUR SA FILIALE LUBRIFIANTS

BUDGETAIRE *HF*

PROFIL : DUT ou BTS gestion finance comptabilité.
Expérience souhaitée.
MISSION : chargé d'élaborer, suivre, coordonner les budgets investissements, suivi et analyse fonds de roulement en liaison avec les responsables locaux, le siège et les filiales.

Envoyer lettre manuscrite, C.V. et photo à S.H.R.
Gestion du Personnel 55-65, rue Camille Desmoulins
92133 ISSY-LES-MOULINEAUX.

ANNONCES CLASSEES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	77,00	91,32
DEMANDES D'EMPLOI	22,80	27,04
IMMOBILIER	52,00	61,67
AUTOMOBILES	52,00	61,67
AGENDA	52,00	61,67
PROP. COMM. CAPITAUX	151,89	180,03

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.*	Le mm/lig. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,40	51,47
DEMANDES D'EMPLOI	13,00	15,42
IMMOBILIER	33,60	39,85
AUTOMOBILES	33,60	39,85
AGENDA	33,60	39,85

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.

OFFRES D'EMPLOIS

L'export pour un électronicien

Nous sommes une société internationale spécialisée dans le matériel de pesage électronique. Pour renforcer notre équipe, nous créons le poste de

RESPONSABLE RELATIONS CLIENTELE EXPORT.

Votre mission sera de former et de tenir informé nos différentes filiales et/ou Distributeurs, de tous les lancements, changements, modifications..., de nos produits.

Vous assurerez également la bonne marche de la gestion administrative des commandes. Pour cela, vous travaillerez en étroite collaboration avec la fabrication, le B.E., les services Financiers et Commerciaux.

Votre maîtrise de l'anglais et éventuellement d'une autre langue, vous permettra d'être à l'aise avec vos futurs interlocuteurs.

Vous devez posséder un bon niveau en électronique et/ou une expérience dans un Service Export, si possible dans l'industrie électronique.

L'Agence CURRICULUM vous remercie de lui adresser votre dossier de candidature sous Référence 41 M et vous assure de sa totale discrétion. 26, Rue du 4 Septembre 75002 - PARIS

Curriculum

Ingénieurs confirmés, participez à des projets de grande dimension !

Importante société française (5 000 personnes) à vocation internationale, nous avons pour activité l'ingénierie et la fabrication des éléments électronucléaires destinés aux centrales.

Nous recrutons pour nos unités situées en Bourgogne des Ingénieurs confirmés afin de renforcer nos équipes de fabrication et de recherche.

Ingénieur fabrication

Pour le suivi permanent de la bonne exécution des opérations de fabrication à dominante soudage. Le poste convient à un Ingénieur Mécanicien expérimenté ayant eu des responsabilités d'encadrement (réf. 2431/LM/IF).

Ingénieur procédés

Intéressé par l'étude et la réalisation.

Nous confierons à cet Ingénieur Métallurgiste diplômé l'analyse en atelier des problèmes techniques de qualité ainsi que l'étude et la mise en œuvre des actions correctives (réf. 2431/LM/IP).

Ingénieurs soudeurs

Ces postes s'adressent à des Ingénieurs diplômés + formation E.S.S.A. possédant une première expérience ainsi que le goût de l'étude/développement.

Ils seront chargés de concevoir et de développer des procédés et équipements de soudage automatique avec une équipe de 3 à 4 techniciens (réf. 2431/LM/IS).

Ingénieurs spécialisés C.N.D.

Radio - ultra-sons - courant de Foucault

Ces postes conviennent à des spécialistes souhaitant travailler au sein d'un centre de recherche et d'essais sur la mise au point et le développement des méthodes C.N.D. ainsi que sur la mise en œuvre de techniques nouvelles.

Une équipe de techniciens leur est rattachée.

(réf. 2431/LM/CND).

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre, C.V., photo et prétentions) en précisant sur l'enveloppe la référence du poste à

MEDIA PA. 9, Bd des Italiens 75002 Paris qui transmettra

MEDIA PA

Importante Société Industrielle recherche pour son Siège Social à Paris un :

Jeune analyste programmeur

pour mise sur ordinateur de calculs techniques. Il travaillera au sein d'une petite équipe sur un terminal connecté à l'ordinateur de la Société.

Formation BAC - C ou D.

Expérience 1 à 2 ans en PL1.

Connaissance du Fortran souhaitable.

Adresser votre dossier de candidature, C.V. détaillé + photo + prétentions sous référence 1519 à TELEX P.A. JONCTION 34, bld. Haussmann 75009 PARIS qui transmettra.

ORGANISATION PROFESSIONNELLE SECTEUR BIENS DE CONSOMMATION

recherche pour animer sa politique de promotion des exportations

SON RESPONSABLE EXPORT

IL DEVRA :

— maîtriser parfaitement les techniques administratives de l'export ;
— avoir une expérience de plusieurs années ;
— avoir le sens du contact ;
— être trilingue anglais-allemand ;
— être très disponible (voyages représentant plus de 50 % du temps d'activité.)

Envoyer C.V., photo et prétentions sous n° T 039.223 M, RÉGIE PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, PARIS (2e).

CHEF DE PRODUIT (H/F)

Paris

Nous sommes l'une des filiales alimentaires de l'important groupe multinational SANDOZ d'un effectif de 33.000 personnes. Nous voulons promouvoir en France une ligne de produits de panification sèche fabriqués à partir de composants naturels.

Pour en assurer le développement, nous recherchons un jeune Chef de Produit qui devra mettre en œuvre tous les moyens propres à assurer à cette ligne de produits un succès comparable à celui déjà obtenu dans d'autres pays européens : étude du marché, positionnement, packaging, définition des objectifs, action publicitaire,...

Formation : HEC, ESSEC, ESC, INM ou similaire. Environ 28 ans. Expérience de quelques années de la fonction dans les produits grand public, même non-alimentaires. Anglais impératif. Possibilité d'évolution au sein du Groupe.

Adresser CV détaillé sous réf. 232/13M à

France Loisirs 22, rue St-Augustin 75002 Paris.

ADMINSTRAT., imm. 17e, recherche

EMPLOYÉE QUALIFIÉE

SERVICE PAYE

C.A.P., aide-comptable dactylo, connaissance législation du travail, prat. de la dactylo.

Ecr. av. C.V. et photo PUBLIALE GR N° 619, 27, fg Montmartre, PARIS-9e.

ING. GRANDES ÉCOLES A.T. DUT MATRISE E.E.A. électronique, informatique
a) Assurance qualité ;
b) Contrôle qualité ;
c) Rédaction technique ;
d) Labo études.
Envoyer c.v. avec photo à : Sté L.E.R.T., 7 ter, cour des Petites-Écuries, 75010 PARIS.

INGÉNIEURS SOFT

MICRO-ORDINATEUR
SOPRAS ETT. 733-20-46.

Recherchons URGENT

INGÉNIEURS et TECHNICIENS

de planning d'ordonnancement pour Yard en construction France et étranger.
5 à 10 ans d'expérience.
Anglais courant.

Tél. les 6, 7 et 8 avril 556-13-93 ou écrire à n° 58.353 Bleu, 17, rue Lebel 94307 VINCENNES Cedex qui transmettra.

LE CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT recrute

INGÉNIEUR GRANDES ÉCOLES TECHNIQUES

(CENTRALE DE PARIS ET LYON, MINES, ARTS & MÉTIERS...) ayant une formation complémentaire en Marketing ou organisation, intéressé par l'amélioration des processus de fabrication et les transferts intersectoriels pour analyse des techniques de fabrication de matériaux et matériels destinés à la construction et de leurs possibilités d'évolution dans le contexte national et international.

Anglais indispensable.
2e langue souhaitée.
Débutant ou quelques années d'expérience.
Ce poste nécessite de bonnes aptitudes à la communication avec les milieux professionnels.

Envoyer C.V. et prétentions à M. URIEN, Sc. Economie C.S.T.B., 4, av. du Recteur-Poincaré, 75016 PARIS.

Groupe français, C.A. 6 milliards, nombreuses filiales France et étranger, produits de grande consommation recherche

HEC, ESSEC... MBA

ayant 3 à 5 ans d'expérience en contrôle de gestion et un fort potentiel de développement.

Il débutera sa carrière auprès du Directeur Financier du Groupe en étant chargé de la consolidation des budgets et du plan.

Poste à Paris.

Rémunération **200.000 F +**

Écrire sous référence 3.281 à PUBLI-PANEL, 20, rue Richer 75441 Paris Cedex 09, qui transmettra.

UNE IMPORTANTE SOCIETE DE SERVICES souhaite engager son

CHEF DU SERVICE FINANCIER

SA MISSION ?
Développer la fonction financière en assurant la bonne tenue des livres comptables, participer à la conception et à la mise en place de méthodes de contrôle des coûts, participer aux relations bancaires et assurer un suivi efficace des encaissements.

SES MOYENS ?
Un service de 3 personnes, complété par un développement possible de l'utilisation de l'informatique.

L'HOMME ?
Agé d'au moins 35 ans, il a acquis une solide expérience financière et souhaite l'exercer dans un contexte créatif.
Une bonne appréhension de l'informatique sera appréciée.

Le poste est basé en proche banlieue parisienne Nord-Ouest.
De courts déplacements en Province sont à prévoir.

Merci d'envoyer votre dossier de candidature avec C.V., photo et prétentions sous réf. 66182 à Contesse Publicité 20, avenue de l'Opéra 75040 Paris Cedex 01 qui transmettra

---

Centre René Huguenin prox. gare S.N.C.F. St-Cloud, rech. pour ses services médecine et chirurgie

INFIRMIÈRE D.E.

HORAIRES DE NUIT

INFIRMIÈRE D.E.

HORAIRES ALTERNÉS

MANIPULATRICE

SERVICE RADIO
Rémunération selon expér.
Disponibles rapidement.
Tél. pour r.-v. : 771-91-91, poste 3196.

SOCIÉTÉ proche banl. Ouest R.E.R. Fabricant appareils de CHROMATO/SPECTROMÈTRE DE MASSE – recherche pour son laborat. d'application.

TECHNICIEN(NE)

niveau B.T.S. ou D.U.T. bonne connaissance C.L.H.P. et si possible en chromato-gaz. Adresser c.v. à S.N.G. NERMAG, 49, quai du Halage, 92500 RUEIL-MALMAISON.

VILLE DE BAGNEUX (92220) recherche

1 RÉDACTEUR ANIMATEUR

Pour le troisième âge.
Service aide sociale.
Rémunération et avantages statutaires.

Envoyer candidature et c.v. à Monsieur le Maire.

LE CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT recherche

UN INGÉNIEUR GRANDE ÉCOLE COMMERCIALE

(H.E.C, ISA, ESSEC, SUP de Co...) débutant ou quelques années d'expérience

Intéressé par la veille et la prospective technologique dans le domaine du bâtiment et des industries connexes au sein d'une cellule de recherche, développement pour collecte et analyse de données.

— Anglais indispensable.
— 2e langue souhaitée.

Envoyer C.V. et prétentions à M. URIEN, C.S.T.B. 4, avenue du Recteur-Poincaré 75016 PARIS.

---

représentation offres

CONSTRUCTEUR NATIONAL BATIMENT MODULAIRE, CHANTIER BUREAU RECH. MANDATAIRES V.R.P., RÉGION PARIS, LYON, BORDEAUX.
ECRIRE EUROSUD, N° 2.659, 2, RUE BRETEUIL, 13001 MARSEILLE.

automobiles

de 5 à 7 C.V.

PARTICULIER VEND

R5 GTL 1980

traitée dinitrol, gris métal. 3 portes. 70.000 km, argus. Tél. h. de bur. : 288-62-79.

de 12 à 16 C.V.

Vends CX2200 super 76 1re main, bon état, garage. Prix intéressant. 709-53-34.

secrétaires

Société audiovisuelle recherche

SECRÉTAIRE-DACTYLO

disponible immédiatement.
Téléphoner au 675-69-83.

Association PARIS-4e regroupant 300.000 adhérents recherche

SECRÉTAIRE DACTYLO

EXPÉRIMENTÉE.
Sachant rédiger, bonne orthographe, d'une grande disponibilité.
Envoyer c.v. avec lettre manuscrite et prétentions à : Didier PETEY, 139, boulevard Jean-Jaurès, 92100 BOULOGNE.

DEMANDES D'EMPLOIS

ORGANISATEUR spécialisé en gestion financière recherche collaboration temps partiel P.M.E. pour négocier emprunts, gérer trésorerie, relations avec banques, restructuration, fonds de roulement. (1) 666-18-14.

Cadre, 36 ans, expérience 15 ans gros système IBM DOS - VM - MVS recherche poste direction informatique Paris ou région parisienne.
Ecr. s/n° 6.478 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Esthéticienne, 20 ans, C.A.P. dipl. école Marbeuf, + stages d'Estrées, R. Garraud, ch. emploi, libre arnméd. Tél. le matin ou à partir de 18 h au 014-32-98.

CADRE COMMERCIAL

34 ans, ét. sup., angl. bon niv., habitude des négociations à haut niveau, exp. dans l'animation et la direction d'équipe de vente, cherche poste de RESPONSABLE COMMERC. Paris et région parisienne. Missions en province accept.
Ecr. s/n° 1.070 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Cadre, 35 ans, 10 ans expérience export/marketing produits de consommation, Sciences Po + M.B.A. anglais, allemand, espagnol, cherche poste dans département export/marketing international d'une société dynamique. Ecr. n° 102753 ORLET, 135, av. Charles-de-Gaulle, 92522 NEUILLY-SUR-SEINE.

Fille allemande, 18 ans, ch. place au pair pour l'été environ du 16-6 au 30-7-1983.
Adressez-vous à : A. REEH ALTER POSTWEG 178, D-2800 BREMEN 1, ALLEMAGNE FEDERALE.

RELATIONS SOCIALES

34 ans, diplômé d'éducatrice complété par formation sociologie et sociométrie, 10 ans d'activité auprès différentes populations, désire seconder un spécialiste des relations sociales ou apporter son concours dans direction du Personnel et exploiter son expérience des contacts. Dispon. rapidement.
Ecrire sous le n° 719 RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

ANIMATRICE

21 ans, exp., ch. emploi de centre social, foyer, ass. touristique. Région indiff.
Téléphone : (16-20) 91-11-34. Demandez C. BRICHE.

J.H. cherche emploi chauffeur V.L.-P.L. et transp. commun. Accepte déplacements.
Téléphone : 581-05-89 ou Ecr. s/n° 6.482 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Prof. anglais, 28 ans, licencié en anglais, beaucoup d'expérience, cherche poste. Ecrire. M. A. Murphy, 25 ostade Road, Upper Tulse Hill, London SW2 2AZ, ENGLAND.

ETUD. 23 a. lic. LEA Espagnol-Anglais, ch. stage dans entrepr., juin-août 1983.
Tél. : 237-31-71 URGENT.

Homme 27 ans, maîtrise psycho-sociale, imaginatif, rigoureux, sens contact, bonne culture générale, anglais bon niveau Serbo-Croate bilingue, de réelles capacités rédactionnelles et stylistiques, dégagé des O.M., cherche emploi dans secteur psycho, social, journalistique ou autre. 200-90-46.

BAC G 1

J.F. 30 ans, très bonne présent., rech. place secrétaire direct. ou assistante collaboratrice commerciale pour poste stable 10 ans expérience.
Ecr. s/n° 6.481 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

F. cherche place VENDEUSE-RETOUCHEUSE 30-35 heures par semaine 10 ans expér. coupe-vente.
Ecr. s/n° 6.476 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

ÉTUDES DE MARCHÉ CHARGÉ D'ÉTUDES

10 ans d'expér. ch. empl. fixe ou tempor. Tél. : 325-70-99.

J.F., 28 ans, bac anglais-esp., sténodactylo déb., expér. accueil ch. emploi réception libre de suite. Tél. : 233-83-73.

Dessinateur projeteur ? électronique, cherche emploi à l'étranger.
Ecrire sous le n° T 039.422 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

J.F. 25 ans, maîtrise droit des affaires + DESS fiscalité cherche coll. cabinet ou serv. juridique et fiscale.
Téléphone : 968-52-14.

capitaux propositions commerciales

Jeune sté d'exportation C.A. Mensuel. 250.000 F., pouvant être doublé cherche associé actif à porteur de fonds, disposant 150.000 F.
Ecrire à M. KOUIDRI 4, rue Charles-Péguy 77500 CHELLES
Tél. 008-55-75, après 20 h.

formation professionnelle

Association recherche pour stage 16/18, technicien entretien des bâtiments
Tél. pour r.-vous : 772-43-11.

propositions diverses

Les possibilités d'emplois à l'étranger sont nombreuses et variées (Canada, Australie, Afrique Amériques, Asie, Europe). Demandez une documentation sur notre revue spécialisée MIGRATIONS (LM) 3, rue Montyon 75429 PARIS CEDEX 09.

travail à domicile

Travailleur indépendant, ttes frappes à domicile, rapports, thèses, mémoires, etc... sur IBM. Tarif à la page.
Tél. 867-80-21, de 9 à 12 h.

ANNONCES CLASSEES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	77,00	91,32
DEMANDES D'EMPLOI	22,80	27,04
IMMOBILIER	52,00	61,67
AUTOMOBILES	52,00	61,67
AGENDA	52,00	61,67
PROP. COMM. CAPITAUX	151,80	180,03

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.*	Le mm/lig. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,40	51,47
DEMANDES D'EMPLOI	13,00	15,42
IMMOBILIER	33,60	39,85
AUTOMOBILES	33,60	39,85
AGENDA	33,60	39,85

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.

l'agenda du Monde

Particuliers (offres)

VENDS : 2 enceintes HITACHI 2 × 100 W, 3 voies, les 2 : 1.200 F.
1 pré-ampli/ampli SHARP OPTONICA 2 × 50 W, 1.100 F. Téléphone : 238-28-30.

Bijoux

PAUL TERRIER

Achète comptant bijoux or, argenterie, déchets or. 35, rue du Colisée, 75008. Mº Saint-Philippe-du-Roule. Du lundi au vendredi.

ACHATS BRILLANTS

Toutes pierres précieuses, bijoux or, etc., argenterie. PERRONO JOAILLIERS ORFEVRES à l'Opéra, 4, Chaussée-d'Antin, à l'Etoile, 37, av. Victor-Hugo. Vente. Occasion/Echanges.

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4e. 354-00-83. ACHAT BIJOUX OR-ARGENT. Métro : Cité ou Hôtel-de-Ville.

Carrelages

Les plus beaux de tous les carreaux du monde sont vendus aux prix les plus bas chez BOCAREL 357.09.46 + 113, av. Parmentier Paris 11e

Cours

MATH PHYSIQUE

Stage INTENSIF de PAQUES du 28-3 au 1-4 ou/et du 5 au 9-4. 6 élèves max. par groupe

MATH CONTACT

16, rue du Mail, 75002 Paris. Mº Sentier. Tél. : 236-31-63.

PROF. EXP. donne cours MATH., PHYS., secondaire, sup. M. SIMON. Tél. : 558-11-71.

Meubles

MEUBLES EN DIRECT

usines de provinces fact. et liv. par fab. prix sans équivalence. **Tél. 820-95-82.**

Particulier vend salle à manger, 1 table, 6 chaises, 1 bahut (4 portes), 1 vaisselier. Prix 2.500 F. Tél. 877-19-57, après 19 heures.

Mode

MILO CAYATTE **Nº 1 DU COSTUME** HAUT DE GAMME direct usines à prix réduits. 5, avenue de Villiers, 17e.

Centre spécialisé dans **VÊTEMENTS CUIRS** femmes et hommes magnifiques blousons cuir à partir de 790 F. Les 2 Oursons, 106, bd de Grenelle, 15e. 575-10-77.

Psychanalyse

Pour une prise de conscience totale en peu d'entretiens quel que soit votre trouble, téléphonez au 766-46-90.

Sanitaires

N'éclaboussez plus votre salle de bains, notre pare-douche en verre : 950 F ttc. SANITOR 21, rue de l'Abbé-Grégoire. — Paris-6e, ouvert le samedi. Tél. : 222-44-44.

Soins de beauté

LABORATOIRES CAPILLAIRES

recherchent jeunes femmes, jeunes filles, toutes natures de cheveux, secs ou gras, (naturels, colorés ou permanentés) pour entretien régulier et gratuit de la chevelure. Tél. 759-85-25 entre 10 h et 11 h 30 et 15 h et 16 h 30.

Enseignement

ENGLISH IN ENGLAND

Au bord de la mer (100 Km de Londres) notre hôtel de 100 chambres de renommee mondiale et située dans le meme bâtiment notre école d'Anglais aussi célèbre vous accueilleront (école fondée en 1967 et reconnue par le British Council) £15.00 par jour: leçons, repas et logement compris (hôtel ou famille).

25% RÉDUCTION pour un séjour de 30 jours ou plus (cours spéciaux examens de Cambridge inclus)

écrire REGENCY SCHOOL OF ENGLISH Ramsgate Kent Angleterre Tel 843-51212 Telex 96454 ou Mme Bouston 4 Rue de la Persévérance, Eaubonne 95 Tel (3) 959 26 33 (Soirée) pas de limite d'âge — pas de séjour minimum ouvert toute l'année — cours spéciaux vacances scolaires

Instruments de musique

RESTAURATION DE **PIANOS**, HARPES, CLAVECINS, HARMONIUMS. Tel. : 236.62.10

Peinture

Particulier VEND PEINTURES originales du Népal, thanka's, dimension 60 × 85 cm et 70 × 110, encadrement soie. Téléphone : 577-86-44.

Stages

Stage THÉATRE dans fabuleux château de NAMPCEL. Tél. 365-50-78.

Troisième âge

LES CAMÉLIAS près Paris retraite grand confort. 77320 Jouy-s-Morin. (6) 404-05-75.

Infirmière met à la disposition de personne âgée, valide, invalide, impotente, incontinente, sénile « exception de psychosomatique », 1 chbre conf., tél. avec l'extérieur, prise TV, lit tous soins, cuis. soignée, surveillance par médecin, sérieuses références. Ecrire sous le nº T 039185 M, RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

évelyne petit peintre sur tissus

PEINT en harmonie avec votre intérieur panneaux muraux, coussins, sur tous tissus (soie, laine, coton...).

13, rue Camille-Pelletan, 93600 Aulnay-sous-Bois. Tél. : 866-66-74.

Vacances - Tourisme - Loisirs

Villa 4 personnes. Port, nature CAP-D'AGDE. Zone naturiste. Téléphone : 16-63-03-49-91.

Hôtel la Perla sur la plage de Bellaria de Rimini Italie, chbre avec balcon, douche, w.-c., cuisine bourgeoise. Juin et sept. 18.000 lires par jour tt compris. 16 (1) 330-12-71.

ETE 1983 : vacances en Vanoise, séjours randonnées pédestres raid Vanoise, mont Blanc, Grand Paradis (Italie). Forfait tt compris mat., encadr., héberg. 1 sem. : 909 F. La Bessannaise 73480 Bessans. Téléph. : (79) 05-95-15.

CORSE Location studios, appartements MAI A OCTOBRE VACANCIA loueur propriétaire 40, rue Belgrand, 75020 Paris. *Téléphone : 797-44-58.*

Loue juin, août, sept., villa b. mer Corse Sud 6 pers. (90) 70-70-93. Zafrilla V. Château Courthezon.

Au cœur du vignoble de Cahors Un « Chez soi à la campagne » « PAQUES EN QUERCY » Hôtel-Môtel, Studio, plusieurs formules : forfait spécial 1/2 pension. Exemple : 2 jours : 500 F pour 2 pers. et dégressif après 2 jours. Rens. : J.-P. LEMOZIT, RELAIS DES CHAMPS 46140 CAILLAC à 10 km de CAHORS. Tél. (65) 30-92-35 30-91-55.

Zamora, Espagne le centre « Leon Felipe » organise séjours linguistiques, 4 sem. de juill. à sept. 3.000 F. à Pâques 2.000 F. 2 heures de cours par jour 4 excursions Téléphone : 739-28-69 à partir de 20 h. ou écrire à : Mme Rodriguez, 127, rue Edouard-Vaillant, 92300 Levallois.

Cherche à louer juillet, août, environs Paris, villa avec jardin clos, proximité commerçants, promenade pédestre. Écrire ss nº 69.670, HAVAS CONTACT, 1, place du Palais-Royal, 75001 PARIS.

L'immobilier

appartements ventes

2e arrdt

ORIGINAL, appt d'architecte, séj. 3 chbres, rénové 950.000 F. 550-34-00 ou 060-54-94, le soir.

CRÉDIT TOTAL

Pptaire vend studio, tt cft, entièr. rénové. Px 220.000 F. Rue de CLÉRY. 524-60-14.

3e arrdt

TEMPLE

3 pces, tout cft, parfait état. 528.000 F. 325-48-82.

4e arrdt

MARAIS, dans Hôtel XVIIe, vaste séjour avec poutres, 3 chambres, 2 bains GARBI. 567-22-88.

5e arrdt

VAL DE GRACE

Studio charme. 354-95-10.

CONTRESCARPE. 842-57-00 Imm. rénovation petit 2 pièces 33 m² + cour privative.

6e arrdt

SEVRES-BABYLONE. Calme, s/cour-jard., 5 p., 140 m² même im. Liv. + 1 ch. 59 m². T : 633-28-17 — 577-38-38.

St-André-des-Arts, b. stud., 2e ét., 33 m² av. mezz., s. de b., tout confort. 256-02-82.

7e arrdt

SÈVRES BABYLONE RARE DUPLEX SUR JARDIN 120 m², séjour, 2 chambres, terrasse, box. 2.100.000 F GARBI. 567-22-88.

9e arrdt

9e R. Trudaine, part. vend atelier d'artiste en duplex. 60 m² env., cuis., s. de bns, cheminée, vue dég. + greniers et cave, possibilité parking. Px 670.000 F. T. 285-38-72.

Rue Lentonnet, pierre de taille, ascenseur, 5 pièces, 98 m², 4 pièces, 81 m², occupé. Tél. : 380-75-20.

CHAPTAL, dans petite maison en duplex, séj. + 3 chbres, 3 s. de bains, jardin privatif, 1.300.000 F. 325-48-82.

Centre gd studio, cuis. équipée, tt cft, 3e ét., s/rue, bas prix vue urgence. 526-00-35.

10e arrdt

SQUARE ST LAURENT

Pptaire vend 2 P. et STUDIO. Bon placement. 553-91-45.

GARE DU NORD, fg St-Denis, rare 2 P. 40 m², ref., bel. imm., caract., rav., 210 000. Propriétaire 347-57-07.

11e arrdt

SAINT-MAUR — Standing, double living, 3 chambres, 2 bains, triple box. T. 805-78-42 ou 500-91-92.

14e arrdt

SAINT-JACQUES. Petit 2 p., coin cuis., s. d'eau, w.-c., cave, ét. nf, 220.000 F, 327-52-44.

MONTPARNASSE

Neuf s/jard., reste 2 p. + balc. 640.000 F. 225-32-25.

15e arrdt

SÈVRES-LECOURBE Dans bel immeuble rénové, propriétaire, vend studio à aménager, 27 m², s/pl. jeudi 7 de 14 h 30 à 18 h 30, 83, avenue de Breteuil.

PONT MIRABEAU

Gd 4 P., balc. 6e, asc. gar., 2 serv. Jeudi, 14 h. 30-17 h 4, R. DE LA CONVENTION.

PARC GEORGES-BRASSENS Imm. récent, stand., très beau 2 p., tt cft, parfait état, avec loggia sur jard., park. Visite ce jour 14 h à 17 h. 61, R. DES MORILLONS.

CAMBRONNE - 3 PCES

Imm. récent, 2 loggias, park. 735.000 F. Tél. : 734-36-17.

16e arrdt

PLACE IÉNA

Très beau 6 P., 230 m², séjour + 5 chbres, 2 bns, excellente distrib., lumière, soleil. Bureau. 766-32-11. Dom. 720-65-19.

R. MICHEL-ANGE, dans pierre de T., stand., séjour double, 2 chambres + service. COGEFIM 347-57-07.

EXELMANS, 3 PCES

60 m², ANCIEN, RÉNOVÉ. Vue très dégagée, soleil, 490.000 F - 577-47-74.

17e arrdt

RUE LEMERCIER

Dans imm. rénové, pptaire vend 3 P., 76 m² et 2 P. 46 m² à aménager. 500-54-00.

TERNES, 2 P., cuis., bains, refait à neuf, r.-de-ch. 290.000 F. 763-44-30.

18e arrdt

RUE ETEX, très beau studio, cuis., bains. 230.000 F. 763-44-30.

RUE CARPEAUX, 2e étage, 3 pièces, 65 m², 585.000 F. Immeuble pierre de taille, cuisine, w.c., salle de bains, chauf. cent. ind., près square. Tél. 229-47-06.

LA FOURCHE. Bel imm. 2 p., entrée, cuis., w.-c. 173.000 F. IMMO MARCADET - 252-01-82.

Pied Butte Montmartre immeuble récent, studio tout confort, 177.000 F. IMMO MARCADET 252-01-82.

Mairie bel imm. ancien, gd 2 p., tt cft, refait neuf, 270.000 F. Immo Marcadet 252-01-82.

Près rue Lepic à rénover, 1 p. cuis., 2e étage sur rue Coustou. Prix 66.000 F. Immo Marcadet. 252-01-82.

77 Seine-et-Marne

Particulier vend vel appt F4, 5' gare, s. de bains, cuis. équipée, s. de séjour + salon, cave, parking, balcon 10 m, 1er étage, prix 320.000 F. 2, rue Charles-Péguy, 77500 CHELLES. Tél. 008-51-72 (18-20 h).

92 Hauts-de-Seine

MONTROUGE 2 P. + STUDIO 70 m², Poss. réunion bel imm., asc. 465.000 F. Téléphone :373-84-59.

CHATILLON MÉTRO IMM. RÉCENT. Très beau 3 P., gde cuis., placards. SOLEIL. CALME. Box, 420.000 F. 655-81-59.

ANTONY Résidence LA FONTAINE séj. dble + 3 chbres, cuis., bains, w.c., soleil, verdure, tt cft. Px 590.000 F. JACAR 874-93-90.

NEUILLY SAUSSAYE

Pptaire vend dans imm. ravalé. 2 P. à rénover. 553-91-45.

BOIS-COLOMBES

2 PIÈCES, 36 m²

Quartier calme et résidentiel. Entrée, cuisine avec éléments, séjour, chambre, salle d'eau, w.-c., cave, jardinet, cabanon, 5' gare, écoles.

Prix : 198.000 F.

REFAIT ENTIÈREMENT A NEUF

Magnifique exposition.

Tél. : 785-14-42 après 18 h ou week-end.

Neuilly s/Seine, belle studette équipée, tt cft. 149.000 F. 1er étage s/rue. 526-00-35.

93 Seine-Saint-Denis

MAIRIE DES LILAS (près) Imm. réc., STUDIO kitch. éq., bns, w.-c., balc. 160.000 F. JACAR, 874-93-90.

appartements achats

IMMO CBS 524-40-08

rech. 15e, 16e, studios au 5 P.

Recherche 1 à 3 pièces Paris préfère Rive gauche avec ou sans travaux. PAIE CPT chez notaire. Téléphone 873-20-67 même le soir.

Recherche, urgent, appt 80 à 100 m², secteur Trocadéro, paiement comptant, et appt 130 m² près place d'Italie. Téléphone : 256-02-82.

EMBASSY-SERVICE

8, av. de Messine, 75008 PARIS rech. URGENT APPART **120 A 150 m²** ACHAT ou LOCATION 16e, 8e ou 7e. Tél. 562-16-40.

Recherche 2 à 4 pièces Paris, préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 4e, 12e avec ou sans travaux. PAIE COMPT chez notaire. 873-20-67, même le soir.

appartements occupés

PLAISANCE Bel immeuble, 2 p. cuis., w.-c., poss. s. d'eau. Occupé couple âgé, 170.000 F. Propriétaire, jeudi 14 h 30 à 18 h 30. 44, rue PIERRE-LAROUSSE.

locations non meublées offres

Paris

LOUEZ à un PARTICULIER Sans Appréhension Sans Intermédiaire OFFICE DES LOCATAIRES 8 ans d'expérience Téléphone : 296-58-10.

5e ST-MICHEL. STUDIO

tt conf. 2.300 F - 325-48-82.

locations non meublées demandes

Paris

Collaborateur journal, cherche 3/4 pièces dans 1er, 2e, 3e, 4e, 10e, 11e, 14e, 16e arrondissement. Loyer maximum : 3.500 F. C.C., superficie minimum : 60 m². Ecr. s/nº 6480 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Région parisienne

Pr Sociét. européennes ch. villas, pavillons pour CADRES. Durée 3 et 6 ans. 283-57-02.

locations meublées demandes

Paris

INGÉNIEUR MUTÉ PARIS rech. STUDIO ou 2 PIÈCES Tél. : Mr ROULAT 256-30-57.

OFFICE INTERNATIONAL recherche pour sa direction Beaux appart. de standing 2 pièces et plus. 281-10-20.

villas

95 HERBLAY

Très belle maison Ile-de-France 1977 — 350 m² habitables + Pav. gardien sur 4.000 m² parc paysagé. Prix justifié. Téléphoner h.b. 260-66-13.

SACRIFIÉE

villa neuve 6 pièces à Saint-Aygulf (sur Côte d'Azur entre Saint-Raphaël et Saint-Tropez), terrain 1.300 m², vue mer, 1.200.000 F. à débattre. Tél. (94) 51-42-03 heures bur.

CHEVRY COSSIGNY (Seine-et-Marne) grand standing, maison 1976, 350 m² hab., sur parc 3000 m², piscine, terrasse, dépendances. Px : 2.850.000 F (mobil. compris). Tél. : 405-25-17 à part. de 13 h.

A VENDRE de préf. part. à partic. 1 km mer, 10 km de LA BAULE, maison rénov., 5 pces 130 m² (séj. 50 m²), poutres appar., cheminée pierre, salle d'eau + salle de bains, cave, 2 gar., dont un pour bateau, terrain 1 700 m² clôturé et planté avec bassin. Tél. : 588-37-38 après 18 h.

Immobilier d'entreprise et commercial

bureaux

Ventes

Mº MAIRIE-D'ISSY

BUREAUX NEUFS BON STANDING 960 m² DIVISIBLES SOUS-SOLS et PARKINGS. S.I.E.T.E.A. 783-24-28.

BUREAUX MEUBLÉS à Paris 8e, 9e ou 15e **SIÈGES SOCIAUX ET DOMICILIATIONS** télex, secrétariat, tous services **CONSTITUTIONS STÉS,** prix compétitifs délais rapides **ASPAC, 293-60-50 +**

Locations

VOTRE SIÈGE A PARIS de 150 à 350 F par mois CONSTITUTION DE STÉS G.E.I.C.A. 296-41-12 + 56 bis, r. du Louvre Paris 2e.

EMBASSY SERVICE TÉL. : 562-62-14 **RECH. 150 à 200 m²** Bureaux quartier des affaires.

AIR SECOURS INTERNATIONAL, Organisme humanitaire, recherche dans PARIS, un local à usage de bureau pour y installer son secrétariat URGENCE-FRANCE, 80 à 150 m² A.S.I. remercie les généreux lecteurs qui, compte tenu de ses modestes moyens, lui accorderont des facilités ou mise à disposition gratuite. Ecrire à A.S.I., SAINT-CYR AÉRO, 78210.

VOTRE BUREAU OU DEPUIS 150 F PAR MOIS 1 DOMICILIATION + SERVICES. S.A.R.L. Artisans. Téléphone : 296-38-74.

NEUILLY-SUR-SEINE

proche du boulevard Bineau 800 m², grand standing, restaurant, parkgs. Téléphone. **SARI 776-44-88.**

PORTE-MAILLOT

1.200 m² aménagés. Disponibles fin mars. **SARI 776-44-88.**

SUD PARIS

2.500 m² divisibles. Tél., restaurant, parkings. **SARI 776-44-88.**

AVENUE D'ITALIE

600 m² sur un niveau cloisonnés, bon état. **SARI 776-44-88.**

SÈVRES

5.000 m² immeuble neuf et indépendant. **SARI 776-44-88.**

PONT DE ST-CLOUD

340 m² sur un niveau refait à neuf. **SARI 776-44-88.**

VOUS CHERCHEZ DES BUREAUX

300 m² ET PLUS

N'HÉSITEZ PAS APPELEZ

SARI 776-44-88.

Domiciliation : 8e-2e. SECRÉTARIAT, TÉL., TÉLEX. Loc. bureau, toutes démarches, pour constitution de sociétés. **Acte S.A. 359-77-55.**

VOTRE SIÈGE SOCIAL S.A.R.L.-R.C.-R.M. Constitution de sociétés. Démarches et tous services. Permanence téléphonique **355-17-50.**

8e COLISÉE-ÉLYSÉES SIÈGE DE SOCIÉTÉS **DOMICILIATIONS** 250-350 FRS PAR MOIS. **A.F.C. 359-20-20.**

locaux commerciaux

Achats

Recherche location ou vente entrepôt-bureau 300-400 m², grande hauteur, accès gros camions, proximité périphérique. Tél. 362-52-33.

Sommes acheteurs local à usage entrepôt, surface de 500 à 1.500 m², entrée cochère, Nord de Paris ou banlieue Nord ou Nord-Est. O.M.I.C., 29, rue Pajol, 75018 PARIS. Tél. : 202-95-22.

Ventes

PLACE LÉON-BLUM Local 100 m², ts usages, tte ppté. 360.000 F - 763-44-30.

locaux industriels

Ventes

(92) PONT DE SÈVRES Activités/Bureaux à partir de 600 m². **SARI 776-44-88.**

VOUS CHERCHEZ DES ENTREPOTS

1.000 m² ET PLUS

N'HÉSITEZ PAS APPELEZ

SARI 776-44-88.

boutiques

Locations

SARI RECHERCHE BOUTIQUES LUXUEUSES 20 m² ET PLUS LOCATION, VENTE, CESSION 776-44-88.

CHEFS D'ENTREPRISE

VOUS RECHERCHEZ DES BUREAUX, DES LOCAUX COMMERCIAUX et INDUSTRIELS

Le Monde

VOUS PROPOSE MARDI et MERCREDI

DANS SA RUBRIQUE IMMOBILIÈRE DES AFFAIRES SÉLECTIONNÉES PAR DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

L'IMMOBILIER

dans

Le Monde

du Lundi au Vendredi

296-15-01



pavillons

Sud-ouest Paris, sortie Poissy, pavillon 6 p. princip., tt cft, jard., garage. 256-02-82.

URGENT CAUSE MUTATION Particulier vend pavillon de style angevin, d'une surface de 200 m², libre de suite, sur 13 000 m² de terrain plat boisé (pin maritime, chêne, bouleau, châtaignier), puits + dépendance, garage pour 2 voitures + atelier, situé à 9 mn du centre Angers, proximité d'un parc loisirs et pêche. Ecr. SAC. M. ROYER 17, bd du Poitou BP 134, 49300 CHOLET Tél. : (41) 62-25-91.

propriétés

SOLOGNE

A vendre pour chasse et placements forestiers, quelques territoires + ou — grands avec ou sans étangs et bâtiments. Écrire Nº 201018 AGENCE HAVAS, B.P. 1519, 45005 ORLÉANS CEDEX.

ACHAT OU VENTE d'UNE PROPRIÉTÉ de CARACTÈRE 30 à 80 km. de Paris OUEST — SUD — NORD ADRESSEZ-VOUS A UN SPÉCIALISTE A. DUSSAUSSOY NADEL — 742-92-12 5, rue Boudreau 75009

Particulier vend LUBERON (84) **DANS VILLAGE** réputé mas provençal pierre pays. Patio. Confort, luxe, dépendances, piscine, terrain arboré 6.000 m². Vue imprenable. Prix : 1.500.000 F. Téléphone : (16) 90-75-65-02. M. T. BARBE, 84220 Roussillon.

ARDÈCHE, alt. 800, anc. ferme sur 5 ha boisés, route privée, vue magn., b. éc., habitab. immédiat., 4 pces, s. bns, 80 m² + 160 m² aménageabl., eau, élect., très bon climat, prox. ski. 485.000 F. P. Jann, 07450 Burzet. Téléph. au 75 38-43-90 h.r.

manoirs

Manoir normand sortie Deauville. Gdes récept., 5 chambres, 5 salles de bns, dépendances, tt cft. Parc 1 ha - 256-02-82.

domaines

167 ha (10 km Amiens). Propriétaire vend directem. territoire chasse, 1/2 bois à exploiter, terres culture, gibier. Pavillon de chasse. Possibilité plusieurs lots. Tél. : (22) 91-48-15.

terrains

Entre le golfe de Saint-Tropez et le village de Gassin, terrain à bâtir dans domaine résidentiel à 10' des plages. 288.000 F. Crédit total possible. Téléphone : 504-72-73.

Les hauteurs Saint-Jean de Cannes à 6 km de Mandelieu, terrains à bâtir de 205.500 F. crédit total possible Téléphone : 504-72-73.

A 10 km de Fréjus/St-Raphaël, dans vaste domaine résidentiel, terrains à bâtir, à partir de 238.000 F. Crédit total possible. Tél. 504-72-73.

LAMORLAYE - CHANTILLY CENTRE VILLE Propriétaire vend 4 hectares d'un seul tenant façade 130 m sur N 16. Possibilité de construction, hôtel, loisirs, résidence services 3e âge, ... Que me proposez-vous ? Je suis ouvert à toutes solutions y compris règlements différés, faire offre. Tél. : (3) 954-92-00.

viagers

Étude LODEL, 35, bd Voltaire, Paris-XIe. Tél. : 355-61-58. Spécialiste viagers. Expérience, discrétion, conseils.

8e Saint-Augustin, 2/3 p., tt cft. 130.000 F + 1.750, occupé fme 77 ans, 3e ét. - 266-19-00.

maisons de campagne

Vends belle maison de campagne, en Normandie, près de La Loupe S.N.C.F. Moutiers-aux-Perches 61, 4 pces, cuis., s. de bns, w.-c., chft centr., gar., cellier, bûcher, tt cft sur terrain 879 m². Tél. 980-38-50, après 19 h.

Pr. BOURG-S-GIRONDE

JOLI PLAIN-PIED 2 grandes pièces, S.E. (70m²), Chauffage central mazout neuf. E., El., tél. Dépend. Gd jardin. Tél. 16 (57) 42-12-83.

MONTARGIS OUEST 110 km Autoroute Sud **LA BELLE AU BOIS DORMANT** A l'orée de la forêt, à saisir s/terrain 5.000 m² planté fruitiers, splendide maison campagnarde en pierres apparentes, situation unique, site imprenable, séjour rustique 60 m², cheminée, cuis. + 4 P., w.-c., eau, électr. branchées, grenier aménageable + grange. Px total : 288.000 F. Long crédit caisse d'épargne. Tél. : 16 (38) 85-22-92 OU APRÈS 20 H. 16 (38) 96-22-29.

hôtels particuliers

PÈRE LACHAISE

Hôtel part., mansard., récept., bureau, 4 chbres, 2 s. de bains, cuisine équipée, gdes caves.

CARNET

Naissances

– Comtesse de l'Arc, sa trisaïeule,
Mme Henry Girerd,
Mme Marc Chardot, ses arrière-grands-mères,
M. et Mme Dirand, ses arrière-grands-parents,
Docteurs J. et J. Frasie,
Docteurs R. et M.-A. Girerd, ses grands-parents,
Véronique et Jean-Michel FRASIE,
sont heureux de faire part de la naissance de

Marie-Paule,

le 28 mars 1983.

– Régine et Patrick WAGEMAN,
sont très heureux de faire part de la naissance de

Sandrine,

née le 30 mars 1983.

Décès

– Mme Jean Aubertin,
Le professeur Gillet et ses enfants,
M. et Mme Jacques Aubertin et leurs enfants,
Le chef de bataillon et Mme Yannick Aubertin et leurs enfants,
Les docteurs J. et F. Aubertin et leur fille,
M. et Mme Alain Lallement et leur fils,
M. et Mme Olivier Aubertin et leur fille,
M. Emmanuel Aubertin
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part de la disparition brutale de leur époux, père, beau-père, grand-père,

le capitaine de vaisseau (C.R.)
Jean Just Julien AUBERTIN,
officier de la Légion d'honneur,

survenue le 31 mars 1983, à Lorient, dans sa soixante-cinquième année.
La cérémonie religieuse a été célébrée le mardi 5 avril, au temple protestant de Lorient.

– Mme Didier Benkouai-Le Nalio,
Mme Armand Coinssin,
M. et Mme François Le Nalio,
M. et Mme Marcel Le Maréchal,
M. et Mme André Benkouai,
M. et Mme François Le Nalio,
Dominique Benkouai,
Mlle Jannick Le Nalio,
Toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Didier BENKOUAI,

leur époux, petit-fils, fils, frère, neveu et cousin,
survenu le 30 mars 1983 à Paris, à l'âge de vingt-huit ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 7 avril 1983, à 15 h 30, en l'église de Port-Louis (Morbihan), suivie de l'inhumation dans le caveau de famille, au cimetière de Locmiquelic (Morbihan).

5, rue Lakanal, 75015 Paris.
22, rue Mezat, 56290 Port-Louis.

– Mme Michel Bourrelier,
M. et Mme Paul Fournier,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Paul-Henri Bourrelier et leurs enfants,
M. et Mme Rémy Bourrelier et leurs enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès, survenu à Paris le 31 mars 1983 dans sa quatre-vingt-troisième année, de

M. Michel BOURRELIER,
éditeur,
fondateur des éditions Bourrelier,
administrateur
de la librairie Armand Colin,
président honoraire
du collège Sainte-Barbe,
chevalier de la Légion d'honneur.

Les obsèques ont eu lieu au cimetière Montparnasse dans l'intimité.
70, boulevard Saint-Michel,
75006 Paris.

– Le conseil d'administration
Et le personnel de la librairie Armand Colin
ont le regret de faire part du décès de

M. Michel BOURRELIER,

membre de son conseil d'administration, survenu le 31 mars 1983.

– Annie-Rose Braunstein,
Et toute la famille,
font part du décès de

M. Maurice BRAUNSTEIN.

Les obsèques auront lieu le jeudi 7 avril 1983.
On se réunira à la porte principale du cimetière de Bagneux-Parisien, à 11 h 15.
Cet avis tient lieu de faire-part.
Ni fleurs ni couronnes.

– Le conseil d'administration de la Famille adoptive française a la douleur de faire part de la disparition de la fondatrice de l'association,

Mme Dominique CRETIN,
née Simone Gouin.

Il vous demande de vous unir en pensée ou d'assister à la cérémonie religieuse le jeudi 7 avril, à 8 h 30, à l'église Saint-Paul, 75004 Paris.
Dominique et Simone Cretin, avec l'appui de Louis Armand, ont fondé la Famille adoptive française en 1945. Ils ont consacré leur vie aux enfants, jouant, avec une rare abnégation, un rôle essentiel pour le développement de l'adoption en France.

– On nous prie d'annoncer la mort du

docteur Paul DAUTRY,

survenue le 2 avril 1983.

De la part de :
Mme Paul Dautry,
Des docteurs Olivier et Dominique Lyon-Caen, Jérôme et Thomas,
M. et Mme Jean Koechlin, leurs enfants et petits-enfants.
Réunion le 7 avril, à 13 h 30 précises, clinique Georges-Bizet, 23, rue Georges-Bizet, 75016 Paris,
Inhumation le 7 avril, à 14 h 15, cimetière de Thiais.

« Ne crains pas,
crois seulement. »
Marc V, 36.

Ni fleurs ni couronnes.
Des dons peuvent être adressés à l'association Phénix, 65, rue Baudricourt, 75013 Paris.

225, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris,
36, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine,
4, rue Lavoisier, 68200 Mulhouse.

– Mme Pierre Godde, son épouse,
M. et Mme Alain Godde,
Jérôme, Bruno, Guillaume et Marion,
M. et Mme Antoine Bontoux,
Anne, Benoît, Loïc, Patrick,
Mlle Monique Godde,
de la communauté apostolique de Saint-François-Xavier,
M. et Mme Pierre Bouchu,
Marc et Vincent,
Le docteur et Mme Jean-Pierre Martin,
Sophie et Laure,
ses enfants et petits-enfants,

ont la tristesse de faire part du décès, après une longue et douloureuse maladie, de

M. Pierre GODDE,
ancien élève
de l'Ecole polytechnique,
ingénieur civil des Mines,
chevalier de la Légion d'honneur,
directeur honoraire
du Crédit lyonnais,

survenu le samedi 2 avril 1983, dans sa soixante-dix-huitième année.

La messe d'enterrement aura lieu le jeudi 7 avril, à 15 h 30, à Laignes (Côte-d'Or).

Une messe sera célébrée le mardi 12 avril, à 10 h 30, en l'église Saint-François-Xavier, Paris-15e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

1, square du Croisic,
75015 Paris.

– Mme Ismeolari, née Anne de Miras,
Josette et Jeanne Ismeolari,
Les familles Decourt, Muret, de Miros,
Parents, alliés et amis,
ont le chagrin de faire part du décès de

Jean ISMEOLARI,
directeur du Travail en retraite,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945 avec palmes,
médaille de la Résistance française,
croix du Combattant volontaire
1939-1945,
croix du Combattant volontaire
de la Résistance,
croix du Combattant,
médaille des F.F.L.,
médaille commémorative
guerre 1939-1945,

survenu le 31 mars 1983.
Les obsèques religieuses ont été célébrées dans l'intimité familiale, à Perpignan.
19, rue des Frères-Lumière,
66000 Perpignan.

– Marie-Hélène et Jacques Maignon,
Maurice et Anne Jacqué,
François et Jeannine Jacqué,
Colette et François Chailloux,
Henri Jacqué,
Philippe et Françoise Jacqué,
ses enfants,
Ses dix-neuf petits-enfants et ses cinq arrière-petits-enfants,
M. et Mme Jean Brille,
M. et Mme Carlos Prieto,
et leur famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Madeleine JACQUÉ,

survenu le 5 avril 1983, à Paris.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 7 avril 1983, à 14 heures, en l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou, à Paris-7e.

88 *bis*, bld de La-Tour-Maubourg,
75007 Paris.

– Mme Arménouhie Minassian,
son épouse,
M. Jacques Minassian,
M. et Mme Jacques Mestoudjian
et leurs enfants,
Ses enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Hrant MINASSIAN,

survenu en son domicile, le 3 avril 1983, dans sa soixante-dix-neuvième année.
Cet avis tient lieu de faire-part.
74, rue d'Hauteville,
75010 Paris.

– Mme la Présidente et les membres du Conseil d'administration,
Le personnel de direction,
Les cadres et employés de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse des travailleurs salariés,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jean POUYFOURCAT,
agent comptable de la C.N.A.V.T.S.,

survenu le 2 avril 1983, dans sa cinquante-neuvième année.
L'inhumation aura lieu le vendredi 8 avril 1983, à 16 heures, au cimetière de Seine-Port, 77113.

– Michel et Odile Prunières,
Marianne Prunières,
Françoise et Jacques Labeyrie,
René et Anne Prunières,
Ainsi que leurs enfants et petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de leur mère, grand-mère et arrière-grand-mère,

Mme Henry PRUNIÈRES,
née Camille Vast,

survenu à Neuilly-sur-Seine le 28 mars 1983, dans sa quatre-vingt-quinzième année.
Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.
19, avenue de Breteuil, 75007 Paris.
132, boulevard du Montparnasse,
75014 Paris.
Chemin de la Fêverie,
91190 Gif-sur-Yvette.
12, rue des Commissions,
95270 Chaumontel.

– Mme Pierre Roblot,
M. et Mme Francis Miroglio et leur fils Thierry,
Mlle Janine Roblot,
Mme Mireille Cardozo,
M. et Mme Philippe Roblot,
Mlle Jacqueline Roblot,
Les familles Collas, Cardozo, Miroglio, Pons,
ont la douleur de faire part du décès survenu le 30 mars 1983, dans sa quatre-vingt-unième année, de

M. Pierre ROBLOT,
médaillé d'or du travail.

La cérémonie religieuse a lieu en l'église Saint-Dominique, 20, rue de la Tombe-Issoire, le mercredi 6 avril 1983, à 16 heures.
Cet avis tient lieu de faire-part.

– Le docteur Béatrix Tedesco, sa mère,
Michel et Dominique Aujean, ses enfants,
Stéphane, Eric, Laurent, Sophie, ses petits-enfants,
La famille et ses très nombreux amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Emmy TEDESCO,

survenu le samedi 2 avril 1983, à Neuilly-sur-Seine.
Les obsèques auront lieu le 7 avril 1983, à 10 h 30, au cimetière Montparnasse.
On se réunira à la porte principale, boulevard Edgar-Quinet, Paris-14e.
5, square Thiers, 75116 Paris,
15, avenue du Monoplan,
B 1150 Bruxelles.

Anniversaires

– 7 avril 1983,
Ce jour est le cinquième anniversaire de la mort de

Georges LERMINIER.

Le Monde

économie

SOCIAL

Point de vue

Peut-on être licencié en raison de sa race ?

par J.-J. DUPEYROUX

La loi du 4 août 1982 relative aux libertés des travailleurs dans l'entreprise a introduit dans notre code du travail un nouvel article L. 122-45, aux termes duquel *« aucun salarié ne peut être sanctionné ou licencié en raison de son origine, de son sexe, de sa situation de famille, de son appartenance à une ethnie, une nation ou une race, de ses opinions politiques, de ses activités syndicales ou de ses convictions religieuses »*. Que voilà un beau texte, dans le plus droit fil de cette Déclaration des droits de l'homme, dont notre pays s'enorgueillit à si juste titre !

Mais, déjà, la circulaire ministérielle du 15 mars laisse perplexe : M. Jean Auroux y précise que toute sanction qui serait prise en méconnaissance de l'article L. 122-45 *serait nulle de plein droit* ; en revanche, il ne souffle mot des licenciements... Simple inadvertance ? Pas sûr !

On aimerait connaître l'exacte religion du promoteur de la loi, car il s'agit là d'un point névralgique. Si les licenciements visés par le nouveau texte sont tenus pour *nuls*, leurs effets doivent être effacés et les juges doivent ordonner la continuation des contrats de travail. Changement de *décor radical si l'on considère que* les licenciements en question sont simplement *abusifs* : en ce cas, le lien contractuel *restera rompu* ; les victimes de l'abus resteront bel et bien *licenciés*, et n'auront vocation qu'à une indemnisation du préjudice causé par de tels licenciements, indemnisation qu'elles mettront généralement plusieurs années à obtenir — à supposer qu'elles l'obtiennent — après avoir été éventuellement condamnées au chômage.

Stupeur de Candide : si le législateur a formellement interdit ces licenciements, sans autre précision, *comment le doute même serait-il permis ? Comment pourrait-on*, comme sous Vichy, licencier un juif parce que juif, alors qu'une loi de la République affirme solennellement le contraire ? C'est pourtant bien ce qui risque de se passer tant reste tenace l'allergie des tribunaux à toute réintégration ordonnée.

Le problème, on le sait, s'est d'abord posé avec sa pleine acuité à propos de licenciements de représentants du personnel effectués sans les autorisations imposées par la loi. Incontestablement, nullité. Accord unanime à cet égard ! Et cependant, pendant très longtemps, la chambre sociale de la Cour de cassation a estimé que, en dépit de cette nullité, il ne fallait pas revenir sur la rupture des liens contractuels : les intéressés, définitivement exclus, n'auraient droit qu'à des dommages-intérêts... il fallut attendre le débat des années 70 pour que la Cour suprême, tirant toutes les conséquences de la nullité, admette la réintégration et la continuation du contrat.

Tranchée pour les salariés protégés irrégulièrement licenciés, la question reste posée pour les autres. Plus précisément, pour ces autres, la Cour de cassation lui a toujours donné et continue de lui donner une réponse absolument négative : pas question une seule seconde d'ordonner la réintégration, si exécrable aient pu être les motifs du renvoi. Cette analyse n'a-t-elle pas trouvé sa confirmation dans la loi de 1973 qui paraît bien exclure toute réintégration ordonnée dans l'hypothèse où un licenciement est dépourvu de cause réelle et sérieuse ?

Révolution de palais

A vrai dire, d'éminents juristes ont tendu des perches à la Cour suprême en montrant que, dans certains cas, notamment celui de la grève, on pourrait s'écarter sans trop de peine de la loi de 1973... si l'on y tenait vraiment. Comment accepter que puisse être pénalisé par la perte de l'emploi — la sanction la plus grave pour un salarié et pour les siens — l'exercice le plus régulier d'un droit reconnu par la Constitution ? A son tour, François Ceyrac, alors président du C.N.P.F., est lui-même monté au filet, déclarant fermement — et courageusement — devant la commission des libertés de l'Assemblée nationale que l'exercice régulier du droit *de grève ne doit exposer le salarié à « aucune sanction, ni juridique ni pratique »*. Peine perdue : la Cour suprême campe sur ses positions : vous pouvez exercer votre droit de grève de la façon la plus régulière qui soit et vous retrouver au chômage le lendemain ! C'est comme ça et c'est comme ça, *nous assure-t-on*, parce que la loi de 1973 n'a prévu aucune solution particulière pour ce cas particulier...

Soit ! Admettons que cette démarche trouve sa cause réelle et sérieuse dans un respect inconditionnel de la loi. Mais alors *quid* du nouvel *article L. 122-45 ? Peut-on aujourd'hui* licencier un Noir parce que noir, une femme parce que femme, un catholique orthodoxe parce que catholique orthodoxe ? *« On ne peut pas »*, a dit le législateur, et il l'a dit de la façon la plus claire. Que diront les tribunaux lorsque la balle sera *passée dans leur camp ? Qu'on* peut ? Tout de même, il leur faudra expliquer aux juristes à quoi diable sert alors le texte litigieux, et expliquer à ceux qui, soi-disant, ne pouvaient pas être licenciés, par quel mystère, en définitive, ils peuvent parfaitement l'être.

Mais si, en revanche, contre toute attente, les hauts magistrats de la Cour de cassation, après s'être tapoté le menton, décidaient de virer de bord et de prendre au mot le législateur ? Une petite révolution de palais qui jetterait un nouveau jour sur le droit des licenciements... et sur la conception française des droits de l'homme.

L'impôt supplémentaire

F.O. DEMANDE D'ÉPARGNER DAVANTAGE LES SALARIÉS

M. André Bergeron, secrétaire général de F.O., vient d'adresser aux présidents des groupes parlementaires de l'Assemblée nationale une lettre sur certaines des dispositions du plan de rigueur qui paraissent à F.O. « *injustes ou dangereuses* ».

A propos du volet fiscal, M. Bergeron estime que *« les revenus salariaux ne devraient être retenus que pour 50 % de leur montant, puisque ce pourcentage correspond, selon le conseil des impôts, à la minoration moyenne des autres revenus déclarés »*.

Quant à l'emprunt obligatoire, il est, selon lui, *« impossible de le maintenir dans la forme prévue par le gouvernement »*, dans la mesure où *« il s'appuie sur les revenus de 1981 »*. « *Or*, fait-il valoir, *pour plusieurs milliers de personnes retraités, préretraités, ou chômeurs totaux ou partiels ces revenus sont quelquefois réduits de moitié.* » « *Il conviendra de garantir les souscripteurs afin qu'ils ne soient pas remboursés en monnaie de singe* », conclut M. Bergeron.

● **F.O. devient majoritaire chez Leroy-Somer.** — Aux élections professionnelles, tous collèges et établissements confondus, dans les usines charentaises de Leroy-Somer, F.O. devance la C.G.T. et devient majoritaire.

Pour les délégués du personnel, F.O. obtient 45,20 % (40,02 % en 1982) ; la C.G.T., 39,55 % (44,31 %) ; la C.F.D.T., 13,12 % (13,05 %) — Au comité d'entreprise, F.O. obtient 46,59 % (44,9 % en 1981) ; la C.G.T., 38,89 % (46 %) ; la C.F.D.T. 13 % (13 %).

● **M. Michel Rocard a reçu les Jeunes Agriculteurs.** — Le ministre de l'agriculture a reçu, le mardi 5 avril, M. Luc Guyau, président du Centre national des jeunes agriculteurs (C.N.J.A.). *Les deux hommes* se sont déclarés satisfaits de ce premier contact. M. Rocard, a déclaré M. Guyau à la sortie du ministère, va passer de la théorie à la pratique, et il pourra *« appliquer les vues »* qu'il a exprimé.

● **Les prix agricoles européens.** — Afin de préparer le prochain conseil agricole de la Communauté économique européenne (C.E.E.), qui doit se réunir à Luxembourg les 18 et 19 avril prochain et fixer les prix agricoles de la campagne, M. Ignaz Kiechle, actuel président du conseil agricole, doit se rendre dans la capitale des Dix. M. Kiechle — qui est le nouveau ministre de l'agriculture de l'Allemagne fédérale — sera à Paris le 12 avril.

AFFAIRES

RAPPROCHEMENT DE DEUX GROUPES DE LA DISTRIBUTION DANS LA RÉGION DU SUD-EST

Deux sociétés de la région du Sud-Est, spécialisées dans la distribution — L'Allobroge, de Chambéry (Savoie) et Genty-Cathiard, de Grenoble (Isère) — ont annoncé, le mardi 5 avril, leur intention de se rapprocher. L'information a été diffusée sur l'initiative de L'Allobroge. Les modalités définitives de cet accord devraient être arrêtées avant le 30 juin prochain ; elles devraient être soumises à la ratification des assemblées générales extraordinaires des deux sociétés avant la fin de l'année.

Le rapprochement pourrait se faire de la façon suivante : Genty-Cathiard (2,60 milliards de francs en 1981) ferait apport à L'Allobroge (2,26 milliards de francs de chiffre d'affaires en 1981) de ses activités commerciales, à l'exception de celles relatives aux sports. Genty-Cathiard contrôlerait la majorité du groupe.

Le nouvel ensemble (six mille salariés) comprendrait notamment douze hypermarchés, cent-vingt-cinq supermarchés, seize magasins populaires (Prisunic), quatre cents magasins de proximité...

Il y a quelques jours, Genty-Cathiard avait repris les magasins d'articles de sports des Docks de France (*enseigne Go sport*).

● **Le S.N.P.M.I. change de dénomination.** — L'organisation présidée par M. Gérard Deuil vient de modifier la signification de son sigle dont le sens est désormais : Syndicat national du patronat moderne indépendant (et non plus Syndicat national de la petite et moyenne industrie). En outre, ce syndicat a lancé une campagne contre l'inspection du travail dont les « *contrôles tatillons, voire abusifs*, [constituent] — selon le S.N.P.M.I. — *une véritable ingérence dans la gestion* » de l'entreprise.

● **A Usinor-Dunkerque,** M. Frantz Flatischler, secrétaire du Syndicat de lutte des travailleurs, a entamé une nouvelle grève de la faim, le 5 avril, en l'église Saint-Eloi de la ville, pour protester contre son licenciement. Le 21 juin 1982, M. Flatischler avait été licencié et avait alors commencé une grève de la faim, interrompue par le refus de l'inspection du travail d'autoriser ce licenciement.

Le 28 décembre 1982, M. Flatischler a, de nouveau, été licencié. Depuis, il se rendait quotidiennement à son travail.

Les limites de la franchise

Le développement de la franchise (1), cette forme nouvelle de la distribution associée, ne paraît pas devoir connaître de limites. Le deuxième Salon international, qui vient d'être organisé à Paris, a été pour les professionnels comme un long temps d'euphorie. La franchise est à la mode. En deux ans (de 1981 à 1983), le nombre de franchiseurs s'est accru (41 %), surtout dans les activités de service (les deux tiers des contrats).

Environ 20 000 à 22 000 magasins dépendant de plus de 450 chaînes de « franchiseurs », relèvent de ce genre de commerce. Le chiffre d'affaires final est supérieur à 65 milliards de francs, soit 6 à 7 % du total des ventes du commerce. Nombre de ces statistiques ont été rassemblées dans un annuaire publié par le Centre d'étude du commerce et de l'industrie (CECOD), 19, rue de Calais, Paris-9e.

Comme toutes les nouveautés, la formule a de quoi séduire : le « franchisé » a le sentiment de n'être pas seul ; de faire partager les risques qu'il prend par un plus puissant que lui ; de devenir membre d'une chaîne produisant des articles ou proposant des services connus : ceux dont on parle par publicité interposée. *La franchise, c'est la* « noblesse » du nouveau commerce, affirment certains.

Autre élément de séduction, d'intérêt plutôt : les gains. *« Le meilleur atout de la franchise* — précise un dépliant vantant les mérites de cette activité — *est [...] d'assurer une rentabilité supérieure à celle des magasins indépendants (entre 20 % et 40 % dans certaines franchises de distribution). »*

La certitude d'être réapprovisionné rapidement ; de n'avoir pas à stocker ; de pouvoir proposer très vite à la vente tout nouveau produit mis au point par le « franchiseur », expliquent ainsi le succès de la franchise.

Mais celle-ci comporte des risques. D'abord le « franchisé » doit verser un droit d'entrée élevé ; le montant moyen sur lequel porte le plus grand nombre de propositions est de l'ordre de 200 000 à 500 000 francs (une offre sur deux), 19 % se situant dans la tranche inférieure, celle des 100 000 à 200 000 francs. Ce droit d'entrée inclus le montant de l'investissement moyen (location ou achat de la boutique, frais de stock, redevance versée la première année...). Ce sont d'importants capitaux dont il faut disposer avant de décider de se lancer — ou non — dans l'aventure.

La profession n'a pas de statut juridique particulier, aussi bien n'en réclame-t-elle pas, se méfiant de toutes les contraintes. Une Fédération française de la franchise (9, boulevard des Italiens, Paris-9e) cherche à préciser les règles du jeu. Mais tant pis, le plus souvent, pour ceux qui se font avoir, qui tombent sur des forbans, des franchiseurs cherchant à attirer des gogos afin de réussir un bon coup avant de disparaître...

Le « nouveau » consommateur

La distribution a trouvé dans la franchise une formule pour se renouveler. Compte tenu des taux d'intérêt élevés, les fabricants de produits de large diffusion ont cherché des possibilités nouvelles pour investir. La franchise est l'une de celles-là, comme elle facilite aussi les exportations. On estime que le quart des franchiseurs français sont à présent représentés à l'étranger.

Enfin cette forme moderne du commerce répond à un goût nouveau des consommateurs. Selon des responsables de « grandes surfaces », l'attrait des prix (*« on les casse », « on les écrase », « on les lamine »...*) n'est plus décisif pour attirer le chaland, et le retenir. Cet argument est désormais intégré dans le comportement du client de la « grande surface ».

Le client est à présent surtout séduit par des produits de marque, ceux que tout le monde achète ou porte. Le consommateur s'uniformise... Les « grandes surfaces », sans aller jusqu'à la franchise, cherchent donc à offrir à leur clientèle ces services-là et ces articles « griffés » qu'elles n'étaient pas habituées à distribuer. Cela ne va pas sans réserves de la part des producteurs. — A. T.

(1) La franchise est une forme relativement récente de la distribution, par laquelle une entreprise connue (le franchiseur) octroie une licence à un commerçant (le franchisé) moyennant une redevance. Elle lui permet d'exploiter l'enseigne de la maison mère, de distribuer ses produits et aussi de bénéficier de ses services de gestion, de formation, de publicité. L'industrie commence à s'intéresser à la franchise.

DANS LA MÉTALLURGIE ALLEMANDE

Les syndicats acceptent une hausse des salaires limitée à 3,2 % pour douze mois

Le plus important des syndicats allemands, *l'I.G.-Metall* (deux millions et demi d'adhérents), a accepté, mardi 6 mars, une hausse des salaires de 3,2 % pour douze mois, alors que l'inflation prévue en R.F.A. est de 3,5 %.

L'accord signé ne concerne formellement que la métallurgie de la Rhénanie du Nord-Westphalie, mais on s'attend qu'il serve de référence pour les autres branches industrielles. Un accord semblable avait déjà été signé par le syndicat de la chimie (six cent soixante mille adhérents), de même que chez Volkswagen, où l'accord conclu table sur une hausse de 4 % sur quinze mois.

Après trois mois de difficiles négociations (l'I.G.-Metall demandait à l'origine 6,5 % de hausse tandis que le patronat de la métallurgie n'entendait accepter que 2,2 %), l'organisation syndicale a néanmoins jugé « *satisfaisante* » la hausse obtenue, applicable avec effet rétroactif à partir du 1er février. Sa modération s'explique par le niveau de chômage très élevé qui touche plus de deux millions et demi de salariés en R.F.A., dont la plupart proviennent de la métallurgie et de la sidérurgie.

Selon la direction d'I.G.-Metall, le sacrifice des salariés — qui s'ajoutera à ceux acceptés ces deux dernières années — permettra de sauvegarder des emplois industriels dans ces secteurs durement touchés par la crise.

● **Le gouvernement japonais a officiellement** adopté mardi 5 avril un ensemble de mesures destinées à stimuler l'économie de telle sorte que l'objectif officiel de croissance de 3,4 % soit atteint pour l'année budgétaire 1983, qui doit se terminer en mars 1984.

Ce programme, défini sous l'impulsion du premier ministre, M. Nakasone, prévoit qu'au moins 70 % des dépenses de travaux publics prévues pour l'année budgétaire seront concentrées sur les six premiers mois de l'année. Pour promouvoir la construction de logements, certaines restrictions administratives imposées aux promoteurs seront assouplies. Les taux d'intérêt des prêts à l'immobilier seront également réduits. Un allégement de l'impôt sur le revenu est envisagé. Enfin, le programme suggère qu'une politique monétaire « *souple* » serait de nature à stimuler l'économie.

TRANSPORTS

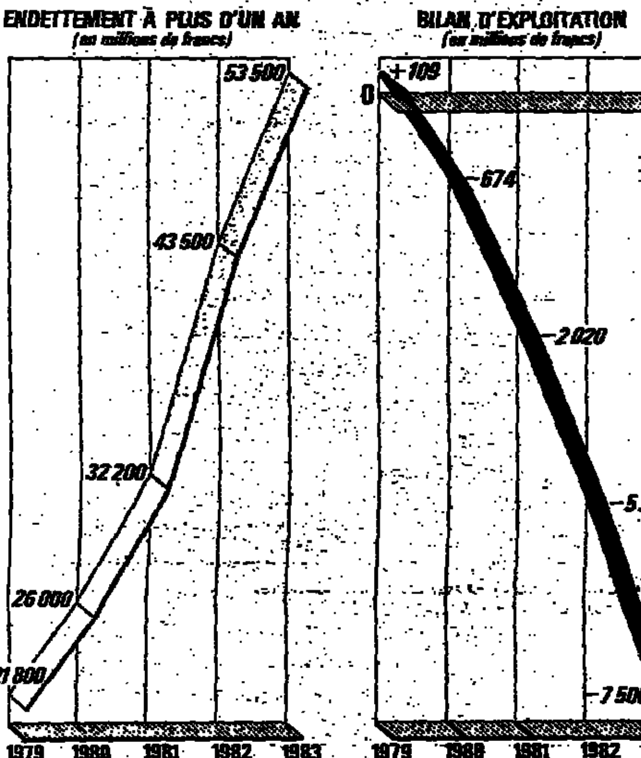
EN DÉPIT DE LA RÉCENTE HAUSSE DES TARIFS

La situation financière de la S.N.C.F. ne cesse de se dégrader

L'augmentation de 8 % des tarifs grandes lignes de la S.N.C.F., le 1er avril dernier, va certainement apporter une bouffée d'oxygène à la société nationale *dont la situation financière n'a fait qu'empirer au* cours des derniers mois. Cette décision, *qui s'inscrit* davantage dans le contexte de la nouvelle politique économique du gouvernement que dans une optique d'assainissement des comptes de l'entreprise, ne saurait précisément faire oublier que, plus de trois mois *après sa naissance*, la nouvelle S.N.C.F. *ignore toujours tout* de la manière *dont* vont se régler ses rapports financiers avec l'Etat.

La première inconnue touche d'ailleurs au mécanisme même des hausses de tarifs voyageurs. Au cours des quatre dernières années, un contrat d'entreprise – parfois mal respecté – prévoyait une indexation des augmentations en fonction de l'évolution du produit intérieur brut (P.I.B.) et une application de la hausse chaque année, au 1er janvier, tout retard dans cette dernière étant financièrement *compensé par l'autorité de tutelle.*

Si cet ancien régime avait été appliqué, les tarifs grandes lignes auraient dû augmenter de 8 % le 1er janvier dernier. Ils ont bien été relevés de ce montant, mais le 1er avril seulement. Ce décalage a fait perdre à la S.N.C.F. environ 100 millions de francs par mois.



L'Etat remboursera-t-il ce manque à gagner, comme il l'eût fait selon les règles antérieures ? La question est d'*importance pour l'établissement* public dont l'exploitation devient de plus en plus lourdement déficitaire. A l'automne dernier, au cours d'une de *ses dernières séances, le* précédent conseil d'administration avait eu à connaître d'un budget prévisionnel pour 1983, qui, toutes « compensations » et subventions de l'Etat comptées, tablait sur un déficit « résiduel » de 7,5 milliards de francs (contre 5,3 milliards en 1982 ; 2 milliards en 1981 ; 674 millions en 1980 et un léger excédent en 1979).

Après un trimestre d'exécution, il ne paraît déjà plus possible, à moins d'un miracle commercial, de réaliser cet objectif. Il eut fallu pour y parvenir que les recettes commerciales augmentent de 12 % et elles n'en prennent pas le chemin : le trafic des voyageurs augmente moins vite que *les prévisions* (+ 2 % pendant les deux premiers mois de 1983), celui des marchandises continue de s'effondrer (- 12 %).

Ainsi, à la fin de 1983, le déficit *cumulé* de la S.N.C.F. pourrait dépasser 20 milliards de francs. D'ici là, l'endettement aura également atteint une dimension inquiétante : 62 *milliards de francs, soit* 180 % des recettes commerciales attendues cette année. Afin de faire face à ses obligations, la S.N.C.F. a été *contrainte* d'emprunter, souvent à l'étranger, et dans des conditions de plus en plus pénalisantes, non seulement pour payer ses investissements, *mais aussi – ce qui est beaucoup* plus grave – pour couvrir ses déficits d'exploitation. Les intérêts des emprunts sont ainsi venus alourdir les charges de l'entreprise et creuser le déficit... qu'on doit désormais combler par l'emprunt. A tel point que les charges financières prennent un tour alarmant (4 milliards de francs en 1981, 6 milliards en 1982, 8 milliards en 1983) et que leur accroissement représente à lui seul les *deux tiers de* la *progression des déficits.*

A la décharge du gouvernement actuel, on doit convenir que la débâcle financière de la S.N.C.F. découle de dispositions adoptées – ou *au contraire écartées* – bien antérieurement. En particulier, la suppression, en 1970, des subventions d'équilibre a eu un effet profondé*ment déstabilisant sur toute l'exploi*tation. Et le refus de normaliser les concours de l'Etat (retraites, infrastructures, investissements) a empêché le *chemin de fer de mieux* défendre ses positions face à la route et d'en tirer les bénéfices sur le plan financier.

Aussi sévère soit-il pour les responsables de l'« avant *10 mai* », le diagnostic ne justifie pourtant pas les lenteurs et les atermoiements actuels dans la mise en place de *moyens capables d'enrayer cette* spirale catastrophique. La loi d'orientation des transports intérieurs, qui définit le cadre juridique de la nouvelle S.N.C.F., est *promulguée* depuis plus de trois mois et le conseil d'administration du nouvel établissement public dûment installé. Mais *le cahier des charges qui doit déter*miner les principes des nouveaux rapports financiers entre l'Etat et la S.N.C.F. n'en finit pas de sortir d'un *tortueux labyrinthe interministériel.* Quant au « contrat de plan » qui doit fixer les modalités précises et le montant des contributions publi*ques, il glisse pour l'instant dans* les mêmes méandres que le IXe Plan pendant la durée d'exécution duquel il doit s'appliquer. A entendre le *premier ministre, le 24 février tout* paraissait pourtant réglé : l'Etat allait alléger les cotisations de retraites de l'entreprise, élargir sa contribution aux charges d'infrastructures, participer au financement des investissements grâce à des dotations en capital, compenser de manière équitable les tarifs sociaux ; enfin, M. Pierre Mauroy annonçait que, pour le *« déficit accumulé »*, *« un concours budgétaire transitoire complémentaire »* devrait intervenir *« afin d'assainir progressivement la situation »*, ce qui allait dans le sens de la « caisse d'amortissement » souhaitée par les responsables de la S.N.C.F.

Année blanche

Depuis, chacun des partenaires semble retourné à ses études. *L'énormité des sommes en jeu fait* peut-être réfléchir en une époque de « rigueur ». Mais le temps qui passe ne fait malheureusement qu'alourdir *la facture et compromettre* le développement de l'entreprise : faute de contrat pluriannuel, le FDES a décidé de limiter les possibilités d'em*prunt de la société pour cette année,* ce qui va l'obliger à faire encore très largement appel au marché des capitaux si elle veut réaliser le pro*gramme d'investissement de 9 mil*liards de francs que lui a fixé l'Etat. Ainsi, dans le processus de restauration de la S.N.C.F., dont on parle *beaucoup depuis près de deux ans,* 1983 promet d'être une année blanche. Il reste, à moins de trois mois de la détermination des grandes *masses du prochain budget de* l'Etat, à espérer qu'il n'en soit pas de même de 1984. Ce provisoire qui dure pourrait coûter très cher à l'en*treprise, sinon au contribuable.*

JAMES SARAZIN.

• *PRÉCISION. – Une coupure* malencontreuse a altéré le sens du dernier paragraphe consacré aux suites de l'incendie à bord du car*ferry l'Armorique,* dans nos éditions du 6 avril. A propos de la compagnie Brittany Ferries, il fallait lire : *« Elle a connu, à partir de 1980, des difficultés financières résultant d'une insuffisance de moyens, et qui ont entraîné des réformes de structures : les collectivités régionales et départementales ainsi que le Crédit agricole sont entrés à ses côtés dans le capital d'une société d'équipement qui possède trois des bateaux exploités par Brittany Ferries. »*

M. Guy Lengagne, secrétaire d'État, s'engage à être un ministre de la mer à part entière

Réduction du temps de travail des *marins, avenir des chantiers navals,* conditions de vie dans les secteurs de la pêche et de la marine de commerce, dignité des hommes, action *en faveur de l'équilibre des échanges,* de la formation des gens de mer, de l'élaboration d'un projet de loi sur le *littoral et d'un renforcement de la* position internationale de la France : tels sont quelques-uns des grands objectifs que se fixe le nouveau secrétaire d'État auprès du *ministre* des transports, chargé de la mer, M. Guy Lengagne, et qu'il a énoncés mardi *5 avril au cours d'une conférence de* presse. Autre objectif dans un domaine bien différent : la lutte contre *l'imprudence des plaisanciers et des* véliplanchistes, ces derniers ayant encore par dizaines mobilisé les services *de secours au cours du* week-end de Pâques.

M. Lengagne s'est félicité qu'à l'occasion du changement de gouver*nement on ait préservé « l'entité politique spécifique pour les problèmes de la mer »*. Il a promis d'être « un ministre à part entière » (qui n'assistera toutefois pas à tous les conseils des ministres), précisant que, en dépit de son apparentement au ministère des transports pour cause de resserrement de l'équipe gouvernementale, son département conservait toutes les prérogatives qui furent celles du ministère de la mer.

« Je n'ai de compte à rendre qu'au gouvernement », a précisé M. Lengagne, pour qui les deux décrets en date du 1er avril, organisant *le ministère des transports et son se*crétariat d'Etat, sont clairs : le ministre des transports a reçu les pouvoirs de l'ancien ministre de la mer, *M. Le Pensec, en matière de marine* marchande et de ports maritimes, et il les a aussitôt transmis au nouveau *secrétaire d'Etat à la mer.*

D'autre part, la disposition de la mission interministérielle de la mer et la présidence du comité interministé*riel de la mer sont* directement dévolus à M. Lengagne par le premier ministre.

TOURISME

REPRISE DES NÉGOCIATIONS ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LES AGENTS DE VOYAGES

Comment réduire les effets pervers du contrôle des changes

Les pouvoirs publics continuent d'étudier les moyens de réduire les effets pervers du contrôle des changes draconien décidé le 25 mars.

Ainsi, les discussions entre le ministère de l'économie et des finances et le Syndicat national des agents de voyages (SNAV) ont-elles repris le mardi 5 avril. Des représentants du SNAV ont fait valoir, une fois de *plus, qu'ils doivent honorer les ac*cords signés par eux depuis plusieurs mois avec des hôteliers, des compagnies aériennes et des prestataires de services étrangers. Ils demandent donc à être autorisés à vendre les voyages correspondant à ces *contrats, sans que la* sortie de devises soit imputée sur les carnets de change. Le SNAV estimerait à 2 milliards de francs le montant des *devises nécessaires, alors qu'en 1982* celui-ci s'établissait à 5 milliards.

Les négociateurs du ministère ne mettent aucun empressement à conclure ces discussions ; d'une part, ils expriment ainsi l'exaspération du gouvernement devant la manifesta*tion organisée*, le 30 mars, à Paris par le SNAV, et qui a été l'occasion de slogans hostiles au chef de l'État ; d'autre part, ils ne veulent sous aucun prétexte donner l'impression que le ministre de l'économie et *des finances revient, peu ou prou,* sur le dispositif du contrôle des changes. Les négociations ne devraient pas aboutir avant la semaine prochaine.

Deuxième sujet de préoccupation des pouvoirs publics : l'été 1983. Tout laisse à penser que la concentration des vacanciers dans le temps (15 juillet-15 août) et dans l'espace (les littoraux atlantique et méditerranéen) aboutira à une dégradation *des conditions de vacances* des Français et à un reflux des étrangers, empêchés de se loger en raison de l'affluence.

Une réunion interministérielle permettra, le jeudi 7 avril, aux membres des différents cabinets ministé*riels concernés d'imaginer* des solutions pour accroître les capacités d'accueil des régions engorgées et pour promouvoir la destination « France » à travers ses produits touristiques les moins prisés : au nord de la Loire, la montagne et la campagne.

Dans ce cadre, le ministère de la défense pourrait proposer de mettre à la disposition des campeurs, par exemple dans le département du Var, des terrains peu utilisés pour l'exercice des troupes et des matériels.

ALAIN FAUJAS.

Publication Judiciaire

Suivant exploit de maîtres Gasquet et Labadie, huissiers de justice associés à Marseille du 7 avril 1982, Calisti Louis, *ès-qualités le président* de l'Union départementale des sociétés et groupements mutualistes des Bouches-du-Rhône, dite *Grand* Conseil de la Mutualité, a fait citer :

1) M. René Merle, en tant que directeur de la publication du quotidien *Le Méridional-La France ;*

2) *M. Gabriel Chakra, chroniqueur* audit journal ;

3) La société anonyme *Le Méridional-La France*, en la personne *de son président-directeur général ;*

devant le tribunal *correctionnel* pour dire et juger que M. René Merle, en sa qualité d'auteur principal, directeur de *la publication (article 42 de la loi du* 29 juillet 1881) et M. Gabriel Chakra, chroniqueur, en sa qualité de complice (*article 43 de la loi du 29 juillet 1881*), se sont rendus coupables du délit de diffamation publique envers un particulier, fait prévu et puni par l'article 29 de la loi du 29 juillet 1881 *et puni* par l'article 32, alinéa 1 de cette loi, pour avoir :

Le 9 mars 1982, et en tout cas, depuis un *temps non prescrit, publié* dans le journal *Le Méridional-La France*, sous le titre « Mais où est la décence », et la *signature* de M. Gabriel Chakra, un article commençant par : « Pendant qu'une épouse pleure son mari... » et finissant par : « qu'en pense Mme Questiaux ? » contenant à l'égard de M. Louis Calisti des imputations ou allégations diffamatoires, attentatoires à l'honneur et à la considération, précisées dans la présente citation.

Attendu que la seule question qui se *pose est donc celle de savoir si les imputations* contenues dans l'article en question sont diffamatoires ou non, et dans *l'affirmative, si elles ont été faites de* bonne foi, alors qu'elles sont présumées ne pas l'avoir été ;

Attendu que pour y répondre utilement, il convient tout d'abord de rappeler :

1) Que René Lucet, de son vivant, directeur de la Caisse *primaire* d'assurance maladie des Bouches-du-Rhône, est décédé tragiquement le 4 mars 1982 ;

2) Qu'il a été procédé à la levée du corps le 8 mars suivant en l'état d'un cli*mat confluctuel, né de son opposition* à la C.G.T. et à la Mutualité et que les circonstances dramatiques de sa mort *n'ont pu qu'alimenter ;*

Attendu que l'Union *départementale* de la Mutualité des Travailleurs (U.D.M.T.) a organisé son banquet annuel le *dimanche 7 mars* 1982, au restaurant du Parc Chanot à Marseille ; que là où d'aucun n'aurait pu *voir qu'une simple coïncidence (un ban*quet de cette importance ne s'improvise pas du jour au lendemain, il était à *l'échelon national), Chakra chroniqueur* au *Méridional*, a cru bon d'y déceler une action délibérée, dont l'intention ne pouvait à ses yeux, qu'être désobligeante vis-à-vis de Lucet et de ses proches.

Attendu qu'inversement une telle imputation ne pouvait que discréditer ceux qui en étaient l'objet ; comment, en effet, ne pas avoir, tant dans les termes employés, « c'est le moment qu'a choisi l'U.D.M.T. » – « un banquet dans la joie, cela va sans dire », que dans le *contexte de l'écrit dans lequel il* y a lieu de se placer, l'insinuation pernicieuse selon laquelle, profitant de cette réunion, *tous ceux qui y participaient se seraient* réjouis de l'événement, c'est-à-dire de la disparition d'un adversaire redouté, *puisqu'il n'est pas jusqu'à son président* lui-même, Calisti Louis qui n'ait été décrit comme « empreint d'une jubilation non feinte », sans que pour autant une quelconque précision ait été apportée sur l'origine d'un tel sentiment, laissant croire ainsi, par son incertitude même, qu'elle pouvait être *née* de la *seule* circonstance du moment et non du triomphe cégétiste en général ;

Attendu que prêter à Calisti un tel comportement revêt incontestablement un caractère diffamatoire ; c'est, en effet, porter atteinte à l'honneur d'une personne que de prétendre, ne serait-ce que par simple allusion, qu'elle a pu être amenée à se réjouir de la mort d'un autre ;

Qu'il convient donc d'entrer en voie de répression, alors que la preuve de la bonne foi dont les défendeurs avaient la charge n'a pas été rapportée ;

Qu'il convient par voie de consé*quence d'adjuger au demandeur le* bénéfice de ses conclusions ;

PAR CES MOTIFS :

Le tribunal, statuant contradictoirement (*article 411 du C.P.P.*) *en au*dience publique, en matière correctionnelle, en premier ressort ;

Donne acte aux défenseurs de ce qu'ils ont déclaré renoncer à se prévaloir des pièces offertes en preuve et à Calisti *Louis*, du retrait de son *exception* d'irrecevabilité y relative ;

Déclare René Merle et Gabriel Chakra coupables des faits qui leur sont reprochés ;

En répression, les condamne respectivement à la peine de :

– *Mille francs d'amende (1 000 F) ;*

Les condamne aux frais de la procédure, liquidés à la somme de 125 F ;

Fixe au minimum la durée de la *contrainte par corps ;*

Déclare la société *Le Méridional-La France* civilement responsable ;

Et recevant Louis Calisti en son action civile.

Condamne *in solidum* René Merle, Gabriel Chakra et la société *Le Méridional-La France* à lui payer la somme de un franc à titre de dommages et intérêts ;

Ordonne la *publication du présent ju*gement :

1) Dans le journal *Le Méridional* aux mêmes lieu et place que l'article litigieux *et ce, sous astreinte de mille* francs par semaine, à compter de celle suivant la décision, sans qu'il soit besoin d'une quelconque mise en demeure ;

2) *Dans trois journaux aux choix du* demandeur, le tout, aux frais des condamnés ;

Les condamne enfin, aux entiers dépens ;

Fait *et prononcé en audience publi*que, au Palais de Justice, à Marseille, le 14 septembre 1982.

ÉTRANGER

POUR LA PREMIÈRE FOIS DEPUIS DIX ANS

La dette des pays de l'Est a diminué en 1982

Avec une dette extérieure de 63 milliards de dollars à la fin de 1982, en diminution (de 8 milliards de dollars) pour la première fois depuis dix ans, les pays d'Europe de l'Est — U.R.S.S. comprise — ont rééquilibré leurs échanges avec l'Occident.

Ayant dû faire face récemment à de fortes difficultés pour obtenir des crédits occidentaux, ces pays ont été obligés de réduire leurs importations et, surtout pour l'U.R.S.S. d'accroître leurs exportations, notamment de pétrole, indique une étude de la Commission économique des Nations unies pour l'Europe (C.E.E.-ONU).

Ainsi l'Europe de l'Est a eu en 1982 une balance commerciale excédentaire de 8,4 milliards de dollars, dont 0,6 milliard avec les pays de l'O.C.D.E. Les importations de l'U.R.S.S. en provenance d'Europe de l'Ouest et d'Amérique du Nord ont augmenté en volume de 7 %, mais ses exportations ont progressé de 13 % en raison du gonflement des ventes pétrolières.

***Cependant* les pays *industrialisés occidentaux* ont vu leurs ventes à l'Europe orientale (U.R.S.S. non comprise) diminuer de 21 %, tandis que leurs achats ne régressaient que de 5 % en volume. Les pays d'Europe de l'Est ont ainsi dégagé un excédent commercial (1,1 milliard de dollars) avec l'Ouest pour la première fois depuis le début des années 60. Cet excédent succède à un déficit de 2,4 milliards en 1981, de 3 milliards environ en 1980 et de 4,6 milliards en 1979. Il montre « *clairement le profond ajustement en cours des relations économiques entre l'Est et l'Ouest* », souligne le rapport de la Commission économique des Nations unies.**

Ce mouvement était d'autant plus nécessaire que les efforts faits ces dernières années dans les pays socialistes pour réduire le déficit commercial avec l'Occident étaient annulés par le coût des intérêts en raison d'un endettement croissant. Ces intérêts dus par l'Europe de l'Est (U.R.S.S. comprise), qui avaient crû régulièrement les années précédentes (3,5 milliards de dollars en 1978, 5,1 milliards en 1979, 7 milliards en 1980 et 8,6 milliards en 1981), *sont tombés à 6,4 milliards en 1982, grâce aussi à la* baisse des taux en Occident. — *(A.F.P.)*.

La consommation a progressé au détriment de l'investissement

selon une étude de l'ONU

Genève. — La commission économique pour l'Europe de l'Organisation des Nations unies (C.E.E./ONU) vient de publier en deux volumes et plus de six cents pages une « Étude sur la situation économique de l'Europe en 1982 ». Une grande partie en est consacrée à la situation économique de l'Europe de l'Est.

Dans cette région du monde, le produit matériel net (P.M.N.) a augmenté de 1,8 % au cours de l'année écoulée. Ce chiffre est inférieur d'un tiers au taux de croissance du P.M.N. prévu par les plens des pays considérés, soit 2,8 %, et légèrement inférieur au taux de 1981, soit 2 %. Les plans quinquennaux élaborés en 1980 pour la période 1981-1985 devraient dans certains de ces pays être modifiés en conséquence.

Les plans annuels de la plupart d'entre eux pour 1983 prévoient une croissance de 3,3 %, conformément aux objectifs du P.M.N. inscrits dans les plans quinquennaux pour 1981-1985 ; ce qui pour les auteurs de l'étude paraît « réaliste » et « accessible » en ce qui concerne l'U.R.S.S. et « *pourrait être vrai pour l'ensemble de l'Europe de l'Est en raison du poids de l'Union soviétique dans toute la région* ». Le succès dépendra d'une meilleure utilisation de la main-d'œuvre, des

De notre correspondante

équipements et des autres facteurs de production et, pour les relations économiques extérieures, d'une certaine reprise de la demande des biens exportés par les pays à économie planifiée ainsi que d'un renversement de la tendance récente à la dégradation des termes de l'échange.

Toutefois, même si les prévisions pour 1983 se réalisent, il n'est pas certain que la croissance du P.M.N. en Europe de l'Est permette aux pays intéressés d'atteindre les objectifs fixés pour la période 1981-1985 : il faudrait en effet que l'expansion dépasse 5 % par an en 1984-1985, alors qu'elle a été inférieure à 2 % en 1981-1982.

Après la stagnation de 1981, la production agricole globale de l'Europe de l'Est a augmenté d'un peu plus de 2 % (4 % en Union soviétique). L'industrie, dont le taux de croissance avait été fixé par les plans à 4,2 %, n'approcherait que de 2,2 % en 1982. Elle n'en a pas moins été le principal facteur de croissance en Union soviétique et dans les autres pays d'Europe orientale.

On s'attendait à des résultats plus favorables en matière d'investissements pendant la période 1981-1985. On pensait en effet que le taux annuel moyen de croissance du P.M.N. atteindrait 4 % en Europe de l'Est, avec des dépenses d'investissement stagnantes en termes réels. En fait, les dépenses d'investissement ont régressé en moyenne de 6,4 % par rapport à 1981. Ce fléchissement a notamment pesé sur la croissance du P.M.N. comme en témoigne (sauf en Bulgarie) une baisse de la productivité du capital se situant entre 3 % (Hongrie) et 10 % (Pologne).

Le maintien de la croissance de la consommation au détriment de l'investissement est resté une orientation politique prioritaire en 1982. Grâce à cette priorité donnée à la consommation, le niveau de vie s'est élevé, même si la progression a été plus lente que les années précédentes. Parallèlement, les revenus réels ont augmenté plus vite que les salaires réels du fait de la « consommation sociale ». Mais il est possible, selon l'étude, que cette évolution atteigne ses limites, car la contraction de la part des revenus du travail dans le total des ressources contredit une tendance qui veut que les revenus dépendent des résultats acquis.

ISABELLE VICHNIAC.

Le Venezuela aurait repoussé les recommandations des experts du F.M.I.

Caracas, *(A.F.P.)* — Le Venezuela considère comme « *inacceptables* » les recommandations du Fonds monétaire international (F.M.I.), qui insiste sur une importante et immédiate dévaluation du bolivar, indique-t-on de bonne source mardi 5 avril à Caracas. Le F.M.I. souhaite une dévaluation du bolivar de 250 %, tandis que le gouvernement entend conserver les trois parités de la monnaie vénézuélienne. Le Venezuela maintient depuis treize ans une parité de 4,30 bolivars par dollar. Toutefois, depuis le 28 février 1983, les autorités ont décidé la création d'un triple marché des changes, avec notamment un « dollar touristique » changé librement, et qui est négocié à l'heure actuelle à environ 8,2 bolivars.

Chili : vers un accord sur le rééchelonnement des dettes extérieures

Une mission du F.M.I. se trouve actuellement à Caracas en vue de négocier l'octroi de crédits avec les autorités de Caracas. Le F.M.I. recommande, encore, l'ouverture des frontières aux produits étrangers et la suppression du contrôle des prix. Les prix sont bloqués pour soixante jours par décision gouvernementale depuis le 28 février dernier.

Le *Financial Time* signale que le Chili et les banques étrangères créancières se sont mis d'accord sur un projet d'accord portant sur le rééchelonnement, sur une période de huit ans des dettes échues ou venant à échéance cette année. Cependant, on ne sait pas quelle solution a été finalement proposée pour la question épineuse des dettes privées pour lesquelles le gouvernement de Santiago ne serait prêt, au mieux, qu'à donner une garantie morale, judidiquement peu contraignante. Le Chili obtiendrait de nouveaux crédits à concurrence de 1,4 milliard de dollars, soit 200 millions de plus que la somme intitialement envisagée. En contrepartie, il paierait des commissions élevées.

Le gouvernement mexicain a en outre porté à la connaissance des débiteurs privés les taux de change auxquels ces derniers pourront se procurer les dollars dont ils auront besoin pour rembourser leurs créanciers *étangers. La nouvelle réglementation*, fort complexe, est destinée à les prémunir contre le risque d'une nouvelle dévalorisation du peso. Les taux de change seront situés entre 75 et 84 pesos pour un dollar (lequel, sur le marché libre, vaut 150 pesos) pour les emprunts contractés avant le 5 mai.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. + ou Dép. −		DEUX MOIS Rep. + ou Dép. −		SIX MOIS Rep. + ou Dép. −	
$ E-U.	7,2260	7,2280	+ 170	+ 210	+ 315	+ 375	+ 790	+ 910
$ can.	5,8572	5,8602	+ 135	+ 180	+ 255	+ 310	+ 635	+ 750
Yen (100)	3,0451	3,0472	+ 155	+ 185	+ 295	+ 335	+ 840	+ 910
DM	2,9977	2,9998	+ 185	+ 210	+ 378	+ 390	+ 1000	+ 1065
Florin	2,6610	2,6622	+ 185	+ 215	+ 345	+ 385	+ 915	+ 980
F.B. (100)	15,0730	15,0835	− 75	+ 132	− 45	+ 195	− 195	− 270
F.S.	3,5266	3,5302	+ 240	+ 270	+ 480	+ 520	+ 1410	+ 1500
L (1 000)	5,0352	5,0383	− 287	− 180	− 535	− 395	− 1635	− 1430
£	10,8983	10,9063	+ 165	+ 240	+ 325	+ 440	+ 985	+ 1192

TAUX DES EURO-MONNAIES

$ E-U.	9 9/16	9 15/16	9 3/8	9 3/4	9 3/8	9 3/4	9 9/16	9 15/16
DM	4 1/2	4 7/8	4 11/16	5 1/16	4 13/16	5 1/8	4 15/16	5 5/16
Florin	3	3 3/4	3 1/2	4 1/8	3 3/4	4 3/8	4 1/2	5 1/8
F.B. (100)	11 1/4	13 1/4	11 1/2	13	11 1/2	12 1/2	11 1/2	12 3/8
F.S.	5 7/8	7 1/8	4	4 3/8	3 15/16	4 5/16	3 15/16	4 5/16
L (1 000)	15 3/4	17 1/4	17	18 3/4	17 1/8	18 1/2	17 1/2	18 1/2
£	10 1/4	11 1/8	10 1/8	11	10 1/4	10 7/8	10	10 5/8
F. franç.	12 1/2	13 1/2	13 3/4	14 3/4	14 1/2	15 1/2	14 3/4	15 3/4

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

ÉNERGIE

S'alignant sur la Grande-Bretagne

LA NORVÈGE ANNONCE UNE NOUVELLE BAISSE DU PRIX DE SON PÉTROLE

La compagnie pétrolière d'Etat norvégienne a proposé, mardi 5 avril, à ses clients une baisse de 0,50 à 0,75 dollar par baril du prix de son pétrole de la mer du Nord, s'alignant ainsi sur les tarifs proposés la semaine dernière par la Grande-Bretagne (*le Monde* du 1er avril). Les nouveaux prix norvégiens, rétroactifs au 1er mars, varient de 30,25 dollars par baril pour le brut d'« Ekofisk » à 29,40 dollars par baril pour le brut de « Statfjord ».

En Grande-Bretagne, les clients de la compagnie nationale, la BNOC, n'ont toujours pas donné leur réponse aux nouvelles propositions de prix, mais sur le marché libre on s'échange le pétrole au jour le jour. Les cours se sont légèrement raffermis après l'annonce, par le Nigéria, qu'il ne répondrait pas à la baisse britannique en diminuant à nouveau ses tarifs. M. Mana Al Oteiba, ministre du pétrole des Emirats Arabes Unis, se félicitant de la décision nigérane, a estimé « raisonnable » le nouveau prix du brut britannique, ajoutant qu'il « *aiderait à stabiliser le marché pétrolier* ».

● **La dépendance énergétique de la C.E.E. vis-à-vis des fournitures extérieures a diminué en 1982.** — 45,6 % de la consommation européenne d'énergie ont été couverts par des importations contre 47,5 % en 1981. Cette évolution s'explique par la baisse de 4,1 % de la consommation d'énergie dans la C.E.E. (872 millions de tonnes équivalent pétrole) et par l'augmentation de 1,4 % de la production d'énergie communautaire, qui atteint 490 millions de TEP.

La production de pétrole s'est accrue de 13,3 % et celle d'énergie d'origine nucléaire de 13,6 %. En revanche, la production de gaz naturel a baissé de 8,8 %.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

AUSSEDAT REY

Le conseil d'administration, réuni le 23 mars 1983, a arrêté les comptes de l'exercice 1982.

Le chiffre d'affaires s'élève à 2310 millions de francs, soit une augmentation de 9 % ; on enregistre le même pourcentage d'augmentation sur le chiffre d'affaires consolidé qui s'établit à 2 842 millions de francs.

Les résultats sont en perte de 34 millions de francs après reprise de 2,6 millions de francs sur la provision pour hausse des prix et après 44,8 millions de francs d'amortissements.

Le deuxième semestre 1982 a été pénalisé par un ralentissement des affaires et un effritement des prix de la plupart des papiers. Les premiers mois de 1983 marquent un niveau d'activité plus satisfaisant et les perspectives des prix des papiers sont meilleures.

La filiale POLYREY arrête ses comptes avec un bénéfice net de 1,1 million de francs après une dotation de 2,1 millions de francs aux provisions pour fluctuation des cours et hausse des prix, et après 11,8 millions de francs d'amortissements.

Le conseil a décidé de convoquer l'assemblée générale ordinaire pour le 15 juin 1983.

CESSATION D'ACTIVITÉ

L'ASCOBATT, 26, rue Vernet, 75008 Paris, fait savoir que la garantie conférée depuis le 1er juillet 1982 par la compagnie Les Assurances du crédit à Compiègne pour le compte de la société Le Remplacement français, 23, rue Tronchet, 75008 Paris, dans le cadre de l'article L 124-8 du code du travail a pris fin le 28 février 1983.

sdr Champex

S.D.R. de Champagne-Ardenne

Le conseil d'administration s'est réuni le 31 mars 1983 pour arrêter les comptes de l'exercice 1982, au cours duquel des concours nouveaux ont été réalisés pour 190 millions de francs (213 millions en 1981) au profit de cent trente-cinq entreprises de la région. Ce léger fléchissement de l'activité reflète la faiblesse de demandes de financement d'investissements dans la région provoquée par une situation économique régionale dégradée et un comportement d'attente des entreprises en matière d'investissements, face à la baisse progressive du loyer de l'argent au cours de l'année dernière.

Le conseil a également fait le point de l'effort accompli depuis 1976 en matière de participation au capital des P.M.E. : depuis cette date vingt-trois entreprises ont bénéficié d'apports en capital de la S.D.R. pour 16 300 000 francs, dont 5 900 000 francs en 1982.

Les comptes de 1982 de la société se soldent par un bénéfice net de 3 393 261 francs, qui n'est pas comparable à celui de 1981 (5 176 266 francs), des modifications de méthode comptable ayant conduit à une minoration exceptionnelle du bénéfice net de 1 658 155 francs.

Le conseil a décidé de proposer à l'assemblée, qui se réunira le mardi 7 juin 1983 à Reims, de porter le dividende net à 13,00 francs, ce qui, avec un avoir fiscal de 1,33 franc, porterait le dividende global à 14,33 francs, contre 16,80 francs en 1982 pour les actions anciennes (soit 3,58 francs pour les actions nouvelles émises avec jouissance le 1er octobre 1982).

Pour 1983, la baisse substantielle des taux des prêts à long terme annoncée en début d'année et le probable rattrapage par les entreprises du retard qu'elles ont pris en 1982 dans leurs projets d'investissements constituent autant de facteurs techniques propices à un accroissement des financements d'investissements.

Depuis le début de l'année, le cours de l'action ancienne en Bourse de Nancy se situe entre 114 francs et 120 francs.

SOCIÉTÉ FONCIÈRE LYONNAISE

Conseil d'administration du 29 mars 1983

Le conseil d'administration de la société, réuni le 29 mars 1983, sous la présidence de M. de Feuilhade de Chauvin, a arrêté les comptes de l'exercice 1982.

Malgré les mesures législatives de limitation des hausses de loyers d'habitation et de blocage temporaire, les recettes locatives sont en progression de 10,81 %, passant de 54 393 000 francs en 1981 à 60 274 000 francs.

Par contre, en raison de la réduction progressive de la trésorerie disponible affectée au financement du centre commercial de Woluwé-Saint-Pierre en Belgique, conjuguée avec la baisse des taux d'intérêt, les produits financiers sont, comme il avait été prévu, en diminution de près de 2 000 000 de francs (− 18,35 %).

Dans ces conditions, et après amortissements et provisions courantes, le bénéfice d'exploitation ne progresse que de 3,33 %, pour s'établir à 41 355 000 francs. Compte tenu du solde positif des pertes et profits afférents aux exercices antérieurs et exceptionnels, le bénéfice net hors plus-values et après impôt sur les bénéfices augmente de 8,11 %, évolution qui peut être considérée comme satisfaisante, eu égard aux circonstances générales dans lesquelles s'est inscrit l'exercice.

Le bénéfice net s'établit à 26 791 000 francs contre 25 889 000 francs, incluant des plus-values à long terme pour *2 465 000 francs contre* 2 956 000 francs.

Les conversions d'obligations en 1982 ayant entraîné une augmentation, prime comprise, de plus de 10 % du capital, le conseil proposera à l'assemblée convoquée pour le 15 juin 1983 la distribution d'un dividende de 40 francs net par action, plus avoir fiscal, contre 36 francs pour 1981, soit une progression de 11,11 %, s'appliquant à un nombre d'actions majoré de 4,62 %.

Au cours de la même réunion, le *conseil a décidé de porter le capital* social, qui avait été déjà fixé au 31 décembre 1982 à 100 240 200 francs à la suite des conversions d'obligations, à 150 360 300 francs par incorporation de réserves et élévation de 200 francs à 300 francs du nominal de l'action.

Enfin, pour pourvoir au remplacement de M. Alexandre Bonjean, récemment décédé, le conseil a coopté M. André de Bretteville président de la Caisse centrale des mutuelles agricoles.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

5 avril

Toujours bien orienté

La Bourse de Paris a rouvert ses portes mardi après quatre jours de chômage. Elle l'a même fait avec un quart d'heure de retard sur l'horaire en raison du renouvellement des ordres au comptant en début de mois. Il y en eut, paraît-il, beaucoup de très petits mais aussi, disait-on, « farfelus » mais qu'il fallait bien enregistrer.

Dans l'ensemble, le marché est resté bien orienté mais avec très peu d'affaires en général et, à la clôture, l'indicateur instantané s'établissait à 0,5 % environ au-dessus de son niveau du 31 mars dernier.

Cette légère hausse est surtout imputable à la réticence des détenteurs de titres à se défaire de leur « papier » et aussi à la persistance d'un courant d'achats en provenance de l'étranger. La plupart des opérateurs attendaient de connaître les mesures que le gouvernement envisage de prendre pour soutenir l'industrie.

Le seul fait vraiment saillant a été la très vive reprise des cours de l'or. Sur les indications de New-York, le métal précieux est remonté à 425,75 dollars l'once dans la City (contre 414,75 dollars). A Paris, le lingot a progressé de 2,35 % à 99 800 F (+ 2 300 F). Le napoléon l'a suivi, gagnant 15 F à 700 F.

Les satellites se sont eux aussi raffermi. Indexé sur le lingot, le 7 % s'est élevé de 2,38 % et le 4 1/2 % 1973, rattaché au napoléon, de 2,1 %. Le volume des transactions a un peu diminué : 10,89 millions de F contre 11,30 millions. La devise-titre s'est échangée entre 8,64 F et 8,67 F contre 8,53 F-8,65 F.

Par achats en Bourse, la Financière de Suez a porté sa participation dans le capital de la Parisienne de Réescompte à 33,3 %.

NEW-YORK

La baisse s'accélère

Pour la troisième journée consécutive, Wall Street s'est repliée mardi. Pourtant, à l'ouverture, le marché avait esquissé un *mouvement de reprise*. Mais ce fut bien en vain. Tout le terrain péniblement regagné fut ensuite reperdu, et même au-delà, si bien qu'à la clôture l'indice des industrielles enregistrait une nouvelle baisse de 7,44 points à 1 120,16.

Le bilan de la séance a été modérément négatif. Sur 1 939 valeurs traitées, 844 se sont repliées, 692 ont monté et 403 n'ont pas varié.

En dépit de la détente enregistrée sur les taux d'intérêt, les opérateurs ne sont pas persuadés que tout danger de hausse est écarté, ne serait-ce qu'en raison des énormes déficits budgétaires et de leurs effets.

D'autre part, la reprise économique leur apparaît toujours aussi peu convaincante. Bref, toutes les bonnes raisons étaient évoquées pour justifier l'attitude des investisseurs. Pour sa part, un analyste réputé faisait remarquer que le marché mettait toujours à profit cette période de l'année pour digérer ses gains précédents. Une façon de voir les choses que tout le monde ne partageait pas autour du « Big Board ».

L'activité s'est accrue, et 76,81 millions de titres ont changé de mains contre 66 millions la veille.

VALEURS	Cours du 4 avril	Cours du 5 avril
Alcoa	32 7/8	33
A.T.T.	64 3/4	64
Boeing	39 3/4	40 1/4
Chase Manhattan Bank	53 1/4	53 5/8
Du Pont de Nemours	41 7/8	40 5/8
Eastman Kodak	82 1/4	81 5/8
Exxon	31	30 5/8
Ford	40 1/2	40
General Electric	104 1/8	104 1/4
General Foods	40	39 7/8
General Motors	58 1/4	57 1/4
Goodyear	28 1/4	28 1/4
I.B.M.	102 1/4	101 7/8
I.T.T.	35 5/8	35 3/8
Mobil Oil	28 1/8	28 3/8
Pfizer	76 1/2	76 1/4
Schlumberger	42 5/8	41 1/8
Texaco	33 1/4	32 5/8
U.A.L. Inc.	33 5/8	33 3/4
Union Carbide	58 1/2	58
U.S. Steel	22 3/4	22 1/2
Westinghouse	46	44 5/8
Xerox Corp.	41 1/4	41 1/8

LA VIE DES SOCIÉTÉS

PARISIENNE DE RÉESCOMPTE. – La Compagnie financière de Suez détient désormais la minorité de blocage dans le capital de la compagnie, la plus importante en France dans son domaine d'activité, le réescompte, mais aussi pour les transactions opérées sur le marché de l'or. L'opération s'est faite par rachats en Bourse. En mars dernier, la Suez avait racheté 8,7 % du capital de la C.P.R. à la banque *Neuflize-Schlumberger-Mallet*.

CARREFOUR. – *La part du groupe* dans le bénéfice consolidé pour 1982 atteint 408,2 millions de francs contre 360,2 millions.

NOVOTEL-BOREL. – Le groupe annonce pour 1982 un bénéfice net (part du groupe) de 43 millions de francs (+ 56 %) pour un chiffre d'affaires de 2,99 milliards de francs (+ 20 %).

ESSILOR. – Le résultat net consolidé pour 1982 (part du groupe) s'établit à 121,68 millions de francs (+ 69 %). Le chiffre d'affaires s'élève à 1,95 milliard de francs (+ 25,9 %). Les dirigeants d'Essilor n'attendent pas pour 1983 une progression aussi vive des résultats, mais comptent bénéficier de l'effet total des efforts exercés pour améliorer la productivité et de l'essor des technologies récemment mises au point, ainsi que de la distribution des montures Cartier récemment lancées.

COMPAGNIE FRANÇAISE DE CRÉDIT ET DE BANQUE. – Émission à 150 F de 172 910 actions de 100 F, jouissance 1er janvier 1983, portant le capital de 34 582 000 F à 51 873 000 F (1 pour 2).

C.I.C. – Les banques du groupe procèdent à l'émission d'un emprunt de 900 millions, divisé en 18 000 obligations de 5 000 F, portant intérêt de 15 % et d'une durée de huit ans. Prix d'émission : 4 989 F.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1982)

	31 mars	5 avril
Valeurs françaises	116,9	118,3
Valeurs étrangères	113,5	115,3

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 31 déc. 1981)

	31 mars	5 avril
Indice général	114,8	115,7

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 6 avril .... 12 7/8 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	5 avril	6 avril
1 dollar (en yens)	237,20	237,25

BOURSE DE PARIS Comptant 5 AVRIL

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
3 %	....	1 537	De Dietrich	290 10	298	Navel Worms	109	109 90	B. N. Mexique	7 25	....
5 %	36 70	0 877	Degremont	137	....	Navig. (Nat. de)	73 60	62 50 o	B. Régl. Internat.	40000	40600
3 % amort. 45-54	71	2 039	Delalande S.A.	145	140	Nicolas	310 50	310 50	Barlow Rand	90	92 50
4 1/4 % 1963	103 10	2 434	Delmas-Vieljeux	491	488	Nodet-Gougis	69	68	Bell Canada	175	174
Emp. N. Eq. 6 % 67	114 65	5 079	Dév. Rég. P.d.C (Li)	118 80	116 80	OPB Paribas	92	92	Blyvoor	120	132 50
Emp. 7 % 1973	8190	..	Didot-Bottin	284	284	Optorg	85	84	Bowater	22	22 05
Emp. 8,80 % 77	105 95	7 667	Dist. Indochine	353 80	....	Origny-Desvroise	135	136	British Petroleum	41	44
9,80 % 78/93	87 70	7 196	Drag. Trav. Pub.	188	195 50	Palais Nouveauté	294	295	Br. Lambert	320	....
8,80 % 78/86	87 25	2 773	Duc-Lamothe	239 20	248 70	Paris-Orléans	98	99 50	Caland Holdings	96	....
10,80 % 79/94	90	6 332	Dunlop	4 85	4 85	Part. Fin. Gest. Im.	173	175 10	Canadian-Pacific	300	301
[illegible]											

SICAV 5/4	Émission Frais incl.	Rachat net
Actions France	167 01	159 44
Actions-Investiss.	222 41	212 32
Actions sélectives	245 45	234 32
Aedificandi	279 75	267 06
A.G.F. 5000	211 76	202 16
Agfimo	311 73	297 59
Altefi	197 75	188 78
A.L.T.O.	167 08	159 51
Amérique Gestion	452 75	432 22
[illegible]		
Soleil Investiss.	377 50	360 48
U.A.P. Investiss.	270 58	258 31
Unifrance	202 94	193 74
Unifoncier	578 08	551 87
Unigestion	517 51	494 04 ◆
Uni-Japon	772 30	737 28
Unirente	1868 05	1813 20
Univer	11794 57	11794 57
Valorem	320	305 49
Valrex	118354 11	118236 87
Worms Investiss.	607 88	580 41

◆ : prix précédent

SECOND MARCHÉ

[illegible]

Hors-cote

[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]		
La Mure	61	....
Océanic	9 50	....
Petrofigaz	379	....
Protoptic	137	....
Razier Forest G.S.P.	....	....
Rorento N.V.	595	600
Sabl. Morillon Corv.	120	....
S.K.F. (Applic. méc.)	60	....
S.P.R.	92	....
Total C.F.N.	89 30	....
Ufinex	235 50	....
Voyer S.A.	1 35	....

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	185	....
Alcan	174	175
Alcan Alum.	269	269 20
Algemeine Bank	1105	1125
Am. Petrofina	460	....
Arbed	190	....
Asturienne Mines	50	....
Bco Pop Espanol	78	80

Marché à terme

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous pourrions être contraints parfois à ne pas donner les derniers cours. Dans ce cas ceux-ci figureraient le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été exceptionnellement l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours	Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
1936	4,6 % 1973	1880	1915	1925	1880	660	Europe n° 1	658	656	660	649
3140	C.N.E. 3 %	3165	3130	3130	2990	640	Facom	605	612	612	601
500	Agence Havas	520	528	528	523	750	Fichet-Bauche	760	760	760	760
470	Air Liquide	479	484	486	475 10	154	Finextel	157	159	159 90	158
[illegible]											

VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours	Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
Vallourec	94 90	95 50	95 60	94 40	53	Imp. Chemical	52 95	51 45	51 45 c	50 50 c
V. Clicquot-P.	1250	1245	1250	1250	113	Inco. Limited	110 10	110	110 20	109
Viniprix	626	617	617	605	880	IBM	917	911	909	908
Elf-Gabon	931	940	941	922	40	Ito-Yokado	39 90	39 50	39 70	39 50
Amax Inc.	205	202 20	203 50	201 10	320	ITT	328 80	313 90	314 20 c	315 70 c
Amer. Express	549	548	548	553	50	Matsushita	48 40	48	48 60	48 95
Amer. Teleph.	580	578	578 c	571 c	755	Merck	740	747	747 c	738 c
Anglo Amer. C.	159 10	163	166	162 60	700	Minnesota M.	697	687	687	690
Amgold	976	1020	1043	1020	225	Mobil Corp.	243	248 60	245	245 20
B. Ottomane	989	950	950	950		[illegible]				
[illegible]										

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours	Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
260	Exxon Corp.	266 50	267 50	267 50	264	1140	Siemens A.G.	1175	1176	1175	1175
360	Ford Motors	360	354	354	354	134	Sony	133 80	131	131	128 50
340	Free State	348 80	369	377	369	166	T.D.K.	167 90	168 20	165	165 50
220	Gencor	217	230	230 10	226	700	Unilever	700	700	700	....
265	Gén. Belgique	267	272	275	268	585	Unit. Techn.	603	594	596	596
920	Gén. Electr.	940	928	930	927	830	Vaal Reefs	860	930	945	925
535	Gen. Motors	530	514	518	524	420	West Deep	439	470	483	469 50
62	Goldfields	62	64 50	64 75	63 20	400	West Hold.	407	425	430	421
160	Harmony	172 50	183	186	183 50	350	Xerox Corp.	370	363 50	363 50 c	365 c
29	Hitachi	29 60	29 05	29 05 c	29 20 c	2 40	Zambia Corp.	2 72	2 81	2 83	2 84
500	Hoechst Akt.	495	509	506	515						

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé.

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 5/4	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	7 289	7 286	7 050	7 450
Allemagne (100 DM)	298 850	299 950	290	310
Belgique (100 F)	15 081	15 087	14 200	15 300
Pays-Bas (100 fl.)	266 150	266 140	257	277
Danemark (100 krd)	84 550	84 440	80	88
Norvège (100 k)	101 100	101 650	97	104
Grande-Bretagne (£ 1)	10 767	10 907	10 150	11 250
Grèce (100 drachmes)	8 670	8 680	8 250	10 250
Italie (1 000 lires)	5 037	5 043	4 850	5 400
Suisse (100 fr.)	349 270	350 850	340	361
Suède (100 krs)	96 760	96 870	93	100
Autriche (100 sch)	42 640	42 640	42	44
Espagne (100 pes.)	5 339	5 348	5 200	5 800
Portugal (100 esc.)	7 430	7 490	6 700	8 200
Canada ($ can 1)	5 906	5 885	5 750	6 050
Japon (100 yens)	3 042	3 049	2 930	3 090

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 5/4
Or fin (kilo en barre)	97800	100000
Or fin (en lingot)	97500	99800
Pièce française (20 fr)	685	700
Pièce française (10 fr)	401	.....
Pièce suisse (20 fr)	665	671
Pièce latine (20 fr)	660	662
Souverain	788	800
Pièce de 20 dollars	3905	3920
Pièce de 10 dollars	1880	1870
Pièce de 5 dollars	1015	.....
Pièce de 50 pesos	4230	4300
Pièce de 10 florins	700	702

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 6 avril 1983 a été tiré à 490 331 exemplaires



A B C D E F G

LES DIFFICULTÉS DE LA MISSION CHALLENGER

Une mauvaise mise en orbite du satellite T.D.R.S.-1 risque de retarder le lancement du laboratoire spatial européen

Perdu mardi 5 avril, puis retrouvé et placé à nouveau sous contrôle, le satellite de télécommunications spatiales T.D.R.S. (Tracking and Data Relay Satellite), dont les astronautes Story Musgrave et Donald Peterson avaient assuré le lancement depuis la navette spatiale Challenger, aura soulevé quelque émotion et prouvé une nouvelle fois qu'en matière spatiale rien n'est jamais acquis.

L'échec partiel du transfert du satellite de son orbite provisoire — à environ 300 kilomètres d'altitude — à son orbite définitive située à quelque 36 000 kilomètres de la Terre, (nos dernières éditions) aura-t-il des conséquences sur le bon fonctionnement de certains satellites ou le déroulement des missions accomplies à partir d'une navette ?

On peut le craindre, si la NASA ne parvient pas à remédier à la situation à laquelle elle est actuellement affrontée. Même si ses responsables font preuve d'un certain optimisme sur leur chance de récupérer le satellite T.D.R.S., les Européens suivent, avec une certaine inquiétude, le déroulement des opérations : du bon fonctionnement de ce premier T.D.R.S. dépend l'avenir de la mission Spacelab que la navette Columbia doit emporter à la fin du mois de septembre.

C'est peu après 12 h 45 (heure française) que la NASA a rencontré quelques difficultés dans le contrôle du satellite T.D.R.S., lancé avec succès quelques heures plus tôt par la navette spatiale Challenger. Cette opération terminée, on pensait, peut-être un peu trop, que la suite ne serait que routine et que la mise à feu des deux petits moteurs destinés à circulariser l'orbite du satellite se ferait sans difficulté.

La navette n'a, en effet, dans cette affaire, qu'un rôle de camion de transport, la livraison définitive du « colis » sur son orbite définitive incombait à deux moteurs composant une sorte de fusée à deux étages connue sous le nom d'I.U.S. (Inertial Upper Stage).

Ce système, une fois le satellite extrait de la soute de la navette permet, en deux fois, de placer le T.D.R.S. sur la bonne trajectoire. Or, lors de la seconde mise à feu, le propulseur n'a fonctionné que pendant soixante-dix secondes au lieu des cent quatre secondes prévues. Cet incident s'est aussitôt traduit par une « mauvaise orbite » : elle est elliptique (21 790 kilomètres de périgée ; 34 038 kilomètres d'apogée) au lieu d'être parfaitement circulaire et inclinée de 2,4 degrés sur l'équateur. De plus, il semble qu'après la fin de combustion du deuxième moteur la NASA ait éprouvé quelques difficultés à séparer le dernier étage de l'I.U.S. du satellite.

Fermeture des stations terrestres

Dans ces conditions, sauf modification de la trajectoire actuelle suivie par le T.D.R.S., la NASA n'est pas en mesure d'assurer les services qu'elle était censée fournir. Les satellites T.D.R.S., les plus gros jamais lancés dans l'espace, ont pour fonction de remplacer, à terme, le réseau terrestre de stations de télécommunications que la NASA utilise pour ses contacts avec les vaisseaux spatiaux. Il est déjà prévu de fermer six de ces stations — Ascension (Atlantique sud), Guam (Pacifique), Hawaï (Pacifique), Santiago-du-Chili, Gaborone (Botswana) et Dakar (Sénégal) — lorsque les T.D.R.S. seront pleinement opérationnels. Or, ce réseau terrestre ne permet pas actuellement l'établissement d'une liaison permanente avec, par exemple, la navette spatiale.

Un tel handicap n'est pas admissible au moment où se multiplient les flots de données que fournissent les satellites civils, comme les satellites d'observation de la Terre Landsat, et les expériences scientifiques dont les astronautes de la navette Columbia auront la charge, en sepatembre prochain, à bord du laboratoire spatial européen Spacelab. Aussi, la perte, même partielle, des fonctions du premier T.D.R.S. serait-elle particulièrement gênante, à six mois à peine du lancement du Spacelab, qui exige, pour une couverture totale de sa mission, la mise en œuvre de deux satellites T.D.R.S.

Les spécialistes de la NASA s'emploient à évaluer leurs chances de placer encore le satellite T.D.R.S. sur une orbite correcte. Ils ont annoncé — optimisme excessif ? — que l'avenir du satellite était loin d'être compromis. Ils envisagent d'utiliser une partie du combustible, présent à bord du satellite, pour assurer son contrôle d'attitude et son maintien au-dessus de l'Atlantique, afin de corriger sa trajectoire actuelle en mettant à feu les seize petits moteurs dont il est équipé. Une telle opération, si elle réussit, se ferait, bien sûr, au détriment de la durée de vie de l'engin. Elle pourrait être suffisante, si elle est faite dans des délais raisonnables, pour assurer le succès de la mission Spacelab.

Normalement, la mise en œuvre et les essais du satellite nécessitent quelque quatre-vingt-dix jours de travail. La NASA affirme cependant qu'elle peut réduire ce délai à soixante jours seulement. Dans ces conditions, si la NASA réussit son opération de sauvetage, les Européens pourraient disposer à temps du premier T.D.R.S. pour Spacelab. Toutefois, celui-ci, même en fonctionnant de manière parfaite, ne peut assurer, à lui seul, que la retransmission de 55 % des données brutes. Une réunion sur cette question entre la NASA et l'Europe devrait, vers la fin du mois d'avril, permettre de préciser les choses.

Il est clair que l'Europe et avec elle l'Agence spatiale européenne, responsable du programme Spacelab, ne peuvent se permettre de le lancer Spacelab avec un unique satellite qui, de surcroît, n'assurerait qu'une partie des services qu'il était censé couvrir. Il paraît difficile, en cas d'échec de T.D.R.S.-1, de pouvoir compter sur le second exemplaire du satellite, qui doit être lancé le 3 août prochain.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU.

Un programme de 2,2 milliards de dollars

Réalisés par la firme américaine T.R.W. (1) aux termes d'un contrat de développement de 2,2 milliards de dollars, les satellites T.D.R.S. sont les plus importants satellites de télécommunications spatiales jamais lancés. Par leur taille, tout d'abord, puisqu'ils atteignent, une fois déployés dans l'espace, une envergure d'environ 17 mètres. Par leur poids aussi, car ils pèsent un peu plus de 2 200 kilogrammes.

Par le rôle enfin qu'ils ont à jouer : ils auront la charge non pas d'acheminer un trafic téléphonique, national ou international, analogue à celui qui est assuré par des satellites de télécommunications comme les Intelsat ou le futur satellite français Telecom-1, mais de relayer les transmissions de signaux et de données entre les utilisateurs de vaisseaux spatiaux — habités ou non — et le sol.

Il est prévu que les T.D.R.S. — dont chaque unité vaut *100 millions de dollars* — assurent simultanément le contact avec vingt-six satellites et offrent, selon les besoins, des débits de retransmission de données allant de 100 bits à 300 millions de bits (information élémentaire) par seconde.

Des six satellites commandés par la NASA, deux seulement sont nécessaires pour réaliser un réseau de télécommunications opérationnel permettant un contact permanent pour la poursuite et le contrôle des vaisseaux spatiaux lancés par la NASA. Les autres permettront d'assurer ce type de service sur une période de dix ans.

Singuliers, ces nouveaux satellites le sont donc techniquement, mais aussi par leur histoire : ils donnèrent lieu en 1978 à un conflit entre les différentes agences gouvernementales américaines. Certaines d'entre elles avaient, en effet, négligé d'indiquer que, du fait des fréquences radio choisies pour les satellites, les communications risquaient fort d'être perturbées par des interférences avec certains faisceaux radars soviétiques.

(1) La firme Thomson a fourni, pour ces six satellites, soixante récepteurs à hautes performances fonctionnant dans la bande de fréquence des 14 giga-hertz.

REPLI DU DOLLAR

Le dollar s'est replié mercredi 6 avril sur les principales places européennes. Il se négociait à 7,2250 F en fin de matinée à Paris alors qu'il s'était inscrit à 7,2660 F la veille sur le marché officiel. De son côté, le deutschemark reste fixé à son point d'intervention (2,9985 F), contre 2,9995 F mardi à midi.

A Francfort, le dollar se traitait aux alentours de 2,41 marks (contre 2,42 marks mardi après-midi).

A CAUSE D'UN LITIGE AVEC UNE SOCIÉTÉ AMÉRICAINE

Un Boeing d'Air Algérie est placé sous scellés à Orly

Depuis vendredi 1er avril, un Boeing-727 d'Air Algérie, le *Monts-de-Tlemcen,* est immobilisé sur un parking de l'aéroport d'Orly. Il n'est pas en panne, mais placé sous scellés en application d'un jugement en référé du tribunal de Paris de février dernier : une compagnie de charters américaine, Evergreen International Airways, réclame à Air Algérie le paiement d'une dette de 300 000 dollars.

Affaire commerciale compliquée, rendue plus complexe encore par l'intervention de juridictions à la fois algériennes et françaises. Il y a deux ans, Evergreen avait loué un DC-8 à Air Algérie pour faire face au sucroît de trafic occasionné par le pèlerinage de La Mecque. Le loueur dit qu'Air Algérie n'a jamais versé la caution initiale de 250 000 dollars, prévue au contrat. Air Algérie rétorque qu'Evergreen, de son côté, n'avait pas déposé la caution contractuelle de garantie de bonne fin, et que l'avion, tombé en panne, n'a pu remplir sa mission, ce qui l'a contrainte à louer en catastrophe et au prix fort un autre appareil.

Le contrat fut dénoncé. Mais Evergreen devait aussitôt réclamer le paiement d'une facture de 600 000 dollars, montant de la location. Les termes du contrat prévoyaient que, en cas de litige, le tribunal d'Alger serait compétent. Cependant, Evergreen affirme n'avoir pas eu confiance dans la sérénité de la justice algérienne, si bien que, plutôt que d'attaquer au fond à Alger, elle a préféré une action sur la forme à Paris.

En janvier 1982, elle obtient une saisie-arrêt de 300 000 dollars sur la billetterie d'Air France, qui exploite les lignes entre l'Algérie et la France en pool avec la compagnie algérienne. Une nouvelle saisie-arrêt, décidée quelques mois plus tard, ne put être exécutée, Air France déclarant que le compte d'Air Algérie était débiteur. Evergreen a introduit alors une instance en référé, qui déboucha sur la saisie-arrêt d'un Boeing-727, vendredi dernier à Orly, saisie dont Air Algérie a demandé la mainlevée au tribunal d'instance d'Ivry, qui doit se prononcer mercredi 6 avril.

Pour Me Mourad Oussedik, défenseur d'Air Algérie, « *la stratégie d'Evergreen s'apparente à de la piraterie judiciaire* », puisqu'elle vise à amener des tribunaux français à trancher au plan formel un litige relevant sur le fond des tribunaux algériens. Air Algérie a engagé, de son côté, une procédure devant le tribunal d'Alger pour réclamer un million de dollars de dommages-intérêts à la compagnie américaine. L'affaire doit venir en audience, jeudi 7 avril. — J. Sn.

LES GRÈVES D'ÉTUDIANTS ET DE MÉDECINS HOSPITALIERS

Impasse et durcissement

Au terme de la séance de négociation organisée, le 5 avril, en présence de MM. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, et Edmond Hervé, secrétaire d'Etat à la santé, le comité de grève des étudiants en médecine a décidé de suspendre les discussions avec les pouvoirs publics et de poursuivre le mouvement.

Selon ce comité, les étudiants n'ont pas obtenu satisfaction sur les trois points essentiels évoqués depuis le début de la grève : l'examen « classant-validant » en fin de sixième année ; l'accès unique à trois filières (santé publique, recherche, spécialités) et l'existence même de ces trois filières.

Le mouvement de grève des internes et des chefs de clinique des centres hospitaliers universitaires (C.H.U.) semble « se durcir » et pourrait s'étendre à d'autres catégories de médecins des hôpitaux universitaires et des hôpitaux généraux. Les deux intersyndicales des médecins hospitaliers se réuniront les 6 et 7 avril. Aucune date n'avait été fixée ce 6 avril dans la matinée concernant une nouvelle séance de négociations avec les pouvoirs publics.

Selon les représentants des médecins grévistes (internes et chefs de clinique), la rencontre — d'une durée de huit heures — du 31 mars, organisée en présence de M. Edmond Hervé, secrétaire d'Etat à la santé, et en l'absence de M. Pierre Bérégovoy, ministre des affaires sociales et de la solidarité, a été « *un échec* ». Les négociations butent notamment sur les perspectives de carrière offertes, dans les structures hospitalo-universitaires, aux futurs médecins titulaires. Les grévistes refusent en particulier la création dans les disciplines cliniques d'un « *corps de médecins de rang B titulaires* ».

Contradiction

Pour le ministère de l'éducation nationale, il s'agit-là « *d'appliquer à la médecine la même structure de corps A et B que dans les autres disciplines universitaires* ». Selon le ministère, « *le corps de rang B est avant tout conçu comme un corps intermédiaire avant l'accès au rang A* », et « *l'institution de ce corps de rang B permettra de titulariser chaque année un certain nombre de médecins qui n'auraient pas d'autres débouchés. Le corps de cliniciens de rang A ne sera en rien,* promet-on, *diminué par la création du corps de rang B.* »

« *Aucune assurance ne nous a été donnée,* expliquent d'autre part les représentants des internes et des chefs de clinique, *en ce qui concerne la transformation en postes hospitalo-universitaires des postes vacants de médecins dans les hôpitaux généraux* » (*le Monde* du 31 mars).

Au terme de cette réunion, M. Hervé a « *réaffirmé sa volonté de concertation et d'information en proposant un véritable contrat de concertation dans lequel une chronologie sera déterminée et les thèmes et les textes à discuter indiqués* ». En ce qui concerne les internes, plusieurs points positifs ont été confirmés (réexamen de la couverture sociale pour maladie ou accident imputables au service, équivalence avec les certificats d'études spéciales).

Pour les représentants des médecins grévistes, les propositions du ministère de l'éducation nationale, si elles peuvent être justifiées par la prochaine loi sur les enseignements supérieurs, que doit discuter le Parlement, sont incompatibles avec les projets du ministère de la santé concernant par exemple la départementalisation des services, le statut unique et la dissociation du grade et de la fonction. « *Nous refusons,* expliquent-ils en substance, *le maintien des disparités de statut et celui d'une hiérarchie médicale dans les établissements hospitalo-universitaires* ». « *Par peur du changement,* ajoutent plusieurs internes, *le ministère de l'éducation nationale reconduit en réalité le système actuel. Du même coup, il préserve et accentue le pouvoir des médecins de rang A.* »

J.-Y. N.

● *Lyon : inquiétudes de la C.G.T.* — Une délégation composée de responsables C.G.T. de divers établissements hospitaliers du C.H.U. de Lyon s'est rendue, mercredi matin 6 avril, au siège des Hospices civils de Lyon, pour faite part de son inquiétude à propos des « *conséquences de la grève du corps médical sur le budget des hôpitaux* ». Ce syndicat estime que « *les lits vacants, les hospitalisations, les examens et soins non réalisés, entraînent des pertes en prix de journée qui vont se chiffrer pour les hôpitaux lyonnais à plusieurs milliards de centimes* ». « *Pourquoi,* demande-t-il, *dès lors que les négociations sont ouvertes, les médecins n'arrêtent-ils pas leur grève ?* »

● « *La santé pour tous en l'an 2000* » est le thème choisi par l'Organisation mondiale de la santé pour la Journée mondiale de la santé qu'elle organise, comme chaque année, le 7 avril. Rappelant que l'objectif d'assurer à tout être humain, d'ici à la fin du siècle, un niveau décent de prise en charge sanitaire a été adopté par l'O.M.S., le docteur Halfdan Mahler, directeur général de l'institution, souligne que les efforts à mener en ce sens sont urgents et qu'ils doivent être accomplis par l'ensemble des nations.

UN VIRUS POURRAIT ETRE A L'ORIGINE D'UNE FORME RARE DE LEUCÉMIE HUMAINE

Une équipe scientifique américaine du Centre de recherche sur le cancer de l'université de Duke (Caroline du Nord), vient d'annoncer qu'elle est parvenue à isoler un virus supposé être en cause dans l'apparition d'une forme de leucémie humaine. Cette information vient à l'appui des résultats déjà obtenus dans ce domaine par le docteur Robert Gallo de l'Institut national du cancer (Washington).

« *Dans la communauté scientifique, il faut une confirmation indépendante pour valider une découverte et nous sommes heureux de confirmer la découverte par le docteur Gallo d'un virus du cancer humain* », a déclaré le docteur Dani Bolognesi, directeur adjoint du centre de recherche. Le virus concerné — un virus à A.R.N. — est supposé être à l'origine d'une forme de leucémie touchant une catégorie de globules blancs (les lymphocytes T).

Cette affection cancéreuse est relativement rare. Elle est dépistée actuellement au Japon, dans les îles Caraïbes et le sud des États-Unis. L'isolement de ce virus pourrait, à terme, permettre la mise au point d'un vaccin. Le docteur Gallo avait estimé, il y a quelques semaines, que les banques de sang devraient commencer à examiner les donneurs pour éviter la diffusion du virus.

● *L'auteur polonais Aleksander Scibor-Rylski* est mort le 3 avril à Varsovie. Il était âgé de cinquante-cinq ans. Essentiellement connu en Europe pour avoir signé le scénario de *l'Homme de marbre* et de *l'Homme de fer,* films d'Andrzej Wajda, il était également romancier, dramaturge et réalisateur.

LA SITUATION A « FRANCE-SOIR »

L'arrivée de M. Robert Hersant rue Réaumur provoque des réactions syndicales

Comme il l'avait annoncé, M. Robert Hersant, propriétaire du *Figaro,* s'est installé mercredi 6 avril rue Réaumur, au siège de *France-Soir,* pour décider du sort de ce journal. Cette arrivée a provoqué plusieurs réactions syndicales.

Le comité intersyndical du Livre parisien C.G.T. « *alerte les pouvoirs publics* » et déclare que « France-Soir *est, une fois de plus, en danger* », invoquant le précédent de *l'Aurore.* Le comité inter appelle « *l'ensemble des ouvriers de la presse parisienne à se tenir prêts pour répondre à toute attaque et, tout particulièrement, les travailleurs relevant du groupe Hersant, afin de défendre l'emploi et la liberté d'expression* ».

La section C.F.D.T. de *France-Soir* s'inquiète des projets de vente des locaux de la rue Réaumur qui, selon ses responsables syndicaux, formeraient après rénovation, sur huit étages, plus 10 000 m² de bureaux, sans compter les parkings en sous-sol.

Selon diverses sources, la totalité des locaux qui pourraient être ainsi offerts seraient évalués à 172 millions de francs. A la direction du groupe, on se borne à indiquer que de telles dispositions ne constituent qu'une « *hypothèse de travail* » et qu'aucune décision ne peut encore être prise.

Enfin, l'Union nationale des syndicats de journalistes (S.N.J., C.F.D.T., C.G.T.), dans un communiqué publié mercredi 6 avril, démonte l'argumentation selon laquelle l'ordonnance du 26 août 1944 ne serait pas applicable aux sociétés, personnes morales. « *Après le coup de* France-Soir, *la démonstration est faite : la Socpresse et Robert Hersant sont une seule et même personne* », déclare l'U.N.S.J., rappelant que, depuis mars 1977, les plaintes déposées par les syndicats de journalistes ont abouti à dix-huit inculpations. « *L'affaire n'a que trop duré,* affirme l'U.N.S.J., *elle doit être jugée sans attendre.* »

